This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 6105 027 833 883

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES STACKS
AUG 24 1977

JANVIER — MARS 1891

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 1.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART.

1891

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira mardi 12 mai 1891, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés de faire savoir au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le trésorier de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent sans retard.

NA

ACADÉMIE D'A
BIBLIOTHÈQUE

janvier 1891.

DURAND.

eures.

Brassart, E. Bras-
Chevrolat, Choussy,
, Dugas de la Caton-
uet, Jeannez, Joulin,
, Maillon, Matagrin,
G. Morel, comte de
lebard, abbé Ponthus,
y, Alph. de Saint-Pul-
el, Vidal, docteur O. de

n Feugerolles, chanoine

STANFORD UNIVERS
LIBRARIES STA
AUG 24 1977

JANVIER — MARS 1891

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 1.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART.
1891

JANVIER — MARS 1891

BULLETIN DE LA DIANA

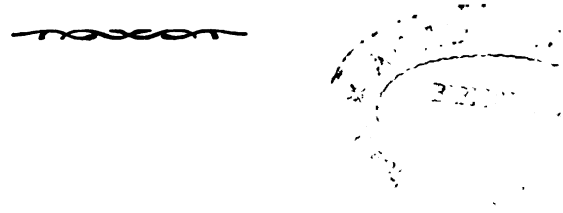

I.

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DURAND.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Boulin, A. Brassart, E. Brassart, Chaize, abbé Chaland, abbé Chevrolat, Choussy, abbé Claret, Coudour, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Gonnard, Huguet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, Matagrin, vicomte de Meaux, Miolane, G. Morel, comte de Neufbourg, abbé Picard, Poidebard, abbé Ponthus, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Alph. de Saint-Pulgent, Thiollier, abbé Vermorel, Vidal, docteur O. de Viry.

MM. le comte de Charpin-Feugerolles, chanoine

STANFO
L
AU

JANVIER — MARS 1891

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 1

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART.

1891

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

Le Conseil d'Administration se réunira le mardi 12 mai 1891, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montluçon, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les archives notariales des villes maritimes de France.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs: ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments; ils servent tout au moins à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop

engager les membres des sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraitraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont généralement consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles, dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort

belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître.

Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mette en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui

GENERAL BOOKBINDING CO.
77 53 S
005 2
QUALITY CONTROL MARK

ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre où brisé, croisées d'ogive, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent, de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de

joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures, vitraux, etc., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre, et de recueillir dans les documents écrits, les pièces de tout genre telles que comptes, devis de construction, etc., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaitre les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'epoque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels, les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la node, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorés. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Rechercher quelle était, sous l'ancien régime, dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

2° Quelles étaient les attributions des procureurs-syndics et autres fonctionnaires analogues sous le régime de la constitution de 1791 ? Quelle a été la mesure de leur influence sur les administrations collectives de cette époque ?

SECTION DES SCIENCES

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

23° Rechercher dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

24° Préciser surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux-venus, dans une région déterminée, aux époques de la piérre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

25° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

26° Etudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

27° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

2° Signaler les documents géographiques manuscrits les

plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

3° Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées, cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Dresser la carte d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que *ac, ox, ville, court,* etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

10° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.),

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou

creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

Jean-Baptiste Smits, peintre Montbrisonnais. — Communitcation de M. Henri Gonnard.

Dans de précédentes réunions j'ai eu l'honneur de communiquer à la Diana quelques notes sur un certain nombre d'artistes foréziens, parmi lesquels figurait un peintre, du nom de Jean-Baptiste Smits, dont notre collègue, M. Vincent Durand, avait relevé la signature, avec la date de 1687, sur un tableau déposé actuellement dans la sacristie de Saint-Martin-la-Sauveté. Cette même signature, je l'avais remarquée, accompagnée de la date de 1677, sur un tableau ayant orné autrefois la petite chapelle du château de Curraize, et j'avais eu le pressentiment que son auteur devait être Montbrisonnais. Un document, qui m'est tombé dernièrement sous la main, vient confirmer ma supposition. C'est un procès-verbal d'inventaire mobilier dressé, le 4 décembre 1670, après le décès de feu Mre Jean Puy, curé de la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine. Parmi les objets à inventorier figuraient plusieurs tableaux, et le magistrat chargé de procéder à la confection de cet inventaire avait désigné comme expert pour en faire l'estimation, *maître Jean-Baptiste Semixte paintre.* Malgré l'orthographe, évidemment fautive, de ce nom, je crois qu'il s'agit bien ici de l'auteur des deux tableaux que je viens de mentionner.

Un heureux hasard m'a fait retrouver récemment le tableau provenant du château de Curraize et dont j'avais perdu la trace depuis quinze ans. C'est un *Ecce homo* peint sur un panneau de noyer d'une épaisseur

de 0m 02 et mesurant en hauteur 0m 42, sur 0m 34 de largeur. Le dessin ne manque ni de correction ni d'élégance ; le modelé de la figure du Christ me paraît excellent et l'impression de douleur parfaitement rendue. Le coloris, d'une tonalité un peu sombre, s'harmonise bien avec le sujet.

Cette peinture avait subi des restaurations maladroites et inutiles dont j'ai eu beaucoup de peine à la débarrasser. J'y suis cependant parvenu. Sous les diverses couches de crasse et de mauvais vernis plus ou moins colorés qui la voilait, j'ai eu la satisfaction de retrouver intacte l'œuvre primitive de notre peintre. Tout en lui reconnaissant une incontestable valeur artistique, je ne prétends pas vous donner ce tableau comme un chef-d'œuvre de haut-vol, mais je suis heureux de pouvoir le mettre sous vos yeux comme un témoignage du niveau artistique de la ville de Montbrison il y a deux siècles.

Le nom de J.-B. Smits peut faire supposer que cet artiste n'est pas originaire du Forez, mais le document que je viens de mentionner démontre qu'il habitait Montbrison en 1670. Les deux tableaux de Curraize et de Saint-Martin-la-Sauveté affirment son existence en 1677 et 1687. Enfin il se mariait en 1691 (1).

---

(1) Cejourd'huy unziesme jour du mois de novembre mil six cent quatre vingt et unze, apres les publications de bans, ne s'estant decouvert aucun empeschement, par remise de monsieur Boyer curé de Saint-André dattée dudixiesme jour desdicts mois et an, sieur Jean Baptiste Semiste, peintre habitant de cette ville de Montbrison, a pris en vray et legitime mariage Damoiselle Catherine Jacquemot, fille naturelle et legitime de deffund sieur Claude Jacquemot, marchand libraire dudict Montbrison, et de vivante Damoiselle Catherine Montillon, pardevant moy vicaire soubsigné qui leur ay donné la benediction nuptialle dans l'Eglise parroissialle de Sainte-Anne dudict Montbrison, en presence de ladicte damoiselle Catherine Montillon, de sieur Benoist Montillon, oncle maternel de ladicte

Voilà des jalons qui nous aideront peut-être un jour à recueillir de nouveaux détails sur la carrière de ce peintre que nous avons le droit de considérer comme notre compatriote et que nous pouvons inscrire, je crois, à la suite de Barthélemy Parrocel, sur la liste de nos artistes foréziens.

Concession de banc dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Romain-le-Puy. — Un artiste peintre habitant Montbrison au milieu du XVIIe siècle. — Communication de MM. Léon Portier et Joulin.

M. Joulin, au nom de M. Léon Portier, donne lecture d'un acte de concession de banc dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Romain-le-Puy. Il fait remarquer que parmi les témoins de cet acte, figure un artiste peintre François Rusio ou Rouzio établi à Montbrison en 1654.

Nous Emanuel de Lascaris d'Urfé, chevallier de l'ordre du roy et bailly de Foretz, à tous presans et advenir salut, scavoir faisons que pardevant le notaire royal au baillage de Foretz soubsigné et presans les témoins après nommés fut presant en personne messire Jean Pont, prebstre curé de Sainct-Romain-le-Puy, lequel, de son gré, pour la condition meilleure de ladicte esglise de Sainct-Romain soubz le voccable de Sainct-Martin, a conceddé et concedde par ces presantes à Damoizelle Françoise Berthaud, veufve de feu noble Louis Caze vivant conseiller du roy et controrolleur au domaine de Foretz, et à Me Antoine Caze, advocat en parlement leur filz, presans et

---

epouse, de Jean-Marie De la Roche et de Me Noel Barrieu, notaire royal, qui ont tous signés avec les parties.

J.-B. Smits. — Catherine Jacquemot. — Catherine Montillon. — Montillon. — La Roche. — Barrieu.

ANDRÉ, vicaire.

(Registres de la paroisse de Sainte-Anne, de Montbrison).

acceptans, l'hostel estant dans la susdicte esglise, à main dreste en entrant, sous le vocable de sainct Roch, avec pouvoir de s'y plasser et y faire ung banc dans le lieu le plus commode proche le pillier de pierre qui est à l'entrée de ladicte chapelle et ce à perpetuité, tant pour lesdits sieurs Berthaud et Caze que pour leurs successeurs. Et en recognoissance de laquelle concession, se sont establis lesdicts sieurs Berthaud et Caze lesquels de leurs grés et franche vollonté ont docté et fondé audict austel et chappelle annuellement et a perpetuitté la somme de cinq livres payables chacune année au premier jour d'aoust : le premier terme commençant au premier jour d'aoust prochain et ainsy continuer d'année en année; à la charge de dire et cellebrer par le dict sieur curé ou prebstres de la dicte esglise de Sainct-Martin dix messes basses chacune année les jours de l'octave de la Somption, Nativité, Conception, Purification, Annonciation et Visitation de Nostre-Dame, et les jours et festes des saint François, Octave des Roys, saint Anthoine et saint Jean-Baptiste. Et pour l'assurance du payement de la dicte doctation et fondation annuelle de cinq livres, les dicts sieurs Berthaud et Caze ont obligé tous et ung chacun leurs biens et particulierement une verchere située en la paroisse dudict Sainct-Romain-le-Puy appellée la verchere de (*ligne entière illisible*) cartonnée ou environ joignant le chemin du village du Bost à celui de la Fumouze de soir, et les terres et pres appartenant à messire Jean Vidal curé de Precieu de matin, et les terres des sieurs establis des aultres parts. Car ainsi l'ont voulu les dictes parties, promis le tout avoir agreé, n'y contrevenir à peyne de despens par obligations des biens qu'ils ont soubmis à toutte cours, renoncé à tous droits constraires. Faict et passé à Montbrison, maison des sieurs establis, après midy, le premier jour d'aoust mil six cent cinquante-quatre, presans à ce Mre Aymé Bruyas, procureur es cours dudict Montbrison et Me François Rusio, maistre paintre habitant audict Montbrison, qui ont signé avec les parties. Ainsy signé à la cedde, Pont, curé, Berthaud, Caze, Bruyas presant, Rouzio présant, et Farley notaire royal recepvant.

Pour expédition auxdictz sieurs Berthaud et Caze.

FARLEY, notaire royal.

(Expédition authentique. Parchemin).

Pouillé manuscrit du diocèse de Lyon.
— Communication et don de M. Henri Matagrin.

M. Matagrin présente et offre à la Société un petit volume manuscrit du commencement du XVIIIe s. qu'il dit avoir été écrit, sinon composé, par Mre Antoine Pasquier, prêtre docteur en théologie, originaire de Sury-le-Comtal, lequel fut d'abord aumônier du château du Feynol, (1) puis obtint du prieur de Courzieu, la cure de Souzy.

Ce volume paraît à M. Matagrin une copie du pouillé publié par Jean-Marie de la Mure en 1676 dont il se rapproche plus que de ceux qu'a consultés Auguste Bernard pour son pouillé du diocèse.

Il croit intéressant de rappeler qu'un de la Mure a été curé d'une paroisse voisine: celle de Longessaigne et de Saint-Clément, son annexe. Ce curé se qualifie de vénérable Mre Bernardin de la Mure, écuyer, prêtre et docteur en théologie. Il fut remplacé dans sa cure par Mre Hubert Puy.

La peste à Montrotier en 1631. — Communication et don de M. H. Matagrin.

La peste de 1631 est une de celles dont les annales du Forez et du Lyonnais ont gardé le plus durable souvenir. M. Matagrin communique à la Société l'original d'une proclamation qui témoigne de la terreur générale qu'elle inspira et fait connaître les mesures rigoureuses de police dont elle fut l'occasion.

---

(1) Le château appartenait alors à Laurent Gayardon de Grezolles, chèvalier, marquis du Feynol, seigneur de Souzy, Tiranges, Boisset, Montagnat, etc., époux de dame Marguerite Orianne du Fenoyl-Turey.

De par Monsieur (1) ou Monsieur le juge ordinaire de Montrotier ou son lieutenant.

Sur l'advis que nous a esté donné par le procureur d'office de la presente juridiction et aultres particuliers habitans tant de ceste paroisse de Montrotier et aultres circonvoisines, que la maladie contagieuse continue et s'augmente en divers endroits circonvoisins; que le mal s'est mis en diverses maisons par l'imprudence et mauvaise conduite de plusieurs personnes lesquels sont allés achepter des viels habictz, ardes, linges et aultres nipes dans la ville de Lyon, au moien de quoy ils se sont infectés; et leurs voisins nous ont encores advertique dans la presente parroisse y en a qui font commerce desdicts habictz lesquels en ont apporté et exposé quantité, les exposent et vendent publiquement tous les jours. A quoy est besoing pourvoir. Requerant ledict procureur d'office que deffences soient faictes à touttes personnes de faire tels traffictz et commerce, et à ceulx qui ont jà cy devant trempé en telles occasions de se retirer à part et ne point frequenter les aultres habitans. A quoy rendant droict, nous avons faict inhibitions et deffences très expresses à toutes personnes de achepter, exposer en vente, ny faire aultre commerce de tels habitcz, linges et nipes, à peyne de cinquante livres d'admende contre chacun des vendeurs, achepteurs et aultres qui les retireront, et de punition exemplaire pour la seconde fois; à tous hostes et cabaretiers de la presente juridiction de les retirer sur mesmes peynes. Enjoinct à ceulx qui se sont meslés de tels commerces de se retirer à part pour faire les quarantaines, sans se mesler avecq les autres habitans, et, en cas de contravention, permis auxdicts habitans de leur courir sus et les deschasser. Et, affin que nostre presente ordonnance soit observée, avons ordonné qu'elle sera leue, publié et affiché par nostre greffier tant aujourd'huy à l'issue des messes, jours de court, que partout où besoing sera. Faict le cinquiesme mai mil six cent trente ung.

Au dos : Deffenses publiés le 8e mai 1631.

M. Matagrin veut bien faire hommage de ce document aux archives de la Diana.

---

(1) Le prieur de Montrotier, seigneur du clocher et de la plus grande partie de la paroisse.

Déjà en 1628 la peste faisait des ravages épouvantables à Saint-Clément, localité voisine de Montrotier. Dans les registres de cette paroisse, on trouve sous la signature de Mre Vincent Moliére, vicaire desservant de cette annexe, la mention suivante :

Sont enterrés, de la maison de Jehan Boachon, neuf corps tant grands que petits vers la croix ou se fait la bénédiction des Rameaux de pour la maladie contagieuse. Hui 8me octobre 1628.

MOLIÈRE

J'ai dict tout l'office pour les dessus nommés sans rien avoir. Ce néammoins je prie Jesus-Christ de leur faire miséricorde.

Procès-verbal de location du banc de carême à Saint-Laurent de Chamousset. — Communication de M. H. Matagrin.

M. Matagrin donne ensuite lecture du procès-verbal suivant d'adjudication du droit de vendre de la viande en carême dans la baronnie de Saint-Laurent de Chamousset.

Du lundy dix sept feubrier 1721, pardevant nous Estienne Dalier, notaire royal et lieutenant de la baronnie de Chamosset,

Est comparu Me Gilles Gaudin, bourgeois de Lyon, procureur fiscal de la baronnie de Chamosset, qui nous a dit et remontré qu'il a fait publier par Me Serue, huissier royal, qui voudra la boucherie de Caresme pour vendre et debiter de la viande au bourg de Saint-Laurent et dans l'etendue de cette baronnie suivant les anciens usages et coutumes; et comme les bouchers dudit Saint-Laurent sont icy assemblés avec nombre d'autres personnes, il nous requiert de vouloir procedder a l'etrousse de la dicte boucherie de caresme aux plus offrants et derniers encherisseurs, qui seront tenu de payer le prix comptant entre les mains de nostre greffier, pour estre remis et distribués suivant l'usage aux pauvres dudit Saint-Laurent, et de se tenir fournis des trois sortes de viande bonne et de recepte soit bœuf, veaux et moutons, qu'ils ne

pourront vendre plus haut, savoir le bœuf trois sols la livre, les veaux et moutons cinq sols, et a ledit sieur Gaudin signé.

Nous avons octroyés acte audit sieur procureur fiscal de ses remontrances et requisition: en consequence ordonnons que ladite boucherie sera presentement publiées par ledit Serue, ce que faisant,

S'est presenté Joseph Bony, boucher dudit Saint-Laurent, qui a offert de ladite boucherie la somme de VI livres
Pierre Commarmond, sept livres VII l.
Jean-Baptiste Sarrazin, sept livres dix sols VII l. x s.
Ledit Commarmond, huit livres cinq sols VIII l. v s.
Ledit Philippe Sarrazin, huit livres dix sols VIII l. x s.

Et après que plusieurs publications reitérées et que personne des cy-dessus nommés n'ont voulu augmenter ladite somme de huit livres dix sols offerte par ledit Philippe Sarrazin, nous lui avons etroussés ladite boucherie pour le caresme prochain à la susdite somme de huit livres dix sols presentement par luy remises entre les mains de nostre dit greffier, aux charges et conditions portées dans le susdit requisitoire, lesquels ledit Sarrazin a promis et s'est obligé d'executer et pour ce a fait les promesses et obligations en tel cas requis et necessaires; et avons fait deffense à tous les autres bouchers et autres personnes de tuer, vendre ny debiter aucunes viandes pendant le dit caresme, à commencer au premier dimanche de caresme, à peyne de l'amande de dix livres et de confiscation; et avons signés avec ledit Me Gaudin et nom ledit Sarrazin, pour ne scavoir de ce en qui et sommés.

DALIER. GAUDIN.

Il est à remarquer que dans nombre de pays, le produit de la location de la boucherie de carême était affecté au seigneur, alors qu'en Lyonnais et Forez il était destiné aux pauvres et aux hôpitaux.

Me Etienne Dalier qui signe le plumitif comme châtelain et lieutenant de juge, fut notaire royal à Saint-Laurent de 1709 à 1749.

Il appartenait à une des plus anciennes familles

notariales de cette contrée, dont les armes étaient: *d'argent au peuplier de sinople terrassé du même, accompagné de deux étoiles d'azur en chef.*

Cette famille, alliée aux de la Roëre de Lyon, a fourni plusieurs conseillers du Roi, notaires à Lyon; de nombreux notaires et officiers de juridiction à Saint-Laurent; un prieur de Saint-Jean de Cuzieu et de Chambost, Louis Dalier, docteur en théologie, enfin un capitaine au régiment Lyonnais, chevalier de Saint-Louis.

Assises de la seigneurie de Jas en 1691. — Autre communication de M. H. Matagrin.

M. Matagrin donne enfin lecture du procès-verbal des assises tenues sur la place publique de Jas, le 25 mai 1691, par Alphonse Ronzy, capitaine-châtelain assisté des sieurs Blein, procureur d'office, et Chavand, greffier (1). Dix justiciables sont présents. Il leur est enjoint de tenir, chacun en droit soi, les chemins en bon état, ainsi que les planches sur les rivières; de ne point fréquenter les cabarets pendant les offices les jours de dimanche et fêtes; de ne point blasphémer le saint nom de Dieu; de ne tenir aucune chèvre, à peine de 5 livres d'amende et de confiscation, et de se défaire dans la quinzaine de celles qu'ils pourraient posséder; enfin, de ne reconnaître aucun autre juge en première instance que celui de la seigneurie, et de demander à être renvoyés devant lui, au cas où ils seraient assignés ailleurs.

---

(1) Ronzy, Blein, anciennes familles de Haute-Rivoire. — Chavand-Desgranges, famille qui a fourni un garde du corps du Roi.

Etymologie du nom de la Bouteresse.
— Communication de M. l'abbé Peyron.

M. Vincent Durand, au nom de M. l'abbé Peyron, curé de Boën, empêché de se rendre à la séance, présente quelques observations sur l'étymologie probable du nom de la Bouteresse, ancienne paroisse devenue annexe de Boën, après en avoir été peut-être l'église matrice.

Il croît que Bouteresse, dans l'idiome vulgaire *Boteressi* vient de *Poteritia*, primitif latin barbare signifiant fabrique de poteries. Le grec ποτήριον, vase à boire a été latinisé de bonne heure en *poterium*, qui se trouve dans Plaute et Suétone. Le mot *potus* lui-même, d'où vient immédiatement notre pot, a été employé, dès le VIe siècle, pour désigner le contenant au lieu du contenu par Venantius Fortunatus.

Phonétiquement parlant, il est facile de suivre les transformations qu'à dû subir le primitif *Poteritia* pour devenir Bouteresse : *p* s'est changé en sa douce *b* et a fait *Boteritia* ; la terminaison *itia* est devenue *essi* en patois et esse en français comme *tristitia* a fait tristesse ; *lætitia*, liesse, etc., d'où Bouteresse.

Le sens historique vient à l'appui de cette étymologie : 1° Les nombreux débris de poteries plus ou moins anciennes que l'on découvre dans les environs ne laissent plus de doute que leur fabrication, encore exploitée de nos jours, remonte au moins à l'époque gallo-romaine; 2° à quelques mètres de la Bouteresse, le territoire porte le nom de *Les Chaufours* qui vient naturellement du latin *Calidus* ou *Caldus*, comme on disait du temps d'Auguste d'après Quintilien, chaud et *furnus*, four; 3° le nom de Mollian, hameau voisin me semble

venir de *Mollians*, participe de *Molliari* être mou. Ferait-il allusion à l'argile, molle d'abord, avant de passer au *Chaufour*, et de s'appeler vase : *argilla autem excocta, testa vocabulum suscipit ; quia dum mollis esset, efficitur testa, nec communicat cum vocabulo pristini generis, quia quod fuit, non est* (Isidore de Séville, tome III, p. 715) ; 4° au nord-est de la Bouteresse une vaste étendue de terrains est appelée *Les Echauts* mot qui vient, comme échauder, autrefois eschauder, du latin *excaldare* dans Apicius.

Les pics basaltiques du Forez, leurs antiquités et leurs traditions. — Communication de M. Rochigneux.

M. Rochigneux lit la note suivante :

Je crois devoir signaler aux archéologues en quête de vieilles traditions une coutume singulière qui se perpétue au mont d'Isoure. Chaque année, le premier dimanche de mai, dans l'après-dînée, les jeunes gens des villages environnants, garçons et filles, s'assemblent, gravissent les pentes escarpées de la montagne et, parvenus sur l'esplanade qui relie les ruines des deux chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, s'y livrent, en face d'un panorama incomparable, à des danses rustiques qui durent très souvent de longues heures.

Pendant que cette « jeunesse » s'adonne à ses ébats chorégraphiques, les conscrits, drapeau en tête, arrivent à leur tour suivis de près par les restaurateurs des lieux voisins ; les premiers se mêlent aux danses, et la soirée se termine invariablement par des agapes champêtres et enfin le sac en règle des panicules parfumées des buissons de lilas qui croissent librement dans les jardins abandonnés de l'ancien séminaire.

Le sommet du mont Isoure (540 mètres) aujourd'hui complètement désert, étant couvert de restes antiques (1), de même que sa base et une partie de ses flancs, j'incline à rapprocher l'usage dont je viens de parler de ce qui se pratique sur d'autres montagnes autrefois occupées, au mont Beuvray notamment, et présume qu'on doit voir, dans cette assemblée, une tradition, un reste des vieilles coutumes gauloises.

Mais ce que je tiens à faire remarquer surtout, c'est que le mont d'Isoure, en tant que butte de soulèvement, n'est pas le seul en Forez (2) qui conserve des vieilles ruines et rappelle d'anciennes coutumes. Dans l'antiquité, comme au moyen-âge d'ailleurs, il y eut, au point de vue de l'histoire, une sorte de similitude, un lien commun entre le plus grand nombre des pics basaltiques de nos régions.

---

(1) Sur l'emplacement des édifices religieux élevés sur le sommet de la montagne au XVIIe et XVIIIe siècles, le moindre coup de pioche met au jour des matériaux de tout genre, briques en demi-cercle, tuiles à rebords, poterie grossière, tessons de vases samiens, etc. Un énorme pan de mur en pierres appareillées, rappelant les constructions romaines trouvées récemment devant l'église de Saint-Paul d'Uzore, y gît encore à demi-couché et semble avoir appartenu à une sorte d'acropole qui devait s'apercevoir des extrémités de notre immense plaine. A Chalain et à Saint-Paul, on fait accroire aux enfants trop indiscrets que leur plus jeune frère ou sœur a été trouvé derrière cette massive muraille.

Nous lisons dans un carnet de notes laissées par le regretté M. Octave de la Bastie, témoin oculaire, qu'au commencement de ce siècle, les femmes des mariniers, de Saint-Rambert et de Saint-Just-sur-Loire, venaient encore sur l'emplacement des ruines en pélérinage contre la fièvre. En s'en allant, pour utiliser leur voyage, elles emportaient de grande quantité de mousse pour le calfeutrage des bateaux.

(2) Un exemple fameux de pic basaltique occupé dans l'antiquité en dehors de notre Forez, est le Puy de Dôme,

Plus que tous autres sommets en effet, presque toutes ces pyramides ou dômes émergeant de notre plaine ou perçant les flancs de nos montagnes, laissent voir ou cachent des restes de constructions ou de travaux antiques. Et c'est près de ces buttes escarpées, complètement abandonnées aujourd'hui, qu'il faut surtout aller chercher les vieilles traditions et les vieilles légendes : si elles disparaissent ailleurs, elles sont là encore très vivaces, grâce à une sorte de respect religieux qui protège ces sommets.

Parmi les plus intéressantes de ces montagnes, au point de vue qui nous occupe, signalons brièvement le puy de Rochon (540 mètres), sur les flancs duquel on trouve de la tuile à rebords descendue vraisemblablement du sommet, couronné actuellement par une statue monumentale de la Vierge ; le pic de Curtieu (600 m.), où la poterie antique pullule sur un petit plateau d'accès difficile, au pied même de la carrière de basalte (1) ; le mont Semioure (1.012 m.), où l'on a recueilli des silex taillés et sur lequel se perpétue la coutume de se réunir le 24 juin, dans le voisinage immédiat de l'emplacement du pilier de la justice de Châtelneuf ; le mont Chaud-Abri (1.036 m.) au centre, et peut-être au point de jonction d'un réseau de clusels rayonnant dans toutes les directions (2). On a trouvé récemment au Mont, commune d'Essertines, de la tuile antique

---

(1) Des carriers m'ont assuré qu'en outre une aire bétonnée avait été découverte à l'entrée même de la carrière actuelle : elle est actuellement recouverte de graviers.

(2) Les uns se dirigent à l'est sur Tresailles, Arcy et le Chevalard, d'autres au sud et à l'ouest, sur Chavassieu, le Crozet, le bourg de Lérignieu et Dovézy, enfin les autres au nord-est et ouest, sur les Brosses, Seynaud et, croit-on, Monvadan.

tout près d'une petite éminence basaltique à demi-rasée. Le pic de Bard (836 m.), qui éveille, dit Gras, l'idée d'un gigantesque *tumulus*, (1) laisse apercevoir, parmi la mousse, des amoncellements de pierres paraissant triées à la main et des débris, rarissimes il est vrai, de tuiles à rebords, associées à de la tuile à crochets du XVIIe siècle : nous sommes tentés de croire que la procession qui se déroule sur ses pentes le jour de l'Ascension est la transformation de quelque ancienne pratique païenne (2).

Plus près de nous, sur la boursouflure du puy de Moulou (569 m.) un défoncement a fait découvrir il y a moins de dix ans, les restes d'une construction soignée et flanquée de contreforts, non loin d'un puits présumé antique (3). Le pic de Saint-Romain (488 m.) dont les traditions tendent à disparaître, fourmille de tuiles à rebords. Quant au pic de Monsupt (646 m.) (4) et au mont Claret (599 m.), ils sont connus par des vestiges divers (5) et par leurs

---

(1) Gras (L.-P.) : *Essai de classification des monuments préhistoriques du Forez*, p. 48.

(2) Le village de Bard, situé à peu de distance, est lui-même bâti sur l'emplacement d'une localité très-ancienne ; il en reste des pierres de petit appareil et quantité de tuiles à rebords.

(3) D'après les renseignements fournis par le propriétaire du sol et ses ouvriers, le monument du Puy de Moulou, pavé en *opus signinum*, ressemblerait étrangement au petit temple mis au jour en 1886, à la Pierre-Murée, près de Chalain d'Isoure. Certains débris recueillis par MM. Morel laissent supposer qu'il y existait une sorte de piscine.

(4) V. sur Monsupt, le travail de M. Durand, dans le *Bulletin de la Diana*, tome III, page 389.

(5) Meules en laves, poteries anciennes.

cluzels que le vulgaire croit l'œuvre des *fades* ou fées (1).

Je pourrais en citer d'autres encore et des plus curieux, tels que le puy Griot (673 m.), le puy de Marcilly (585 m.), le Chirat-Gros et même la boursouflure de Bossieu (433 m.), sur laquelle on présume avoir trouvé récemment de la tuile ancienne, mais ces sommets ont été savamment décrits par M. Vincent Durand, dans sa belle monographie du canton de Boën, publié dans le *Forez pittoresque* (2) : je ne puis faire mieux que d'y renvoyer le lecteur.

En terminant, j'émets le vœu qu'une enquête complète soit entreprise sur les antiquités, les traditions et les coutumes conservées spécialement sur nos monts basaltiques ; je ne doute pas qu'une telle étude n'amène des révélations d'un haut intérêt pour l'histoire de notre vieille terre ségusiave!

Le Chirat-Gros, *commune de Saint-Laurent-en-Solore. — Renseignements supplémentaires donnés par M. Vincent Durand.*

M. Vincent Durand dit que le lieu de *Chirat-Gros*, commune de Saint-Laurent-en-Solore, dont vient de parler M. Rochigneux, est des plus curieux à visiter. C'est un dôme basaltique, d'un relief de 10 à 15

---

(1) On pourrait peut-être signaler aussi la butte de Montbrison (435 m.) sur laquelle on a trouvé quelques tuiles à rebords, le mont Verdun (443 m.) dont le nom a une saveur toute gauloise, le culot de la Garde, à cheval sur la voie Bolène, et les buttes de Châtelneuf et de Lavieu, mais les constructions du moyen-âge y ont pris un tel développement qu'on ne peut qu'émettre des conjectures sur une occupation plus ancienne.

(2) Thiollier (Félix) : *Le Forez pittoresque et monumental*, pages 310, 322, 328 et 329.

mètres au dessus des champs voisins et d'une altitude absolue de 829 mètres, qui émerge d'un plateau faiblement incliné, entre les hameaux du Bruchet, de la Vorgère et de l'Estra, *Strata*; ce dernier ainsi appelé d'une très vieille route montant de la vallée de l'Anzon et qui passe à 150 mètres seulement en midi de la butte. Le sommet de celle-ci est une étroite plateforme, allongée du sud-ouest au nord-est et dont l'extrémité orientale disparaît sous une couche épaisse et sensiblement horizontale de blocs de basalte, arrachés, ce semble, à la colline elle-même et du volume de forts moellons. On n'aperçoit sur ces blocs aucun vestige de ciment; un certain nombre ont subi l'action d'un feu tellement violent, que sur quelques points ils présentent un commencement de fusion. Les flancs de la butte, à partir d'une faible distance de l'arête qui en limite le sommet, sont couverts, jusqu'à leur base et sur tout le pourtour, d'un prodigieux éboulis de blocs, plusieurs centaines de mètres cubes, pareils à ceux qu'on observe au dessus: d'où le nom de *Chirat-Gros*, le mot *Chirat* désignant, comme on sait, un amas de pierres.

A une dizaine de mètres du pied de la butte, en nord, naît une source intarissable. Elle est enfermée, avec le monticule lui-même, dans une espèce d'enceinte polygonale, délimitée par une terrasse qui domine d'un à deux mètres les champs contigus et dont les talus laissent voir un amoncellement des mêmes blocs. Les côtés est et ouest de l'enceinte se prolongent à l'aspect du midi jusqu'à la route antique et entre ces prolongements sont étagées plusieurs autres terrasses soutenues par des murs en pierre sèche, d'aspect moderne. Il serait donc imprudent de faire des hypothèses hâtives sur l'âge et la destination de ces ouvrages supplémentaires, dans un pays où les cultivateurs ont multiplié les

murs de clôture rustiques, tant pour défendre leurs héritages que pour les débarrasser des pierres qui les encombraient. Toutefois, la connexion qui semble exister entre l'enceinte principale et le mamelon qu'elle entoure, la circonstance qu'elle assurait aux occupants, quels qu'ils fussent, l'accès à l'eau potable, porte à croire qu'elle n'a pas été établie en vue de satisfaire seulement à des nécessités agricoles.

Des fragments de tuiles à rebords et de poteries antiques apparaissent à la surface des champs voisins, particulièrement au nord et à l'ouest du mamelon.

Chaque année, le jour de la Saint-Jean, c'est-à-dire au solstice d'été, une assemblée de charité a lieu au Chirat-Gros et on y distribue des aumônes aux pauvres. Les habitants du voisinage sont persuadés que s'ils manquaient à cette coutume, ils en seraient punis par la perte de leur récoltes. Il est difficile de ne pas reconnaître ici une de ces observances populaires dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont le christianisme a modifié le caractère primitif; et l'on ne fera pas conjecture trop hardie en supposant que le culte d'Apollon Bélénus a été en honneur sur cette colline.

Mais quelle hypothèse faire sur l'extraordinaire quantité de blocs détachés dont elle est couverte et qu'aucune cause naturelle ne semble avoir pu arracher et précipiter sur ses flancs? L'étroite esplanade qui la couronne aurait-elle été élargie par un mur de soutènement construit, soit entièrement en pierres sèches, soit en pierres et poutres de bois noyées dans la masse, à la mode gauloise? Serions-nous en présence des ruines d'un véritable rempart? Les deux suppositions peuvent fort bien se concilier, si l'on admet que le Chirat-Gros a été à la fois un lieu d'adoration et le réduit central d'un petit oppidum.

Quant aux traces de calcination profonde, de fusion même, que portent un certain nombre de blocs, il est assez malaisé d'en donner une explication certaine. On peut songer à l'incendie d'un édifice dans lequel le bois serait entré dans une forte proportion, à de grands feux entretenus sur ce point dans un but religieux ou pour servir de signaux. La coutume des feux de la Saint-Jean, aujourd'hui inconnue au Chirat-Gros, mais que l'assemblée tenue encore le même jour permet de supposer dans le passé, suffirait peut-être à donner la raison des faits observés. L'hypothèse de constructions reliées par un ciment vitreux, comme à Villeret et Saint-Alban doit d'ailleurs être écartée: les blocs sont trop volumineux, leur fusion superficielle est trop imparfaite, et nulle part on ne remarque d'adhérence entre eux.

La séance est levée.

Le Président,
Vincent DURAND.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Boudet (Marcellin), son ouvrage : *Les premiers travaux de dessèchement du marais de Limagne d'après les textes du moyen-âge.* (Extrait de la *Revue d'Auvergne*). Clermont-Ferrand, (Mont-Louis), 1891, in-8°.

Déchelette (Joseph), sa notice : *Le château de Montrenard* et *ses seigneurs.* (Extrait du *Roannais illustré*). Roanne, (Chorgnon et Bardiot), 1891, in-8°.

Du Broc de Seganges (G.), l'ouvrage de son père, L. du Broc de Seganges : *Notre-Dame de Moulins. Guide historique, archéologique et iconographique à travers la cathédrale. Les chapelles, les vitraux, les peintures, etc.* Moulins, Desrosiers, 1876, in-12.

Cet ouvrage est le développement de la conférence que fit l'auteur aux membres de la Diana lors de l'excursion de 1882.

Durand (Vincent), ses notices : Vase funéraire peint découvert à Allieu (Loire) en octobre 1890. (Extrait du tome V du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (E. Brassart), 1891, in-8°.

— Émigrations périodiques des ouvriers foréziens au XVIIe siècle. (Extrait du tome V du *Bulletin de la Diana*). Montbrison (E. Brassart), 1890, in-8°.

Fabre (Paul), son ouvrage : *La pathologie des houillères. Communication faite à l'Académie de médecine* (27 mai 1890) *et au congrès des sociétés savantes* (28 mai 1890). Paris, G. Steinheil, 1891, in-8°.

Fontanès (L. de): *Mémoires concernant les écoles nationales militaires*, (par le comte de Thélis). Dix-sept mémoires reliés en un volume in-8°. Le 1er porte à Paris : (Clousier), 1781; le 3e, Paris, (Prault), 1781; le 12e, (imprimerie polytipe), 1787; le 13e, Clousier, 1788; les autres sont sans date. Les listes de souscriptions vont de 1777 à 1788.

Guillemot (Antoine), sa notice: *Caractères de divisibilité des nombres*. Clermont-Ferrand, Bellet et fils, 1891, in-8°.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Caresses et caprices*, mazurka pour piano, 4e édition, op. 173. Paris, Colombier-Schmoll, s. d., in-4°.

— *Gentillesse*, polka pour piano, 4e édition, op. 151. Paris, Colombier-Schmoll, s. d., in-4°.

— *Le bonheur dans la paix*, chœur à quatre voix d'hommes, 2e édition, op. 195, paroles de Paulin (la partition et les quatre parties séparées). Paris, V. Lory, s. d., in-8°.

— — Le même chœur, réduction à deux voix égales. Paris, V. Lory, s. d., in-8°.

— *Partie du ciel, élégie*, 2e édition, op. 181, chant et piano, paroles d'Octave Lafay. Paris, Graff-Parvy, s. d., in-4°.

— *Rêverie de Madeleine*, mazurka brillante pour piano, 4e édition, op. 165. Paris, Colombier-Schmoll, s. d., in-4°.

— *Sous les orangers*, valse pour piano, 4e édition, op. 180. Paris, Colombier-Schmoll, s. d., in-4°.

Leriche (Ernest), sa notice: *L'Exposition rétrospective forézienne de Roanne en* 1890. (Extrait du *Roannais illustré*). Roanne, Chorgnon et Bardiot, 1891, in-4°.

Matagrin (Henry): Gaffarel (J): *Curiosités inouyes*

sur la sculpture talismanique des Persans. Horoscope des patriarches et lecture des étoiles, traduit par Grégoire Michel. S. l., 1631, in-12.

— *Indicus sive catalogus beneficiorum Lugdunensis diœcesis.* Mss. s. d., pet. in-4°. V. plus haut, page 18.

— Ordonnance de pòlice du juge de Montrotier à l'occasion de la peste. V. plus haut page 18.

5 mai 1631. — Original Papier.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants.* Novembre 1890 — février 1891.

Neufbourg (Comte Jean de): Hache de pierre trouvée à Saint-Etienne-le-Molard. V. plus haut page 2.

Ollagnier (chanoine): Chapiteau pentagonal à double rang de feuillages, trouvé parmi les matériaux de remplissage des murs de l'ancienne église de Saint-Pierre de Montbrison et appartenant vraisemblablement à la primitive église de ce nom.

Granit. — Hauteur 0m 28; largeur 0m195. — XIVe siècle.

— Pierre sculptée et polychromée figurant le père Éternel tenant la boule du monde et bénissant, au dessus d'un nuage, entre deux anges, les ailes abaissées. Cette pierre ornait le centre du cadran d'une horloge placée à une clef de voûte de la nef de l'ancienne église de Saint-Pierre, à Montbrison.

Calcaire. — Hauteur 0m 40; largeur 0m32. — XVIIe siècle.

Requin (l'abbé), correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts, à Avignon, sa notice: *Jacques Morel et son neveu Antoine le Moiturier.* Paris, (E. Plon, Nourrit et Cie), 1890, in-8°.

Jacques Morel est l'auteur des sculptures du tombeau de Charles

de Bourbon, comte de Forez, que l'on voit dans l'église abbatiale de Souvigny (1448).

Testenoire-Lafayette (C.-P.) : Javelin Pagnon : *Œuvres poétiques*, avec 76 eaux-fortes de Trouilleux et une notice biographique par C.-P. T. (Saint-Etienne, Théolier et Cie), 1890, in-8°.

— — *Quelques-unes des chansons de Javelin Pagnon.* S. l. n. d. (Saint-Etienne, Théolier et Cie), 1890, in-8°.

— *L'expeusitioun agricola, par lou paire Barounta.* S. l., 1887, feuille gr. in-4°.

— *Lou panorama de vais San-Tchiève, d'après lou père Barounta.* Saint-Etienne, (Urbain Balay), 1882, in-8°.

Travers (Emile), ses notices : *Les restes de Christophe Colomb (D. Christoval Colon). Etude critique.* Paris, Picard, 1886, in-8°.

— *L'exposition rétrospective forézienne.* (Extrait du *Bulletin monumental*). Paris, Picard, 1890, in-8°.

Echanges.

Académie d'Hippone : *Bulletin*, 1891.

Académie du Var, *Bulletin.* Nouvelle série, tome XV, 2e fascicule, année 1890.

Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* N° 3, année 1890.

Cournault (Charles). Les haches du cimetière mérovingien de Tantonville (Meurthe-et-Moselle) — Dutilleux (A) : Note sur la découverte d'un cimetière d'origine franque à Andrésy (Seine-et-Oise) (*tombes en plâtre, armes, bijoux*). — Eck (Théophile) : Fouilles du cimetière mérovingien du Chêne d'Huy à Vaudancourt (Oise) (65 *tombes renfermant de nombreux bijoux*). — Ledain (Belisaire) : Essai de classification chronologique des châteaux féodaux du Poitou du XIe au XIIIe siècle. (*Ce*

travail peut servir de guide pour le classement chronologique de certains châteaux du Forez. — Maître (Léon) : Découverte des thérmes de Curin, commune de Blain (Loire-Inférieure), avec deux figures.

— Section des sciences économiques et sociales : *Bulletin.* N° 1, année 1890.

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1891.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives*, n° 3, année 1890.

Musée Guimet. *Annales*, Sayce (A. H.) : *Les Hétéens. Histoire d'un empire oublié.*

— *Revue de l'histoire des religions.* N° 6, 1890.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome IX, n° 143, 3e et 4e trimestres 1890.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique.* Tome XVIII. 1e, 2e, 3e et 4e trimestres 1890.

Barbier de Montault (Mgr) : La croix processionnelle de la collection Olivier à Montauban, avec deux planches hors texte. (*Étude liturgique et descriptive, fort intéressante, sur les croix processionnelles et plus spécialement sur celle de la collection Olivier : cette croix a quelques liens de parenté avec celles de l'Hôpital-sous-Rochefort et des Cordeliers de Montbrison.*) — Momméja (Jules). Les plates-tombes du moyen-âge. Essai d'esthétiquearchéologique.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 21e année, 12e livraison, décembre 1890. 22e année. 1e, 2e et 3e livraisons, janvier-mars 1891.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, avril-septembre 1890.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 7e année, n° 6, novembre-décembre 1890.

Mélanges. Le cours d'histoire d'Auvergne à la faculté des lettres de Clermont, par M. Robuchon, analyse. (*Il y est fait mention de l'Hôtel de la Tour du Pin que l'évêque de Clermont acheta en 1308 aux comtes de Forez. C'est dans cette maison, rue Pascal, que furent installés plus tard, au XVIIIe siècle, les bureaux de l'Intendance, aujourd'huy évêché et maison Fleury.*)

Société de Borda. *Bulletin.* 15e année, octobre-décembre 1890.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 96e livraison, janvier 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e et 3e trimestres 1890.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin.* XIe volume, 1re livraison, janvier 1891.

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin.* 62e-68e livraisons, janvier-décembre 1890.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXVII, 1er semestre 1890.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 10e année, janvier-mars 1891.

Société philomatique de Paris. *Bulletin.* 8e série, tome II, 1889-1890.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 9e année, décembre 1890-février 1891.

Huguet (A.) : Les registres des sépultures de l'église de Notre-Dame de Montbrison (1741-1786).

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LI, 6e livraison, novembre-décembre 1890.

Grandmaison (Ch. de) : Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits. (*A citer les pages* 605 *et* 606 *relatives à l'acquisition d'une partie des collections des Gouffier, à Oiron. On sait que l'armorial manuscrit de Guillaume Revel dont la Diana possède une copie, est tiré de la collection Gaignières.*

Bulletin monumental. 6e série, tome VI, nos 2 et 3. Année 1890.

Dion (Comte A. de) : Notes sur quelques églises de la Corrèze. (*Étude fort intéressante sur le style et le plan des églises de cette région; exemples de transformation au milieu du XIIe siècle, d'édifices à trois nefs en une seule avec voûte unique reposant sur les murs des collatéraux*). — Travers (Émile) : L'exposition rétrospective forézienne.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, tome XXXII, 6e livraison, décembre 1890 ; tome XXXIII, 1re, 2e et 3e livraisons. janvier-mars 1891.

Revue archéologique. 3e série, tome XV, novembre-décembre 1890.

Deloche (M.) Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne, avec nombreux dessins. (*La belle bague de la collection Coiffet trouvée en* 1884 *à la Garde près Boën, y est reproduite, décrite et comparée avec d'autres bagues anciennes curieuses, notamment avec celles découvertes récemment à Herpes (Charente-Inférieure).* — Le Ponthois : Exploration du tumulus de Cruguel, commune de Guidel (Morbihan). (*Intéressant article sur la découverte de mégalithes, armes en or et en bronze, outils, silex, poteries et puits antiques recouverts par un tumulus*). — Reinach (Salomon) : Tête en bronze de dieu cornu découverte à Lezoux et appartenant au musée de Saint-Germain.

Revue du Lyonnais. 51e année, 5e série, tome X, nos 59 à 62, novembre 1890-février 1891.

Revue épigraphique du Midi de la France, no 53, octobre-décembre 1890.

Mommsen : L'armée romaine à partir de Dioclétien.

Roannais illustré. 5e série, 3e livraison, décembre 1890.

Chassain de la Plasse (R) : L'exposition roannaise d'art moderne et contemporain. — Durand (Vincent) : Un bâtard supposé de la maison d'Albon : Jean Curtil, curé de Saint-André en Roannais. — Leriche (Ernest) : L'exposition rétrospective forézienne à Roanne.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Ferdinand Balay, rue des Jardins, à Saint-Etienne, reçu le 29 janvier 1891.

M. l'abbé Chevrolat, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 29 janvier 1891.

M. Joannès Gonon, notaire à Renaison, reçu le 29 janvier 1891.

M. l'abbé André Mathieu, vicaire à Villié-Morgon, reçu le 29 janvier 1891.

M. l'abbé Paris, vicaire à Coutouvre, reçu le 29 janvier 1891.

Membre décédé.

M. Jean-Antoine-Pierre Forissier, à St-Galmier, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. l'abbé Boussange, curé à Pommiers, membre titulaire.

M. Georges Callier, à Guéret (Creuse), membre correspondant.

M. l'abbé Conil, vicaire à St-Pothin, à Lyon, membre titulaire.

M. Jean-Baptiste Dulac, architecte à Montbrison, membre titulaire.

M. E. Kuhn, ingénieur civil, à Chamalières, (Puy-de Dôme), membre correspondant.

M. l'abbé Laurent, curé de Saint-Apollinaire (Rhône), membre titulaire.

M. Paul de Luvigne, quai de l'Hôpital, à Lyon, membre titulaire.

M. Joannès Rivière, percepteur à Mornand (Rhône), membre correspondant.

ERRATUM. — Tome V, page 220, ligne 28. — du doyen Claude *d'Albon,* lisez du doyen Claude *de Raybe.*

AVRIL — SEPTEMBRE 1891

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — Nos 2 et 3.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART.

1891

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

AVRIL — SEPTEMBRE 1891

BULLETIN DE LA DIANA

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE
Sciences, Agriculture, Arts

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mai 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : Mgr Bernard, MM. Achalme, abbé Bartholin, de Billy, M. de Boissieu, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, abbé Claret, Coudour, Crépet, J. Déchelette, Desjoyaux, L. Dupin, A. Durand, V. Durand, Durel, Dusser, Gonnard, Grange, Granger, Huguet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Leriche, Maillon, Matagrin, Miolane, Monery, de Montrouge, abbé Ollagnier, Peniguel, Poidebard, comte de Poncins, Populus, docteur Rey, abbé Rochette, Rochigneux, F. Rony, J. Rony, L. Rony, de Rosemont, Rousselon, abbé Roux, A. Roux, Alph. de

Saint-Pulgent, Tardieu, C.-P. Testenoire-Lafayette, Thevenet, Thevenin, Thiollier, abbé Vermorel, abbé Versanne.

MM. Gonon, le comte de Marsy, de Vazelhes et de Viry ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président donne tout d'abord la liste des membres de la Société morts depuis la dernière assemblée générale, ce sont : MM. d'Assier de Valenches, Elysée Neyrand, Bochard, Forissier, Valentin Smith, vicomte de Becdelièvre.

M. d'Assier de Valenches était le dernier survivant des trois fils de M. d'Assier dont les magnifiques publications et les intéressantes brochures ont enrichi le Forez et occupent la plus honorable place dans notre bibliothèque. Lui-même avait cultivé la sculpture avec succès : c'était un des élèves de notre éminent compatriote et confrère M. Bonnassieux; il n'a cessé de s'intéresser à tout ce qui concerne la littérature et les arts.

M. Forissier et M. Neyrand appartenaient l'un et l'autre à la catégorie, si peu nombreuse, hélas ! aujourd'hui, des membres fondateurs de la Diana en 1862. Si la mémoire des hommes ayant fait le bien pendant toute leur vie mérite d'être conservée, la leur, à coup sûr, ne périra pas.

M. Bochard ne faisait partie de la compagnie que depuis 1886 : il lui a été trop tôt ravi et laissera de longs souvenirs parmi ses confrères.

M. Valentin-Smith, parvenu aux limites extrêmes de la vie, avait conservé toute la vigueur de son intelligence, en même temps que l'élévation de son esprit. Travaillant sur des matières dont l'antiquité augmentait la valeur, il est mort la plume à la

main, laissant derrière lui une œuvre faite pour élucider les origines de la nationalité française.

La dernière tombe ouverte est celle de M. de Becdelièvre ; il y a trois jours que ses amis l'ont accompagné à sa funèbre demeure.... L'émotion de M. le Président ne lui permet pas d'accorder à sa mémoire autre chose qu'un déchirant souvenir, elle l'oblige à laisser les membres de la Société rendre du fond de leur cœur, à ce confrère si sympathique et si éminent, l'hommage digne de son caractère, de son intelligence et de sa parfaite distinction.

Dix-huit membres ont donné leur démission : ce sont MM. l'abbé Avril, abbé Buer, abbé Boussange, Callier, abbé Conil, Cuillieron, J.-B. Dulac, Dulau, P. Durand, Frédet, abbé Laurent, J. Laurent, Kuhn, Matray, Mulsant, de Luvigne, abbé Richoud, Rivière.

Onze titulaires ont été admis : ce sont MM. Ferdinand Balay, Francisque Balay, comte de Chabannes, abbé Chevrolat, A. Durand, Gauthier-Dumont, Gonon, abbé Mathieu, abbé Paris, Rousselon, Tardieu.

La Société de la Diana se composait, lors de la dernière assemblée générale, de 286 membres, elle en compte aujourd'hui 273.

Dons.

Notre musée et notre bibliothèque se sont accrus pendant cette année des dons de Mlle de Rostaing, et de MM. de Barthélemy, Alf. Bertrand, abbé Bletterie, Bousigue, Brossard, sénateur, Marcellin Boudet, du Broc de Seganges, Chavassieu, J. Déchelette, V. Durand, docteur Fabre, Ghinzoni, Griot, Guillemot, R. P. Gouilloud, Jannesson, Larderet de Fontanès, Lachmann, Lapouré, Leriche, Matagrin, comte de Neufbourg, chanoine Ollagnier, E. Parrocel, Pelle-

abbé Prajoux, Alph. de Saint-Pulgent, L. Rony, abbé Requin, Testenoire-Lafayette, Théolier, Travers, Valentin-Smith, de Vazelhes.

Médaille d'argent décernée à la Diana à l'Exposition universelle de 1889.

La Société vient de recevoir la médaille d'argent qu'elle a obtenue à l'Exposition universelle de 1889. La Diana peut être fière de cette récompense, qui a été décernée à un petit nombre de sociétés savantes.

Comptes.

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1890. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir annexe n° I).

Election du Bureau et du Conseil d'administration.

Le Bureau et le Conseil d'administration, élus pour six ans dans l'Assemblée générale du 27 avril 1885, sont arrivés à la fin de leur mandat. Il va donc être procédé immédiatement à de nouvelles élections.

Nomination du Bureau et du Conseil d'administration.

Selon l'usage établi, les sociétaires sont invités à élire d'abord les membres du Bureau.

Votants	56
Majorité absolue	29

	MM.	voix
Président :	Le comte Léon de Poncins,	48
	Vincent Durand.	2
	Louis Rony.	1

Vice-Président :	Le comte de Charpin-Feugerolles	46
	C.-P. Testenoire-Lafayette.	2
	Maurice de Boissieu	1
	E. Brassart	1
Secrétaire :	Vincent Durand.	48
	E. Brassart	2
	J. Déchelette	1
Trésorier :	Joseph Rony.	50

En conséquence le Bureau de la Diana, pour la période de 1891 à 1897, est ainsi composé :

Président : M. le comte Léon de Poncins ;

Vice-Président : M. le comte de Charpin-Feugerolles ;

Secrétaire : M. Vincent Durand ;

Trésorier : M. Joseph Rony.

Il est passé à un second scrutin pour la nomination des neuf membres du Conseil d'administration (trois résidant dans chaque arrondissement). Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants	56
Majorité absolue	29

Pour l'arrondissement de Montbrison :

MM.	voix
O. de Viry	55
Le vicomte de Meaux	54
Maurice de Boissieu	54
E. Brassart.	9
Dupin.	1
Dusser	1
Huguet.	1

Pour l'arrondissement de Roanne :

MM.	voix
E. Jeannez	50

Barban	46
Chassain de la Plasse	45
De Neufbourg	10
J. Déchelette	2
Leriche	1
Monery	1

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne:

MM.	voix
C.-P. Testenoire-Lafayette	54
Gonnard	52
W. Poidebard	37
F. Thiollier	17
Ph. Testenoire-Lafayette	1
Gachet	1
Poinat	1

En conséquence, sont nommés membres du conseil d'administration pour l'arrondissement de Montbrison: MM. O. de Viry, le vicomte de Meaux et Maurice de Boissieu;

Pour l'arrondissement de Roanne: MM. Jeannez, Barban et Chassain de la Plasse;

Pour l'arrondissement de Saint-Etienne: MM. C.-P. Testenoire-Lafayette, Gonnard et W. Poidebard.

M. le Président, en son nom et au nom de tous ses collègues du Bureau et du Conseil d'administration, remercie la Société de la nouvelle preuve de confiance qu'elle vient de leur donner.

Budget additionnel de 1891 et budget ordinaire de 1892.

M. le Président présente ensuite le budget additionnel pour 1891 et le budget ordinaire pour 1892. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité (voir annexes II et III).

Excursion en 1891.

Il est temps de désigner la partie du département où la Société a l'intention de faire son excursion annuelle. L'arrondissement de Saint-Etienne qui n'a pas été visité depuis nombre d'années paraît devoir être choisi de préférence.

Une excursion dans le canton de Bourg-Argental ou dans celui de Pélussin est votée par l'Assemblée, qui nomme pour commissaires chargés de la préparer MM. F. Thiollier, président, Gachet, Gonnard, Poinat et Tardieu. Sur la demande de M. F. Thiollier, M. E. Brassart est adjoint à cette commission.

De l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule, *par M. l'abbé Duchesne. — Feurs a-t'il jamais été un évêché ? — Communication de M. Vincent Durand.*

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

M. l'abbé Duchesne vient de publier, dans le L° volume des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* une dissertation capitale sur *l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule.* Les conclusions auxquelles est arrivé le savant abbé nous touchent de fort près, et je vous demande la permission de vous les indiquer en peu de mots.

Vous n'ignorez pas quelles vives discussions se sont élevées de nos jours, entre les partisans de ce que l'on a appelé l'école historique et ceux de l'école traditionnelle, sur l'époque à laquelle on doit faire remonter la prédication de l'Évangile et l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique dans notre pays. Les arguments pour et contre semblaient épuisés. M. l'abbé Duchesne a trouvé le

moyen de jeter de nouvelles lumières sur la question, en discutant et comparant les catalogues épiscopaux que possèdent la plupart des églises et dont plusieurs sont fort anciens. Ces catalogues, plus ou moins longs, se réduisent à la vérité à une simple nomenclature que n'accompagne aucune date. Mais, d'ordinaire, quelques-uns au moins des prélats qu'ils mentionnent sont connus par l'histoire ou par des actes auxquels ils sont intervenus et très particulièrement par les souscriptions des conciles. L'ordre chronologique dans lequel ces prélats se sont succédé est-il conforme à celui observé dans le catalogue de leur église? Ne manque-t'il dans celui-ci aucun évêque dont l'existence est bien établie par d'autres documents? N'y relève-t'on, au contraire, aucun nom parasite et manifestement emprunté à la série des évêques d'autres sièges? L'intervalle entre les personnages que l'on sait avoir vécu à une époque déterminée est-il proportionné à la durée qu'il est raisonnable d'assigner à l'épiscopat des prélats qui les séparent? le catalogue doit être tenu pour sincère et complet et, en s'aidant des échelons connus, on peut, par interpolation, fixer approximativement la date à laquelle florissaient les évêques sur qui l'histoire et les titres sont muets, et finalement remonter à l'époque probable où vivait le fondateur du diocèse.

Appliquant cette méthode avec une critique sévère et en soumettant les résultats au contrôle des témoignages historiques les plus sûrs, M. l'abbé Duchesne, après avoir mis de côté la région du bas Rhône et de la Méditerranée, où la foi paraît avoir été annoncée de bonne heure, se croit autorisé à conclure que dans le reste des Gaules il n'existait au IIe siècle qu'une seule église, celle de Lyon. Lyon fut donc à l'origine le chef-lieu d'un diocèse

immense embrassant le surplus de la France actuelle, la Suisse, la Belgique, la Hollande et une partie de l'Allemagne. Vers le milieu du IIIe siècle seulement, apparaissent dans quelques grandes villes, Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, de nouveaux sièges épiscopaux. Le nombre s'en accroît un peu aux approches de l'an 300. Mais ce n'est guère qu'au IVe siècle, vers le temps de Constantin au plus tôt, que la plupart des cités reçoivent un évêque particulier. Quelques évêchés paraissent même avoir été fondés beaucoup plus tard. Celui de Mâcon, par exemple, dont le territoire est aujourd'hui compris pour partie dans les limites de notre département, n'a pas d'attestation antérieure au VIe siècle et il est fort possible qu'il n'ait été érigé que dans le courant du Ve.

Ce petit nombre de diocèses et leur vaste étendue sont faits pour étonner, lorsqu'on considère la multitude de sièges épiscopaux dont furent couvertes d'autres parties du monde chrétien, notamment l'Italie méridionale et l'Afrique. Mais M. l'abbé Duchesne montre que cette règle n'était pas générale et que plusieurs pays ont, comme la Gaule, été divisés d'abord en un fort petit nombre de diocèses. C'est le cas de la Haute-Italie, où les sièges de Ravenne, Milan, Aquilée, Brescia et Vérone sont les seuls qu'on puisse faire remonter par des arguments sérieux au delà du IVe siècle, les deux premiers paraissant, au plus, contemporains de ceux de Lyon et d'Arles. Un curieux texte de Théodore de Mopsueste, auteur de la fin du IVe siècle, fait allusion à la subdivision récente d'un certain nombre de diocèses d'Occident.

Ces magnifiques résultats devaient vous être signalés.

La doctrine de M. l'abbé Duchesne nous fournit,

si je ne me trompe, la solution d'un problème qui intéresse directement le Forez.

On s'est plusieurs fois demandé si Feurs, capitale d'une cité florissante, dans une région où l'Évangile était prêché dès le IIe siècle, n'aurait point été, comme la presque universalité des autres chefs-lieux de cité, le siège d'un évêque particulier. On avait proposé d'introduire cette question dans le programme du congrès archéologique de Montbrison. Elle en fut écartée, comme de nature à réveiller des tempêtes mal assoupies et à compromettre l'ordre public, le bureau ne disposant d'ailleurs d'aucune force armée, et le règlement du congrès ne prévoyant pas de petit local pour recevoir les orateurs trop intempérants. Après les recherches de M. l'abbé Duchesne, il n'est guère possible de la résoudre autrement que par la négative. A l'époque tardive qui vit les diocèses se multiplier, empruntant aux cités du même nom leur circonscription territoriale, Feurs, situé à une distance peu considérable de Lyon et où, par conséquent, une telle création avait dû jusqu'alors sembler moins nécessaire encore que partout ailleurs, Feurs était probablement fort déchu de sa splendeur première, ou même ruiné. Ce ne paraît pas avoir été dans l'antiquité une ville fermée, et les graves indices qui portent à croire que Moind, Lezoux et d'autres lieux habités de la région subirent vers l'an 260 une dévastation complète, laissent présumer aussi que Feurs, dont les inscriptions s'arrêtent au règne de Gallien, dont le sol garde les témoignages de violents incendies, fut enveloppé dans le même désastre. C'est à cette époque peut-être qu'il perdit son rang de capitale de la cité Ségusiave, désormais absorbée dans la *civitas Lugdunensium*. Ainsi, Feurs n'avait pas reçu d'évêque auparavant, parce que les

diocèses étaient fort peu nombreux, et, quand prévalut un nouveau plan d'organisation ecclésiastique attribuant un évêque à chaque cité, il ne se trouva plus en état d'en obtenir le bénéfice.

Réception d'une religieuse de chœur au couvent de Notre-Dame de Jourcey. — Communication de M. H. Matagrin.

M. Henri Matagrin donne lecture d'un acte notarié dressé à l'occasion de la réception d'Aimée Guillet, comme religieuse de chœur, au couvent de Notre-Dame de Jourcey.

Aimée Guillet était fille de Jean Guillet et de Jeanne Dalier. Son frère, noble Annibal Guillet, sieur de Belvé, docteur en droit, avocat en parlement et ès cours de Lyon, fut conseiller et procureur du roi en l'élection de Lyon, puis échevin.

La maison forte de Belvé était située en la paroisse de Saint-Laurent de Chamousset. Le château, dont on ne voit plus aujourd'hui que des ruines, avait été construit par Jean, fils du susdit Annibal.

Ce prénom d'Annibal était héréditaire dans la famille Guillet, qui était originaire de Saint-Symphorien-le-Château et s'éteignit dans celle des Jolyclerc de la Bruyère, anoblie aussi par l'échevinage lyonnais.

Aujourd'huy dixiesme jour du mois de septembre mil six cent quatre vingt, avant midi, en l'esglise du couvent de Notre-Dame de Joursey, membre despendant de l'abaye royalle de Fontevrot, en la présence du notaire royal soubsigné et des témoins apprès nommés, sœurs Catherine Henrys de Grézieu, prieure dudit couvent, Charlotte de Chalmazel, Louise Théollière, Eléonnore de Chavagnon, Jeanne Tardi, Magdelaine du Rozier, Marie de Barrieu, Marguerite de Jannoray et Bonne Pupier, toutes religieuses et dudit couvent

étant assemblées, ont vollontairement recogneu que leur chère sœur de chœur Aimée Guillet, fille de monsieur Jean Guillet, bourgeois de Saint-Laurent de Chamosset, a esté reçue capitulairement par elles après avoir fait l'année de noviciat et profession, qu'elle a faicte à la grand grille du chœur de leurd. esglise à voye distincte et intelligible, et que lad. sœur de chœur Aimée Guillet a toutes les quallités nécessaires pour bien et deument servir ladite religion, au moyen de quoi et pour d'aultres grandes et fortes considérations cogneues auxd. dames prieure et religieuses, tant en leurs noms qu'en celluy dud. couvent, elles deschargent par ces présentes et quictent ledit sieur Guillet son père ici présent de la pentionviagère qu'elle[s] pourroi[en]t légitimement prétendre et exiger de luy ou de sad. fille, dont a esté requis acte, qui a esté octroyé par moydit notaire, en présence de sieur Antoine Nachard, marchand de Saint-Galmier, sieur Floris Gillier, notaire royal de la Valla, tesmoins requis, signés avec lesdites dames, ledit sieur Guillet et sa fille. Adverty du scellé sur ledict d'avant le trentième jour à peine de nullité et de l'admende de cinquante livres.

Signé par lesdites dames, leur directeur Morin, Aimée Guillet, son père, les témoins et le notaire PONTHUS.

Notes extraites du registre de catholicité, pour l'année 1723, de la paroisse de Saint-Rambert-sur-Loire. — Communication de M. Achalme.

M. Achalme dit que le registre des mariages, naissances et décès, pour 1723, de la paroisse de Saint-Rambert-sur-Loire contient à la fin, avec une nomenclature d'inventions faites depuis le commencement du XVIIe siècle, des remarques curieuses sur des évènements et des usages contemporains. Ces notes sont de la main du curé d'alors, M. de Lévy. En voici la copie :

Remarques du temps du siècle 1600.

Anciennement Saint-Rambert s'appelait *Occiaccum*, depuis le christianisme Saint-André des Hormes, et depuis la translation des reliques de saint Rambert le lieu a porté son nom.

Les sciences ont été en France dans le siècle 1600 au plus haut degré qu'elles n'aient été en France et ont surpassé le reste du monde.

Comme aussi dans le long règne de Louis XIV, la France au fait de la guerre a surpassé tout autre état du monde, les historiens le feront voir.

Les bombes ont été inventées à Munster environ vers 1660. Munster s'en est servi le premier, la France quelques temps après en a pris l'usage.

Les chaises roulantes ont été inventées en France en 1650; peu de temps après on s'en est servi dans les postes pour courre aisément.

Au commencement du siècle 1600 quelques personnes prirent l'habitude de tirer aux oiseaux en volant : les maladroits les croyaient des sorciers. A présent tous les chasseurs en ont l'habitude.

On ne porte plus des piques à la guerre depuis 1702, autrefois c'était le tiers des troupes.

L'usage de se servir en France du café, du thé et du chocolat est depuis environ 1660, qui n'était regardé que presque un amusement.

Comme aussi le tabac est venu à un excès en France environ 1680. Auparavant ce temps là, j'ai vu que si une femme, moine et gens un peu sérieux [en avaient pris, ils] auraient scandalisé leur prochain, le tabac n'étant en usage que parmi les libertins. Une personne un peu sérieuse n'osait pas porter des tabatières ; ce n'était que quelques débauchés ou quelques personnes qui avaient mauvaise haleine.

L'usage des perruques est depuis environ 1650 ; auparavant les personnes âgées et incommodées ne portaient que des calottes. Depuis ce temps là l'usage en a si fort accru, que je vois que c'est un usage pour tous ceux qui en peuvent avoir.

On a rendu navigable la rivière de Loire plus haut que, Roanne jusqu'à Saint-Rambert en l'année 1700, 1701, 1702 1703, 1704. Un nommé Bernard Robelin, de Yguerande, a fait le premier bateau à Saint-Rambert, qui a descendu à Roanne

au mois d'octobre 1704 avec un nommé Mago, Lièvre et Giron.

On a rendu navigable la rivière de Loire en coupant quelques roches qui étaient dans le cours de la rivière, depuis Villerest jusqu'au commencement de la plaine de Forez, par les soins de M. Foineau, de Pouilly sur Loire, qui a bâti la maison que M. Sarrain tient à présent.

La mode des couverts coupés que l'on appelle mansardes a été inventée par un nommé Mansard, charpentier du Roi, environ l'an 1640.

L'an 1709, dimanche 6 janvier, à une heure après-midi, il s'éleva un vent du Nord qui dura 17 jours, si violent pendant tout ce temps qu'il gela tous les blés dans la terre. On ne cueillit pas la centième partie de ce qu'on devait cueillir, principalement du froment. Ceux qui se trouvaient avoir des grains qui se sèment aux mois de mars et avril, ils vinrent avec abondance ; ils rapportèrent jusqu'au 30me grain et le moins 20. Les plus mauvaises terres furent les meilleures, si bien que le temps se trouva favorable pour ces sortes de grains. On regardait cette récolte comme un miracle de la bonté de Dieu.

Il n'y eut presque point de vin, l'année valut 26 livres et le boisseau de froment 10 livres. La livre c'est 20 sols, le sol 12 deniers.

Plus des 3/4 des arbres fruitiers moururent, les perdrix rouges moururent avec une grande quantité d'autres oiseaux ; il fit un si violent froid sans neige que les blés en moururent.

Auparavant le temps dit de ce grand vent du Nord, l'hiver avait été très doux, la neige qui se tenait sur les hautes montagnes conserva les blés. Quantité d'arbres moururent.

Un marchand de Marseille alla en Barbarie au mois de juin 1720 dans une ville où la peste était. — En arrivant proche cette ville on lui dit que la peste y était : [cela lui donna] l'envie de gagner et d'avoir des marchandises à bon marché dans un endroit où la peste désolait. Il eut des marchandises comme il lui plut, comme pour rien. De là il alla à Smyrne où il prit un faux passeport. — En déchar-

geant son vaisseau, un ballot de coton se rompit. Le portefaix mourut sur le champ. Il y envoya ses enfants pour avoir soin des marchandises qui étaient dans son vaisseau : ils moururent dans son vaisseau, le marchand mourut aussi.

A cette heure la ville fut infestée. La peste a fait un ravage horrible pendant plus de 2 ans dans la ville de Marseille et presque toute la Provence. En ce temps, il s'échappa un forçat qui vint dans le Gévodan : plusieurs prirent la peste.

La France, par les soins de M. le duc d'Orléans, régent de France, a été exempte de la dite peste : empêchant dans le moment que le reste de la France eût aucune communication avec la Provence que par quelques lettres trempées dans du vinaigre. Bon ordre et bonne garde pour cet effet que la peste s'est terminée à Marseille.

Les constructions cyclopéennes du midi de la France. — Communication de M. de Rosemont.

M. de Rosemont résume les observations qu'il a faites sur diverses constructions cyclopéennes du midi de la France, notamment aux environs de Nice. En terminant, il établit une comparaison entre ce genre de fortifications appartenant à un peuple primitif et certaines murailles qu'il a remarquées à Saint-Bonnet-le-Château.

La colonnade romane de l'abbaye de Charlieu, et le jeu du cerceau dans les cloîtres bénédictins. — Communication de M. E. Jeannez.

M. le Président donne la parole à M. Jeannez qui s'exprime ainsi :

C'est en 1886 qu'un très précieux fragment du premier cloître des Bénédictins de Charlieu a été dégagé des maçonneries dans lesquelles il était encastré depuis bientôt quatre siècles.

L'État, trois ans auparavant. était entré en jouis-

sance de l'ensemble des bâtiments claustraux, dont l'acte de 1854 ne lui avait conféré que la nue propriété durant la vie des vendeurs. Il fut alors possible de débarrasser les galeries, depuis si longtemps transformées en celliers et magasins, des matériaux de toute nature qui les rendaient totalement inaccessibles. Ce déblaiement permit une inspection minutieuse de toutes les ruines. Sur le nu du mur de la galerie orientale, se montrait la suite de petites archivoltes extradossées qu'avait autrefois signalée M. de Sevelinges dans son *Histoire de Charlieu.* On fit tomber plusieurs couches de crépis ; puis quelques sondages pratiqués avec précaution révélèrent l'existence de colonnettes à chapiteaux sculptés servant de supports aux archivoltes et complètement noyées dans un muraillement relativement récent.

Cette découverte fut signalée à la commission des *Monuments historiques.* La destruction des maçonneries de remplissage fut autorisée et ce travail mit au jour la curieuse colonnade que les membres de la Société archéologique du Forez ont admirée en 1888. Longue de 19 mètres, elle est formée d'arcades plein cintre, à claveaux sans moulures, larges de 1m 05 et séparées par des couples de colonnettes trapues, reposant sur un bahut très bas.

Il ne subsiste toutefois que six de ces arcades d'ailleurs admirablement conservées, étant donnés leur âge et les vicissitudes qu'elles ont dû subir (1).

---

(1) On reconnaît notamment les traces manifestes d'un incendie qui, à une époque ignorée, mais évidemment antérieure à la reconstruction du XVIe siècle, a dû être terrible et compromettre gravement, sinon détruire, la partie orientale du cloître et des lieux réguliers adjacents. Toutes les pierres en calcaire jaune de la colonnade sont calcinées et présentent la couleur rougeâtre qui résulte d'un feu violent.

Celles qui remplissaient l'intervalle de 4m 28 qui est encore muré ont été supprimées lorsque, au commencement du XVIe siècle, le prieur Jean de la Madeleine adossa à cette colonnade la salle capitulaire actuelle, qu'il fit communiquer avec le cloître par une porte à accolade toujours en place.

Il convient de remarquer que cet intervalle de 4m 28, trop large pour ne loger que trois arcades, mais insuffisant pour quatre, dut être très probablement occupé par deux de ces entre-colonnements accostant une baie plus large, soit de 1m 60, qui donnait passage du grand cloître dans celui des infirmes, comme nous le verrons plus loin.

Cette colonnade essentiellement claustrale, tant par ses dimensions que par sa structure, et dont la décoration sculptée mériterait une monographie détaillée, est de toute évidence une bâtisse du XIe siècle. On peut même arriver à la dater avec précision, grâce à quelques synchronismes.

Les renseignements historiques nous apprennent en effet que le monastère de Charlieu fut reconstruit en entier par saint Odilon, Ve abbé de Cluny : *ex toto etiam, suo tempore, constructus Carus-Locus* (1). On sait en outre que cette abbaye, depuis sa fondation vers 872 jusqu'en plein XIe siècle, ne cessa pas d'être en butte aux dévastations commises par les séculiers du voisinage, malgré son union de plus en plus étroite avec Cluny, malgré de nombreuses lettres de sauvegarde obtenues des conciles, des Papes et des Rois. Et cette ère de violences ne prit fin que sous l'épiscopat d'Odolric, le 53e archevêque de Lyon, qui amena à restitution et à pénitence

(1) Vie de S. Odilon par un moine de Souvigny. — *Additamenta Bibliothecæ Cluniacensis*, col. 1820.

publique, en présence de nombreux témoins, le dernier et le plus ardent de ses persécuteurs (1). Ce n'est qu'après ce solennel et définitif apaisement que put avoir lieu, comme le remarque André Duchesne, la reconstitution mentionnée dans la vie de saint Odilon ; ce qui place cette édification des lieux réguliers, et notamment de notre colonnade, dans la période de dix-sept années qui commence à l'avènement d'Odolric au siège de Lyon, en 1031, et finit en 1048, date de la mort de saint Odilon.

La série d'arcades, dont nous venons de faire l'histoire, *a-t-elle réellement fait partie de la colonnade qui, dans le cloître de saint Odilon, séparait le préau de la galerie de l'est ?*

A cette question, très intéressante pour la topographie des lieux réguliers de l'abbaye au XIe siècle, il semblerait *a priori* tout naturel de répondre par l'affirmative. Rien n'empêcherait en effet d'admettre que les reconstructeurs du cloître au XVIe siècle, voulant restreindre les dimensions du préau, aient établi la nouvelle galerie orientale actuelle en avant de l'ancienne.

Un examen attentif fait cependant repousser cette solution. En effet, la muraille dans laquelle étaient, jusqu'en 1886, enchâssées les arcades et qui soutient l'appentis actuel, est bien celle du XIe siècle très peu remaniée. Or, jusqu'au bout de la galerie, elle se continue absolument *pleine*, sans autre vide qu'une large porte ouverte au XVIe siècle, et ne présente aucun vestige des archivoltes ou des colonnettes qui eussent complété la colonnade de 19 mètres. Autre détail : le retour horizontal et allongé sur le nu du mur du tailloir de la sixième et dernière

(1) *Andreæ Quercitani, notæ ad vitam S. Odilonis.* pag. 73.

arcade actuelle prouve que les entre-colonnements ne se continuaient pas plus loin (1).

Notre colonnade ne fut donc qu'une claire-voie. Où donnait cette claire-voie?

Ce ne pouvait être assurément dans la sacristie ou dans le chapitre, ordinairement adossés à la galerie orientale des cloîtres monastiques (2). Pour la sacristie cela va de soi. Il en est de même pour la salle capitulaire, car elle était après l'église, le plus saint, le plus respecté de tous les lieux réguliers, (3) et, comme salle réservée aux lectures solennelles et aux délibérations, il fallait nécessairement qu'elle fut close.

La réponse nous est donnée par un passage du *Livre des Miracles* de Pierre le Vénérable (4). Il y est parlé d'un enfant du monastère, novice, oblat ou écolier, qui, durant la nuit de Noël ne dormant pas, voit s'avancer près de son lit son oncle Achard récemment décédé, qui avait été prieur à Charlieu. Le revenant décide son neveu à se lever et à venir

---

(1) C'est sur la partie de ce tailloir qui fait retour dans la galerie que se lit l'inscription dont il est question plus loin.

(2) Discours de Pierre de Blois sur la forme des cloîtres et la destination de leurs quatre côtés : *Inde est quod in claustro conventuum quatuor loca cum propriis deputantur officiis : in latere claustri occidentali est scholaris subjectio ; in eo quod contingit ecclesiam, lectio moralis ; ad orientem, in capilulo, materialis.* Il n'est ici question que des cloîtres monastiques et non de ceux des cathédrales orientés en sens tout à fait contraire.

(3) *Præter illum ubi altare constituitur, nullus locus est sanctior capitulo, nullus Deo proximior, nullus reverentia dignior. Ea erat erga capitulum in quibusdam monasteriis reverentia, ut, in eo, omni tempore, lampas arderet.* Du Cange, au mot *Capitulum.*

(4) *S. Petri Venerabilis. De Miraculis, liber II., cap.* XXVII.

avec lui jusqu'au cimetière. Ils sortent de la galerie de l'ouest, sur laquelle donnaient les bâtiments d'étude et d'habitation des enfants, traversent le grand cloître, puis le cloître des Infirmes et arrivent à l'entrée du cimetière, *duxit autem eum per claustrum majus, in claustrum infirmorum, indeque usque ad cimiterii ostium.*

Ce texte si précis place un cloître des infirmes tout à fait contigu au grand cloître, à l'est en allant vers le cimetière qui contournait le chevet de l'église, c'est-à-dire à la place de la salle capitulaire actuelle. Il était par conséquent plus rapproché des remparts que le grand cloître et pouvait ainsi recevoir les projectiles que les bourgeois révoltés en 1259 (1) lançaient *in claustrum*, du haut de la *Grange aux Moines*, sorte de barbacane, dont ils s'étaient emparés. Cette citation eût été inapplicable au grand cloître, beaucoup trop éloigné.

Au surplus, cette juxtaposition de deux cloîtres se rencontrait ailleurs qu'à Charlieu. « A la Charité-sur-Loire, première fille de saint Hugues (à la fin du XIe siècle par conséquent), on entre du grand cloître de la communauté dans le cloître des novices et des infirmes qui se joignent (2) ». Cette disposition pour Charlieu s'explique encore par ce fait, que, vu sa moyenne importance, il ne possédait ni pour les infirmes, ni pour les trois classes de novices, les habitations complètes et totalement indépendantes des lieux réguliers, dont parlent Udalric dans ses coutumes et Pierre le Vénérable

---

(1) Aug. Bernard. *Hist. de Charlieu*, p. 31. — Ed. Jeannez. *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu en Lyonnais*, p. 17 et 18.

(2) *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, tom. I, p. 37.

dans ses statuts (1). De telle sorte que les infirmes entraient à l'église par la même porte que les religieux, et devaient passer de leur cloître dans le grand cloître pour arriver à cette porte réservée que les coutumes placent toujours près du transept, à la rencontre de la galerie de l'est et du *claustrum regulare* (2).

Si nous résumons ces considérations, nous arrivons à conclure : *que notre colonnade romane n'était qu'une claire-voie pratiquée dans le mur d'appui du grand cloître du XIe siècle*, et que, par conséquent, *la galerie orientale de ce cloître primitif occupait exactement la place de celle du cloître actuel.*

Cette détermination topographique va nous aider à comprendre une inscription romane peu intelligible au premier abord, et qui est visible dans cette galerie.

TROQVO LVDE ALIAS FVGE

Joue au cerceau (pas ici), *va ailleurs.* Elle est gravée sur la partie du tailloir de la sixième arcade qui fait retour dans la galerie et, par la prohibition singulière qu'elle édicte, constitue une véritable curiosité archéologique.

---

(1) Udalric, *Antiquiores Consuetudines Cluniacensis Monasterii. Anno* 1110. Liv. III, chap. XXV. — *S. Petrii Mauricii dicti Venerabilis Statuta congregationis Cluniacensis*, art. XIX. — A Saint-Gall les novices avaient une habitation complète et séparée du monastère.

(2) CLAUSTRUM REGULARE, Ea pars claustri quæ Ecclesiæ adhœret. Ordinar. MS. S. Petri Aureæ-Val. : *In claustro quod dicitur vulgaliter claustrum regulare, quod est a parte ecclesiæ, semper silentium est tenendum.* — Du Cange, au mot *Claustrum.*

Cette inscription, découverte en 1886, tracée en capitales latines rustiques, est un spécimen de cette écriture « hardie et négligée, sans bases, sans sommets, inégale dans la hauteur de ses lettres, qui fut toujours bannie des médailles, mais ne cessa de se montrer sur le bronze et la pierre où elle se maintint jusqu'au XIe siècle, époque où, chargée d'alliage, elle se perd dans la gothique, laquelle ne commence réellement qu'avec le XIIe siècle pour finir sous Henry II ». On ne retrouve pas encore ici cet alliage dont parle Dom de Vaines (1), c'est-à-dire les essais de prolongation des bases, des sommets surtout, et le contraste si caractéristique des pleins et des déliés. Mais le *q* du mot *Troquo* n'a jamais été de la capitale d'inscriptions. L'irrégularité d'ailleurs ainsi que l'inégalité des lettres sont manifestes, et tout s'accorde pour dater cette inscription de la fin du XIe siècle. Voilà pour son âge.

Quant à sa lecture, elle entraîne des conséquences très diverses suivant le sens donné au mot *Troquus* (*trochus*). En le traduisant comme du Cange par roc ou tour du jeu d'échecs, on ne voit plus la raison d'être de la défense. Le jeu d'échecs est essentiellement silencieux. S'il était permis dans une partie du cloître, il pouvait l'être tout aussi bien dans la galerie adossée au chapitre et à la sacristie.

Mais Dom Carpentier rectifiant du Cange et revenant à la signification grecque du τροχός, roue, explique qu'il s'agit soit du sabot *(turbo)*, sorte de toupie que l'on fait pirouetter en la frappant avec un fouet,

---

(1) Dom de Vaines. *Dictionnaire raisonné de diplomatique. Passim.*

soit du cerceau *(rota)* que les enfants dirigent avec un bâton en courant. Il est facile de comprendre que ni l'un ni l'autre de ces jeux également bruyants ne pouvaient être tolérés devant la porte d'une salle capitulaire. Notre inscription s'expliquerait donc très naturellement, s'il était prouvé que de tels jeux pouvaient être pratiqués dans des cloîtres, qu'ils étaient compatibles aussi bien avec les coutumes qu'avec les exigences de la discipline monastique.

Cette démonstration est facile.

Tout d'abord et en principe, *le silence perpétuel n'était pas de règle dans le grand cloître.* Les témoignages des Clunisiens des XIe et XIIe siècles, du moine Jean, biographe de saint Odon, IIe abbé, d'Udalric dans ses *Consuetudines*, de Pierre le Vénérable dans ses *Statuts*, des rédacteurs des Statuts des Bénédictins de la province Narbonnaise solennellement approuvés en 1226, les recherches de du Cange et de son savant annotateur A. Duchesne concordent tous sur ce point (1). Les grandes abbayes pratiquaient, il est vrai, le silence absolu dans le grand cloître, mais par la raison toute simple qu'elles possédaient un autre cloître spécial, dit du *colloque*, où les religieux pouvaient converser entre eux. C'était l'exception. Et presque toujours, comme à Charlieu, il n'y avait qu'un cloître pour la communauté et le silence n'y était exigé qu'en dehors de certaines heures déterminées. *In claus-*

---

(1) Dans la vie de saint Odon, IIe abbé de Cluny, écrite par le moine Jean, son disciple, à la fin du Xe siècle, il est dit qu'il y a des heures où les moines ne doivent pas se réunir pour causer dans le cloître. — *A. Quercitani notæ ad vitam sancti Odonis: Usitatæ in claustro quondam binæ locutiones. Petrus abbas secundam subtraxit....* — Statuts bénédictins de la province Narbonnaise, art. IV. *Bibliotheca Cluniac.* p. 708. — *S. Petri Venerabilis Statuta.* XIX, XX, XXI, XXII.

tris certis horis dabatur copia fratribus invicem confabulandi (1).

Il y a plus. Dans les cloîtres, la galerie longeant l'église était spécialement destinée aux lectures spirituelles *(collationes)* pour les religieux, qui y avaient leur banc et leurs livres renfermés dans des armoires *(armaria)* placées contre les murs ou dans leur épaisseur : destination spéciale qui, nécessitant en ce lieu le silence perpétuel, lui faisait donner le nom de *claustrum regulare.*

Mais la galerie occidentale était réservée aux enfants, novices, oblats ou même jeunes séculiers, clercs ou laïques qui étaient instruits à l'intérieur de l'abbaye, depuis qu'en 780 Charlemagne avait fondé des écoles auprès de tous les monastères. *In latere claustri occidentalis est scholaris subjectio.* Ce sont les propres termes de Pierre de Blois, décrivant les quatre parties des cloîtres. Parmi les bancs de cette galerie se trouvait celui du maître, du Scholiaste. Des livres étaient attachés aux murs avec des chaînes, et *cette galerie servait de salle de récréation* aux écoliers sortant de l'*auditorium*, bâtiment des études qui donnait sur ce côté du cloître (2).

Et maintenant rien de plus facile que de justifier notre inscription.

Il est constant, nous venons de le voir, que les enfants pouvaient jouer, c'est-à-dire causer, courir dans la galerie occidentale des cloîtres qui leur était spécialement affectée, et à des heures sans

---

(1) Du Cange, au mot *Claustrum.*

(2) Discours de Pierre de Blois cité plus haut. — A. Lenoir. *Architecture monastique.* — Du Cange, au mot *Auditorium.*

doute déterminées. Il dut arriver à Charlieu que quelques écoliers poussaient trop souvent leur cerceau en dehors de leur domaine, jusque dans la galerie du chapitre. Et le prieur claustral, informé de ces infractions par un de ses *circuitores* (1), crut devoir faire graver dans cette galerie la défense qu'on y lit encore.

Ajoutons que ces jeux de la toupie ou du cerceau qui demandent un sol sinon dallé, au moins ferme et uni, eussent été impraticables sur les gazons du préau *(herbarium)* où d'ailleurs très souvent, au témoignage d'Udalric, étaient mis à sécher les vêtements des novices lavés par eux. C'est une nouvelle raison pour rendre inadmissible l'extension du préau de Charlieu, à l'époque romane, jusqu'au pied du mur de notre inscription, c'est-à-dire jusqu'à la claire-voie de pierre (2).

---

(1) *Circuitor circator*, ou simplement *circa*, le moine surveillant. — *Iste debet attendere ne quisquam loquatur ubi vel quando non debet. Lib. ordinis S. Victoris, cap.* 49. — *Circatores observabant si aliquem ridentem vel susurrentem conspexerant; statim tabulis notabatur. Antiq. consuetudines, apud Mabillonis Analecta*, t. 4, p. 461. — Dans les couvents de femmes la surveillante se nommait *cherche*. « Ordonnons qu'il y aura deux cherches, lesquelles on prendra pour un an, seront anciennes et meures de mœurs ; lesquelles iront circuire les officines du monastère pour voir si on ne trouvera pas aucunes caquetant ». *Stat. monial. congr. Casal-Bened. cap.* 7.

(2) Dans une dernière visite faite aux ruines de l'abbaye depuis la lecture de ce mémoire, il a été reconnu : 1° que la porte réservée aux religieux pour passer du cloître dans l'église est encore en place dans le mur du bras méridional du transept ; 2° que ce mur est la continuation exacte de celui de la claire-voie, laquelle donnait donc bien réellement sur la galerie est du cloître roman et non sur le préau. Car la porte de communication avec l'église ouvrait nécessairement dans cette galerie.

Registre de fondation de messes et de prébendes dans l'église de Saint-Georges-Hauteville. — Communication de M. l'abbé Rochette.

M. l'abbé Rochette, curé de Saint-Georges-Hauteville, communique à la Société un ancien registre manuscrit contenant le détail des fondations de messes et de prébendes dans son église. Ce registre que l'on peut attribuer à M. David, curé de Saint-Georges, depuis 1755 jusqu'à la Révolution, forme un cahier de 28 pages, format écolier, couvert en carton. Il porte ce titre : *Livre des messes de fondation.* 1757, et se termine par une table alphabétique des noms des fondateurs.

On y trouve, outre l'indication des actes constitutifs de chaque fondation, la mention, article par article et année par année, des annuités payées et des messes acquittées. La plupart des paiements s'arrêtent à 1790. Toutefois, malgré la suppression radicale par la Révolution des anciennes fondations pieuses, un certain nombre de ces redevances ont été, comme on le verra, acquittées dans le courant de ce siècle et jusqu'en 1846.

Ce registre paraît avoir été rédigé à la suite de l'ordonnance rendue par Monseigneur de Tencin, archevêque de Lyon, le 11 février 1756, pour mettre en rapport l'honoraire des messes fondées avec la valeur actuelle de l'argent ce qui entraîna dans beaucoup de cas la réduction de leur nombre.

La comparaison des sommes payées à différentes époques ne manque pas d'intérêt et l'histoire des familles peut aussi faire son profit de quelques articles.

Mais surtout on remarque celui relatif à la prébende des *Cussonnet* : il donne le mot d'une ques-

tion plusieurs fois agitée devant la Société, celle du *vin de Pâques* et du sens à donner à cette expression dans les vieux titres.

MESSES FONDÉES DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE. (1)

Jean FAURE, de Monsupt, a fondé une messe le 29 juin 1585, reçu Pugnet, pour raison de ce il donne 5 sols que Jacques Parcel de la Roche était chargé de payer; mais Jean Méjasson, dudit lieu de la Roche, pour avoir épousé Catherine Parcel, fille de Clément Parcel, frère dudit Jacques Parcel, est actuellement tenancier du fonds hypothéqué et doit payer. Ladite messe doit s'acquitter le 11e novembre, fête de saint Martin, elle ne sera célébrée dans la suite que cinq fois tous les 18 ans, suivant et conformément à l'ordonnance de son Eminence Monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, rendue le 11e du mois de février 1756, laquelle a fixé l'honoraire de toutes les messes de fondation, savoir celui des messes à haute voix à 1 livre 10 sols, et celui des messes à voix basse à 18 sols.

En marge : Jean Méjasson de la Roche doit. Actu[ellement], Chantelauze.

M. Etienne PAPON a fondé six messes basses pour les jours de saint Sébastien 20e janvier, de sainte Catherine de Sienne 30e avril, de saint Roch 16e août, les trois autres sont *pro defunctis*, suivant son testament et codicille du 17e et 25e juillet 1631 et 1634, pour la rétribution desquelles susdites six messes il a donné annuellement six livres. M. Besson tenancier des fonds affectés à ladite pension doit payer; il est marqué par le titre que les susdites messes doivent être célébrées à la chapelle de Saint-Roch et Saint-Sébastien.

En marge: M. Besson doit payer. Actu [ellement] M. Durand, son gendre.

---

(1) Ces messes *fondées* devaient être acquittées par le clergé paroissial, à la différence de celles dont étaient chargés les titulaires des diverses prébendes qui seront mentionnées plus loin. V. D.

Antoine CUSSONNET a fondé trois messes basses chaque année, le 9e janvier 1611. Lesquelles doivent s'acquitter le jour de son décès arrivé le lendemain de ladite fondation, et a donné, pour raison de ce, 15 sols que la marguillerie dudit Saint-Georges est tenue de payer au sieur curé, par acte du 29e juin 1735, reçu Morel notaire le jeune, à Montbrison, à la foire de carême dudit Montbrison, pour en avoir reçu le principal racheté par Philippe Munier, acquéreur des biens de Pierre Mure affectés au payement de ladite pension. Lesdites messes ne seront célébrées que cinq fois tous les six ans, suivant ladite ordonnance.

En marge: La marguillerie doit payer.

Mre Pierre ROMESTAING, prêtre, prébendier de l'église dudit Saint-Georges, a fait une fondation d'une messe chaque mois de l'année, suivant une donation à cause de mort datée du 12e janvier 1657; pour la rétribution desquelles il a donné 5 sols. André Lombardin est chargé de payer ladite somme en conséquence de la vente à lui faite par Pierre Ribon et sa femme, le 22e mars 1729, reçu Chault, notaire à Montbrison. Lesdites seront célébrées 50 fois tous les neuf ans, conformément à ladite ordonnance. (1)

En marge: Etienne Lombardin, fils dudit André, doit payer.

Marie GRILLIER relaissée de Pierre ROL, a fondé une messe à haute voix de l'office des trépassés avec un *Libera me* sur son *vas*, qui doit se dire le lendemain de la fête de Notre-Dame de mars, par son testament reçu Me Barrieu, notaire, le 1er septembre 1658. Antoine Lyonnet, des Salles-Hautes, est tenu de payer ladite fondation comme tenancier des fonds affectés à la dite pension qui se monte 1 livre par an, suivant le contrat d'achat passé au profit dudit Lyonnet, le 22e mai 1717, reçu Chaley notaire, dont le protocole est entre les mains de Me Morel dit Rangon, à Montbrison. Ladite messe avec *Libera me* ne sera célébrée que deux fois tous les trois ans suivant ladite ordonnance.

---

(1) D'après des notes que nous lisons dans le registre, cette rente et celles des Cussonnet et des Grillier auraient été acquittées régulièrement jusqu'en 1846.

En marge: Antoine Lyonnet doit payer. Actu[ellement, Lotte, de la Fumouse ; *et d'une autre écriture* : Actu[ellement], Pierre Lotte, du Bost de Saint-Romain.

Mathieu PONT et André DELACHAS ont fondé un *Salve* qui doit se dire le 9 avril sur le tombeau d'Antoine Pont, proche le bénitier de l'église dudit Saint-Georges et, pour ce, ont donné au curé la somme d'une livre, et à la marguillerie 10 sols. La fondation a été faite le 24e mai 1671, reçu Blanchard, notaire. André Lombardin est chargé de payer lesdites sommes suivant son contract d'acquisition à lui passé par Pierre Ribon et sa femme le 22 mars 1729, reçu Chault notaire.

En marge: Etienne Lombardin fils dudit André doit payer.

Simone PONT, veuve d'André DELACHAS, a donné un pré à la marguillerie dudit Saint-Georges, situé aux Salles-Basses, le 23e mars 1684, reçu Balton notaire ; pour raison de ce, le marguillier est tenu de payer annuellement à M. le curé 1 livre 5 sols pour deux messes hautes, l'une le jour et fête de saint Benoît et l'autre la veille de N.-D. de la mi-août, et 1 livre 10 sols pour trois messes basses pour Mre Claude Delachas. Lesdites messes ne seront célébrées, savoir les messes à haute voix que cinq fois tous les six ans, et les messes basses, cinq fois tous les trois ans.

En marge : La marguillerie doit payer.

En note : La nation a vendu ledit pré.

Jacques CHASSAGNIEU a fondé par son testament du 25 septembre 1685 une messe basse qui doit s'acquitter le jour de saint Jacques de juillet ou le lendemain, pour la rétribution de laquelle il donne 10 sols. André Lombardin, de Monsupt, est chargé de les payer par contrat de vente à lui passé par Pierre Ribon et sa femme, du 22e mars 1729, reçu Chault notaire à Montbrison. La susdite messe ne sera célébrée que cinq fois tous les neuf ans.

En marge : André Lombardin, de Monsupt, doit payer.

Pierre CHANTAGRET a fondé deux messes basses qui doivent s'acquitter l'une le jour de saint Pierre et l'autre le lendemain. Pour la rétribution il donne 15 sols ; le testament reçu

May, notaire royal, du 19 novembre 1680. Lesdites messes ne seront célébrées que cinq fois tous les six ans.

A la suite, d'une autre écriture: Porrat qui a acquis de Guy Jambin le bien de l'Artilleux a fait purifier son contrat. Ledit Guy Jambin a été cité devant le tribunal de Montbrison. La citation ayant été nulle, les marguilliers n'ont pas poursuivi.

En marge : Actu[ellement], *tenet* M. Pourra, horloger.

Mre Antoine GRILLIER a fondé 4 grandes messes et 3 basses, que l'on doit dire le 3e et 4e novembre et a donné, pour raison de ce, 5 livres 10 sols annuellement que la marguillerie est obligée de payer, pour avoir été remboursée du principal. Ladite fondation faite le 15 mars 1692, et l'acte dudit remboursement est reçu par Mre Bouchetal, notaire à Montbrison, le 14 juin 1733. C'était pour survenir aux urgentes réparations de l'église. Lesdites messes ne seront célébrées savoir: les messes à haute voix, que huit fois tous les trois ans, et les messes basses, cinq fois tous les trois ans.

A la suite, d'une autre main : La fabrique est obligée de faire acquitter ladite fondation. *D'une autre main :* Cependant quinze francs de capital de cette rente sont placés chez Bouchet, des Salles, par acte du 10 mars 1823, reçu Dusser (voyez cet acte), avec cinq francs du principal de la rente François Gérossier. Note du 18 juillet 1845.

En marge : La marguillerie doit payer. *D'une autre plume :* Elle a été remboursée.

Etienne et André LOMBARDIN, de Montsupt, ont donné à la marguillerie dudit Saint-Georges, la moitié d'une terre qu'ils ont acquise de Jean Semenol du lieu de Vidrieu, et ont chargé la marguillerie de payer annuellement à M. le curé la somme d'une livre pour la rétribution de deux messes basses, qui doivent s'acquitter, l'une le jour de saint André et l'autre le jour de saint Etienne, par contrat de M. Layauté, notaire royal à Sury, du 1er juillet 1714. Lesdites messes ne seront célébrées que dix fois tous les neuf ans.

En marge : La marguillerie doit payer.

Barthélemy GONE, maître boulanger de la ville de Montbrison, comme héritier de M. Martin d'un domaine situé

aux Salles-Basses, est chargé, suivant la tradition, de donner une messe basse dans l'espace du carême, mais il n'y a aucun acte qui l'y oblige.

Jacques PARCEL a fondé 4 grandes messes, qui doivent s'acquitter, savoir : une le jour de saint Jacques de mai, l'autre le lendemain, l'autre le jour de saint Jacques de juillet et l'autre le lendemain, pour la rétribution desquelles il donne trois livres, suivant son testament du 16e décembre 1720, reçu Morel, notaire à Sury. *Tenet* Jean Méjasson marié à Catherine, fille de Clément Parcel, frère dudit Jacques Parcel, fondateur. Ladite fondation est échue à N.-D. d'août. Les susdites messes ne seront célébrées que deux fois par an.

En marge : Jean Méjasson doit payer. Actu[ellement], *tenet* Chantelauze, de la Roche.

Au bas : Payé jusques et compris 1817.

François RIVET a fondé 4 messes à haute voix, savoir: la 1re, le jour de saint François d'Assise 4e décembre, la 2e le jour de saint Jean-l'Evangéliste le 27e décembre, la 3e le jour de saint François de Sales 29e janvier, la 4e le jour de saint Jean-Baptiste 24e juin, pour la rétribution desquelles il donne la somme de trois livres payables à la fête de Toussaint, suivant son testament daté du 14e avril 1721, reçu Morel, notaire à Sury. Jean Thinet, fils de Mathieu Thinet, qui avait épousé Jeanne Péronnin, héritière dudit François Rivet, est chargé de payer ladite somme de 3 livres. Les susdites messes ne seront célébrées que deux fois par an.

En marge: Jean Thinet doit payer. Actu[ellement], M. Laplagne.

A la suite, d'une autre main : Elle a été remboursée à la fabrique l'an 1812. La fabrique doit faire acquitter ladite fondation tous les ans.

Jean BOUCHET a fondé une messe qu'il veut être célébrée la veille de saint Jean-Baptiste ; pour la rétribution de laquelle il a chargé Jean Baronnet, son petit-fils, de payer annuellement dix sols à ladite fête de saint Jean-Baptiste, suivant son testament du 27 mai 1728, reçu Morel, notaire à Sury. Ladite messe ne sera célébrée que cinq fois tous les neuf ans.

En marge : La veuve de Jean Baronnet doit payer.

François BOUCHET a fondé une messe qui doit s'acquitter le 4e octobre, jour de saint François ; pour la rétribution de laquelle il a donné dix sols. Ladite messe fondée le 1er septembre 1729, reçu Morel, notaire à Saint-Jean. Antoine Gérossier de la paroisse de Lésignieu est héritier dudit François Bouchet, il a remis les fonds à François Gérossier son fils marié à Nuzin qui doit payer. Ladite messe ne sera célébrée que cinq fois tous les neuf ans.

En marge : François Gérossier doit payer.

A la suite, d'une autre main : La fabrique a replacé chez Bouchet, des Salles, (voir l'acte du 10 mars 1823, reçu Dusser), la somme de cinq francs, moitié du principal de cette rente. Note du 19 juillet 1845.

Jeanne PÉRONIN, femme de sieur Lazare Berthier, a fondé 4 grandes messes qui doivent se célébrer : la 1re, le lendemain de saint Jean-Baptiste ; la 2e, le jour de saint Louis ; la 3e, le 9e septembre ; la 4e, le 3e février ; pour la rétribution desquelles elle donne 3 livres payables à la fête de Toussaint de chaque année. Ladite fondation est affectée sur une verchère bien confinée, comme le fait voir l'acte reçu par Me Morel, notaire à Sury, du 25e avril 1729. Louis Dutronci, huissier royal de Montbrison, héritier *ab intestat*, est chargé de payer lesdites trois livres, mais Georges Bernard qui a acquis dudit Dutroncy le susdit fonds, doit payer suivant son contrat du 24 février 1738, où ladite pension est rappelée, lequel est reçu par Me Jacquemeton, notaire à Montbrison. Les susdites messes ne seront célébrées que deux fois par an.

En marge: Georges Bernard doit payer ; *et, au-dessous, d'une autre main : Tenet* Pierre Dumas.

D'une autre main : Ledit Pierre Dumas a payé tous les arrérages jusques et compris l'année 1817.

Mre Vital VIAL, curé dudit Saint-Georges, a fondé une grande messe de morts qui doit s'acquitter le 28e avril de chaque année ; pour la rétribution de laquelle il oblige son héritier, nommé J.-Baptiste Glaton, de payer annuellement 1 livre qu'il affecte sur sa maison située au bourg de Saint-Romain-le-Puy, suivant son testament daté du 9e décembre 1735, reçu Chault,

notaire à Montbrison, laquelle messe ne sera célébrée que deux fois tous les trois ans.

En marge : Tenet Pierre Chapot et Pierre Blanchet.

A la ligne, d'une autre main : Elle a été remboursée à la fabrique l'an 1811 avec les intérêts. La fabrique doit la faire acquitter tous les ans.

Pierre REY a fondé 6 messes basses et a donné, pour raison de ce, la somme de 3 livres. Mathieu Pourreron, des Salles-Basses, a reconnu de nouveau ladite fondation par acte reçu Mre Morel, notaire à Sury, le 26 novembre 1736 ; elle est échue à la Toussaint. Lesdites messes ne seront célébrées que dix fois tous les 3 ans.

En marge : Jean Pourreron et Jacques Rol doivent payer.

PRÉBENDES QUI DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉES DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE.

Celle des ROMESTAING fondée par Mre Pierre Romestaing le 11 janvier 1657, a une messe chaque semaine ; outre ce, une les jours de Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, toutes les fêtes de la sainte Vierge, le jour de sainte Anne et le jour de saint Pierre, ce qui fait en tout 63 messes.

Celle des PAPON fondée par Etienne PAPON, sous le vocable de saint Sébastien et de saint Roch, a cinquante-sept messes annuellement ; elle fut fondée en 1634. Lesdites messes étaient payées à raison de 10 sols, mais suivant la susdite ordonnance qui permet au prébendier de n'acquitter de messes qu'au *prorata* du tiers du revenu de la prébende, le service de la susdite sera payé à 16 livres 13 sols 4 deniers annuellement, à quoi se monte le tiers de son revenu, laquelle somme ne fera acquitter que 18 messes par an, et une de plus de deux en deux ans.

En marge : Nota. Lesdites messes doivent être acquittées, savoir : une messe par chaque semaine de l'année et à chacun vendredi, et encore une messe aux jours et fêtes des susdits saints et aux deux fêtes de saint Etienne, l'une au mois d'août, l'autre le lendemain de Noël, et à la fête de sainte Catherine 30e avril.

Ensuite, d'une autre main : C'est M. Dusser qui doit payer comme tenancier.

Celle des TAVERNIER, fondée par un curé de Saint-Georges nommé Léabœuf, a vingt messes qui doivent s'acquitter dans le courant de l'année.

Celle des CUSSONNET a une messe tous les mois. Le curé de Saint-Georges est redevable au prébendier d'icelle de la somme d'une livre chaque année, et de 10 sols à la marguillerie, dont 5 sols sont pour le paiement des hosties de la communion de Pâques, et 5 sols pour une semaize de vin destinée autrefois à humecter la bouche après la communion (1).

Prix-fait pour la construction d'une chapelle dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux. — Communication de M. J. Déchelette.

M. Joseph Déchelette donne lecture d'un acte provenant des archives du château de Châteaumo-

---

(1) Ce texte est à rapprocher du suivant extrait du *Livre de la paroisse de Saint-Jean de la Grotte*, à Autun, rédigé en 1616 par le vicaire Jean Maillard et publié par le regretté M. Harold de Fontenay dans le tome XVI des *Mémoires de la Société Eduenne*, p. 24.

« Item, cedit jour (de Pâques) le curé doibt payer deux « hommes de bien de ladite parroisse dont l'ung sera à Saint- « Jean et l'autre à Saint-Branché (*), pour recepvoir le *dotaire* « de chacune personnes, et doit ledit curé bailler esdits recep- « veurs dudit dotaire à chacung six ou sept pintes de vin pour « distribuer à toutes personnes apprès qu'ils ont receu leur « Créateur, pour laver leurs bouches ».

M. de Fontenay explique que le *dotaire* ou *dataire* était l'offrande à laquelle était tenu par la coutume chaque fidèle qui accomplissait le devoir pascal. Quant à l'usage d'avaler, après avoir reçu la communion, une gorgée de vin non consacré, il existait aussi à Auxerre, à Reims et dans beaucoup d'autres endroits. A la cathédrale de Lyon il s'est même conservé jusqu'à nos jours à la messe pontificale, où tous les officiants, jusqu'au dernier petit clerc, après avoir communié de la main de l'archevêque, boivent, à tour de rôle, du vin dans une grande coupe d'argent qu'on leur passe. V. D.

(*) Saint-Branché ou Saint-Pancrace, église co-paroissiale de Saint-Jean de la Grotte.

rand : c'est un prix-fait du 17 mars 1495 (1496 n. s.), pour la construction de la chapelle seigneuriale encore existante dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux.

Un paragraphe de ce devis est à remarquer particulièrement, il concerne l'établissement d'un *chauffe pyé* passant sous le dallage. M. Déchelette a constaté sur les lieux les traces encore visibles de cet ancêtre des calorifères, dont le foyer paraît avoir été à l'extérieur.

Le prieffait bailhé par monsgr à Simon Pourret et à Gonin Aujay, massons, touchant la chappelle de Saint-Martin d'Estrauls.

Premièrement.

Ils doievent abatre lad. chapelle et tirer les fondements jusques avec qu'il soit dit au dit d'ouvriers et ce, à tous leurs despens, réservant que mond. sgr leur bailhera le boys qu'il faudra à soustenir la voste du cul de l'esglise, et ne sera tenu mond. sgr de leur bailher autre chose que led. boys ne maneuvres, ne autre force.

Item seront tenus lesd. massons de fere un arc deuble et deux croysées pour la voste de lad. chappelle, ensemble les formerés, guarnye ainsi qu'ils s'apartient, et les pillierz venir de nassemce ainsi qu'ils s'apartient.

Item feront lesd. massons à chacune reprinse desd. piliers et à chacune clé ung estasson *(escusson)* gravé des ermes ainsi que mond. sgr le desvisera.

Item seront tenuz de fere par dehors troys boutouers (*contreforts*) bons et fors à dit d'ouvriers ainsi qu'il appartient.

Item seront tenus de fere deux fennestres à menneau, chacune fenestre guarnye dessus ainsi qu'il appartiont.

Item seront tenus de fere ung chauffe pyé de quatre piez de large et une porte ainsi qu'il sera advisé.

Item seront tenus de fere au dessus de la voste ung establement par dehors ainsi qu'il sera ne[ce]ssere.

Item seront tenus de fere dedans lad. chapelle ung charnier vosté et la tombe par dessus.

Item seront tenus de blanchir et carronner lad. chappelle par dedans et la couvrir et latter.

Item seront tenus de fere la noe (*noue*) entre l'esglise et lad. chappelle.

Et mond. sgr leur sera tenu de rendre en plasse toute matyère réservé l'eau, sans que mond. sgr ne soit emtenu de leur bailher nul cherroy, ne maneuvre, ne autre aide que ce que mond. sgr doit fournir en place : tous le boys à fere les corbes ? et estanssons et les ais et cliez ? et aultres estayes.

Et mond. sgr sera tenu sera tenu *(sic)* de poier pour toutes les choses dessusd. sept vings dix livres tournois pour toutes choses et pour le premier poiement XXV l. le XV^{esme} d'avrils et le surplus cellon l'euvre.

Item seront tenus lesd. massons d'avoir fait, achevé les choses dessusd. dedans la feste de St-Michiel prouchain venant en ung an.

Item seront tenus lesd. massons d'aller monstrer et fere quérir la pierre à leur despens ès carrières là ont la prendra.

Promys lesd. parties de tenir les choses dessusd. et s'ent sont soubmis et obligés d'ung costé et d'autre soubz toutes promesses, etc.

Fait, présents maistre Jehan Martin et Anthoine Morelet, le XVII^{esme} de mars l'an mil IIIIe IIII^{xx} et quinze.

Item a esté dit entre mond. sgr et lesd. massons que, quant lesd. massons voudront abatre la vote de lad. chappelle, qu'ilz seront emtenus le fere assavoir à mond. sgr, affin que s'il y a dangier d'abatre l'esglise, qu'ils en soient deschergés et que mond. sgr en soit tenu de la raparer si n'estoit à la faute desd. massons.

Item du boys que demorera après l'euvre faicte [tant] d'estaiges que corbes et estanssons, madamoyselle, les doit donner esd. massons, reservé les aiz.

Fait et donné comme dessus par moy.

RARATIER.

Au dos.

C'est le preffet de la capelle de Saint-Martin d'Estreaulx

basti par puissant seigneur, messire Jacques de Chastelmorand.

D'une écriture plus moderne :

Chatelmorant, neuviesme, 17 mars 1495.

Papier, 2 feuillets de 0m 29 sur 0m 20.

Observations sur la recherche des limites des cités gauloises. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand présente les observations suivantes :

Les savants qui se sont occupés de déterminer les limites des anciens peuples de la Gaule s'accordent, par des raisons qui semblent décisives, à regarder le territoire de chacune des cités qui figurent sur la *Notice de l'Empire* comme représenté par celui dépendant du siège épiscopal établi dans la ville qui en était le chef-lieu. Mais ils ont soin de faire remarquer en même temps que cette corrélation n'est rigoureuse que pour l'époque où a été rédigée la Notice. Sans parler en effet des profonds remaniements territoriaux introduits par Auguste, érection de cités nouvelles, réunion de nombre de petits peuples à des cités voisines, il est probable, certain même, que pendant la longue durée de la domination romaine, les autres cités ne conservèrent pas toujours intact le territoire dont elles s'étaient trouvées en possession au lendemain de la conquête (1).

---

(1) Par exemple, on sait que Galba punit les Lingons de leur hostilité contre Vindex par une diminution de territoire, *damno finium* (Tacite, *Hist.* I, c. 53) ; M. de Charmasse croit reconnaitre le canton qui leur fut enlevé dans les archiprêtrés éduens de Touillon et de Duesmes (*Cartul. de l'évêché d'Autun*, p, xxiij).

Il importe donc, pour ces âges reculés, de contrôler par tous les moyens les indications déduites des limites diocésaines. Les textes historiques sont épuisés, ou peu s'en faut, mais il y a encore beaucoup à espérer de l'épigraphie ; on peut tirer notamment très bon parti des bornes itinéraires, où figure assez souvent le nom de la cité et dont les numéros, partant du chef-lieu, forment des séries qui vont à la rencontre de celles fournies par les bornes érigées sur le territoire des cités limitrophes. Les piles en maçonnerie, bornes, tumulus, ayant pu servir de démarcations devront être recherchés. C'est ainsi que le célèbre tumulus de Solaise (Isère), le *mons Mercurius* des chartes, au confluent du Rhône et de l'Ozon, a été, non sans vraisemblance, considéré comme ayant marqué à une époque donnée la limite des Allobroges et des Ségusiaves, de même qu'il délimita plus tard les diocèses de Lyon et de Vienne (1). Certains noms de lieu, tels que *Fin*, *Fins*, dérivés possibles du latin *Fines*, semblent indiquer une frontière (2). Le même sens

---

(1) V. Brouchoud, *Le tumulus de Solaise et l'ager Octaviensis*, dans le *Congrès archéologique de Vienne* en 1879, p. 179. Il ne serait pas impossible que ce monument ait servi de limite au territoire de la colonie de Lyon plutôt qu'à celui des Ségusiaves proprement dits.

(2) J'avais cru pouvoir ajouter à ces noms celui de *Fix* ou *Fy*, en me fondant sur ce que dom Estiennot, M. Aymard et M. l'abbé U. Chevalier donnent à Fix-Villeneuve, lieu assis sur la voie antique d'*Anicium* à *Augustonemetum*, à la limite précise des deux cités, le nom latin de *Fines*. Mais M. Augustin Chassaing veut bien m'apprendre que la leçon véritable du texte employé par ces auteurs est *Fimes*, vocable dérivé lui-même de *Fimum Canis*, appelation naturaliste de ce village au Xe siècle. — D'autre part, *Feix*, *Fix*, *Fy*, peuvent venir de *fiscus* et désigner une ancienne propriété domaniale. Il convient de remarquer néanmoins qu'en Forez, l'*i* nasal a un son qui

est attribué au mot *Iguerande*, *Ingrande* (1), et ce mot ne dérivant pas du latin, il évoque le souvenir d'un temps où la langue gauloise avait encore assez d'autorité pour imposer des noms aux monuments et aux lieux habités. Il serait utile de relever avec soin tous ces noms et de fixer avec exactitude sur la carte le site des endroits qui les portent.

Pour se borner à notre région, n'est-il pas permis de supposer que la ligne qui va d'Iguerande (2), sur la Loire, à Aiguerande, *Agueranda*, ancienne paroisse aux portes de Belleville, sur la Saône (3), en passant par ou près la Croix de *la Fin* (Arcinges) (4), représente approximativement la limite des Ségusiaves et des Éduens avant que la création du diocèse de Mâcon, si bizarrement configuré, ne se soit opérée aux dépens, ce semble, du diocèse d'Autun pour sa partie orientale et de celui de Lyon pour sa partie occidentale? Dans le midi du Forez, on trouve, sur le parcours de la voie Bolène, dans la commune d'Estivareilles, jadis paroisse frontière du diocèse du Puy, un hameau d'Egarande, dont le nom semble attester que sur ce point la

---

se rapproche beaucoup plus de l'*i* qu'en français, ce qui les a amenés parfois à se substituer l'un à l'autre. Par exemple, *Champolin*, fréquemment écrit ainsi dans les anciens titres, est devenu *Champoly*.

(1) V. l'abbé Voisin, *Topographie et monuments gallo-romains de l'arrondissement du Blanc. Congrès archéologique de Châteauroux* en 1873, p. 93.

(2) *Vuiranda, Evuiranda, Evaranda,* (Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny,* nos 11, 471, 486, etc.)

(3) M.-C. Guigue, *Cartulaire Lyonnais,* ch. 39.

(4) On a prétendu que la croix de la Fin était ainsi nommée d'un combat où les catholiques du pays auraient *achevé* d'exterminer un parti huguenot en 1570 (Mulsant, *Souvenirs du mont Pilat,* t. 1er, p. 233). Cette étymologie a bien peu de vraisemblance.

limite traditionnelle des Ségusiaves et des Vellaves est fidèlement représentée par celle des anciens diocèses. Deux autres Egarande existent dans la Loire. L'un, appelé de ce nom au XVe siècle (1), et aujourd'hui *Guirande*, est situé dans la commune des Salles, sur l'extrême limite des diocèses de Lyon et de Clermont, ou des Ségusiaves et des Arvernes, qui là aussi se trouverait vérifiée. L'autre est placé à côté de Rive de Gier, en un point qui ne correspond à aucune limite diocésaine, non plus que le *Fayn*, commune de Saint-Jean-Bonnefond (2) : le territoire propre des Ségusiaves se serait-il donc, à un moment donné, arrêté au Gier ?

De même le nom d'*Eguerande*, aujourd'hui *Guérandes*, *Yvueranda* au Xe siécle (3), que porte un hameau de la commune de Chaveyriat (Ain), reste-t-il peut-être comme un dernier jalon d'une frontière antique délimitant le territoire d'un peuple à déterminer. Même observation au sujet d'Igrande (Allier), situé dans l'intérieur de l'ancien diocèse de Bourges.

Je suis bien éloigné de vouloir donner plus de portée qu'il ne convient à des aperçus dont je sens mieux que personne l'extrême incertitude. Si je me hasarde, non sans hésitation, à vous les soumettre, c'est dans le but d'attirer votre attention sur les côtés multiples du difficile problème de la restitution de la carte des Gaules aux temps voisins de la conquête et l'utilité de l'aborder par les voies les plus diverses. Il en est de la vérité comme de Rome :

---

(1) Archives de la Loire. B. 1844.

(2) Aujourd'hui le Fay. (Barban, *Fiefs du Forez*, n° 172).

(3) Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 1077. — Cf. *Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, ch. 313.

tous les chemins y conduisent ceux qui ont le désir sincère de l'atteindre.

Visite pastorale de Monseigneur Camille de Neuville, en 1662, aux églises de Saint-André, Saint-Pierre et La Madeleine, de Montbrison. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

Le secrétaire, au nom de M. l'abbé Prajoux, empêché d'assister à la séance, dépose la note suivante :

Dans le sixième numéro de sa quatrième série, le *Roannais Illustré* a publié la visite pastorale de Monseigneur Camille de Neufville à Notre-Dame d'Espérance, de Montbrison. Nous avons pensé que les verbaux suivants dressés au cours des mêmes visites, aux églises de Saint-Pierre, Saint-André et La Madeleine de la même ville, ne seraient pas lus sans intérêt. On y rencontre en effet de nombreux documents relatifs aux confréries, aux chapelles et aux fondations qui s'y acquittaient.

Notre copie est faite sur l'original qui se trouve aux archives de l'archevêché de Lyon.

SAINT-ANDRÉ, DE MONTBRISON,
le 18 *de juin* 1662.

Saint-André est la principale paroisse de Montbrison. L'église paroissiale de ce titre est située au milieu de la ville. De la visite de laquelle église nous avons fait dresser le verbal suivant.

Nous y avons trouvé le Saint Sacrement dans un tabernacle de cuivre percé à jour ; mais il y a un endroit garni au-dedans de bois peint, où l'on tient les Saintes Hosties dans un ciboire d'argent fort propre. Nous y avons aussi vu un soleil d'argent avec la Sainte Hostie fort propre.

Le grand autel est dédié à saint André. Il est consacré comme tous les autres de l'église, hors un qui est en une chapelle nouvellement construite. Sur ledit autel nous avons vu plusieurs et riches ornements, comme de 6 chandeliers

d'argent assez grands, 5 calices, 2 statues, une couple de burettes, 2 grands bassins, 2 grandes et une petite croix, un encensoir et la navette, une aiguiére, 2 tables, un bénitier: le tout d'argent.

Le tabernacle étant couvert d'un pavillon de velours rouge avec des passements d'argent doré.

Le contre-autel est orné de plusieurs figures dévotes.

Devant le Saint Sacrement, il y a d'ordinaire une grande lampe d'argent qui l'éclaire.

Les Saintes Huiles sont conservées dans une ampoule d'argent.

Il y a 2 marguilliers que la paroisse assemblée nomme de 2 en 2 ans. Ils ont soin des ornements et du revenu du luminaire, qui consiste en 2 petits prés de 30 livres et la moitié des offrandes qui se font à l'église, tous les jours de fêtes et dimanches, et la moitié de la cire qui arrive à la dite église: il est vrai que les marguilliers fournissent toute la lumière nécessaire les fêtes et dimanches. Le luminaire a de plus le casuel, faisant courir le bassin tous les dimanches et fêtes solennelles et, enfin, le luminaire a une portion comme un des prêtres de l'église pour les offices que l'on fait faire pour les enterremens et quarantaines. Mre Sébastien Touchard (1) et Jaquet Pugnet sont marguilliers modernes.

Les confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Michel, de Saint-Roch, de Sainte-Barbe, de Saint-Jacques sont instituées d'ancienneté en cette église.

Il y a aussi les confréries des professions particulières savoir: de Saint-Léonard pour les marchands, Saint-Honoré pour les boulangers, de Saint-Joseph pour les charpentiers.

Outre les ornemens ci-dessus spécifiés, l'église est pourvue abondamment des autres pour l'usage et offices divins faisant des assortiments complets, rouges, blancs, violets, verts, jaunes et noirs; et du linge il n'y en a que très peu. On tient tout cela dans une sacristie à côté du chœur.

Du côté droit du chœur, en montant, la chapelle la plus

---

(1) Truchard ?

proche dudit chœur est celle de saint Michel, où est ladite confrérie de Saint-Michel. Il y a aussi une prébende possédée par Mre Jean Girotru qui y dit quelques messes et jouit pour cela d'une vigne. Il y a été pourvu par les Peacieu. Plus bas et un peu à côté est la chapelle de sainte Catherine où est fondée une prébende dite des Roberts. M. le chantre d'Aix en est titulaire et y fait dire 2 messes par mois. Le revenu consiste en 2 prés et une vigne. Le patron est (*illisible*).

Au-dessous est la chapelle de Notre-Dame, où il y a confrérie des tisserands qui y font dire une messe tous les jours de Notre-Dame.

Au pilier qui est à côté est l'autel de saint Roch et saint Sébastien, où est ladite confrérie de Saint-Roch.

Au pilier qui est sous le précédent, est l'autel des Onze mille Vierges où est établie une prébende fondée par M. Puy, de revenu assez considérable, y ayant 2 maisons dans Montbrison, une dime et une rente qui en dépendent. Mre Puy, curé de la Madeleine, est titulaire, pourvu par le sieur Puy, son frère. Il dit une messe par semaine. A défaut de parents, le patronnage doit appartenir au curé de Saint-André.

De l'autre côté de l'église, à main gauche en entrant, est l'autel de saint Honoré, où est la confrérie de ce nom sans autre dotation.

Au-dessus est l'autel de saint Joseph, où est pareillement la confrérie de ce nom sans autre dotation.

Au pilier qui est à côté est attaché l'autel de sainte Barbe, où est une prébende de 4 livres de revenu seulement, possédée par Gabriel Menu qui dit 2 messes par an. Dame Isabeau Giraud, tutrice de ses enfants et du sieur Roux, l'a pourvu en ladite qualité.

L'autel au-dessus est celui du Saint Esprit sans fondation que de 40 sols pour une messe aux prêtres de l'église, payable par Jean Cluzet.

L'autel appuyé au pilier à côté est de sainte Madeleine, où est fondée une prébende dotée d'une terre de 5 bicherées qui fut autrefois vigne. Le service est de 24 messes par an, qui excédent le revenu.

Au-dessus est la chapelle de saint Jean-Baptiste, sans fondation.

Il y a à côté, contre le pilier de l'entrée du chœur, un autel dédié à saint Pierre où est fondée une commission de 2 messes par an moyennant 40 sols.

Plus haut est l'autel de saint Jacques, où est la confrérie des pélerins et deux prébendes dites l'une des Charbonniers l'autre des Roys. La 1re est possédée par Mre Biénavant (1), sacristain, qui y dit 60 messes par an. Son revenu consiste en fonds de revenu assez notable. Les patrons sont les seigneurs d'Albon de Lugny ; le revenu est d'environ 80 livres.

Enfin, à côté du grand autel on a bâti une chapelle de nouveau, non encore dédiée.

Sur l'entrée du chœur il y a une tribune dans laquelle est un autel de la Croix, sans fondation.

Toute la fabrique est en bon état et l'église proprement tenue. Tous lesdits autels sont ornés de parements, tableaux de dévotion et autres meubles propres aux autels.

La maison curiale est près de l'église et est fort logeable.

Le cimetière est derrière l'église.

Le clocher est garni de 4 cloches.

Le nombre des communiants est de 1500 environ.

La cure est de la nomination du prieur de Savignieu ; elle n'a de revenu que 3 sestiers de bled, seigle les 2 tiers et le tiers froment, huit ânées de vin et 18 livres d'argent que donne le prieur de Savignieu.

Mre Blaise Foret est curé moderne, pourvu sur la nomination dudit prieur depuis 17 ans. Il nous a exhibé ses provisions et registres en bonne forme.

Le curé tient d'ordinaire un vicaire avec lui. Le chœur de l'église est assez bon. Il y a quelques prêtres habitués qui assistent aux offices et participent aux émoluments. Il y en a présentement 3, qui sont Mres Gabriel Menu, Jean Combe et Mathieu Morel.

La prébende des Roys est possédée par Mre Boyer, curé de

---

(1) C'est J.-M. de La Mure, l'historien du Forez. V. D.

Saint-Bonnet-le-Château, qui en tire plus de 200 livres, à ce qu'on tient, et y fait dire 2 messes par semaine. Un nommé des Roys de Montbrison est patron.

SAINT-PIERRE, DE MONTBRISON,

le 18 *de juin* 1662.

Il y a une église paroissiale à Montbrison sous le titre de Saint-Pierre, à la visite de laquelle ayant été procédé,

Le Saint Sacrement a été trouvé dans un tabernacle doré et un ciboire d'argent et est tenu fort proprement.

Le grand autel est garni d'un grand rétable doré avec un tableau au milieu.

Les Saintes Huiles sont tenues avec propreté dans un coffret d'étain.

Pour ornements principaux, il y a un soleil d'argent, 3 calices de même, plusieurs chasubles de diverses couleurs, un encensoir d'argent avec sa navette, 2 reliquaires d'argent et 2 de bois. On tient qu'il y a des reliques de saint Pierre et de sainte Lucie et de sainte Agathe. L'un des 2 reliquaires de bois est fait en bras, l'autre en cassette, le tout doré.

La lampe brûle toujours en cette église.

Le luminaire, quoiqu'il n'ait que les offrandes des paroissiens, ne laisse pas de fournir abondamment les choses nécessaires et pour l'ornement de l'église. La confrérie du Saint-Sacrement est érigée en cette paroisse.

Toute la fabrique de l'église est en bon état. Le chœur est voûté et a le clocher au-dessus. Il y a plusieurs chapelles avec diverses fondations ; mais comme elles sont possédées par des ecclésiastiques absents, on n'a su nous en dire les revenus ni les charges.

Il y a environ 350 communiants. Mre Gabriel Chappuys est curé moderne depuis le 22 décembre 1653. Il a exhibé ses registres curiaux en dû état.

Le cimetière est clos. Les fonts baptismaux sont en dû état. La cure est de la nomination du prieur de Savignieu, qui donne 200 livres de portion congrue au curé.

Il n'y a aucune maison curiale.

Nous avons ordonné que, dans le mois, le sieur curé dresserait un état des chapelles de son église contenant les noms, patrons, prébendes et fondations, prébendiers, revenus et charges et services, et le remettre dans le temps en notre secrétariat.

LA MADELEINE, A MONTBRISON,

ledit jour.

C'est une autre église paroissiale de la ville de Montbrison sise dans le faubourg, et la paroisse est partie dedans la ville, partie audit faubourg.

Sur le grand autel le Saint Sacrement repose en un ciboire d'argent sous un beau tabernacle de bois doré, le tout tenu fort proprement.

Les Saintes Huiles et fonts baptismaux ont été trouvés en dû état.

Il y a un beau soleil d'argent, un ciboire de même pour le viatique, un calice de même métal, plusieurs chasubles, 3 chapes vertes, 2 devants d'autel, du linge et autres assortiments en suffisante quantité.

Le luminaire n'a que le casuel. Le nombre des communiants est de 500.

Mre Jean Puy est curé et a de portion congrue, pour lui et son vicaire, 300 livres.

Le prieur de Savignieu est nominateur.

Mre Guy Dumas est vicaire dûment approuvé.

L'église est en bon état. Le cimetière est clos.

Il n'y a point de maison curiale et nous avons ordonné que cela ne pourrait préjudicier au droit du curé pour le demander et ordonné même chose qu'à Saint-Pierre ci-dessus.

Origine de la paroisse de Graix. — Communication de M. Vincent Durand.

Il est rare et toujours fort intéressant de pouvoir remonter à la fondation d'une paroisse. Aussi accueillerez-vous avec faveur la communication que M. l'abbé J.-M. Marnat, vicaire d'Allieu, a bien voulu

m'autoriser à vous faire d'un titre concernant la construction d'une église à Graix (canton de Bourg-Argental), lieu jadis compris, ainsi que la paroisse intermédiaire de Colombier, dans la vaste circonscription paroissiale de Saint-Julien-Molin-Molette.

Cette église fut bâtie, paraît-il, vers 1616, en grande partie aux frais de Simon Champel, curé de Pélussin et natif de Graix. La construction en avait été autorisée quelques années auparavant par le Pape. Le document que je vous présente dit que celui-ci avait *disjoint* le territoire de Graix de la paroisse de Saint-Julien. Il est probable néanmoins que la nouvelle église, bien que le service paroissiale y fût exercé et qu'on y administrât les sacrements, resta une annexe de cette dernière. Selon l'abbé Chaland, dans Ogier (1), Graix ne fut une paroisse de plein exercice qu'en 1780.

Le testament de Simon Champel indique que l'église ou chapelle de Graix doit être placée sous le vocable de Notre-Dame. Cependant l'*Ordo* du diocèse et la *France par cantons* (2) assignent pour patrons, tant à l'église actuelle qu'à l'édifice plus ancien qu'elle a remplacé, les saints Abdon et Sennen. Ce changement de vocable est dû selon toute apparence à la possession de reliques de ces martyrs, dont on vient en pélerinage invoquer l'intercession contre la grêle et les maladies des animaux.

26 juin 1613.

Testament de Simon Champel, curé de Pélussin (3).

A tous ceux qui ces présentes verront, nous, Garde du scel

---

(1) *La France par cantons. Loire.* Arrondissement de Saint-Étienne, p. 263.

(2) *Ibidem*, p. 244.

(3) Cette pièce ne nous étant connue que par une copie de

royal établi pour contrats au bailliage, pays, comté et ressorts de Forez, savoir faisons que pardevant le notaire royal audit bailliage, soussigné,... établi messire Simon Champel, prêtre, curé de l'église paroissiale de *Pellossin*,... pays de Forez,... il a disposé... de ses biens en la forme que s'ensuit:....

Elit sa sépulture au chœur de ladite église, dans lequel et dès longtemps il a fait faire et construire sa *vase* et tombeau....

Lègue à révérend Père en Dieu, messire Jérôme de Villars, comte et archevêque de Vienne, son pasteur, la somme de cinq sols,.. pour tous droits, noms, raisons et actions qu'il pourrait avoir et prétendre sur ses dits biens....

Item,... lègue...à l'église dudit Pélussin la somme de trente livres tournois,... pour être mis et employé aux réparations nécessaires en ladite église et, entre autres, si faire se peut, pour aider à faire et construire une cloche en icelle église, advenant que par les... marguilliers et paroissiens il en soit fait faire aucune par ci-après: faisant en ce iceux marguilliers ses héritiers particuliers et pour tous droits qu'eux et les paroissiens... pourraient avoir et prétendre sur ses biens.

Item, et reconnaissant ledit testateur le lieu de sa naissance être de *la Chaparie*, au mandement de Graix, audit pays de Forez, et certioré qu'il est, que lesdits habitants dudit mandement de Graix ont été disjoints, par sentence de notre Saint Père, de la paroisse de Saint-Julien-Molin-Molette, et à eux permis de faire construire rière ledit mandement une église ou chapelle qui tiendrait lieu de paroisse, pour dans icelle être administrés les saints sacrements de l'Église et y célébrer et dire la sainte messe ; désirant en conséquence de ce, et pour le salut de son âme, contribuer à la fabrique de ladite église ou chapelle au lieu et endroit que lesdits habitants la voudraient faire construire et de la hauteur, longueur et largeur qu'ils jugeront convenable, a de son gré et franche volonté donné et légué, comme il donne et lègue, par sondit

---

copie, il nous a semblé sans intérêt d'en reproduire les particularités orthographiques, et nous nous sommes conformé partout à l'usage moderne. Nous avons remplacé par des points les clauses et formules sans importance.

présent testament, auxdits consuls, manants et habitants dudit Graix les fonds, pièces et possessions à lui appartenant ci-après déclarées, confinées et désignées :

Et premier, un jardin situé au lieu de *la Font*, contenant demi-quartallée ou environ, confrontant la terre de Sourri-Bourry de matin, .. le chemin tendant du lieu de la Chaparie aux prés du Molin de soir ;... — Item, autre petit jardin contenant demi-couparée ;... — Item, autre jardin contenant une couparée,... confrontant la terre du sieur de Savoart de matin et bise,... les aisances de soir ; — Item, une terre sur *Brial*, contenant une éminée,.. confrontant le chemin tendant de la Chaparie aux Granges de vent, terre du sieur de Savoar de matin, le chemin tendant des Granges à la Font des Mollières de bise, les aisances de soir ; — Item, un tènement de terre appelé *la Rivoire*, contenant une sestérée,... confrontant la commune de Graix de bise, la rivière de Berthéo de soir,... le chemin tendant de la Chaparie à Berthéo de matin ;... — Item, une terre au *Pralet*, contenant trois quartallées, .. confrontant le pré dudit sieur de Savoar de soir,... les communes de Graix de matin ; — Item, une autre terre audit lieu, contenant une quartallée ;... — Item, un tènement au territoire de *Font Fraide*, contenant trois éminées ;... — Item, une autre terre au terroir des *Essarts*, contenant trois sestérées,... confrontant la terre de Jacques Grosjat de la Basterie de soir, le bois de Graix de bise ;.. — Item, sa part des aisances dudit lieu de Chaparie ; sauf leurs plus vrais et légitimes confins, avec leurs fonds, fruits, entrées, sorties, droits, propriétés, appartenances et dépendances quelconques ; francs au résidu de toutes charges généralement quelconques du passé jusqu'à cejourd'hui, hormis du simple cens et servis, droits et devoirs seigneuriaux sur iceux imposés, non encourus jusqu'à ce jour et dus au seigneur de qui lesdits fonds se trouveront mouvoir, qu'il a dit ignorer.

Avec pouvoir et puissance qu'il leur a donné et donne par cesdites présentes, de vendre et aliéner les susdits fonds, soit en général que particulier et quand bon leur semblera, à une ou à diverses personnes et à tel prix et somme dont ils conviendront avec eux, qu'il leur sera loisible retirer et recevoir, pour leur aider à faire construire ladite église ou chapelle sous le vocable de Notre-Dame, de laquelle ledit

testateur veut et entend être tenu et réputé à perpétuité pour fondateur.

Et de plus, donne comme dessus auxdits consuls et habitants la somme de trente livres faisant partie de plus grande somme à lui due par Etienne Veyre, par son obligation reçue Martinol, comme aussi de la somme de douze livres à lui pareillement due par Antoine Montagnier par obligation reçue par le notaire soussigné : avec pouvoir desdites sommes recevoir, du reçu en passer quittance, et autrement d'en faire à leur volonté, sans le pouvoir employer, ni divertir ailleurs ni à autre effet les deniers qui proviendront de la vente desdits fonds et réception des deniers mentionnés esdites obligations, pour être sa volonté telle, et sans que par ci-après il puisse révoquer par quelque disposition que ce soit le contenu ci-dessus. Ainsi, veut et entend que dès à présent comme dès lors, et dès lors comme à présent, qu'il sorte à effet, sans qu'il puisse tenir (*venir*) ni réclamer au contraire; et, en tant que de besoin est ou serait, leur en a fait donation pure, simple et irrévocable dès à présent et à tout temps valable, à condition toutefois, et non autrement, que lesdits consuls et habitants seront tenus d'avoir fait faire et construire ladite église ou chapelle dans deux ans à compter de cejourd'hui, en sorte que les sacrements y soient administrés, le divin service célébré : à faute de ce que, le présent légat et donation susdite sera et demeurera sans effet, et à lui permis de faire des susdits fonds à ses plaisirs et volonté.

Et étant ladite église ou chapelle parfaite et parachevée, icelle sacrée, et en icelle dite et célébrée la sainte messe, ledit testateur, mû de dévotion, a donné et donne par sondit présent testament à ladite église un tènement de terre et *saignas* situé en *la Coste*, contenant dix quartallées ou environ, confrontant au pré de Cécile Soza du matin, terre de Sourri-Bourri de vent et soir, le chemin tendant de la Chaparie à Berthéo de bise ; — Item, un pré sur la rivière de la *Parenne*, contenant un homme de pré ou environ, confrontant ladite rivière de matin, pré dudit Sourri-Bourri de vent et le pré dudit Sabrier de bise, terre desdits Bourri, Sabrier et Savoar de soir ; sauf ses autres confins, pour aider à faire le divin service à ladite église ou chapelle à tous temps et perpétuité, sans aucune aliénation : pour d'iceux fonds, avec leurs fruits,

appartenances et dépendances en jouir et prendre les fruits par le curé ou chapelain et ses successeurs qui seront pourvus en ladite cure ou chapelle ; sans que lui ni les siens puissent par *(pour ?)* iceux demander ni réclamer chose quelconque, dont, en tant que de besoin est ou serait, il en a fait à ladite église, cure ou chapelle susdite, à la condition ci-dessus et non autrement, donation pure et simple par la teneur desdites présentes, irrévocable, dès à présent valable ; avec des susdits fonds ci-dessus confinés et désignés les dévestitures, investitures et autres clauses translatives de tous droits, propriété et seigneurie en tel cas requises et nécessaires.

Item,... lègue à Antoinette Veyre, sa filleule, fille d'Etienne Veyre, la somme de trente livres... lorsqu'elle se mariera...

Item,... lègue à Simone Esparvier, sa filleule, fille d'Henri Esparvier et Antoinette Colland, sa nièce, la somme de soixante livres,... quand elle se colloquera en mariage et non devant, et ce outre autres soixante livres que ledit testateur a baillées audit Henri Esparvier, ci-devant destinées par *(pour)* elle, par contrat reçu par feu Me Josserand Charrin,... et ce pour tout droit qu'elle pourrait avoir sur ses dits biens...

Et au résidu de tous et un chacun ses biens,.. institue son héritière universelle, la nommant de sa propre bouche, Marguerite Colland, sa nièce, femme de Benoît Champallier, teinturier de Virieu, par laquelle il veut et entend ses dettes, si aucuns il en laisse, et ses légats être payés et pacifiés...

Priant et requérant les témoins ci-après nommés dans sondit testament, qui lui a été lu et relu, être mémoratifs, ne révéler le contenu d'icelui jusqu'après son décès, d'icelui en porter bon et fidèle témoignage quand requis en seront ; et au notaire susdit et soussigné d'en faire une ou plusieurs expéditions au profit des susdits héritiers et héritières et tous autres qu'il appartiendra, moyennant salaire compétent.

En témoin de quoi, nous, garde du scel royal susdit, avons ordonné ledit scel être mis et apposé aux présentes faites et passées audit Pélussin, maison du notaire soussigné, cejourd'hui mercredi vingt-sixième jour du mois de juin, l'an mil six cent et treize, avant midi, en présence de Me Claude Dutreul, notaire royal à Virieu, Me Etienne Tranchand, Luce Pezon, résidant audit Pélussin, Pierre Derieu, Pierre Dervieu,

fils de Florie, du lieu de la Chièze, Me Antoine Barges, sergent royal, Jean Jayet, dudit Pélussin, et Claude Bourchany, fils d'autre Claude, du lieu de Bourchani, témoins appelés et requis. Et a signé ledit testateur à la cède des présentes avec lesdits du Treul, Tranchand, Pezon et Barges, non lesdits Dervieu, Jayet et Bourchani, pour ne le savoir faire, de ce enquis selon l'ordonnance.

Expédié auxdits consuls, manants et habitants dudit mandement de Graix par moi, notaire royal soussigné recevant, pour leur servir à ce que de raison. Signé DERVIEU.

Je, Simon Champel, testateur, ratifie mon susdit testament pour le fait de la fondation, dotation et édification de la chapelle mentionnée, et pour ce que les habitants dudit mandement de Graix m'ont promis qu'elle serait faite environ la fin du mois de mai prochain, pour leur montrer que pour le fait [de] la chapelle je me suis dessaisi de ce peu de biens que j'avais audit mandement, et leur (*les*) ai fait vrais propriétaires, je les ai priés de me passer vente de la pièce du Pralet, qui est de feu Jean Chapa, dit Guibod, mari de feu Antoinette Champel ma sœur, et de celle dudit Pallet qui était de (*nom en blanc*) et de feu Jeanne Clément ma mère, pour et au nom de ladite chapelle et augmentation du droit d'icelle ; m'apportant la cède de ladite vente, je leur donnerai [la] somme portée par icelle, pour être employée à la fabrique de la chapelle. Fait à Pélussin, cejourd'hui cinquième d'août mil six cent seize. Signé CHAMPEL, curé de Pélussin susdit.

Extrait à l'expédition originale demeurée en mon pouvoir. Signé DUMAS.

(Copie informe, papier, écriture du XVIIIe siècle. Au dos, cette mention : « Ces copies sont pour Jean-Baptiste Blachon »).

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1890.

1° BUDGET ORDINAIRE

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4800 »	5130 »	5010 »	120 »
2. Cotisations à 15 fr.	1300 »	1290 »	1290 »	» »
3. Subvention de la ville de Montbrison.	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société	10 »	129 50	129 50	» »
Total	6310 »	6749 50	6629 50	120 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés	500 »	338 70	338 70	» »
3. Entretien de la salle	100 »	90 20	8 »	82 20
4. Chauffage	120 »	107 50	107 50	» »
5. Indemnité au concierge	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*.	3000 »	3484 55	3484 55	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures	300 »	421 45	421 45	» »
8. Fouilles	100 »	10 60	10 60	» »
9. Moulages	100 »	100 »	100 »	» »
10. Frais d'encaissement	120 »	86 40	86 40	» »
11. Achat de jetons	350 »	350 »	350 »	» »
12. Imprévu	300 »	139 85	139 85	» »
Total	6310 »	6449 25	6367 05	82 20

BALANCE.

Recettes	6.629 50
Dépenses	6.367 05
Excédant de recettes	262 45

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1889..	1860 05	1860 05	1860 05	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.....	435 »	420 »	180 »	240 »
3. Subvention de la Société française d'archéologie.....	100 »	100 »	» »	100 »
Total.....	2395 05	2380 05	2040 05	340 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Moulages.....	659 60	327 50	327 50	» »
2. Achat de jetons....	98 95	105 95	105 95	» »
3. Imprévu.....	200 »	» »	» »	» »
Total.....	958 55	433 45	433 45	» »

BALANCE.

Recettes.....	2.040 05
Dépenses.....	433 45
Excédant de recettes.....	1.606 60

Résultat général de l'exercice 1890.

Recettes ordinaires.....	6.629 50	8.669 55
Recettes extraordinaires.....	2.040 05	
Dépenses ordinaires.....	6.367 05	6.800 50
Dépenses extraordinaires.....	433 45	
Excédant de recettes à reporter au budget de 1891.....		1.869 05

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1891.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1889.....	1.869 05
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.	360 »
3. Subvention de la Société française d'archéologie	100 »
Total	2.392 05

Dépenses.

1. Entretien de la salle	150 »
2. Achat d'antiquités trouvées à Chalain-d'Uzore	1.100 »
3. Achat de vitrines	408 »
4. Imprévu	300 »
Total	1.958 50

BALANCE.

Recettes	2.329 05
Dépenses.....	1.958 55
Excédant de recettes.....	371 05

ANNEXE N° III.

Budget primitif de 1892.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs	4.800
2. id. à 15 francs	1.200
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200
4. Vente de publications éditées par la Société..	10
Total.....	6.210

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire	1.200
2. Frais de bureau et port d'imprimés	500
3. Entretien de la salle	100
4. Chauffage.....	120
5. Indemnité au concierge	120
6. Impressions diverses.....	3.000
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	300
8. Fouilles et moulages.....	200
9. Frais d'encaissement.....	120
10. Achat de jetons.....	350
11. Imprévu	200
Total	6.210

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons :

Ont été offerts par MM. :

Bernard (Mgr) : Randanne (abbé) : *Notre-Dame de l'Hermitage, son passé et son avenir. Discours prononcé à N.-D. de l'Hermitage, près Noirétable (Loire), le 8 septembre 1890.* Clermont-Ferrand, (Bellet et fils), 1891, in-8°.

Bouvier (A.), son ouvrage : *Les mammifères de la France. Étude générale de toutes nos espèces considérées au point de vue utilitaire. Enseignement populaire et pratique.* Paris, Georgés Carré, 1891, in-12.

Condamin (le chanoine James) : *Le centenaire de Joukowsky. Le patriotisme littéraire en Russie.* Moscou, W.-G. Gauthier, 1891, in-12.

Conseil général du département de la Loire : *Atlas des cartes cantonales du département de la Loire, à l'échelle de* 1/40.000, *dressé par le service vicinal.* Saint-Etienne, 1887, gr. in-plano.

Huguet (Amédée). Liève de la commanderie de Saint-Jean des Prés de Montbrison (1656-1656). Copie in-f°, papier, couverte en basane.

Elle renferme : 1° L'extrait d'un arrêt du parlement confirmant au commandeur de la Commanderie de Saint-Jean des Prés de Montbrison le droit de percevoir toute l'année, à la réserve des mois de mai et août, les pieds et langues de bœufs, vaches, taureaux et génisses qui se tuent dans toutes les boucheries de Montbrison (du 21 juin 1656). 2 feuillets.

2° Extrait d'un procès-verbal de reconnaissance de limites de la dimerie de Château-le-Bois et le Temple de Lyand, irée d'un registre des archives de Saint-Georges de Lyon

(du 9 juillet 1666). 8 feuillets (*le 1er ou les premiers manquent*).

3° Extrait d'un registre du bailliage de Forez contenant sentence qui permet au commandeur de Montbrison et à son fermier de Château-le-Bois de défaire les gerbiers et de contrôler le nombre des gerbes dans toute l'étendue des terres dépendant de la dimerie (du 9 juillet 1666). 4 feuillets.

4° Reconnaissance de cens et servis dûs à la Commanderie de Montbrison par Benoît Giraud, tuteur des enfants de Claude Margat, pour terre sise à l'Hôpital-le-Grand ; par Pierre Lhéritier de la Bastie, pour divers fonds sis au même lieu ; par Jean Bonnefoy, vigneron de Montbrison, pour terre autrefois vigne, sise aux Purelles ; par Jean Roux, marchand, de Montbrison, et par Pierre Monattes, notaire royal au bailliage de Forez, pour vignes sises au vignoble de Pioron ; enfin par dame Mathie Chauve, veuve de Jean Faure, pour une terre et vigne situées au vignoble des Chossiers ou Dambournay ? (entre Pioron et Curtieu). S. d. 19 feuillets.

5° Reconnaissance de cens et servis dus à ladite commanderie par Jean d'Allard, conseiller du Roi et son aumônier, pour un domaine sis à la Chavana, paroisse de Saint-Etienne de Furand (du 20 novembre 1658). 5 feuillets.

— Demande articulée pour assignation à Madame Destandeau, en raison de servis présumés dus sur ses fonds de Censieu dépendant de la Commanderie de Saint-Jean de Montbrison. Pièce non datée (XVIIe s.) ni signée. 3 feuillets in-4°, papier.

— Quittances passées par Michel, fermier de la Commanderie de Saint-Jean des Prés, à Mademoiselle Destandeau, pour paiement du terme de Toussaint, de la ferme des prés de la Motte, dîme de Charmillanges, dépendant de la Commanderie de Montbrison, années 1676 à 1680, 1683 et 1685. 7 pièces in-12, papier.

— Arrêt du grand Conseil du Roi nommant des experts chargés de vérifier sur les lieux si le domaine de Charmillange, autrement dit Censieu, dont il est parlé dans la demande du commandeur Philibert

du Saillant, n'est pas le même que celui de Charmilange dont il est question dans un titre de 1418, et si le domaine est possédé en tout ou en partie par les consorts Destandeau (du 22 septembre 1742). Copie de 4 feuillets, papier.

— Supplique au grand Conseil du Roi adressée par Marie May, veuve de J.-M. Destandeau, vivant bourgeois et habitant de Feurs, tutrice de Benoît Destandeau, prêtre sociétaire de Feurs, et Jacques Destandeau, leurs fils mineurs, contre Philibert du Saillant, commandeur de la Commanderie de Saint-Jean des Prés, au sujet de redevances présumées dues sur le domaine de Censieu possédé par les suppliants (du 7 janvier 1741). Expédition, signée Chantreau. 10 feuillets in-f°, papier.

— Autre supplique des mêmes contre le même (du 17 février 1741). Expédition signée de Lattre ? 4 feuillets in-f°, papier.

— Autre supplique des mêmes contre le même (du 10 septembre 1742). Expédition signée Chantreau. 16 feuillets in-f°, papier.

— Autre supplique des mêmes contre le même (du 10 septembre 1748). Expédition signée Chantreau. 10 feuillets in-f°, papier.

— Autre supplique des mêmes contre le même avec production de pièces nouvelles (du 26 juillet 1749). Expédition signée Chantreau, Robert. 24 feuillets in-f°, papier.

Lascombe (Adrien), conservateur de la bibliothèque du Puy, sa notice : *Histoire et légende de Notre-Dame des Tours*, 3e édition, Le Puy, (Prades-Freydier), 1891, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : Bruel (Alexandre) : *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*,

formé par Auguste Bernard, complété, révisé et publié par A. B. Tome IV (1027-1090). Paris, imp. nat., 1888, in-4°.

— Chéruel (A.) : *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par A. Ch. Tomes V et VI. Janvier 1652-juin 1655. Paris, imp. nat., 1889-1890, 2 vol. in-4°.

— Comité des travaux historiques et scientifiques: *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressé sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis. Tome II, 1re livraison. Paris, imp. nat., 1890, in-4°.

— — *Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Numismatique de la France.* 1re partie. *Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne*, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, Ernest Leroux, 1891, gr. in-8°.

— *Journal des savants.* Mars-juin 1891.

Perrot (Georges) : Rapport sur les fouilles de Schliemann à Troie.

Paulin (frère), directeur de l'école communale de Montbrison, sa notice: *De l'influence de l'électricité sur la végétation.* Montbrison, (E. Brassart), 1890, in-12.

Révérend du Mesnil (Edmond), sa notice: *De la race bovine charollaise.* Mâcon, Protat frères, s. d., (1891), in-12.

Rony (Louis) et Quin-Rochette : Tuile creuse avec ornements présumés carolingiens, provenant d'une maison, rue de la Madeleine, à Montbrison.

Rosemont (A. de Chambrun de); son ouvrage: *Essai d'un commentaire scientifique de la Genèse. Origine de l'homme.* Lyon, Auguste Côte, 1891, in-8°.

Société d'agriculture du Gard : *Bulletin.* 56e année. Année 1890. Nîmes, F. Chastanier, 1891, in-8°.

Thiollier (Félix): Vue d'ensemble et détails du portail du porche de l'église bénédictine de Charlieu. 3 planches héliogravées, in-plano.

Thiollier (Lucien) : *La chambre de commerce de Saint-Étienne et les industries de sa circonscription* (1833-1890). Saint-Etienne (Théolier et Cie), 1891, in-8°.

Vazelhes (Etienne de) : Spécimens de briques épaisses et de jambages moulurés, en terre cuite, ayant servi à monter des cheminées et vraisemblablement des ouvertures de maisons. Le blason d'Anne Dauphine, imprimé en creux sur une de ces briques, semble les dater de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe; le profil des jambages, qui présente des plinthes, baguettes ou tores, filets, talons et cavets, paraît accuser la même époque.

Ces échantillons proviennent de l'ancienne tuilerie de Curtieu-lès-Montbrison, près de laquelle ils ont été trouvés lors d'un défoncement récent.

Echanges.

Académie de Nîmes : *Mémoires.* VIIe série, tome XII. Année 1889.

Lenthéric : La vallée du Rhône et le pont Saint-Esprit. — Pothier (E.) : La baume de Latrone.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin.* 2e série, nos 1 à 10. Janvier-décembre 1890.

— *Mémoires. Avitacum. Essai de critique sur l'emplacement de la villa de Sidoine Apollinaire*, par l'abbé J. Régis Crégut.

— — *Saint Amable, sa vie, son église et son culte*, par L. Bernet-Rollande.

Académie d'Hippone. *Bulletin trimestriel*, n° 4, 1890.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bulletin archéologique*. N° 4, 1890.

— *Bulletin historique et philologique*. Année 1891, n° 1.

Musée Guimet. *Annales* : G. Dumoutier : *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites*. N° 4, 1891.

— *Revue de l'histoire des religions*. 12e année, tome XXIII, nos 1 et 2. Janvier-avril 1891.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin*. 22e année, nos 3 à 7. Avril-juillet 1891.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Annales*. 2e série, tome XI, 1re livraison, janvier-juin 1891.

Michel (Sauveur) : Etude sur la danse des morts représentée sur les fresques de l'église de la Chaise-Dieu.

Société de Borda : *Bulletin*. 16e année. Janvier-juin 1891.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin*. 97e et 98e livraisons. Avril-juillet 1891.

Vallier (G.) : Les peintures murales de Loives de Montfalcon, (avec lithographies en couleur). *(Historique de la découverte d'une salle héraldique, à peu près contemporaine de la Diana et où figurent notamment les armoiries des comtes de Forez).*

Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. *Compte-rendu des travaux*. Tome IX, 4e partie et tome X, 1re et 2e parties. Années 1888-1890.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. Nos 1 et 2. Janvier-avril 1891.

Boudet (Marcellin) : Le droit de frenallerage. Le fief de la famille de la Roche près de Thiers. — Note complémentaire au sujet de l'Étude sur les premiers dessèchements du marais de Limagne. *(Elle renferme quelques observations fournies par M. Vincent Durand sur les fossés maîtraux du Forez et l'étymologie d'Aigueperse).*

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin*. 10e année. Janvier-juillet 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*. 4e trimestre 1891 et 1er trimestre 1891.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires*, XVIIe volume. Années 1889-1890.

Abonnements

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 9e année, mars-juin 1891.

Révérend du Mesnil : Les huttes gauloises avant la conquête des Gaules.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tomes LII. 1re et 2e livraisons. Janvier-avril 1891.

Bruel (A.) : Visite des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne au XIIIe et XIVe siècles.

(Ce travail contient quelques renseignements historiques sur les prieurés les religieux de Roziers-Côtes d'Aurec et Noirétable).

Bulletin monumental. 6e série, tome VI, 56e volume, no 4, année 1890.

Dion (comte A. de) : Introduction de l'architecture gothique

en Italie par les Cisterciens français, (avec trois planches et quatre figures dans le texte). — Anthyme Saint-Paul : L'art gothique d'après un récent ouvrage publié sous ce titre.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tome XXXIII, 4e, 5e et 6e livraisons, tome XXXIV, 1re livraison, avril-juillet 1891.

Revue archéologique. 3e série, tome XVII, janvier-avril 1891.

Revue du Lyonnais. 52e année, 5e série, tome XI, nos 63, 64, 65. Mars-juin 1891.

Pagani (L.) : Chazay d'Azergues en Lyonnais. — Vachez A.) : De l'acquisition des terres nobles par les bourgeois de (Lyon au XVIe siècle.

Revue épigraphique du Midi de la France, nos 61 et 62. Mars-juin 1891.

Roannais illustré. 5e série, 4e et 5e livraisons. Mars-juin 1891.

Quirielle (Roger de) : Montaiguet, anciennement bourg mixte bourbonnais-forézien ; son château, sa collégiale et sa porte de ville.

Acquisitions

Boutaric (Edgard) : *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents inédits.* Paris, Henri Plon, 1870, in-8o.

V.

Mouvement du personnel

Membres titulaires

M. le comte de Chabannes, place Bellecour, 30 bis, à Lyon, reçu le 12 mai 1891.

M. Alban Durand, juge, à Montbrison, reçu le 12 mai 1891.

M. André-Honoré-Fleury Rousselon, avoué à Montbrison, reçu le 12 mai 1891.

M. l'abbé Reure, professeur à l'École des Hautes Études, à Lyon, reçu le 1er septembre 1891.

Membres correspondants

M. Dulier, agent-voyer en chef du département du Puy-de-Dôme, à Lezoux, reçu le 20 mai 1891.

M. le vicomte de la Chapelle d'Apchier, château de la Bergoide, à Vergonghéon (Haute-Loire), reçu le 2 juillet 1891.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1891

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 4.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi, 26 janvier 1892, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART.

1892

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi, 26 janvier 1892, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1891

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents: MM. M. de Boissieu, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, Chaize, comte de Charpin-Feugerolles, V. Durand, Gonnard, Huguet, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, Matagrin, abbé Peyron, abbé Picard, comte de Poncins, Rochigneux, L. Rony, Rousselon, Thiollier, abbé Versanne.

MM. Jeannez, vicomte de Meaux et J. Rony ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président.

M. le comte de Poncins s'exprime ainsi:

Les membres de la Société sont encore sous l'émotion du douloureux évènement auquel la plus

grande partie d'entre eux vient de s'associer, ce matin même. M. Joulin, que ses collègues ont accompagné à sa dernière demeure, n'était pas un forézien, mais, appelé à Montbrison par ses fonctions, il avait su se concilier l'affection de tous par le charme de ses rapports, l'élévation de son intelligence, la sûreté de son caractère. La Diana le trouvait toujours assidu à ses réunions, dévoué à ses travaux, utile à toutes ses œuvres. Le vide qu'il laissera dans les rangs de la Société et dans le cœur de ses amis ne sera pas de longtemps comblé.

Peu de jours auparavant, la mort avait enlevé un des membres les plus distingués de la Diana. Ancien archiviste de la Loire, ancien secrétaire général du département de la Savoie, ancien maire de Roanne et en même temps savant éminent autant que collègue modeste, M. Barban mérite un éloge plus étendu que celui donné en quelques courtes phrases au début d'une séance qui s'annonce comme devant être très remplie. Il a fait de grands et bons travaux ; nos *Mémoires* sont là pour l'attester. Il en laisse de non moins importants, plusieurs d'entre nous les connaissent. En apportant son tribut de regrets à la mémoire d'un de ses membres les plus aimés, son témoignage d'estime à la vie d'un homme qui a toujours cherché à faire le bien et à l'enseigner, la Diana exprime le sincère désir de contribuer au culte de cette précieuse mémoire, par la sympathie et le zèle avec lesquels elle est prête à s'occuper, autant qu'elle le pourra, de la publication des œuvres qu'il a laissées.

Dans votre précédente réunion, vous avez pu admirer les planches du nouveau livre de M. Thiollier, *l'Art roman à Charlieu et en Brionnais*. L'impression du texte va commencer bientôt. Nous

espérons pouvoir vous le distribuer au commencement de 1892.

Dans le courant ou, au plus tard, à la fin de 1892, vous recevrez aussi le Xe volume de nos *Mémoires*. Il contiendra l'*Histoire de Valbenoîte* de M. C.-P. Testenoire-Lafayette ; les premières feuilles de cet ouvrage sont déjà tirées.

Un registre d'écrou de la prison de Saint-Laurent de Chamousset. — Don de M. H. Matagrin.

M. Matagrin offre à la Société le registre d'écrou de la baronnie de Chamousset du 30 août 1752 au 4 août 1755. Le premier prisonnier inscrit est le précédent geôlier.

Législation ancienne sur les enfants trouvés. — Communication de M. Matagrin.

M. Matagrin donne ensuite lecture d'une information faite par Ponthus, notaire royal à Saint-Laurent, capitaine châtelain de la juridiction ordinaire du prieuré de Courzieux, à la requête de M. Jean-Irénée de la Roue, notaire royal à Bessenay, procureur d'office de ladite juridiction, en présence de Deleuillon, notaire royal à Courzieux, commis-greffier à cette occasion, le 22 juin 1708.

Des diverses dépositions, il résulte qu'un enfant abandonné avait été trouvé à la porte de la chapelle de Saint-Bonnet-le-Froid par messire Olivier Torrette, chapelain, qui le remit entre les mains du sieur Blanc, hôtelier.

Celui-ci le porta au château de Courzieux, dont le seigneur prieur, comme haut-justicier, était chargé des soins moraux et matériels à donner

aux enfants trouvés sur sa juridiction, jusqu'à ce qu'on eût retrouvé leurs parents.

Ce fut ensuite de ces faits qu'il fut procédé à l'information dont il s'agit, laquelle contient déposition de sept témoins et condamnation à une amende de dix livres d'un huitième, qui ne s'était point présenté.

Cette enquête ne contient que des détails sur la manière dont fut trouvé l'enfant, et tout l'intérêt de la procédure est dans l'exemple qu'elle fournit de la charge imposée aux hauts-justiciers d'élever les enfants trouvés sur leur juridiction. Cette obligation était générale : c'est du moins ce qui résulte d'un arrêt du 30 juin 1664 rapporté au *Journal des audiences.*

Le haut-justicier était tenu de nourrir les enfants jusqu'à l'âge de sept ans, de les faire instruire dans la foi et préalablement de les faire ondoyer (1).

Il est aussi à remarquer que la loi de l'époque punissait de mort l'abandon d'enfants (2), crime qui néanmoins ne laissait pas d'être fréquent.

Inscription campanaire de Saint-Sauveur-en-Rue. — Communication de MM. Brassart, Rochigneux et V. Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Au cours de la récente excursion faite par la Diana à Saint-Sauveur-en-Rue, MM. Brassart, Rochigneux

---

(1) Cf. De Terrière, *Dictionnaire de droit,* à l'article : *Exposition de part.*

(2) Edit de Henri II, du 4 mars 1556.

et moi avons relevé sur la maîtresse cloche de l'église l'inscription suivante :

1re ligne :

† xus vincit xus regnat xus imperat xus ab omni malo nos defendat salvator mundi *(sic)* salva nos a (peut être pour *a*, initiale d'*amen)*.

2e ligne :

† a † l'honneur et louange de dieu fut faicte la ynte cloche au ynt lieu de sainct sauveur en l'an mil dliiii aux despens des paroissiens dudict lieu.

Cette inscription est en grandes minuscules gothiques. Les croix placées en tête de chaque ligne sont pattées et élevées sur des degrés. Les mots de la seconde ligne sont séparés alternativement par des rosaces et des lions de saint Marc et les deux derniers par un papillon.

Sur la robe, des cartouches géminés sous une niche en accolade renferment les sujets suivants, d'un bon style et fort bien venus:

1. Sainte debout, couronnée, vêtue d'une robe, d'un surcot et d'un manteau, tenant de la main droite une épée nue appuyée sur l'épaule, et de la gauche un livre et une palme ; — 2. Sainte Barbe ;

3. Saint Jean-Baptiste ; — 4. Evêque bénissant ;

5. La Vierge tenant l'Enfant Jésus et le rosaire ;

6. La Résurrection ;

7. Saint Pierre ; — 8. Saint Paul ;

9. Saint Michel Archange ; — 10. Saint Jean l'Évangéliste.

Au dessous, de chaque côté de la cloche, grande croix à branches égales, dont chacune est constituée par une croix pattée élevée sur des degrés et som-

mée d'une fleur de lys; au centre le lion de saint Marc.

La plupart des reliefs de cette cloche sortent de matrices qu'on sait avoir appartenu aux Mosnier, de Viverols. C'est donc une nouvelle œuvre, et non la moins remarquable, de ces habiles fondeurs, à ajouter à celles déjà signalées en Forez.

Vœu de la société pour la conservation de l'église de Saint-Sauveur-en-Rue. — Proposition de M. Félix Thiollier.

M. Félix Thiollier rappelle que l'église de Saint-Sauveur-en-Rue, monument à date certaine, consacrée vers 1100 par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, plus tard pape sous le nom de Calixte II, offre un intérêt considérable au point de vue de l'art et de l'archéologie. S'il faut en croire certaines rumeurs, elle serait menacée d'être démolie. M. Thiollier aime à croire que ces rumeurs ne sont pas fondées ; néanmoins il propose à la Société d'émettre un vœu en faveur de la conservation de l'église de Saint-Sauveur-en-Rue.

Cette proposition, appuyée vivement par plusieurs membres, est adoptée à l'unanimité.

Souterrains découverts à Bazourges, commune de Boisset-Saint-Priest. — Communication de M. Elisée Nicolas.

M. E. Brassart, au nom de M. Elisée Nicolas, fait circuler les plans de souterrains ou *clusels* découverts à Bazourges, commune de Boisset-Saint-Priest, et donne lecture de la note suivante.

« En 1865, on voulut nettoyer une source située au dessus de la ferme de Bazourges. En enlevant la

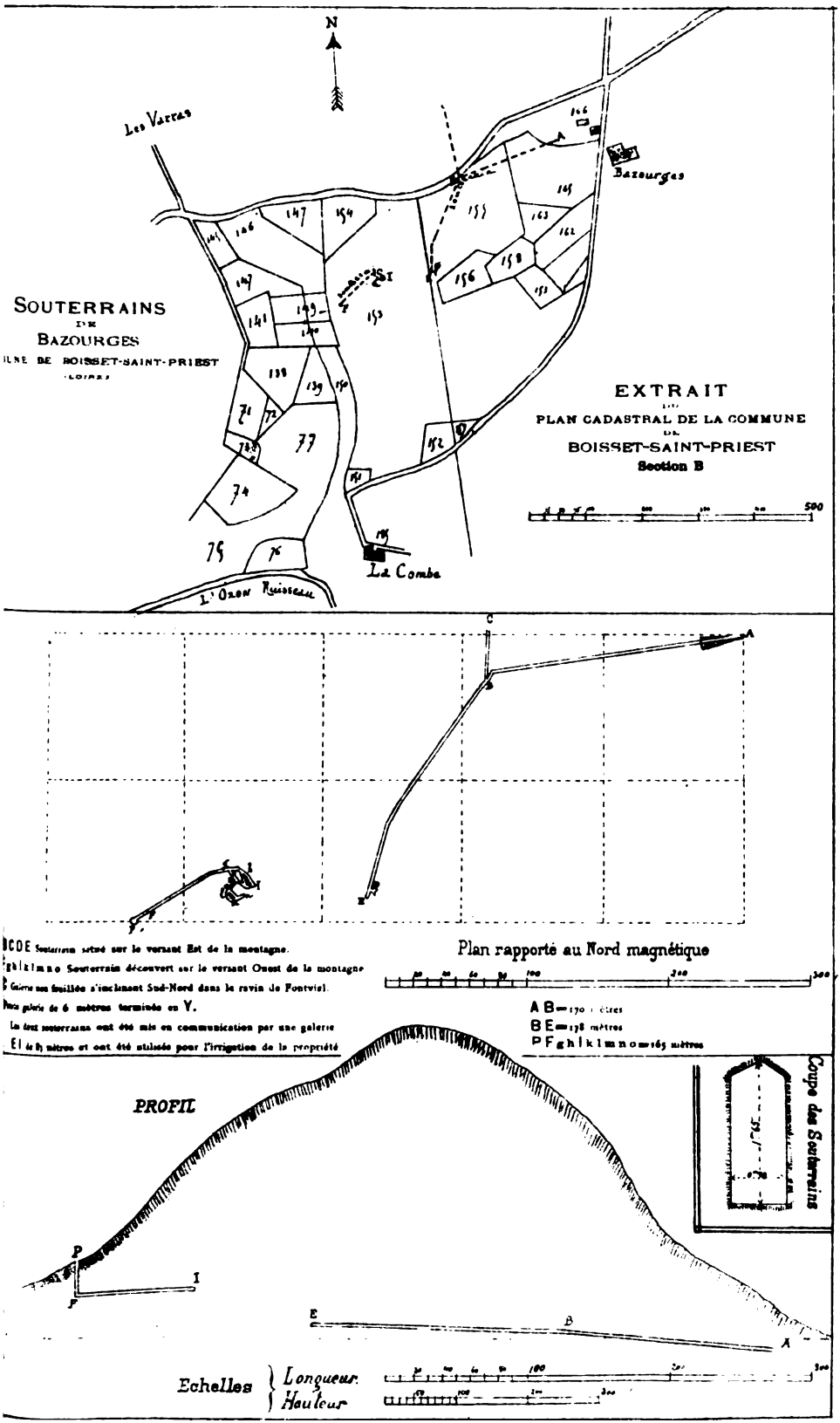

DCDE Souterrain situé sur le versant Est de la montagne.

ghiklmno Souterrain découvert sur le versant Ouest de la montagne

P Galerie non feuillée s'inclinant Sud-Nord dans le ravin de Fontviel.

Petite galerie de 6 mètres terminée en Y.

Les deux souterrains ont été mis en communication par une galerie

EI de 85 mètres et ont été utilisée pour l'irrigation de la propriété

vase, on mit à découvert l'entrée d'un souterrain ayant à son ouverture 0m 80 de large sur 2m 50 de hauteur, taillé en pleine argile et voûté seulement à l'entrée. On se borna à le déblayer sur une longueur de 20 mètres et on abandonna les fouilles.

En 1885, je repris les travaux ; malheureusement la vase et les débris de nombreux éboulements ne permettaient pas d'explorer la galerie et de reconnaître l'importance des travaux à exécuter. Il n'existait aucune donnée sur l'origine de ce souterrain. Les avis de plusieurs archéologues étaient très partagés ; les uns le faisaient remonter au XVe siècle, d'autres à une époque plus reculée. M. l'ingénieur des mines Laurents, qui a fait à ce sujet un rapport à la préfecture, lui assigna une origine mégalithique.

La galerie se dirige de l'est à l'ouest, sur une longueur de 170 mètres. A cette distance se trouve une bifurcation : une galerie se dirige au nord, dans la direction des ravins de Fontvial ; l'autre galerie (BE du plan) plonge dans la montagne en se dirigeant au sud, elle a une longueur de 180 mètres et s'arrête brusquement ; une petite galerie latérale de 6 mètres de long, se dirige à l'est et se trouve à l'extrémité de cette longue galerie.

Plusieurs sondages furent entrepris de l'autre côté de la montagne. Près d'un amoncellement ancien de terre rapportée, une fouille faite dans un point légèrement en contre-bas, fit découvrir un ancien puits, carré, non maçonné, coupé à arêtes vives dans l'argile. On en fit le curage ; on trouva dans le fond de vieilles planches de sapin pourries, puis à droite et à gauche deux galeries, situées à 5 mètres de profondeur, et se dirigeant l'une à l'ouest vers le fond de la vallée, l'autre à l'est dans la direction de Bazourges. Un nivellement démon-

tra que cette galerie était à 6 mètres au dessus de celle de Bazourges, à 2m 35 plus bas que le barrage de l'Ozon et que les travaux pourraient être utilisés pour l'irrigation. Les fouilles furent activement conduites. Après avoir trouvé sur la droite deux galeries transversales GK, HI, et fait plusieurs circuits, on fut brusquement arrêté dans un cul de sac N. Les deux souterrains ne communiquaient pas. Ils étaient séparés par une épaisseur de 83 mètres et une différence de niveau de 6 mètres. Une nouvelle galerie a été faite dans cet épais massif, pour réunir les deux souterrains, qui servent actuellement à l'irrigation de la propriété.

Quelle origine assigner à ces souterrains ? Quel but avait-on en les creusant ? Le forage a-t-il été fait au pic ou à la corne ? On n'a trouvé ni outils, ni pics, ni lampes ; deux planches de sapin sont tombées en poussière quand on les a mises au jour.

Les travaux sont faits dans l'argile compacte de l'étage supérieur du terrain tertiaire. Les parois et les voûtes sont en général bien conservées, sauf dans les endroits où il y a des sources, qui ont occasionné des éboulements plus ou moins considérables, et où il a été nécessaire de faire des voûtes en maçonnerie.

On signale un souterrain analogue au hameau du Bost, commune de Chenereilles ; on prétend qu'il communique avec le château de Chenereilles ».

Armoiries de la famille Arnaud de Bussy. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

Une partie de la maison Arnaud, à Bussy, qui fut pendant quelques années un monastère de l'ordre

de Grandmont, s'est écroulée le printemps dernier et le propriétaire s'est décidé à jeter à bas le reste. L'ancienne chapelle, depuis convertie en grange, est déjà rasée, et la présence d'un locataire dans ce qui est demeuré debout des bâtiments d'habitation en a seule retardé l'entière démolition, qui sera probablement chose faite avant la fin de l'année.

Aucun débris intéressant n'est jusqu'à présent sorti des décombres. Mais on a retiré de la cave, où peut-être elle avait été déposée pendant la Révolution, et porté au presbytère une plaque de grès sculpté dont j'ignorais l'existence. Haute de 0m530 sur 0m425 de large, elle porte un écusson

chargé au 1er canton d'une étoile, aux 2e et 3e d'une boule et au 4e d'une flèche posée en bande sur son arc tendu. Pas d'indication d'émaux. Un casque à visière grillée, placé de profil et accompagné de lambrequins feuillagés, surmonte l'écu. Le travail est assez bon et accuse le XVIIe siècle.

La plaque, épaisse d'une dixaine de centimètres, paraît avoir été prise dans une ancienne dalle tumulaire, à en juger par les restes d'une grande croix profondément gravée au trait sur la face postérieure.

Il n'est guère douteux que les armes que je viens

de décrire et dont je vous présente un croquis ne soient celles de la famille Arnaud, que j'avais vainement recherchées.

Il est même probable que la pierre où elles sont sculptées surmontait jadis le portail extérieur de l'église, sur lequel, par l'acte de fondation du 27 octobre 1663, le fondateur Gilbert Arnaud s'était réservé de faire mettre ses armes (1).

Les pièces dont elles sont meublées sont assez singulières et je ne puis m'empêcher de leur attribuer une signification mystique, conforme aux sentiments pieux de Gilbert Arnaud : cette flèche entre deux boules, qui vise une étoile, n'est ce point l'âme chrétienne tendant au ciel à travers les vicissitudes du monde ?

Cloches de Châteauneuf et de Saint-Maurice-sur-Dargoire. — Communication de M. Boiron.

M. Rochigneux, au nom de M. Boiron, développe des estampages pris sur des cloches des environs de Rive de Gier et donne à ce sujet les renseignements suivants :

Il existe dans le clocher de la chapelle rurale de Châteauneuf, annexe de la paroisse Saint-Jean de Rive de Gier, une cloche fort intéressante : elle paraît, d'après sa décoration et ses dimensions, présenter quelque analogie avec la petite cloche de Chandieu, plus jeune de vingt-un ans, dont il a été parlé dans le tome V du *Bulletin*, aux pages 346 et 347.

On lit sur le haut de la cloche, en moyennes minuscules gothiques, d'une belle facture : **lan mil**

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. V, p. 207.

ccccxxxvi aue maria gratia plena dnus tecum benedictatu imul (pour in mulieribus) Au dessous sont disposés quatre cartouches de dimensions inégales, mais tous d'un excellent dessin ; ils sont flanqués de pinacles et surmontés d'un arc en accolade. L'un représente une Résurrection, un autre saint Jean-Baptiste; enfin, les deux derniers contiennent deux figures de saints debout dont nous n'avons pu, malgré le bon état des matrices, reconnaître les attributs. Ces cartouches reposent directement sur un bandeau semé de fleurons entre lesquels se lisent, enpetites lettres gothiques, les mots plusieurs fois répétés : te deum laudamus.

Sur la robe est une croix à branches égales dont trois divisions sont formées de fleurons; par suite d'insuffisance de semblables motifs sans doute, le bras droit seul se compose, de lettres gothiques formant, par leur assemblage fortuit, le mot cum ou eum.

Les dimensions sont 0m 50 de hauteur sur 0m 60 de diamètre.

La grosse cloche de Saint-Maurice-sur-Dargoire (1), canton de Mornant (Rhône), mérite d'être signalée dans le *Bulletin de la Diana* à cause du nom de sa marraine, apparentée et alliée elle-même à des familles possessionnées en Forez, notamment à celles de Bouthéon, Bellegarde et la Liègue.

Elle porte une inscription de trois lignes en caractères romains, ainsi conçue : *(Croix élevée sur de-*

---

(1) Saint-Maurice-sur-Dargoire est situé dans le voisinage du château de Riverie, jadis une des principales seigneuries de la maison de Bron. (V. sur cette famille, le travail de M. Vachez, intitulé : *Bellegarde et la Liègue*, dans le tome VII du *Recueil de mémoires et documents publiés par la Société de la Diana*, pages 1 à 64).

grés) JESUS DEI PARE VIRGINI MARIE ET S. MAURICIO DATUM DEDICATUM † M FLORIS BLANCHERI (1) PARREIN, DAME MARTE DE LABAUME D AUTUM (pour *Hostun)* FEMME DE MESSIRE CLAUDE CHARLES DE BRON, COMTE DE LA LIÈGUE (2) † M. J. BONARD C † M. P. TISSOT † C. G. † E. B. † I. B. † CONSURS 1625 † P. † RECORDON ME FECIT (3).

La décoration de cette cloche se compose de seize cartouches rectangulaires terminés par des pleins cintres ; ils renferment autant de saints personnages, parmi lesquels nous avons pu reconnaître les quatre évangélistes, saint Pierre et saint Paul, saint Jacques, saint Etienne, saint Philippe, sainte Catherine, Jacob et Moïse; sur chaque face est une croix au pied de laquelle se tiennent, dans deux autres cartouches, la Vierge et saint Jean. La cloche mesure 0m 98 de hauteur sur 1m 23 de diamètre; ses anses de suspension sont ornées de figures féminines.

Elle est accompagnée d'une autre cloche, à la veille d'être refondue, que l'on aurait, d'après une tradition respectable, sauvée de la destruction en 1793, en la cachant au hameau de Villette, dans la même commune. Son inscription majeure, en superbes minuscules gothiques, se lit ainsi : **Ian m vc xxv jhs m** (pour *Maria*) **xps rex venit in pace deus**

---

(1) Mre Florye Blanchery, natif de Saint-Maurice, fut aumônier de l'abbaye de l'Ile-Barbe, prêtre perpétuel de l'église de Lyon et enfin aumônier de Mgr d'Epinac, archevêque de Lyon. Il décéda le 16 octobre 1636 (*Obituaire de l'église de Lyon,* avant-propos, page II).

(2) Des fleurons séparent chacun des mots de la première partie de l'inscription.

(3) Pierre Recordon est le fondeur de la maîtresse cloche de Saint-Jean de Lyon, qui porte la date de 1622.

SCEAU DU BOURG D'AMPLEPUIS.

ho (*homo*) factus e (*est*) scte maurici ora pro nobis. Comme décoration, trois cartouches où figurent, sous des arcades surbaissées, la Vierge, saint Michel, et très probablement la Nativité; un bandeau fleuronné avec les mots te deum laudamus et, enfin, une croix formée des mêmes lettres. Dimensions: 0m 90 de hauteur sur 1m de diamètre.

Les estampages d'inscription et ornements pris par M. Boiron, serviront à déterminer, par voie de comparaison, quelles sont les cloches foréziennes sortant ou pouvant sortir des mêmes ateliers de fondeurs.

Sceau du bourg d'Amplepuis. — Communication de M. E. Brassart.

M. E. Brassart s'exprime ainsi:

J'ai l'honneur de vous présenter un petit sceau matrice du moyen âge, dont je dois la communication à notre confrère, M. H. Matagrin.

Ce sceau est ovale et mesure 0m 031 sur 0m 020. Il est formé d'une plaque de bronze de 0m 0025 d'épaisseur gravée d'un côté au burin et, de l'autre, renforcée par une arête médiane de 0m 0005 de saillie, sur 0m 003 de largeur, qui se relève dans le tiers supérieur de manière à donner passage à un trou de suspension.

La partie gravée représente, au centre, la sainte Vierge assise, couronnée, portant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Autour on lit cette légende:

† S: ƀORGII: DE AMPLOPVTEO

Sceau du bourg d'Amplepuis.

Le travail est assez sommaire; les figures sont traitées avec raideur. La forme des lettres et le costume de la Vierge indiquent la fin du XIVe siècle.

Le sceau est pour ainsi dire à fleur de coin, il n'a presque pas servi. Il a subi une seule détério-

ration : un coup donné, probablement avec la pointe d'un marteau, au milieu du revers, comme pour le briser, et qui a rendu la surface gravée légèrement convexe. Il offre aussi une particularité à signaler, c'est sa forme ovale. Cette forme était adoptée par les communautés religieuses, les femmes ; mais généralement les villes avaient, comme les seigneurs, des sceaux ronds.

Le propriétaire actuel de cet objet, M. l'abbé Rey, curé de Pomeys (Rhône), le trouva, en 1875, dans la sacristie de l'église de Saint-Loup, près Tarare. Il lui fut donné par le curé qui ignorait comment il se trouvait là.

Il paraît avoir séjourné longtemps en terre : la patine vert foncé qui le recouvre entièrement est fort épaisse et, en le nettoyant à la brosse, j'ai fait sortir du creux de la gravure des parcelles d'une terre argileuse très adhérente.

Ce rare petit monument — il me serait difficile d'en citer un similaire dans notre région — peut à bon droit être considéré comme forézien. En effet, Amplepuis, ville du Beaujolais et maintenant du département du Rhône, faisait partie du Roannais au XIe siècle. J'en trouve la preuve dans la charte 756 de Savigny, par laquelle *Hugo Fredelannus* donne, en 1086, à cette abbaye, une église sous le vocable de la sainte Vierge, charte ainsi datée : *Actum in pago Rodanensi, in villa de Amploputeo* (1).

---

(1) L'ancienne église d'Amplepuis était sous le vocable de l'Assomption de Notre-Dame. C'est probablement en 1811, lors de la construction de l'église actuelle, que saint Philibert a été choisi pour nouveau patron. V. Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny et d'Ainay*, p. 393 et 1028. — Cochard, *Topographie du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, mss. à la Bibliothèque de la Diana.

Au XIIIe siècle, en 1222, par le traité de paix entre Guy IV, comte de Forez, et Humbert V, sire de Beaujeu, qui mit fin à une guerre entre ces deux seigneurs, Amplepuis, quoique compris déjà dans les limites du Beaujolais, fut déclaré relever comme fief du Forez et ses divers possesseurs en rendirent par la suite hommage à nos comtes (1).

Amplepuis sur notre sceau est qualifié de bourg, c'est-à-dire de localité fortifiée : c'est généralement le sens donné à ce mot. Cependant *l'Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais* pour l'année 1760 dit : « D'anciens titres donnent à Amplepuis le nom de ville, *quoiqu'il n'y ait aucun vestige de fortification* ». Ne faudrait-il pas alors supposer, de la part des habitants, une tentative de se constituer en commune, dans le but de se fortifier, au moment de la guerre de Cent-Ans et particulièrement vers la fin du XIVe siècle, pendant les courses des Tard-venus (2) ? Tentative que les seigneurs, les Beaujeu-Amplepuis, auraient fait avorter, mais dont un vague souvenir se serait pourtant conservé.

M. Vincent Durand dit qu'au moyen-âge le mot *bourg* paraît s'être parfois appliqué à des lieux défendus par un simple fossé. Il cite à l'appui une charte de l'an 1045 donnée par Robert, duc de Bourgogne, en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. On y lit : « *Adierunt presentiam meam Halinardus abbas cœnobii Divionensis, cum quibusdam ejusdem loci fratribus, humiliter postulantes quatinus cessare facerem homines nostros a quibusdam tortu-*

---

(1) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, nos 39 et 93. — Barban, *Recueil d'hommages de fiefs*, p. 130 et suiv.

(2) Vers 1365, les bandes de Seguin de Badefol auraient incendié la cure d'Amplepuis. Guigue, *Les Tard-venus*, p. 111.

ris, quibus eum familiamque suam gravabant..... Quorum petitionibus..... libenter favens..... promitto deinceps intra ambitum fossati *qui* Burgus *vulgo* claustrum *vocatur neque me infracturam aut rapinam facturum, neque meis hominibus, aut alii cuiquam hoc consensurum* (1).

Nouvelles découvertes au territoire de Combe-Plaine, commune de Rive de Gier. — Communication de M. J.-B. Boiron.

M. E. Brassart, dépose sur le bureau, de la part de J. B. Boiron, divers objets antiques découverts à Combe-Plaine, commune de Rive de Gier, depuis la communication faite à la Société en juin 1889 (2). Ils proviennent de la même parcelle, n° 978 du cadastre, dont le plan a été alors publié.

Ces objets ne sont pour la plupart que de simples fragments ; au nombre des entiers, il faut citer un gond en bronze, une hachette en fer et surtout une petite lampe en bronze, d'un modèle très gracieux

et dont l'anneau servant à la porter est muni d'un

(1) E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, t. I, p. 375.

(2) *Bulletin de la Diana*, T. V, p. 85 et suivantes, plans.

écran, en forme de feuille de vigne, destiné à garantir les yeux de la lumière.

Parmi les fragments, on remarque des morceaux de verre bleu recouvert d'un côté d'une mince couche d'émail blanc opaque. M. Chambeyron, dans son *Histoire de Rive de Gier*, avait signalé la découverte, en 1840, dans le même territoire, de fragments de vases en verre semblable (1).

Avec ces objets, une vingtaine de médailles en bronze ou en argent, dont quelques-unes très frustes, ont aussi été recueillies. M. Philippe Testenoire-Lafayette les a presque toutes identifiées. Ce sont : un grand bronze d'Auguste, et une moitié d'un bronze colonial Nimois d'Auguste et d'Agrippa, trois grands bronzes d'Adrien, un grand bronze d'Antonin-le-Pieux, un denier d'argent de Faustine mère, une pièce d'argent de Macrin au revers *Fides militum*, un petit bronze de Claude le Gothique, enfin un grand bronze de la colonie de Lyon antérieur à l'érection du temple d'Auguste :

DIVI IVLI IMP CAESAR DIVI F. Tête laurée de Jules César et tête nue d'Auguste adossées ; entre elles une palme.

℞. COPIA. Proue de vaisseau à droite ornée d'un dauphin ; en haut un obélisque et un globe radié.

Cette pièce a été percée d'un trou pour être portée comme amulette.

Deux médailles de la colonie de Lyon antérieures à l'érection de l'Autel d'Auguste. — Observations de M. E. Brassart.

A propos du grand bronze de la colonie de Lyon,

(1) Chambeyron. *Histoire de Rive de Gier*, p. 9.

antérieur à l'érection de l'autel d'Auguste, dont il vient d'être parlé, M. E. Brassart fait observer que cette pièce a été confondue par plusieurs auteurs avec un moyen bronze assez semblable comme disposition générale, mais qui doit néanmoins lui être postérieur de plusieurs années.

Henry Cohen, dans sa *Description des monnaies de l'empire romain*, s'appuyant sur la différence des types des deux figures adossées, regarde le moyen bronze comme plus récent (1).

A l'appui de cette opinion, il convient de signaler une particularité qui parait avoir échappé aux numismatistes : c'est que le grand bronze n'a pas été frappé, mais fondu selon les procédés indigènes, comme une pièce gauloise, convexe du côté de la face et concave du côté du revers ; tandis que le moyen bronze est frappé comme les autres pièces impériales de la même époque et doit être un des premiers produits de l'atelier monétaire lyonnais.

Peintures anciennes découvertes dans la maison Latour-Durand, annexe de la Diana. — Communication de M. T. Rochigneux.

L'aménagement du galetas de la maison contigüe à la salle de la Diana, en vue de l'installation des ouvrages en double de la bibliothèque de la ville, a amené la découverte, sous plusieurs couches d'enduit et de crépi, de vestiges assez importants d'une ancienne décoration murale qui se développent, par places, sur tout le pourtour de cette vaste pièce et offrent tous les caractères des peintures du XIVe siècle.

---

(1) H. Cohen. *Description des monnaies de l'empire romain*, 2e édit., t. I, p. 22, n° 8, et p. 182, n° 1.

[illegible] à l'érection de l'autel d'Auguste, dont il [illegible] M. E. Brassart fait observer que [illegible] a été confondue par plusieurs auteurs [illegible] bronze assez semblable comme dis[illegible] générale, mais qui doit néanmoins lui [illegible] de plusieurs années.

[illegible], dans sa *Description des monnaies* [illegible], s'appuyant sur la différence [illegible] figures adossées, regarde le [illegible] plus récent (1).

[illegible], il convient de signaler [illegible] qui paraît avoir échappé aux nu[illegible] que le grand bronze n'a pas été [illegible] les procédés indigènes, [illegible], convexe du côté de la [illegible] du revers ; tandis que le [illegible] comme les autres pièces [illegible] même époque et doit être un des [illegible] monétaire lyonnais.

[illegible] *découvertes dans la maison* [illegible] *la Diana. — Communi*[illegible]

[illegible] de la maison contigüe [illegible] en vue de l'installation des [illegible] de la bibliothèque de la ville, [illegible] découverte, sous plusieurs couches [illegible] de vestiges assez importants [illegible] décoration murale qui se dévelop[illegible] sur tout le pourtour de cette vaste [illegible] tous les caractères des peintures du [illegible] siècle.

---

(1) [illegible]

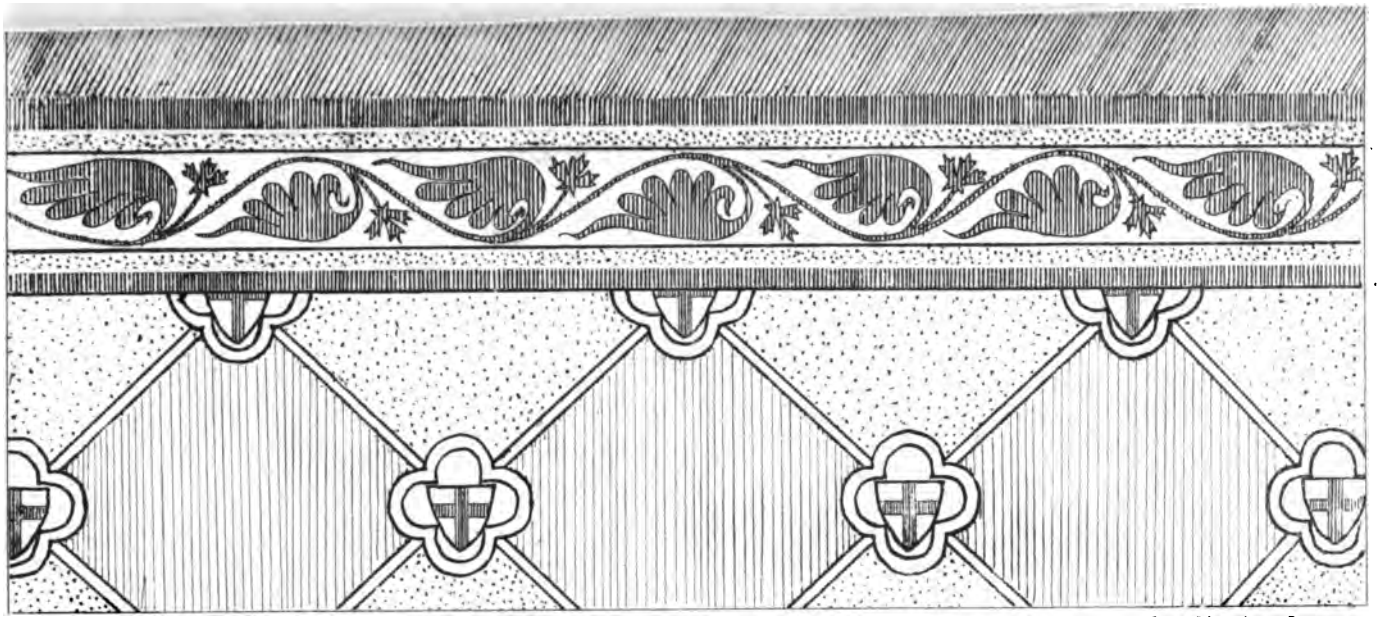

Photolithe. P. Roustan.

Société Polygraphique. Roanne

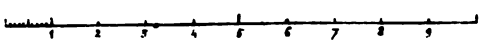

PEINTURES ANCIENNES DE LA MAISON LATOUR-DURAND

Cette ornementation, peinte à la détrempe, en couleurs blanche, jaune, rouge et brun-rouge, se compose d'une suite de quatre-feuilles disposés au point de rencontre de losanges délimités par des bandes (1); au-dessus sont superposées plusieurs zônes de bordures et plates-bandes au milieu desquelles se déroule, entre deux filets noirs, une élégante frise formée d'enroulements de feuillages digités et d'inflorescences portées sur une longue hampe (2). Cette décoration s'étend actuellement sur 1m 45 de hauteur seulement, mais paraît se poursuivre sous le crépi de l'étage inférieur, avec lequel le galetas ne formait jadis qu'une unique pièce, longue de 10m 45, large de 5m 40 et haute de 4m 50.

Les quatre-feuilles, comme les bandes dessinant les losanges, sont peints en couleur blanche et bordés de forts traits noirs; ils encadrent un écusson également peint, qui rappelle absolument ceux de la voûte même de la Diana par sa forme ogivale et le trait de force noir relevant vigoureusement les contours. Cet écusson, répété partout, porte *d'argent à la croix de gueules*, et sa répétition semble donner, à la construction et à la décoration, un caractère de propriété personnelle.

Quelle était la destination de cette pièce et de cette portion de bâtiment? A défaut de l'histoire, muette à cet égard, cherchons dans la topographie

---

(1) Les losanges, à fond de couleur jaune, semblent avoir reçu une moucheture brun-rouge obtenue à l'aide d'une éponge.

(2) Une disposition presque identique et de la même époque se voit, la frise exceptée, sur une ancienne peinture du château de Sury-le-Comtal reproduite par L.-P. Gras. (V. *Répertoire héraldique ou armorial général du Forez*, p. XVII et pl. I, fig. 3).

et l'analyse des lieux quelques indices pouvant eclairer la question, en dépit des transformations que l'édifice a subies à diverses époques.

La maison dite Latour-Durand, sise, on le sait, dans l'enceinte du cloître Notre-Dame, comprend deux corps de bâtiments séparés par une cour aujourd'hui convertie en musée archéologique. La partie sur la rue n'a conservé, à l'extérieur, que sa porte en ogive et, à l'intérieur, de sa destination comme manécanterie, qu'un motet, en l'honneur de sainte Cécile, peint sur le mur et daté de 1682.

La partie située à l'est du musée, laquelle fait l'objet de cette communication, se compose notamment, au rez-de-chaussée, de deux grandes pièces dont chacune, avant la construction des arcades actuelles en 1885, prenait jour à l'ouest par une porte et une fenêtre de dimensions et dispositions dissemblables. La pièce la plus grande, celle de gauche, remaniée plusieurs fois à l'intérieur et dans sa façade, ne présente rien de saillant; celle de droite, qui servait avant la Révolution de préau couvert à l'école canoniale de Notre-Dame (1), s'ouvrait par une porte basse surmontée d'un arc surbaissé et d'un écusson plein; elle s'éclairait à l'ouest par une grande fenêtre de bois ornée d'élégants profils d'une bonne époque ogivale, et à l'est, dans un angle, par une autre fenêtre de forme carrée, toujours existante. Un mur de refend, en *pisé*, sépare encore les deux pièces : il paraît avoir été édifié uniquement en vue de soutenir le plancher de l'étage supérieur. Celui-ci, élevé de 4^{m} 25 au-dessus du dallage, est en outre supporté par douze poutres entre lesquelles sont disposés

(1) De nombreux noms d'élèves de cette institution et des dates s'y lisent encore, tracés à la pointe sur le crépi des murs.

des caissons rectangulaires encadrés de baguettes autrefois peintes en rouge.

La vaste et unique salle située au-dessus, était éclairée, du côté est, le seul non remanié, par deux croisées-impostes en bois; certains signes relevés sous le plancher et contre la muraille laisseraient croire qu'elle était chauffée par une grande cheminée établie tour à tour vers le centre de la pièce contre la paroi du mur ouest, et au midi contre la muraille même de la salle de la Diana.

Le plafond, dont il ne reste plus trace, devait, à en juger par la situation des fermes, être horizontal; les combles, aérés du côté nord par une baie barlongue, communiquaient avec ceux de la salle des États par une autre fenêtre de forme irrégulière, en bois (1).

A l'est de cette bâtisse est adossée une construction étroite, allongée et voûtée en berceau, également à deux étages; le supérieur, dont la toiture vient affleurer la base des fenêtres-impostes éclairant la salle voisine, est pourvu d'une cheminée dans un angle et d'un placard de pierre; il prend jour au midi par deux petites baies superposées. Cette pièce nous semble avoir eu pour destination de renfermer des objets précieux, de l'argenterie, ou plutôt de servir de salle d'archives (2).

---

(1) Nous devons à la vérité d'ajouter que nous n'avons remarqué nul autre vestige de communication avec la salle des États, sur toute la longueur du mur mitoyen: il est vrai que des modifications subséquentes ont pu en faire disparaître la trace.

(2) Chacun de ces étages se termine en nord par un cabinet d'aisances séparé du reste de la pièce par un mur de refend. Circonstances à noter: la chambre voûtée du premier étage est en contre-bas d'une ou deux marches de la grande salle; ses murs étaient peints en rouge.

En résumé, l'analyse de l'ensemble de la bâtisse et de son plan semble révéler certains liens de parenté avec le bâtiment de la Diana : même pauvreté de matériaux de construction, le *pisé*, même alignement et continuité des principaux murs, communication relative des édifices et similitude d'âge ; elle paraît démontrer de plus que la grande salle Latour-Durand servait de salle de réunion.

Quant à savoir si cette pièce était une annexe de la salle des États ou peut-être la primitive chambre capitulaire de Notre-Dame, l'attribution du blason eût pu nous le faire connaître ou tout au moins soupçonner ; malheureusement, de ce côté également, il nous a été impossible de découvrir dans les armoriaux et les ouvrages historiques trace du personnage, gentilhomme ou clerc, qui fut l'auteur des peintures, sinon de la construction de l'édifice. Il existe bien deux familles blasonnant *d'argent à la croix de gueules*, les de Saint-Georges établis à Arcinges et Saint-André d'Apchon, et les du Vernet, de Néronde : mais la première de ces familles n'est connue qu'à partir du XVIIIe siècle ; quant à la seconde, originaire du Bourbonnais et fixée en Forez à une époque indéterminée, nous ne voyons rien encore qui nous autorise à lui attribuer la décoration héraldique que nous avons décrite (1).

J'ai cru utile de signaler à la sagacité des membres de la Société ce petit problème historique et de montrer les titres dans le passé de la maison Latour à l'honneur d'être aujourd'hui à la fois salle de bibliothèque et d'archives communales, et annexe de la Diana.

---

(1) V. L.-P. Gras, *Répertoire héraldique ou armorial général du Forez*, p. 123 et 261.

La Diana. — *Communication de M. A. Huguet.*

A la suite de la communication de M. Rochigneux sur les peintures découvertes dans la maison Latour-Durand, M. A. Huguet dit que les bâtiments et cours entourant la salle de la Diana en N., E. et S. portaient aussi avant la Révolution le nom de *Diana.* Comme preuve, il cite le document suivant conservé aux archives de la Loire (*Brefs de vente des biens nationaux*, Q. 59).

Une grande salle appelée de *la Diana du chapitre de Notre-Dame de Montbrison* joignant le cloître du chapitre de soir, les bâtiments et cour appelés la *Diana* dépendant dudit chapitre, de bize, à un jardin et un bâtiment dépendant dudit chapitre, d'orient et midi.

Vendue le 8 août 1791 à Jean-Baptiste Chovot, aubergiste, demeurant à Montbrison, moyennant 2.875 livres. Enregistré à Montbrison le 6 septembre 1791 (1).

Une maison dite de *la Diana*, avec une cour, située au cloitre et occupée par M. Chaine, prêtre, ladite maison composée d'une petite cave, en suite au rez de chaussée, de deux cuisines, d'une boulangerie, d'une salle, d'un sallon et d'un bûcher ; au 1er étage de cinq chambres et d'un petit charnier et ensuite d'un grenier.

Joignant aux bâtiments de M. Dupuy, une rue latrinale en partie entre deux de matin, aux bâtiments et aisances du sieur Farge aussi de matin et par un coin de midi à la salle de la Diana dite la *Grande Diana* de midi, à la place du cloitre de soir et aux cour, bâtiments et jardins du ci-devant chapitre occupés par M. de Bigny, ci-devant chanoine de bize.

Vendue le 8 août 1791 au sieur Dupuy, Claude-Henry, ci-devant trésorier de France au bureau des finances de Grenoble, demeurant à Montbrison, moyennant 4.300 livres. La vente a été enregistrée le 6 septembre 1791.

---

(1) Le bref de vente de la salle de la Diana en 1791, a déjà été publié dans les *Mémoires de la Diana,* t. II, p. 175 ; mais moins correctement.

Ces deux ventes ont été faites aux enchères dans une des salles des bâtiments des Cordeliers (1).

Procès-verbal de visite du château de Montbrison en 1671. — Communication de M. A. Huguet.

M. A. Huguet signale ensuite un autre document des archives de la Loire (ancienne série A, n° 8), contenant entre autres, un procès-verbal de visite du château de Montbrison en 1671. Dans cet acte, l'état des bâtiments est minutieusement décrit. En voici la teneur.

Jacques Pouderoux, écuyer, seigneur de Batailloux, conseiller du roy en ses conseils, juge ordinaire et domanial du pays et comté de Forest, président et lieutenant général au baillage et sénéchaussée dudict pays, sçavoir faisons que cejourd'hui huictième janvier mil six cens soixante onze est comparu par devant nous, en notre hostel, dans la ville de Montbrison, Me Michel Nallard, procureur de Me Claude Vialet, fermier général de tous les domaines de sa majesté, assisté de M. Claude Ralot, conseiller du roy, controlleur du grenier à sel dudict Montbrison, procureur dudict Vialet, lequel nous a remontré que ycelui Vialet ou son procureur et préposé estant en [tré] en la possession du domaine dudict pays et comté de Forest dont les fruits et revenu luy appartiennent depuis le premier jour d'octobre dernier, il s'est trouvé que les chasteaux, maisons, fermes, moulins, fours bannaux, halles, estangs, palais, auditoires, conciergeries et autres bastiments despendans dudict domaine sont en très mauvais estat, ce qui ne peut provenir que de la négligence et mauvais mesnage des premiers fermiers ou seigneurs engagistes, que l'on pourra imputer audict Vialet; lequel pour éviter à ce a esté conseillé de faire procéder par devant nous à une visite exacte de l'estat desdits maisons, chasteaux, fermes, fours bannaux et autres despendans dudict domaine et à l'estimation des réparations qui y sont

(1) Aujourd'hui la mairie.

nécessaires par experts et gens à ce connaissans, en la présence du procureur du roy audict domaine, bailliage et sénéchaussée de Forest, ce que de raison: requérant ledict Nallard, audict nom, assisté comme dessus, à ce qu'il nous playse procéder à la dicte visite au jour qui sera par nous préfixé, en la présence dudict procureur du roy, avec les experts qu'il nous plaira nommer d'office, après la déclaration que faict ledict Nallard au nom que dessus de n'en vouloir nommer pour ledict Viallet de sa part, et du tout qu'il en soit faict et dressé procès-verbal.

Nous, juge domanial, président et lieutenant général susdict, avons audict Nallard octroyé acte de ses remontrances et réquisitions et ordonné qu'en la présence dudict procureur du roy, il sera par nous faict exacte visite de l'estat desdictes maisons, chasteaux, fermes, moulins, fours bannaux, estangs, palais, auditoires, conciergeries et autres bastimens despendans dudict domaine de Forest, prisée et estimation des réparations qui y sont nécessaires; ce faisant, que dans demain, huict heures de matin, nous nous transporterons en la conciergerie, auditoire et, après ce, aux fours bannaux de la présente ville, pour estre par nous faict visite de l'estat d'iceux et dresser procès-verbal, en la présence dudict procureur du roy, avec sieurs Jean-Baptiste Michel, bourgeois, Estienne Epinat, maistre charpentier, Pierre Coulaud, maistre serrurier, et Jean Bourguignon, masson, habitans audict Montbrison, que nous avons nommés d'office pour esperts, auxquels sera signiffié de se présenter par devant nous auxdicts jour et heure pour prester le serment et vaquer à ladicte visite, prisée et estimation, ainsi que de raison, avec deffances tant audict Vialet et à ses procureurs qu'à tous officiers des châtelenies et autres sièges dudict pays de Forest de s'ingérer et prendre connoissance dudict domaine du roy tant à l'égard de ladicte visite et sommaire prisée que autres circonstances et dépendances, à peine de nullité du tout, dépans, domages et intérêts, despanses, et être par nous pourveu ainsi qu'il appartiendra.

Faict ce huictiesme janvier mil six cent soixante-onze.

Signé POUDEROUX.

Et le neufviesme dudict mois de janvier, an mil six cens,

soixante onze, nous juge domanial, président et lieutenant général susdict, assisté de M. Claude Duguet, conseiller et advocat du roy esdits sièges, en l'absence du procureur du roy, nous sommes portés avec M. Michel Simon, secrétaire greffier dudict domaine, en la conciergerie ou prisons et auditoire de cette ville de Montbrison, ce requérant ledict Nallard, procureur dudict Vialet, assisté dudict sieur Ralot, pour en exécution de nostre ordonnance procéder à la visite dudict auditoire et conciergerie. Et en laquelle estant ont comparus lesdicts Michel Espinat, Colaud et Bourguignon, experts par nous pris et nommés d'office, en consequence de la signiffication qui leur a été faicte de notre susdicte ordonnance à la diligence dudict Nallard, desquels nous avons receu le serment qu'ils ont faict la main levée à Dieu séparément, moyennant lequel, après s'estre dict aagés chacun, ledict Michel de trente deux ans, ledict Espinat de quarante neuf, ledict Colaud de cinquante ans et ledict Bourguignon quarante ans ou environ, ont promis de faire bon, fidel et exact visite, raport, prisée, estimation des choses qui leur seront indiquées conformément à notre susdicte ordonnance, et avons commancé ladicte visite comme s'ensuit et a ledict Michel signé et les autres experts ont dict ne sçavoir signer.

Premier. En entrant dans ladicte *conciergerie* ont remarqué et raporté lesdicts experts que la première porte d'icelle conciergerie est entièrement uzée, estant fendue en divers endroicts, qu'elle n'est point seure et seroit facile d'y faire fractures et partant qu'il est très necessaire de la faire à neuf, double, de six pieds de large, huict pieds de hauteur et de quatre poulces d'espaisseur: ce qu'ils estiment valoir la somme de trente livres sans y comprendre les gonds, esparres, serrures et autres ferrements qui pourront servir, cy xxx

Dans la chambre qui est à main gauche en entrant dans ladicte conciergerie où..... habiter un des commis concierges, lesdicts experts ont dict que la dicte chambre est presque inhabitable, à moins que d'y faire à neuf le plancher d'ais sapin lequel est complètement pourry, comme aussy de plancher à neuf de grandes briques le foyer de la

cheminée de ladicte chambre : ce que les experts ont estimé valoir, compris les matériaux et main de l'ouvrier, la somme de vingt-cinq livres, ci. xxv

Qu'à l'entrée du *préau* la barrière d'iceluy a besoin d'être refaicte à neuf de vingt-deux chevrons de neuf pieds de hauteur et de quatre poulces en quarré, avec leurs traverses, ceux qui y sont estant pourris par le bas, n'y ayant pas de seureté pour la garde des prisonniers : ce que lesdicts experts ont dict valoir de moins la somme de trente livres, cy xxx

Dans la *chambre civile*, qui se trouve à main gauche de la cour ou préau, lesdicts experts ont remarqué que la porte est entièrement uzée, ne pouvant plus ni servir, ni fermer, qu'il est nécessaire de la faire à neuf avec ses ferrements à l'exception de la serrure qui pourra servir ; que pour la seureté de ladite porte, il est besoin de mettre un degré en pierre au-dessous de ladicte porte, à deffaut de quoy on pourra passer par-dessous icelle, estant aussi nécessaire de faire une grande barre de fer traversant la largeur de ladicte porte comme il paroist y en avoir eu autrefois une : ce que lesdicts experts ont dict valoir la somme de trente-cinq livres, cy. xxxv

Plus faire à neuf dans ladicte chambre volets ou portes de deux fenestres, et ce bois chesne, doublés avec gros clouds : ce qui pourra couster la somme de douze livres, cy xij

Pour les ferrures des dictes fenestres ledict Coulaud a raporté qu'ils cousteront du moins dix livres, cy x

Et ayant lesdicts experts pareillement veu et visité les murailles de ladicte chambre, ils nous ont raporté qu'elles sont en très mauvais estat, en danger d'un éboulement à deffaut de réparation qu'il est nécessaire d'y faire, et à cet effet d'appuyer par des antes ladicte muraille et la parbattre de chaux : ce qu'ils ne voudraient entreprendre à moins de la somme de 60 livres, ci lx

De là, sommes passés dans la chambre appellée la *chambre criminelle*, laquelle ayant faict visiter par les experts ont raporté ainsi qu'il suit. Il nous est aparu qu'il y a une grande infection dans icelle, à deffaut d'y avoir du jour qui y donne de l'air, pour oster laquelle infection il est néces-

saire d'y faire une petite fenestre de deux pieds en quarré et puis percer la muraille de l'épaisseur de trois pieds et y faire une grille ou panier, fer, que cousteront avec la pierre et autres choses nécessaires du moins la somme de trente livres, cy xxx

Lesdicts experts ont aussi trouvé estre nécessaire de rétablir une ancienne porte murée au fond de ladite chambre, pour aller aux lieux communs, qui sont au fond de la cour du costé de matin et qui y causent une infection très grande. Le travail de laquelle ouverture, rétablissement de la porte avec sa ferrure nécessaire, ils estiment valoir la somme de vingt livres, cy. xx

Plus ont rapporté estre nécessaire de barrer de fer la fenestre basse de la *tour du cachot* et boucher un grand trou estant au dessous d'icelle, tant pour la seureté des prisonniers menés dans les cachots que pour soustenir la muraille de ladicte tour qui pourrait s'esbouler à deffaut des dictes reparations. Ce que lesdicts experts ont dit valoir la somme de trente livres. cy xxx

Et ayant lesdicts experts veu et visité les murailles de ladicte cour, ses chambres, tours, archières et cachots, ils ont trouvé et raporté qu'il est nécessaire de les réparer avec chaux et sables et entre autres le pied d'icelles de la longueur de deux cens pieds et hauteur de vingt deux ce qu'ils ne voudront entreprendre à moins de cent cinquante livres, cy cl

Comme encore ont rapporté lesdicts experts estre nécessaire de faire à neuf la porte de l'entrée du *grand cachot*, de bois chesne, estant de six pieds de hauteur et cinq pieds de largeur, et d'y mettre une nouvelle serrure, un verrouil, des esparres et autres ferrures nécessaires, à deffaut de quoy il y auroit danger d'évasion des prisonniers dudict cachot, la vieille porte ne pouvant fermer seurement pour estre uzée et lesdictes ferrures rompues et hors d'estat de servir. Lesquelles réparations et fournitures ils estiment ne pouvoir estre faictes à moins de quarante livres, cy. xl

Plus ont lesdits experts rapporté qu'il faut faire à neuf six serrures aux portes des autres cachots et en quelques unes d'icelles mettre de nouvelles esparres et autres ferru-

res, ce qui coustera en tout du moins la somme de dix-huit livres, cy . . . . . xviij

En la chambre estant au dessous de celle appellée la *chambre des Esleus* dans ladicte cour, lesdicts experts nous ont raporté avoir veu et visité l'estat d'icelle et trouvé estre nécessaire de la plancher de briques, faire à neuf une fenestre du costé de matin avec des barraux de fer et parbattre la muraille tout au tour de chaux et sable, faire des antes à la dicte muraille en plusieurs endroicts et toutes lesquelles réparations ils estiment valoir la somme de cent cinquante livres, cy. cl

Ont de plus raporté lesdicts experts estre nécessaire de faire à neuf les portes des deux *cachots des femmes* et d'y mettre deux serrures et traverser les portes d'une barre de fer, ce qu'ils estiment valoir la somme de quarante livres, cy xl

Ce faict, l'heure d'onze heures du matin estant sonnée, nous nous sommes retirés avec les susnommés et renvoyé la continuance de ladicte visite à une heure de relevée dudict jour et signé avec ledict sieur Duguet, advocat du roy, Rallot, Nallard, Michel, et le secrétaire et greffier du domaine.

Signé : POUDEROUX. RALOT.
DUGUET, *advocat du roy*. NALLARD.
MICHEL. GONON, *secrétaire greffier*.

Et ledict jour, sur une heure de relevée, nous juge domanial, président, lieutenant général susdit, nous estant et les susnommés avec nous portés en ladicte conciergerie pour la continuation de ladicte visite.....? requise par ledict Nallard assisté comme dessus, et dans la *galerie d'icelle conciergerie*, laquelle ayant faict visiter par lesdicts experts, ils nous ont rapporté que le plancher de ladicte gallerie, laquelle est de la longueur de cent quarante pieds et de dix de largeur, est presque pourry de mesme que les poultres soustenant iceluy, et ce par l'usage du temps, en telle sorte que pour y pouvoir passer avec seureté, il la faut refaire à neuf et y employer dix poultres de dix pieds de longueur et de huict poulces en quarré, un grand poultre de vingt cinq pieds de longueur pour traverser, avec un

pilier de bois chesne de quinze pieds de hauteur et huict poulces en quarré pour soustenir ladicte gallerie, et des ais sapin environ seize charrettées tant pour ledict plancher auquel il en manque beaucoup, mesme à l'entrée du palais que le lambris de ladicte gallerie qui est aussi pourry : ce que lesdicts experts ont rapporté valoir la somme de deux cens dix livres, cy ccx

Ont dict nécessaire d'y employer quatre milliers ou environs de grands clouds, qui cousteront du moins trente livres, cy xxx

Est aussy nécessaire de refaire à neuf le parapet de ladicte gallerie, pour estre presque abatu celuy qui y estoit, avec bois, chaux et briques ainsi qu'il paroist en un endroict d'icelle gallerie qui est resté, ce qui peut valoir ainsi qu'ont rapporté lesdicts experts, la somme de quatre-vingts livres, cy . . . . . iiijxx

De laquelle cour estant monté dans ladicte chambre appelée vulgairement la *chambre des Esleus*, lesdicts experts, après l'avoir veue et visitée, nous ont rapporté que le plancher d'en bas est en partie pourry de mesme que les deux poultres soustenant iceluy, de manière que ladicte chambre est inhabitable qu'avec danger et qu'il sera nécessaire, pour la pouvoir habiter avec seureté, d'y mettre deux autres gros poultres, renouveller presque tous les chevrons et reffaire les planchers à neuf, ce qu'ils estiment valoir, compris les portes des deux fenestres de ladicte chambre qu'il faut faire et les ferrures d'icelle, la somme de trois cens trente cinq livres, ci. cccxxxv

Dans la *salle du palais et auditoire* joignant à ladicte gallerie les experts ont trouvé estre nécessaire de faire des grilles ou paniers de fer à deux grandes fenestres y estans à croisées et trois petites estans dans la salle du palais et auditoire et, outre ce, des portes et toutes lesdictes fenestres de bois chesne : lesquelles réparations, compris les fournitures du fer et bois nécessaires, ils ont estimé valoir la somme de quatre cens quatre vingt dix livres, cy iiij^c iiijxx x

En la *chambre du conseil* y joignant nous a esté raporté par lesdicts experts qui ont veu et visitté icelle qu'il est nécessaire de mettre deux serrures aux deux portes, l'une

qui entre dudict auditoire en la chambre du conseil et l'autre sortant de ladicte chambre en ladicte gallerie, n'y en ayant aucunes, à deffaut desquelles elles ne peuvent fermer, estant d'ailleurs lesdictes portes rompues en partie, en telle sorte qu'il est nécessaire d'y en faire des neuves de bois chesne ou noyer en assemblage avec leurs ferrures, celles desdictes portes ne pouvant servir, ce qu'ils estiment valoir tout compris la somme de cinquante cinq livres, cy. lv

Plus ont raporté estre nécessaire de mettre des ais neuves tant au lambris dudict auditoire que planché de iceluy, ensemble de replancher tout à neuf ladicte chambre du conseil d'ais, estant entièrement uzée, ce qui vault du moins trente livres, cy. xxx

Les dicts experts ayant pareillement veu et visité la petite chambre estant sur le derrière de ladicte gallerie appellée la *chambre de la question* où nous sommes, entrés, nous ont raporté qu'il est nécessaire de reffaire de briquetage la séparation d'icelle dans la galerie, celle y estant, ruinée, comme aussi la porte d'icelle et le lambris, pour estre le tout pourry et esboulé en partie, de même que l'enchant des lieux communs et siège d'icelles; lesquelles réparations ils estiment valoir la somme de deux cens quarante livres, cy . . . . . ij^c xl

De ladicte chambre sommes passés en celle appelée *des conseils* qui a son entrée dans la tour de ladicte conciergerie, laquelle ayant esté veue et visitée par lesdicts experts, ils ont trouvé qu'il est nécessaire de la plancher de briques comme elle estait, à deffaut de quoy le plancher ne peut longtemps se conserver, plus blanchir ladicte chambre à chaux et parbattre la cheminée et faire construire des latrines pour empêcher l'infection d'icelle et faire à neuf tout le couvert de ladicte chambre qui menace ruine, ce qu'ils ont dict ne pouvoir estre faict à moins de la somme de cinq cens dix livres, cy. . . . . v^c x

Et estant lesdicts experts, soit ledict Bourguignon, masson, et ledict Epinat, charpentier, montés sur le thoict de ladicte conciergerie, ils nous ont raporté que les cheminées sont en très mauvais estat et entre autre celle de ladicte chambre civile de la hauteur de dix-huit pieds, qui est sur le point

de tomber à deffaut d'estre promptement réparée avec chaux et briques, comme encore ledict couvert en plusieurs endroicts; et y faudra employer trente charretées d'ais et deux milliers et demy du moins de thuiles : ce qu'ils estiment valoir la somme de quatre cens livres, cy. iiijc

Après ce estant sorti de ladicte conciergerie et faict le tour des dehors d'icelle du long des murailles et faict visiter lesdicts dehors par les experts, ils nous ont rapporté estre nécessaire de construire à neuf les murailles de costé, le tout de la longueur de douze thoises et de neuf et demy d'hauteur et trois pieds d'épaisseur : ce qui reviendra, compris les matériaux nécessaires, à la somme de trois cens soixante livres, cy . . . . . iijc lx

Plus est nécessaire de faire un esperon en massonnerie contre la cheminée de la *chambre du concierge,* de vingt pieds d'hauteur et quinze de largeur, à deffaut de quoy ladicte muraille seroit irréparable dans peu de temps, estant ouverte en quelques endroits et pourroit causer l'évasion des prisonniers qui y habitent ordinairement; lequel esperon ne se peut faire à moins de la somme de trente cinq livres, cy. xxxv

Plus ont rapporté estre nécessaire de refaire le degré de pierre de taille de l'entrée de la dicte conciergerie, de quatre marches, que lesdicts experts ont estimé valoir trente livres, cy. xxx

Plus à nettoyer et restablir en partie le conduict des latrines rompu en plusieurs endroicts et bouché, à deffaut de quoy il y a une grande infection dans toute la conciergerie, qui peut causer des maladies aux prisonniers, et que lesdicts experts ont estimé valoir la somme de cens livres, cy. c

Plus est nécessaire de faire des canaux de fer blanc autour de tout le couvert dudict palais et conciergerie, au dedans, pour conduire l'eau dans les latrines : ce qu'ils ont estimé valoir du moins la somme de cens quatre vingts livres, cy . . . . . ciiijxx

Toutes lesquelles susdictes reparations sont si nécessaires, qu'à deffaut de les faire incessamment, on ne peut éviter la

ruine entière de ladicte conciergerie et palais, ny on n'y tient en seureté les prisonniers.

. . . . . .

Signé : POUDEROUX. RALOT.
DUGUET, *advocat du roy*. NALLARD.
MICHEL. GONON, *secrétaire greffier*.

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM.:

Bouchet, matelassier à Montbrison : Membre d'architecture, avec représentation sculptée d'une sirène au miroir, provenant de la maison natale de Victor de Laprade, Grande rue, à Montbrison.

Grès de Saint-Etienne. Longueur, 0m 40; largeur, 0m 20; hauteur, 0m 17. — XVIe siècle.

Boudet (Marcellin), président du tribunal de Saint-Flour, sa notice : *Documents inédits et problèmes d'Auvergne. Le droit de frénallerage. Le fief et la famille de la Roche.* (Extrait de la *Revue d'Auvergne*, année 1891). Clermont-Ferrand (Montlouis), 1891, in-8°.

Chaize, vice-président honoraire du tribunal civil de Montbrison :

— Médaille commémorative de l'application de la vapeur à la locomotion. Caqué, graveur.
Diamètre 0m 054. — Bronze.

— Médaille commémorative de la prise de Constantine. Face, Borrel, graveur ; revers, Caqué, graveur.
Diamètre 0m 052. — Bronze.

— Médaille commémorative de la mort du duc d'Orléans. Caqué, graveur.
Diamètre 0m 052. — Bronze.

Chassaing (Augustin), son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Puy.* Paris (E. Plon, Nourrit et Cie), 1890, gr. in-8.

Chevrolat (abbé): Mauviel (abbé), ancien directeur du grand séminaire de Lyon, *Notes historiques sur le Séminaire de Saint-Irénée.* — 1er et 2e fascicules: *les quatre premiers supérieurs, MM. d'Hurtevent, Maillard, Rigoley, de Vaugimois;* — 3e fascicule: *les prieurés de Firminy et de Chandieu.* Lyon (A Waltener et Cie), 1882, 1884, 2 vol. in-8.

(Renseignements intéressants et inédits sur le prieuré de Firminy et surtout sur celui de Chandieu et son dernier prieur commendataire, Louis Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris).

Gouilloud (le Révérend Père): Terrebasse (H. de), *Recherches bibliographiques. Un poète forézien au XVIe siècle.* Lyon (Pitrat aîné), 1884, in-8.

Huguet, archiviste intérimaire de la Loire, son mémoire: *Archives départementales, communales et hospitalières. Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire. Conseil général. Session ordinaire d'août* 1891. Saint-Etienne (Ménard), 1891, in-12.

Langlois (Ch.-V.) et Stein (H.), leur ouvrage en collaboration: *Manuels de bibliographie historique. I. Les archives de l'histoire de France.* Paris, Alphonse Picard, 1891, in-8°.

(Un article de cet ouvrage est consacré aux archives de la Loire).

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Juillet-octobre 1891.

Perrot (Georges): Rapport sur les fouilles de Troie (avec plan).

Peurière (abbé), curé-archiprêtre de Notre-Dame de Montbrison, sa notice: *Etablissement d'une nouvelle chaire dans l'église de Notre-Dame de Montbrison.* Lyon (Mougin-Rusand), 1891, in-8.

Prajoux (abbé), son ouvrage: *Etudes historiques*

sur le Beaujolais. Notes et documents sur Vendranges, canton de Saint-Symphorien de Lay. Roanne (Chorgnon et Bardiot), 1891, in-12.

Reure (abbé), ses œuvres : *De scriptorum ac litteratorum hominum cum romanis imperatoribus inimicitiis. Hanc thesim Aquarum Sextiarum litterariœ facultatis proponebat C.-O. Reure. Parisiis, ap. Belin fratres,* 1891, in-8.

— — *Les gens de lettres et leurs protecteurs à Rome.* Paris, Belin frères, 1891, in-8.

— *Mémoire signifié pour Messire François Philippe-Eleasar de Lévy, chevalier, marquis de Chasteaumorand et du Valromet, baron Dubreuil et de Chastelus et autres lieux, appellant d'une sentence rendue au bailliage de Mâcon le* 17 *mars* 1712, *contre les sieurs directeurs et administrateurs de l'Hostel-Dieu de Sainte-Anne de la ville de Montbrison, intimez* (signé Mathieu, avocat). Paris, Ve C. Guillery, s. d., in-4°.

Saint-Pulgent (Madame Léon de) : Arène (Auguste), *Histoire ancienne et moderne du département de l'Ain.* Nantua, (Auguste Arène), 1847, in-4°.

— Debombourg (Georges), *Atlas historique du département actuel de l'Ain.* 1re et 2e parties. Lyon, Louis Perrin 1859-1860, 2 vol. in-4° long.

(Nombreuses cartes).

Teilhard de Chardin (E.), sa notice : *La première charte de coutumes de Montferrand.* (Extrait des *Annales du Midi*, tome III, année 1891). Toulouse. Edouard Privat, 1891, in-8°.

Testenoire-Lafayette : Steyert (André), *Notice sur J.-E. Valentin-Smith.* Trévoux, J. Jeannin, 1891, in-8°.

Vachez (A), ses œuvres : *Etudes d'archéologie*

préhistorique. 1° *Le dolmen de Vaudragon* ; 2° *le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Louis Brun, 1889, in-8°.

— — *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du* XIIIe *au* XVIe *siècle.* Lyon, Louis Brun, 1891, in-8°.

(Ouvrage couronné par la Société des études historiques).

— — *J.-E. Valentin-Smith. Sa vie et ses œuvres.* Lyon (Mougin-Rusand), 1891, in-8°.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie: *Mémoires.* 3e série, tomes I à XII, et 4e série, tomes I et II, 1875-1890.

Ministère de l'Instruction publique: *Discours prononcés à la séance générale du congrès des Sociétés savantes le mercredi* 27 *mai* 1891 *par M. Gaston Boissier, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, et M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Paris, imp. nat., 1891, in-8°.

— Comité des travaux historiques et scientifiques: *Bulletin historique et philologique.* N°s 2 et 3, année 1891.

— — Section des sciences économiques et sociales: *Bulletin.* N° 2, année 1890.

Musée Guimet: *Revue de l'histoire des religions.* 12e année, tome XXIV, n° 1, juillet-août 1891.

Société archéologique et historique de l'Orléanais: *Bulletin.* Tome X, n° 144, 1er trimestre 1891.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers: *Bulletin,* 2e série, tome XV, 1re livraison.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin*. 22e année, nos 8 à 11, août-novembre 1891.

Société de Borda : *Bulletin*. 16e année, juillet-septembre 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*, 2e trimestre 1891.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin*. 99e livraison, octobre 1891.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. Nos 3, 4 et 5, mai-octobre 1891.

Jaloustre (Elie) : Etude sur les noms de terroirs de la commune de Cebazat.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Bulletin*. XIe volume, 2e à 6e livraisons, mars-novembre 1891.

Archéologie. Découvertes gallo-romaines à Saintes, Saint-Symphorien et Lussac. — Les monnaies et bagues mérovingiennes d'Herpes (avec figures dans le texte et hors texte). *La bague mérovingienne découverte en 1884 à la Garde, près de Boën, y est représentée et décrite à titre de comparaison).*

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : *Procès-verbaux des séances*. Tome XV, 1887-1891.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin*. Xe année, juillet-septembre 1891.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 18e année, juillet-octobre 1891.

Huguet (Amédée) : Les registres des sépultures de l'église de Notre-Dame de Montbrison, 1741-1786 (suite). — Révérend du Mesnil : Les seigneurs de Villeneuve en Forez. — Quel-

ques titres sur les propriétaires de la maison des Anglais de Charlieu.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LII, 3e et 4e livraisons, mai-août 1891.

Delisle (Léopold) : Notes sur le département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Bulletin monumental. 6e série, tome VI, 56e volume, nos 5 et 6, 1890.

Ferray (E) : Le tombeau préhistorique de Cocherel.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tome XXXIV, 2e à 5e livraisons, août-novembre 1891.

Revue archéologique. 3e série, tome XVII, mai-juin et tome XVIII, juillet-octobre 1891.

Deloche (M.) : Etude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (suite). — Perrot (G.) : Rapport sur les fouilles de Martres, près de Toulouse.

Revue du Lyonnais. 52e année, 5e série, tome XII, nos 67 à 70, juillet-octobre 1891.

Pagani (L.) : Chazay d'Azergues en Lyonnais.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 63, juillet-septembre 1891.

Allmer [A.] : Milliaire de l'empereur Sévère Alexandre, sur la route de Saint-Paulien à Feurs.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Maurice Desvernay, au château de Chenevoux, près Néronde, reçu le 6 octobre 1891.

M. l'abbé Huguet, professeur au petit séminaire de Verrières, reçu le 21 octobre 1891.

M. Joseph de Fréminville, archiviste de la Loire, à Saint-Etienne, reçu le 30 octobre 1891.

Membre correspondant.

M. Marius Grillet, secrétaire de la Société littéraire, historiqne et archéologique de Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, 110, à Lyon, reçu le 6 octobre 1891.

Membres décédés.

M. André Barban, ancien archiviste de la Loire, à Saint-Germain Lespinasse, membre titulaire et membre du Conseil d'administration.

M. Paul Joulin, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Montbrison, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. Victor Jannesson, lieutenant au 16e régiment d'infanterie, à Saint-Étienne, membre titulaire.

M. Joseph Tézenas du Montcel, courtier en soie, à Saint-Étienne, membre titulaire.

JANVIER-MARS 1892

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 5.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi, 24 mai 1892, à 9 heures du matin.

A 2 heures, assemblée générale.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1892

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

JANVIER-MARS 1892

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Bartholin, A. Brassart, E. Brassart, Chaize, abbé Chevrolat, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Huguet, Lachmann, Matagrin, vicomte de Meaux, Miolane, E. Morel, G. Morel, Poinat, comte de Poncins, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, Rousselon, A. de Saint-Pulgent, Tardieu, Thiollier, abbé Versanne.

MM. Jeannez, M. de Boissieu, abbé Relave ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président

M. le Président consacre quelques mots à la mémoire de MM. de Rosemont et Chaverondier.

Les études de M. de Rosemont étaient très différentes des nôtres, il serait difficile ou même impru-

dent de les apprécier ; mais ce que tout le monde pouvait reconnaître en lui, ce dont ses amis et ses confrères ne perdront pas le souvenir, c'est l'élévation de son esprit, le charme de son caractère, et l'aimable bienveillance qui donnait à ses relations un agrément et un prix tout particuliers.

M. Chaverondier ne faisait plus partie de la Diana depuis de longues années ; mais il était un des maîtres de la science forézienne et l'ami de beaucoup d'entre nous. Ses œuvres sont importantes ; son savoir était bien au-dessus de ses œuvres. Nul ne se consolera de l'avoir vu tant travailler et si peu produire. Nous espérons que les richesses accumulées dans ses notes et ses manuscrits tomberont entre des mains capables de les utiliser en les respectant. M. Chaverondier demeurera certainement un des hommes les plus savants, les plus sérieux et les plus sûrs en érudition que le Forez ait eu l'honneur de compter parmi ses enfants (1).

Congrès de la Sorbonne en 1892.

M. le président communique à la Société le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1892. Ce programme est conforme à celui de 1891, publié plus haut pages 5 à 14, sauf les quatre nouvelles questions suivantes.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

10° Signaler, comme l'a fait en 1741 l'abbé Jean-Baptiste Thiers dans son *Traité des superstitions*, les restes de vieilles

---

(1) Depuis l'assemblée du 26 janvier, le vœu formulé par M. le président relativement à la bibliothèque et aux manuscrits de M. Chaverondier, s'est réalisé. L'héritage archéologique et littéraire de notre éminent compatriote passe à deux de ses meilleurs amis, nos confrères, MM. Joseph Déchelette et Vincent Durand.

croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyance aux phylactères ; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens ; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des roches ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale des livres de superstitions populaires : clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de Saint-Jean.

Paroles de l'Évangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Anarael et autres de même sorte.

17° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVIIe siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

6° De l'habitat en France, dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie.

7° Limites des suffixes ethniques les plus caractéristiques. Cartes des noms de lieux en *ac*, en *az* et *oz*, en *on*, etc.

Inventaire des archives particulières de la compagnie des conseillers au bailliage de Forez, dressé en 1727. — Don de M. Alban Durand.

M. Vincent Durand, au nom et en l'absence de M. Alban Durand, juge au tribunal de Montbrison, fait hommage à la Société d'un registre manuscrit contenant copie de l'inventaire des archives parti-

culières de la compagnie des conseillers au bailliage de Forez, dressé, en 1727, en exécution d'une délibération de 1723.

Cette copie est de la main de M. David, conseiller au bailliage de Forez et trisaïeul maternel commun de MM. Alban et Vincent Durand.

Elle est précédée d'une notice sur les tribunaux de Forez, faisant connaître en détail la composition du bailliage, le prix des charges, les émoluments y attachés, etc., et suivie d'un extrait, concernant le Forez, du mémoire sur la généralité de Lyon par l'intendant d'Herbigny et de deux mémoires judiciaires pour les conseillers au bailliage, l'un contre les habitants et officiers de Paillarez et de Bourg-Argental, l'autre contre M. de Meaux, lieutenant général au siège.

M. Vincent Durand donne lecture de quelques articles de l'inventaire de 1727; ils permettent d'apprécier l'importance de cette pièce, qui mériterait d'être publiée intégralement.

M. le Président se fait l'interprète de la reconnaissance de la Société envers M. Alban Durand.

Le sceau d'Amplepuis. — Communication de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie. — Observations de MM. E. Brassart et Vincent Durand.

M. E. Brassart donne lecture de la lettre suivante, que M. le comte de Marsy a bien voulu lui adresser pour être communiquée à la Société:

Je viens de lire avec intérêt la notice consacrée par notre confrère M. E. Brassart à un sceau du XIVe siècle, récemment découvert dans la sacristie de l'église de Saint-Loup près Tarare, et qu'il propose de considérer comme le sceau municipal d'Amplepuis.

Il me parait difficile d'admettre cette identification et voici les motifs qui me portent à la repousser.

La *forme ogivale* et les *faibles dimensions* de ce sceau en feraient un exemple presque unique. Je ne trouve dans l'*Inventaire des sceaux des Archives Nationales*, de Douet d'Arcq, et dans les diverses publications de Demay et de Lecoy de la Marche que des *sceaux ronds* pour les villes, ou seulement en forme d'écu, et deux de forme ogivale ou ovale, ceux de Noyon et de Laon. Ces deux sceaux ont des dimensions qui atteignent 0m 08 de diamètre. Presque tous les sceaux municipaux dépassent (au moins jusqu'au XVe siècle), 0m 06 (1). Celui d'Amplepuis n'aurait que 0m 035.

Le texte de la légende, *S. Borgii de Amploputeo*, diffère de tous ceux que l'on rencontre et où on ne trouve que la forme *Burgus* et encore fort rarement, car je ne vois guère à citer que le n° 5629 de l'*Inv. des Arch.nat.*, sceau de Castres, portant *Sig. universitatis Burgi Castrensis* (1303), et un sceau de La Grasse, de la même date.

Aussi je proposerais de voir dans la curieuse matrice signalée par notre confrère M. E. Brassart, non pas un sceau municipal, mais un sceau de personnage et sans doute d'ecclésiastique. La forme ogivale du sceau, généralement adoptée par les membres du clergé, la représentation de la Vierge et les termes de la légende me paraissent autant d'arguments à invoquer pour faire de ce sceau celui d'un prêtre, originaire d'Amplepuis, et en ayant pris le nom suivant l'usage habituel au moyen-âge. Comment faut-il lire le prénom? Borgeois ou Bourgeois, Borges ou Bourges: on a le choix.

Le détail, signalé par M. Brassart, des traces de mutilation que présente ce sceau viendraient aussi à l'appui de cette hypothèse, car on a souvent, au moyen-âge, détruit ou altéré les sceaux des particuliers, au moment de leur mort, afin de prévenir la fabrication d'actes faux authentiqués par leur apposition; dans d'autres circonstances, on plaçait le

---

(1) Le sceau d'Olargues cité par Douet d'Arcq ne peut, je crois, être utilement invoqué, sa légende étant illisible et même son attribution douteuse.

sceau dans la tombe du défunt, et la découverte de cette matrice dans la sacristie pourrait donner à penser qu'elle a été trouvée dans quelque remaniement du dallage de l'église de Saint-Loup.

Un jour, peut-être, la mention de Bourgeois d'Amplepuis dans un acte ou l'apposition de son sceau comme témoin ou partie viendront établir ce que peut avoir d'exact la supposition que je prie mes confrères de la Diana d'accueillir avec leur amabilité habituelle.

La rectification proposée par M. de Marsy, ajoute M. E. Brassart, consiste à traduire *sceau de Bourges* ou *Bourgeois d'Amplepuis* au lieu de *sceau du bourg d'Amplepuis*. Ce changement me met dans la posture du singe de la fable, avec cette différence qu'au lieu de prendre le Pirée pour un homme, j'aurais pris un homme pour le Pirée.

Si je me suis réellement rendu coupable d'une telle confusion, je vous prie de m'excuser et de m'accorder le bénéfice des circonstances atténuantes. Voici les raisons qui m'avaient conduit à l'interprétation que j'ai cru pouvoir proposer.

Par sa forme elliptique, le sceau dont il s'agit n'a guère pu appartenir qu'à un particulier de l'ordre ecclésiastique, ou à une collectivité religieuse ou même civile.

Dans la première hypothèse, celle du sceau d'un ecclésiastique, il semble que le prénom du propriétaire devrait être énoncé. En effet, comme l'établit parfaitement M. le comte de Marsy, le sceau d'un individu est une propriété exclusive. Le prénom devant le nom de famille, quand celui-ci est exprimé, est donc indispensable. Mais le mot *Borgii* ne semble pas un prénom. J'ai compulsé l'excellente liste onomastique contenue dans le *Répertoire des sources historiques* de M. l'abbé U. Chevalier. Toutes les appelations similaires sont des noms patronymiques.

D'autre part, on ne connaît aucune famille du nom d'Amplepuis, ville qui a appartenu jusqu'au XVIe siècle à différentes branches de la famille de Beaujeu. On ne signale qu'un seul personnage ayant porté ce nom, savoir Girin ou Garin d'Amplepuis, viguier de Lyon pour le roi en 1272 (1), puis sénéchal de Beaucaire et de Carcassonne (2), peut-être un cadet de la maison de Beaujeu.

Enfin, le mot *Borgius* n'est pas davantage le nom d'une fonction ou dignité ecclésiastique dont le possesseur du sceau pouvait se contenter de prendre le titre, sans énoncer son nom et son prénom, comme on en voit quelques exemples, notamment dans le sceau, cité par Gras (3), d'un archiprêtre de Montbrison, lequel porte la simple légende, *S. archipresbiteri de Montebrusonis.*

Reste l'hypothèse d'une collectivité. Gras décrit précisément un sceau ogival du XIVe siècle, ayant presque les mêmes dimensions que le nôtre, 0^m 035 de hauteur au lieu de 0^m 032, et portant également au milieu la représentation de la Vierge et de l'Enfant Jésus (4). Il a appartenu aux Cordeliers de Montbrison.

On pourrait penser que le sceau d'Amplepuis est aussi celui d'un établissement religieux quelconque de cette ville. Mais le mot *Borgii*, s'il n'est ni un prénom, ni un nom de famille ou de dignité, ne peut trop être traduit que par bourg. Voilà pourquoi j'ai cru pouvoir attribuer ce scéau à la communauté des habitants de la ville.

---

(1) Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, I, p. 568.

(2) Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, IV, p. 45 et 91.

(3) *Revue Forézienne*, année 1868, p. 129.

(4) *Revue Forézienne*, année 1870, p. 271.

Que si l'on objecte que sa forme ogivale, ses petites dimensions, sont inusitées pour les sceaux municipaux, je ferai observer que dans notre région on manque de termes de comparaison ; car si une douzaine de chartes de franchises accordées à des villes foréziennes sont parvenues jusqu'à nous, aucun sceau ancien des communautés d'habitants créés par elles ne nous est connu. Il en est de même pour le Lyonnais, Lyon excepté.

M. Vincent Durand dit que les membres de certains ordres monastiques faisaient suivre leur nom de religion de celui de leur lieu d'origine. Mais le premier était toujours précédé de la qualification de *frater* et l'absence de ce mot sur le sceau d'Amplepuis exclut la possibilité de l'attribuer à un clerc régulier, alors même qu'on devrait reconnaître dans *Borgii* un prénom resté jusqu'à présent inconnu. La même difficulté n'existerait pas pour un clerc séculier. Toutefois et tout bien considéré, il semble préférable de traduire *borgii* par bourg. A la vérité la forme *borgium* n'a pas encore été signalée, mais on trouve *burgium* dans Ducange, et la substitution vulgaire de l'*o* à l'*u*, dont on a un exemple dans *borgiosia* pour *burgesia*, s'explique facilement en l'espèce par le roman forézien, dans lequel *bourg* se dit *borc*, la consonne finale restant muette.

Le cloître de Montbrison en 1791. — Communication de M. A. Huguet.

M. Huguet s'exprime ainsi :

Dans la séance de la société de la Diana du 6 octobre 1891, à la suite de la communication faite par M. Rochigneux sur des peintures murales anciennes découvertes dans le galetas de la maison Latour-Durand, contiguë à la salle de la bibliothèque,

nous avions indiqué que cet immeuble occupé en 1791 par M. Chaîne, maître des enfants de chœur, et vendu comme bien national, était désigné dans le bref de vente sous la qualification de Maison de *la Diana* et avait probablement été une annexe de la grande salle capitulaire; nous pensions avoir apporté un renseignement nouveau, mais nous comptions sans notre savant collègue, M. Vincent Durand, qui depuis longtemps nous avait devancé en publiant dans la *Revue Forézienne*, année 1870, pages 167 à 173, des notes de famille inscrites aux XVIe et XVIIe siècles par Claude Fouyn, ou Fovyn, notaire royal de Forez.

Nous lisons dans ces notes, qui avaient été communiquées par M. Alban Durand, le passage suivant:

Le vingt-cinquiesme octobre 1617 Jehan Fouyn, mon père, est deceddé aagé de 76 ans. *Requiescat in pace. Amen.*

Et le landemain xxvj^e^ dud. moys, mon filz, Anthoine Fouyn, clerjon en l'esglize N^re^ Dame, est tumbé de la gallerye de la Dyanna, où de present est l'escholle des clerjons, où il y a du moingtz xx piedz d'haulteur. Il s'est fracassé la teste du costé droict : pour raison de quoy il a esté trappanné par Mes Guillaume Beurrien et Charles Bruyère, Mes Chirurgiens, en la presence de Monsr Brutel, medecin. Et a esté tellement pensé qu'avec l'ayde du bon Dieu il est très-bien guery.

Il résulte du registre de famille de Claude Fouyn que, dès 1617, la maison contiguë à notre grande salle de bibliothèque était désignée sous le nom de *Dyanna* et qu'elle servait d'habitation au maître des enfants de chœur.

A défaut de ces documents écrits, la preuve de cette affectation se trouve dans la présence de nombreux *graffiti* et de noms d'écoliers couvrant les parois intérieurs de la maison et de la porte d'entrée; dans l'existence, au rez de chaussée, au

bas du nouvel escalier, de la première phrase d'une hymne à sainte Cécile, tracée sur une large portée en notes très apparentes; elle porte la date de 1682 et devait servir aux exercices de chant des élèves enfants de chœur.

Des lettres patentes d'Henry IV, du mois de décembre 1604, pour l'union d'une chanoinie et prébende de l'église de Notre-Dame de Montbrison à la fabrique de ladite église, précise, croyons-nous, la date de la création, audit chapitre, des fonctions de maître des enfants de chœur, et nous fait connaître également les circonstances de l'extinction d'une des chanoinies. Nous reproduisons ce document qui présente un double intérêt (1).

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre : à tous présens et advenir, salut. Nos chers et bien amez les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise collégiale Notre-Dame de Montbrison nous ont fait dire et remontrer qu'étant ladite ville capitale de notre pays de Forests, il est décent et convenable que ladite Eglise, qui est de fondation royale, soit bien et dignement desservie, et pour cet effet y avoir mêmement quelques enfans de chœur et un Maitre pour les conduire et instruire, à quoi il leur est du tout impossible de satisfaire, pour n'avoir aucuns moyens de fournir à cet entretenement, étant ladite Eglise de si peu de revenu, qu'il n'y a pas seulement pour satisfaire aux charges ordinaires; ce qu'ayant été reconnu par notre bien amé Messire Balthazar Le Glayne, chanoine de ladite Eglise, et la nécessité qu'il y a d'avoir lesdits enfans de chœur pour la célébration du service divin, ainsi qu'il est requis, meu du zèle et dévotion à ladite Eglise, de laquelle il a toujours désiré la décoration, et même donner moyen qu'elle ne fût dépourvue de personnes si nécessaires comme sont lesdits enfans de chœur, auroit en présence de tous lesdits chanoines capitulairement assemblez, déclaré qu'il se dévé-

---

(1) Guy du Rousseaud de la Combe, *Loix canoniques et bénéficiales*, Paris, 1748, p. 129.

tissoit de sa chanoinie et prébende et la remettoit à la fabrique de ladite Eglise, appliquant le revenu d'icelle pour la nourriture et entretenement de quatre enfans de chœur, et d'un Maître pour les conduire et enseigner. Comme de fait il a ladite prébende résignée en nos mains par son procureur suffisamment fondé de lettres de procuration quant à ce, passées pardevant Lionnet, notaire et tabellion, ci avec autres pièces attachées sous le contrescel de notre chancellerie, pour en investir ladite fabrique à l'effet susdit, nous supplians très humblement lesdits exposans leur accorder nos lettres de réunion pour ce nécessaires. A ces causes et désirans de notre part la décoration et dignité de ladite Eglise, aux prières de laquelle, ainsi comme nos prédécesseurs, nous désirons toujours être participans, Nous, de l'avis de notre Conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons uni et incorporé, unissons et incorporons à la susdite fabrique de l'Eglise de Notre-Dame dudit Montbrison, ladite chanoinie et prébende dont ledit Messire Balthazar Le Glayne, dernier paisible possesseur, étoit pourvu, vacquant à présent par la pure et simple résignation qu'il en a, comme dit est, faite en faveur d'icelle fabrique, et spécialement pour en être le revenu appliqué à la nourriture et entretenement de quatre enfants de chœur, et d'un Maître pour les conduire et enseigner; voulons et nous plaît qu'en ce faisant, ladite chanoinie et prébende demeure éteinte et supprimée, et laquelle par ces présentes nous éteignons et supprimons, sans que d'icelle aucun n'en puisse ci-après être pourvu. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes union et suppression ils fassent enregistrer, et du contenu ci-dessus jouir et user pleinement et paisiblement lesdits exposans, sans y contrevenir ou souffrir y être contrevenu en aucune sorte et manière que ce puisse être : et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autre chose notre droit, et l'autruy en toutes.

Donné à Paris au mois de décembre l'an de grâce mil six cens quatre et de notre règne le seizième. *Signé* HENRY. *Et sur le reply*, par le Roy, FORGET. A côté, *Visa, contentor*, DE

VERTON. Et scellées sur lacs de soye rouge et verte en cire verte du grand scel.

Registrées, oui le Procureur général du Roy, pour jouir par les Impetrans de l'effet et contenu en icelles. A Paris, en Parlement, le quinzième jour de janvier, l'an mil six cens cinq. *Signé*, DU TILLET.

Comme la maison d'*escholle des clerjons*, chaque demeure a eu sa chronique particulière, qu'il n'est plus possible de reconstituer. Si ce passé doit nous rester inconnu, recherchons du moins, pendant qu'il en est temps encore, quelle était la physionomie du cloître de Notre-Dame de Montbrison aux derniers jours de son existence, alors qu'il avait conservé son homogénéité et son aspect des siècles passés, alors que les remparts et les portes qui enfermaient l'enceinte étaient encore debout. Il nous a paru intéressant de retrouver les maisons des chanoines et prébendiers, de savoir quels étaient les derniers occupants, de pénétrer dans leurs demeures et d'en relever les dispositions et les confins; de montrer enfin ce qu'était le cloître il y a un siècle, au moment où ses habitations et leurs dépendances, confisquées au profit de la nation, allaient être vendues aux enchères et transformées au gré des nouveaux possesseurs.

Les brefs de vente des biens du clergé et des communautés religieuses, déposés dans les greffes des tribunaux des différents districts du département, ont été abandonnés sans classement pendant de longues années; c'est au regretté M. Chaverondier qu'on doit la réintégration aux archives de la Loire de tout ce qui avait échappé à la destruction (1). Rédigés très sommairement, incomplets souvent dans les désignations d'immeubles, ils nous ont donné cependant de précieuses indications sur

(1) Archives de la Loire. Série Q. 58-59.

des monuments aujourd'hui disparus ou profondément modifiés; ils nous ont aussi fourni les éléments de reconstitution de l'ancien cloître et bien que nous ayons rencontré d'assez nombreuses lacunes pour l'identification de quelques immeubles, il nous a toujours été possible, néanmoins, de les déterminer d'une façon précise, grâce aux indications de confins des maisons ou jardins contigus. C'est donc une étude d'ensemble.

A l'appui et pour la clarté de nos indications, nous présentons un plan que nous avons dressé avec le concours de M. Rochigneux, le zélé bibliothécaire de la Diana, dont nous avons souvent mis à contribution l'inépuisable complaisance, la justesse d'appréciation et le savoir, pour résoudre certaines difficultés d'attribution; il nous a facilité notre tâche et nous l'en remercions.

Ce plan établi d'après les données d'une carte de 1732, d'un plan minute du cadastre, d'un parcellaire de 1809 et du plan d'alignement de 1819, a été rectifié, après examen des lieux, suivant les indications des brefs de vente des biens nationaux.

Les numéros attribués dans le texte à chaque immeuble identifié correspondent aux numéros du plan ; ils permettront de se rendre compte exactement de la situation des maisons canoniales, des prébendes, de leurs dépendances et des possessions du chapitre comprises dans le quadrilatère formé par la rivière du Vizézy et les remparts de la ville au nord et au midi, par la rue Porcherie (aujourd'hui rue Rivoire) et la rue de Moind à l'ouest et à l'est.

Nous divisons cet ensemble en quatre groupes :

I° Les bords de la rivière ;
II° Le nord de Notre-Dame ;
III° La Diana et les remparts ;
IV° L'ouest de Notre-Dame ou Doyenné.

Le cloître était fermé par trois portes :

La porte du pont Notre-Dame, dite porte de *Rochefort* (1) ou du *Grand Pont.*

La porte du petit pont dit pont *Trunel* et de *la Poncette* (2).

La troisième fermait l'entrée du cloître par la rue de Moind, à l'extrémité est du passage, aujourd'hui rue Populus.

---

(1) Henry de Rochefort, chanoine, après avoir fait partie du chapitre de Notre-Dame pendant les doyennés de Hugues de Boissonnelles, de Guillaume du Verney et de Nicolas de Montchauvet, parvint lui-même au doyenné de la métropole ; il figure sur la liste des comtes de Lyon en 1307. C'est assurément afin de perpétuer sa mémoire qu'on donna son nom à la porte du Grand-Pont.

(2) Trunel du Poyet, XVIe s. — Armes : *Bandé de gueules et d'or, au chef d'azur chargé de trois étourneaux d'argent* (P. Gras. *Armorial du Forez*).

Claude Trunel, conseiller élu pour le roi en l'élection de Forez, avait épousé Jeanne du Verney, fille de Pierre, aussi élu de Forez, et de Catherine de Platon ; devenue veuve, elle se remaria en 1587 avec Melchior Papon, seigneur du Bullion.

Loys Trunel, marchand drapier, marié avec Marie Chambon, appartenait probablement à une branche de la famille de Claude Trunel, élu : la parenté se déduit des actes de baptême des enfants de l'un et de l'autre, dont les parrains et marraines sont les mêmes.

La famille Trunel possédait une maison rue Tupinerie, à l'angle gauche du passage du petit pont, de là, la dénomination de *pont Trunel*. Cette maison est actuellement habitée par M. Odin qui l'a acquise de M. Némoz-Goutodier. On voit encore, dans une pièce du premier étage, au-dessus d'une cheminée, le blason des Trunel.

Une demoiselle Poncet habitait en 1791, à gauche de la rue des Prêtres, une maison joignant le petit pont ; c'est à cette circonstance qu'on doit attribuer le nom de *pont de la Poncette* sous lequel il est encore souvent désigné par les anciens.

Avant de franchir la porte du Grand-Pont et de pénétrer dans le cloître, jetons un coup d'œil sur un groupe de très anciennes maisons, appartenant au chapitre ou dépendant de prébendes. Elles joignaient au nord la rivière du Vizézy et s'étendaient depuis le pont de Notre-Dame jusqu'à la descente du petit pont. L'espace compris entre ces maisons délabrées et les constructions sises au midi formait un étroit passage qualifié du nom de rue des Prêtres et se terminait par une voûte supportant un enchevêtrement de chambres, dépendances des immeubles de droite ou de gauche (1).

Nous trouvons dans le registre des délibérations du Directoire du district de Montbrison un avis concernant l'état de dégradation de ces constructions et de cette partie du quai. Il n'est peut-être pas inutile de le reproduire.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1791.

Les administrateurs du Directoire du district de Montbrison,

Vu la requête présentée par la municipalité de la ville de Montbrison tendante à ce qu'il soit dressé procès-verbal de l'état et situation du quay qui règne sur la partie méridionale de la rivière du Vizézy qui traverse ladite ville, dont la dégradation peut entraîner dans un bref délai la chûte de différentes maisons ayant appartenu au ci-devant chapitre de N.-D. dud. Montbrison ;

2° La délibération du Directoire, du 30 décembre 1790, portant que le procès-verbal requis serait dressé par MM. les officiers municipaux commis à cet effet, lors duquel ils se feront assister d'un expert qui formeroit en même temps

---

(1) M. Félix Thiollier, dans son magnifique ouvrage, Le *Forez pittoresque et monumental*, donne deux vues de ces vieilles maisons aujourd'hui détruites. (Voir p. 13 et 262).

un devis estimatif de la reconstruction à faire, avec explication des matériaux à employer, de leur nature, qualité et valeur et prix de main d'œuvre ;

3° Le procès-verbal fait en conséquence ;

4° Le plan y joint ;

Disent que la réparation du quay dont il s'agit excite à bon droit la sollicitude de la municipalité de Montbrison puisque le passage dans une partie devient chaque jour de plus en plus impraticable et interrompt la communication des citoyens de l'une à l'autre partie de la ville.

Mais cet objet, envisagé sous un autre point de vue, ne sollicite pas moins puissamment la reconstruction du quay dont il s'agit.

En effet, les maisons et bâtiments qui règnent le long du quay entièrement dégradé dépendent du ci-devant chapitre de Montbrison ; si l'on négligeoit ces réparations, il s'en suivroit infailliblement, ou que cela porteroit obstacle à la vente de ces maisons, ou qu'il seroit fait considération de la situation du quay qui les avoisine et sur lequel elles sont assises, pour mettre un prix beaucoup moins considérable, et il en résulteroit une perte considérable pour la nation.

Le terrain qui existe entre ces maisons et la rivière de Vizézy n'avoit environ que neuf à dix pieds de large, cette largeur est infiniment diminuée par la chute des murs qui la soutenoit et qui se dégradent journellement, en sorte qu'il est à craindre que si la masse du terrain est encore diminuée, les maisons ne s'écroulent, n'ayant plus un point d'appui suffisant.

Dans ces circonstances les administrateurs, oui M. le procureur syndic du district, sont d'avis que les réparations et reconstructions du quay dont il s'agit intéressent la sûreté publique et la conservation des biens déclarés appartenir à la nation, qu'il est aussi urgent que nécessaire d'y procéder sans délais et aussitôt que MM. les administrateurs du département de Rhône-et-Loire auront indiqué les fonds qui doivent être employés à cet objet, à l'effet de quoy led. procès-verbal, plan y joint et la présente délibération leur

seront envoyés pour être, le tout, par eux approuvé et la reconstruction dont il s'agit ordonnée.

Délibéré et arrêté en Directoire, le 9me février 1791. MEY DE CHALES (1).

Voici, d'après les brefs de vente, la description de ce groupe de maisons aujourd'hui disparu.

1er GROUPE. — LES BORDS DU VIZÉZY.

Il comprenait:

1. — Une maison de la *prébende de Boëty* (2) dont était titulaire M. Reymond de la Combe, sise en rue des Prêtres, à la descente du grand pont de Notre-Dame, occupée par le sieur Guyot, messager, et composée au rez de chaussée d'une cuisine où sont deux petits cabinets et d'un bûcher; au 1er de deux chambres; joignant à la maison Couavoux de matin, à la rue des Prêtres de midi, à la descente du pont de soir, et à la rivière de bise.

Elle fut adjugée le 8 août 1791, moyennant 3.600

---

(1) Archives de la Loire, L. 251, 2e reg., fo 48.

(2) Thomas de Boëty fut au nombre des premiers chanoines nommés en 1224 par Rainaud, archevêque de Lyon. Il occupait, comme chantre, la deuxième dignité du chapitre.

Le pouillé des prébendes de Notre-Dame en 1752 mentionne que la prébende de Boëty jouissait d'une maison près du cloître, vers le grand pont; d'une vigne et d'un pré à Rigaud et enfin de plusieurs redevances à Montbrison, Moind, Sury et Saint-Priest-en-Rousset.

Les derniers prébendiers connus sont: M. Dumas, en 1752; Punctis de Cindrieux, en 1760; Raymond de la Combe, jusqu'en 1791.

Les fonds sis à Rigaud avaient une contenance de six métérées et joignaient le chemin de Montbrison à l'Olme de bise. Ils ont été adjugés comme biens nationaux, le 9 septembre 1791, à Claude Desportes, boulanger, pour Antoine Fournier, laboureur, demeurant rue Porcherie, moyennant 1.725 livres.

livres au sieur Antoine Clavelloux, avoué au tribunal du district de Montbrison.

2. — Manque le bref de vente. Cette maison occupée par Madame veuve Couavoux (1) était limitée de matin par la maison de la prébende de *Germanieu*, de soir par la maison de la prébende de Boëty, de bise par la rivière de Vizézy, de midi par la rue des Prêtres.

3. — Une maison dépendant de la prébende de Germanieu (2), dont était titulaire M. Pagnon, occupée par le sieur Faure, composée d'une cave, d'une cuisine ; au premier étage d'une chambre, d'un cabinet, d'un avancement vers la rivière et au-dessus d'un grenier ; joignant à une maison du ci-devant chapitre, occupée par André Néel de matin, à la rue des Prêtres de midi, à la maison de madame veuve Couavoux de soir et à la rivière de Vizézy de bise.

Elle fut adjugée le 8 août 1791 à Antoine Cartal, prêtre, demeurant à Montbrison, moyennant 1.600 livres (3).

---

(1) Le sieur Couavoux avait exercé, rue des Prêtres, l'état de potier d'étain.

(2) Pierre de Germanieu, et non de *Griminy* comme il est nommé par l'abbé Renon dans sa *Chronique de Notre-Dame*, p. 11, fut le premier chanoine sacristain du chapitre en 1224. Il avait fondé une commission de messes qui devaient être célébrées tous les jours.

Cette prébende à la collation libre du doyen et du chapitre possédait des revenus à Sury et une maison au cloître, au milieu du quartier qui avoisine la porte dite de Rochefort. (Pouillé des prébendes de N.-D., 1752).

En 1760, son revenu était de 56 livres.

(3) Antoine Cartal était titulaire de la prébende des *Mayernes* dont les fonds étaient situés sur les paroisses de Montrond et de Saint-André-le-Puy. Il était également titulaire de la prébende des *Ayeux* et jouissait, en cette qualité, d'un jardin

4. — Une petite maison du chapitre occupée par André Néel, composée d'un dépôt au rez de chaussée, d'une chambre au premier étage et d'un grenier au-dessus; joignant à une maison du chapitre qui était occupée par Picon fils de matin, à la rue des Prêtres de midi, à la maison de la prébende de Germanieu de soir, et à la rivière de Vizézy de bise.

Elle fut adjugée le 8 août 1791 à Antoine Cartal, prêtre, demeurant à Montbrison, moyennant 800 livres.

5. — Une maison appartenant au chapitre, située rue des Prêtres, ci-devant occupée par le sieur Picon fils, charpentier, composée d'une cave non voûtée, d'une cuisine au-dessus, d'une chambre où est une alcôve et un petit cabinet sur la cuisine, d'un grenier sur la chambre et d'une chambre sur la voûte de la rue des Prêtres; joignant à la maison de Mlle Poncet et à une maison du chapitre occupée par Mme Gras de matin, à la maison indivise de Mme Souret et de Mme veuve Deprost de midi, à la rue des Prêtres de midi, à une maison du chapitre occupée par Néel de soir, et à la rivière de Vizézy de bise.

---

situé à Montbrison, faubourg et paroisse de la Magdelaine, joignant au chemin tendant de la porte de la Magdelaine à Savigneux de bise, au jardin Mouillaud de midi. (Brefs de vente).

Antoine Cartal était né à Cuzieu, canton de Saint-Galmier, en 1750 ; après avoir été vicaire à Charbonnière et à Tassin il vint se fixer à Montbrison. Dépouillé de sa fortune par la séquestration des biens du clergé, il eut l'imprudence de faire entendre des récriminations contre la Convention et les membres du comité de surveillance; dénoncé, mis en état d'arrestation, il fut considéré comme prêtre réfractaire, accusé d'incivisme, conduit à Feurs et traduit devant le tribunal criminel présidé par le citoyen Gracchus Bourgeois. Condamné à mort le 23 floréal an II, il fut exécuté le lendemain.

Le 18 août 1791, elle fut adjugée à André Fraisse, vigneron, demeurant à Montbrison, moyennant 1.025 livres.

6. — Manque le bref de vente. Cette maison, la dernière du groupe, était occupée par Mlle Poncet, joignait à la rivière de bise, à la rue des Prêtres et à Mme veuve Gras, par la voûte, de midi, à la descente du petit pont de matin, et à la maison occupée par Picon de soir. Une voûte reliait les deux dernières maisons Picon et Poncet à la maison Gras et à celle indivise de Mme Souret et de la veuve Duprost désignées plus loin.

IIme GROUPE. — NORD DE NOTRE-DAME.

Revenant sur nos pas et après avoir pénétré dans l'intérieur du cloître par la porte du grand pont (1) de Notre-Dame, parcourons le groupe de maisons compris entre la rue des Prêtres au Nord, la place du cloître au midi, l'entrée par le petit pont à l'est et la rue du cloître à l'ouest.

Ce groupe se composait de neuf maisons.

7. — Une maison appartenant au chapitre de

---

(1) A cette époque, le pont de Notre-Dame était loin d'avoir l'aspect qu'il a de nos jours ; plus élevé, étroit, ayant une double pente très rapide, il était d'une traversée difficile et dangereuse. En 1815, le 19 mars, M. Lachèze, maire, proposait en ces termes à la municipalité des travaux d'amélioration : « Je viens, Messieurs, remettre sous vos yeux le projet d'agrandissement du pont de Notre-Dame qui aboutit à l'église paroissiale, dont l'abord des plus étroits et des plus dangereux est impraticable dans les temps de gelées. Vous n'avez pas perdu de vue les accidents arrivés l'hiver dernier à la descente de ce pont, et tous les jours de fête vous êtes témoins de l'encombrement qui existe à la sortie des offices. Il est de notre devoir de songer aux moyens d'arrêter les dangers que courent nos concitoyens.... » — Le projet fut adopté. (Registre des délibérations de la municipalité).

Montbrison, occupée par l'abbé Lafont, prébendier royal de l'église collégiale (1), comprenant au rez de chaussée une cuisine, un petit cuvage, un évier et une petite cour ; au premier étage deux chambres, un grenier. Joignant à la rue et à l'entrée du cloître d'occident, à la rue des Prêtres de septentrion ; ladite maison ayant 22 pieds de roi sur la rue du cloître et 40 sur la rue des Prêtres.

Elle a été adjugée le 8 août 1791 à Jacques Baleydier, dit Chevalier, boulanger à Montbrison, moyennant 3.000 livres.

Cette maison reconstruite appartient aujourd'hui à M. Roux, professeur de musique.

8. — Une maison du chapitre occupée par M. Pirono (2), prêtre prébendier royal, située au

---

(1) Il y avait cinq prébendes royales à résidence dont était collateur le roi. Le revenu de chacune d'elles se montait à 127 livres 12 sols. (Etat des prébendes de l'église collégiale, en 1760, publié par M. l'abbé Prajoux dans le *Bulletin de la Diana*, t. V, p. 246).

Les cinq prébendiers royaux étaient, en 1790, MM. Gardon, Bouchet, Pirono, Lafond et Rollet. (*Almanach du Lyonnais*).

M. Lafond était né le 25 novembre 1728 ; il était avec M. Bouchet, titulaire de la prébende des Brochely ou Brochety dont était collateur le chapitre.

(2) M. Pirono, prébendier royal, était né le 1er septembre 1737; il avait été aumônier du 12e régiment de chasseurs à cheval jusqu'en 1779; puis aumônier de l'hôpital militaire de Schlestadt, fonction qu'il exerça pendant quatre ans et qu'il cessa par suite de suppression de l'emploi.

Il devint titulaire de la prébende de Boneval ou Bonaval. D'après le pouillé de 1752 reproduit dans la *Chronique de Notre-Dame* par l'abbé Renon, p. 532, « le prébendier du sieur Robert de Boneval, juge des terres dépendantes du domaine de l'église Notre-Dame de Montbrison, devait célébrer dans l'église Saint-Pierre de Montbrison, à l'autel Saint-Luc, évangéliste; cette prébende à la collation libre du doyen et du chapitre, avait un petit terrier et un pré au Breuil; autre-

cloître et dans la rue des Prêtres, composée d'une salle et d'une chambre au-dessus ; d'un évier et d'un cabinet au-dessus ; d'une cuisine et d'une chambre au-dessus ; d'un grenier au-dessus desdits chambres et cabinets ; plus d'une écurie, d'une fenière et d'un hangar sous lequel est une cave. Joignant à une maison du chapitre occupée par M. de Trezette de matin, à la place du cloître de midi, à autre maison du chapitre occupée par la marguillerie de soir et midi, à l'entrée du cloître du côté du grand pont de soir, à la maison occupée par le sieur Lafont, prêtre, de bise et soir, et à la rue des Prêtres de bise.

Cette maison à été adjugée le 8 mai 1791 à Jean-Baptiste Lavague, commissaire feudiste demeurant à Montbrison, moyennant 4.800 livres.

Elle fait aujourd'hui partie de l'immeuble de M. Mournand.

9. — Une maison du chapitre composée d'une cave, un cuvage et un bûcher ; deux chambres au premier étage et grenier ; ledit appartement occupé par le sieur Gonnard, sonneur de cloches du chapitre. Joignant le cloître de midi, la rue allant au cloître d'occident, une maison du chapitre de bise, adjugée le 8 août 1791 à Jacques Baleydier, dit Chevalier, demeurant à Montbrison, moyennant 2.050 livres.

Aujourd'hui partie de la maison de M. Mournand.

10. — Une maison du chapitre occupée par M. de

---

fois elle jouissait d'une maison dans le quartier *Scolarum* ».

Le 3 octobre 1791 les fonds de la prébende de Boneval sis au Breuil furent vendus comme biens nationaux, moyennant 5.000 livres, à Antoine Couzon, habitant de Montbrison. Ils joignaient le pré de la prébende d'Arthaud Payan et celui de la prébende de Charbonnier. (Brefs de vente).

Trezette (1), située au cloître et en la rue des Prêtres; ladite maison composée d'une salle et d'une chambre au-dessus; d'une cuisine et d'une chambre au-dessus; de deux dépôts dont l'un sert de caveau, de deux chambres au-dessus et d'un grenier. Joignant à une maison du chapitre occupée par M. Levet, chirurgien, de matin, à la place du cloître de midi, à autre maison du chapitre qui était occupée par le sieur Pirono, prêtre, de soir, et à la rue des Prêtres de bise.

Cette maison a été adjugée le 8 août 1791 à M. Joseph Levet, chirurgien, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 4.600 livres.

Actuellement partie de l'immeuble Mournand.

11. — Manque le bref de vente. Nous voyons par les confins ci-dessus que cette maison appartenant au chapitre et occupée par M. Levet, chirurgien, joignait à la maison de la *prébende Marescaly* de matin, au cloître de midi, à la maison occupée par M. de Trezette de soir, et à la rue des Prêtres de bise.

La disposition intérieure de cette maison, au moment de sa vente comme propriété nationale en 1791, nous fait défaut, et nous ignorons également quel en fut l'acquéreur. Nous savons seulement que de 1809 à 1856 elle a appartenu au sieur Claude Peycelon, huissier, ou à ses héritiers; qu'elle passa à cette date, à la fabrique de Notre-Dame qui, après l'avoir démolie et reconstruite pour y établir la manécanterie, renonça à ce projet et la revendit, en 1866, à M. Claude Gonnard, banquier à Mont-

(1) La propriété de Fontberland, aujourd'hui possédée par M. Justin Dusser, appartenait à M. de Trezette. Il a laissé deux filles qui épousèrent les sieurs Barge et Grisard.

brison. Elle est toujours la propriété de la famille Gonnard.

12. — Maison de la prébende de Marescaly (1), dont était titulaire M. Chaine, composée, au rez de chaussée, d'une cuisine ayant ses vues sur la rue des Prêtres de bise, dans l'étendue de 17 pieds de roi, et salle ayant ses vues sur le cloître; deux chambres au premier étage, deux petits cabinets et un grenier au-dessus, de 45 pieds de profondeur, joignant la maison appelée de *la Sacristie* et celle du sieur Souret, d'orient.

Le 8 août 1791, elle fut adjugée à Antoine Giraud, marchand, demeurant à Montbrison. Le bref de vente ne fait pas mention du prix d'adjudication. Elle appartient aujourd'hui à M. Bayle, limonadier, rue Tupinerie.

13. — Une maison du chapitre occupée par Mme veuve Mauverney (2), composée, au rez de chaussée,

---

(1) La prébende de Marescaly (*Marescalci*) dont était collateur le chapitre de Notre-Dame jouissait d'un revenu de 282 livres (pouillé de 1760). Elle avait été fondée par messire Jean Maréchal. Elle avait une maison devant la porte de l'église qui est ornée de la statue de Notre-Dame de Bon Cœur et aussi un jardin auprès de la porte d'Ecotay, voisin de celui de la prébende Michel Brochety, en outre, plusieurs redevances sur les paroisses de Périgneux et de Savigneux. (Pouillé de 1752, abbé Renon, p. 519).

Le jardin situé au faubourg d'Ecotay joignait au chemin tendant de la ville et de la porte d'Ecotay au Parc; il fut adjugé le 24 mai 1792, moyennant 1.600 livres, à Claude Boudin, marchand à Montbrison. (Bref de vente).

(2) Presque toutes les maisons de ce groupe communiquaient du cloître à la rue des Prêtres; elles étaient ainsi grevées de nombreuses servitudes. On peut voir encore dans la maison Mauverney, n° 13 du plan, un escalier muré qui donnait accès dans la maison de la veuve Gras et faisait partie de son immeuble sis rue des Prêtres, ce qui explique ses confins au midi sur le cloître.

d'une cuisine, d'un évier et d'un cabinet; au premier étage de deux chambres et d'un cabinet avec des greniers et galetas au-dessus. Joignant à la place du cloître de matin et de midi; à une maison du chapitre occupée par M. Levet, chirurgien, de soir; à la maison indivise de Mme veuve Deprost et de Mme Souret, et à celle du chapitre occupée par Mme veuve Gras de bise. Elle était désignée sous le nom de maison de *la Sacristie*, et fut adjugée, le 8 mai 1791, à Jean Arthaud, teinturier, demeurant à Montbrison, pour et au nom de Claude Clavelloux, marchand, demeurant en ladite ville, moyennant 1.900 livres. Cet immeuble appartient aujourd'hui à M. Benoît Tixier, boulanger.

14. — Une maison du chapitre, occupée par Mme veuve Gras, située vers la voûte de la rue des Prêtres, composée dans le bas, de deux caveaux et d'un avancement sur la cave indivise de mesdames Souret et Deprost; au premier étage, d'une cuisine en deux divisions, d'une chambre sur la voûte de la rue des Prêtres et de greniers et galetas au-dessus; joignant à la place du cloître de midi et matin, à une maison du chapitre qui était occupée par Mme veuve Mauverney de midi; à la maison indivise de mesdames veuves Souret et Deprost et à la maison du chapitre qui était occupée par le sieur Picon fils de soir; à la maison de la demoiselle Poncet et à la descente du petit pont de Notre-Dame de bise.

Une cave non voûtée occupée par M. de Bigny, chanoine, située en la rue des Prêtres, vers la voûte, et sous partie de la maison occupée par ladite dame veuve Gras; joignant au caveau occupé par ladite dame veuve Gras de matin, à la cave indivise de Mme Souret et de Mme veuve Deprost de midi et soir et à la rue des Prêtres, passant sous la voûte, de bise.

Le 8 août 1791, cet immeuble fut adjugé à Claude Méjasson, huissier royal, demeurant à Montbrison, moyennant 2.700 livres.

Cette maison reconstruite appartient actuellement à M. Claude Levelut, négociant

15. — Une maison indivise entre mesdames veuves Souret et Deprost. Manque le bref de vente. Elle était limitée de bise par la rue des Prêtres et la maison Picon, de matin par Mme veuve Gras, de midi par la maison Mauverney et la prébende Marescaly, de soir par la maison de ladite prébende.

C'est dans la partie de cette maison donnant sur la rue des Prêtres que, le 6 mai 1874, des ouvriers occupés à démolir le mur de façade mirent à découvert un vase de terre contenant environ 200 pièces d'or des XIVe et XVe siècles. M. Henri Gonnard a fait sur cette trouvaille une très intéressante communication qui a été publiée dans le tome II des *Mémoires* de la Diana, p. 196 et suivantes. Cette maison est la propriété de la famille Farjot.

IIIme GROUPE. — DIANA ET REMPARTS.

16. — Une maison avec cour et jardin, occupée par M. de Bigny (1) chanoine, ladite maison composée au

---

(1) Sébastien-Suzanne Thoynet de Bigny naquit à Montbrison le 18 janvier 1728. Reçu chanoine sous-diacre le 7 mai 1752, il fut mis en possession le 14 août suivant, M. de Gayardon de Tiranges étant doyen.

La rapide fortune de cette famille commença avec Pierre Thoynet, notaire à Montbrison, marié à Catherine Chauvin, greffier au bailliage en 1664, un des échevins de la ville en 1665, secrétaire de la ville et du chapitre de Notre-Dame en 1685 ; de son mariage sont nés deux fils :

Sébastien, l'aîné; Jean, chef de branche des de Bigny.

Sébastien, conseiller procureur du roi au bailliage, épousa, le 6 février 1685, Elisabeth Paturel, de ce mariage naquit un fils :

rez de chaussée d'une salle ou salon à manger, d'une cuisine, d'un évier, d'un petit caveau, d'un bûcher, d'un vestibule, d'une salle de compagnie et d'un

---

Etienne, baptisé le 7 juin 1695, conseiller et procureur du roi en la cour des aides, qui épousa, le 17 mai 1725, Christine Terray, fille d'Antoine, conseiller secrétaire du roi, et de Marianne Dumas. Ce mariage fut célébré en présence de Pierre-Etienne Terray, abbé commandataire de Belleville, chanoine et chantre de l'église collégiale de Montbrison.

De cette union naquit :

1° Marianne Pierrette-Marie qui, le 26 août 1742, épousa Joseph-François Caze, contrôleur général des finances du royaume au pays de Forez ;

2° Le 20 janvier 1733, Claudine-Catherine qui eut pour parrain Pierre-Etienne Terray, abbé commandataire de Belleville, et épousa le 14 novembre 1752 noble Jacques-Alexis Paulze, fils de noble Balthazard et de Claudine Barjon du Fraisse.

Cinq enfants, nés de ce mariage, ont été baptisés à Montbrison avant le départ de M. Paulze pour Paris où il avait été appelé par son oncle, l'abbé Terray, né à Boën en 1715, ministre d'Etat sous Louis XV et contrôleur général des finances.

Le second fils de Pierre Thoynet, le chef de la branche des Bigny, épousa, à Saint-Etienne, Catherine Alléon, et, en secondes noces, Jeanne-Marie-Espérance de Rivoire du Palais.

Du 1er mariage naquit Henry-Joseph, conseiller du roi et lieutenant en l'élection, qui épousa Elisabeth Goulard des Landes de Curraize, fille de François, seigneur de Chalain-le-Comtal, ancien gentilhomme de la vénerie du roi.

De ce mariage naquirent : 1°, 14 février 1727, François-Marie ;

2°, 19 janvier 1728, Sébastien-Suzanne, chanoine de l'église collégiale de Montbrison, abbé commandataire du prieuré de Saint-Pierre de Druyes en Tourraine ;

3°, 19 mars 1729, Jacques-Claude-Joseph, capitaine au régiment de Normandie ;

4°, 29 mai 1738, François-Louis, trésorier général des ponts-et-chaussées à Paris. (Extrait des généalogies manuscrites dressées par M. Jean-Pierre Perrier d'après les registres paroissiaux de Montbrison).

hangar dans la cour ; au premier étage d'un cabinet et d'une petite chambre sur la salle à manger, d'une chambre et garde-meuble sur la cuisine et sur l'évier, de deux chambres et d'un petit cabinet sur la salle de compagnie et sur le vestibule, avec des greniers au-dessus desdits appartements. Joignant aux bâtiments de M. Dupuy, une rue latrinale entre deux, de matin, à la maison dite de la *Diana* de midi, à la place du cloître de soir, et à la rivière de Vizézy, un passage entre deux, de bise.

Elle fut adjugée le 8 août 1791 à Claude-Henry Dupuy, ci-devant trésorier de France au bureau des finances de Grenoble, moyennant la somme de 8.500 livres.

Cet immeuble appartient actuellement à Mademoiselle Bérujon.

17. — Une maison du chapitre dite de la *Diana* avec une cour et occupée par M. Chaîne (1), prêtre, ladite maison composée d'une petite cave, ensuite au rez de chaussée de deux cuisines, d'une boulangerie, d'une salle, d'un salon et d'un bûcher ; au premier étage de cinq chambres et d'un petit charnier, ensuite d'un grenier ; joignant aux bâtiments de M. Dupuy, une rue latrinale en partie entre

---

Armes : *d'or à trois œillets de gueules tigés et feuillés de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (P. Gras, *Armorial du Forez*).

En 1788, le chanoine de Bigny, dont la charité était inépuisable, avait versé au bureau de l'Hôtel-Dieu de Montbrison 1.400 livres à valoir sur 3.000 livres pour une fondation de 80 livres destinées à l'acquisition de charbon pour les prisonniers. La Révolution ayant porté une grave atteinte à sa fortune et à sa situation, M. de Bigny réclama et obtint par autorisation du conseil général de la commune du 24 avril 1791 le remboursement des 1.400 livres versées. (Registre des délibérations de la municipalité, f° 187).

(1) M. Chaîne, maître des enfants de chœur, était titulaire de la prébende de Marescaly.

deux, de matin, aux bâtiments et aisances du sieur Farge aussi de matin et par un coin de midi, à la salle de la *Diana* dite la *Grande Diana* de midi ; à la place du cloître et aux cour, bâtiments et jardin du chapitre occupés par M. de Bigny, ci-devant chanoine, de bise.

Cette maison fut vendue le 8 août 1791 au sieur Claude-Henry Dupuy, ci-devant trésorier de France au bureau des finances de Grenoble, demeurant à Montbrison, moyennant 4.300 livres.

Aujourd'hui, propriété communale, elle est une annexe de la Diana. La Société y a établi le musée lapidaire et le dépôt des livres de la bibliothèque de la ville; elle est habitée par le concierge.

18. — Une grande salle appelée de la *Diana* du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, joignant le cloître, de soir; les bâtiments et cour appelés la Diana, dépendant dudit chapitre, de bise ; un jardin et un bâtiment dudit chapitre d'orient et midi.

Cette salle fut vendue le 8 août 1791 à J.-B. Chovot, moyennant la somme de 2.875 livres.

Aujourd'hui elle appartient à la ville, qui en a cédé l'usufruit à la société historique et archéologique du Forez, la *Diana*.

19. — Une maison avec cour où est un petit parterre, occupée par M. Audelin (1) ci-devant chanoine,

---

(1) Barthélemy Audelin, né le 2 juin 1735, avait été reçu à titre de chanoine sous-diacre, le 29 novembre 1770. Esprit indépendant, entraîné vers les nouvelles idées philosophiques, il avait sans hésitation accepté la Révolution et ses conséquences rendues désastreuses pour le clergé par le décret de l'assemblée nationale du 2 novembre 1789. Lorsque le 24 janvier 1790 le chapitre fut mis en demeure d'avoir à fournir non seulement l'inventaire des ornements et du tré-

située au cloître, joignant à la maison de la prébende de Geoffroy Meycilieu occupée par M. Gardon, prêtre et titulaire de ladite prébende, de matin ; à l'entrée du cloître par la rue de Moind, de midi ; à la place du cloître, de soir ; et à la salle de la Diana, appelée de la grande Diana, de bise ; ladite maison composée d'une cave, d'un dépôt à côté, d'une salle avec deux petits offices, d'une cuisine, d'un évier et d'un dépôt à côté au rez de chaussée ; d'une chambre sur le caveau et le dépôt, d'une chambre sur la salle avec deux petits cabinets, d'une chambre sur la cuisine et d'une chambre sur le dépôt, le tout au premier étage, et de deux greniers et d'un galetas sur les chambres ; elle est en outre composée d'un bûcher, d'une écurie et d'une fenière.

Elle fut adjugée le 8 août 1791 à mademoiselle Benoîte Bourboulon, demeurant à Montbrison, moyennant le prix de 8.000 livres.

Elle appartient aujourd'hui à MM. Paul Lebon, employé des contributions indirectes, et Antoine Hébert, tailleur, pour partie.

20. — Une maison et une cour situées au cloître, dépendant de la prébende de Geoffroy (1) Meycilieu,

---

sor de la collégiale, mais encore un état général des revenus du chapitre et des revenus particuliers, ces exigences donnèrent lieu à d'énergiques protestations, et à des pétitions de la part du doyen et des chanoines. Le nom de M. Audelin ne figura pas au nombre des signataires ; il s'était séparé de la collégiale, avait accepté la constitution civile du clergé et prêté le serment exigé par la loi.

(1) « Le prébendier du sieur Geoffroy de Meycilieu doit célébrer trois fois la semaine, à la collation libre du doyen et du chapitre. Cette prébende a une maison et un jardin au cloître, devant la porte de l'autre prébende du sieur Arthaud Payan, dans le quartier du midi, et plusieurs redevances dont fait partie la grange appelée Pompey-Gouttes ». (F. Renon, Pouillé de 1752, p. 526).

occupée par M. Gardon, prêtre et titulaire de ladite prébende, ladite maison composée d'une cuisine, d'une salle, d'un petit dépôt au rez de chaussée; de deux chambres et d'un petit cabinet au premier étage et d'un galetas au-dessus, plus d'un cuvage et d'une chambre au-dessus, d'un hangar et d'un dépôt au-dessus duquel est une chambre; joignant à la maison de la prébende de la Garde de matin, à l'entrée du cloître du côté de la rue de Moind de midi, à la maison du ci-devant chapitre occupée par M. Audelin, ci-devant chanoine, de soir, et à la cour du sieur Farge de bise.

Cette maison fut adjugée le 8 août 1791 à Fleury Gras, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 4.325 livres.

Elle est actuellement la propriété de M. Antonin Gonnard.

21. — Manque le bref de vente. La prébende de la Garde (1) possédait dans le passage du cloître

---

Pierre-Laurent Gardon, né le 8 mai 1748, prébendier royal, jouissait en outre de la prébende de Geoffroy Meycillieu de celle de *Trolio* qu'il obtint en 1785, après la mort de M. d'Origny, décédé le 15 novembre 1784. Cette nomination donna lieu à une très curieuse contestation entre le chapitre représenté par son doyen et le chanoine Audelin. (Voir abbé F. Renon. *Chron. de N.-D.*, p. 326 et suiv.).

(1) « Le prébendier du sieur de la Garde, chanoine, doit célébrer tous les jours pour les morts. Cette prébende est à la collation libre de messire Puy, de Montbrison. Elle a une maison et un jardin dans le cloître, au soir, près de la maison de la prébende de Geoffroy de Meycilieu, une vigne à Rigaud et plusieurs redevances à Saint-Marcellin. C'est à l'autel et sous le vocable de saint Etienne que ladite prébende a été fondée ». (F. Renon, Pouillé de 1752, p. 525).

Cette prébende possédait en outre de nombreux fonds dans la paroisse de Moind.

Le fondateur, Jacques de la Garde, est décédé le 7 juillet 1286. Sa pierre tombale est incrustée dans un contrefort de l'église, à l'extérieur de l'abside principale.

conduisant à la rue de Moind aujourd'hui rue Populus, une maison avec jardin, joignant à la prébende de Geoffroy Messilieu de soir, à la cour du sieur Farge de bise, à l'entrée du cloître par la rue de Moind de midi, aux maisons Grangeneuve et Chabrériat de matin ; cette maison fut vendue comme propriété nationale en 1791 en même temps que les autres immeubles du chapitre et des prébendes; nous ignorons quel en fut l'acquéreur.

Elle appartient aujourd'hui à Mme Surieux et partie aux héritiers Jacquet, boulanger.

22. — Une petite maison appartenant au chapitre, occupée par le sieur Grangeneuve, charpentier, située à l'entrée du cloître du côté de la rue de Moind, composée d'un dépôt au rez de chaussée, d'une chambre au premier étage et d'un grenier; joignant à la maison Chabrériat, de matin, à l'entrée du cloître par la rue de Moind de midi, au jardin de la prébende de la Garde de soir, et à la maison des héritiers du sieur Chêne, boulanger, de bise.

Le 8 août 1791, elle fut adjugée moyennant 1.075 livres à Annet Chabrériat, sellier à Montbrison.

Cet immeuble en partie reconstruit appartient actuellement aux héritiers Faure.

23. — Manque le bref de vente. Cette maison qui dépendait du chapitre était occupée par le sieur Chabrériat, sellier; elle joignait de matin à la rue de Moind, de soir et bise à la prébende de la Garde, de midi à l'entrée du cloître par la rue de Moind.

Elle fut vendue comme propriété nationale en 1791. Acquéreur inconnu. Cette maison réunie à la précédente appartient aujourd'hui aux héritiers Faure.

24. — Une maison du chapitre occupée par le

sieur Vindry (1), perruquier, sise rue de Moind, 12 pieds de face sur la rue, composée d'une boutique et d'une cuisine au rez de chaussée, chambre au-dessus, grenier ; joignant à la rue de Moind de matin, à autre maison du chapitre occupée par le sieur Malécot de midi et matin, à la maison de Chassagneux de midi, à la prébende d'Artaud Payan ou de Lamberton dont est titulaire M Thiers, prêtre, de soir, et à l'entrée du cloître par la rue de Moind de bise.

Cette maison, qui avait été estimée 900 livres par les experts en 1791, a été réunie pour la vente par adjudication à la maison suivante. Elle est main-

---

(1) En temps ordinaire, la boutique de Philibert Vindry n'était peut-être pas très achalandée, mais pendant la Terreur, au moment où les prisons regorgeaient de détenus, où les arrestations et les exécutions se succédaient avec une terrible rapidité, Vindry devint le barbier des prisons. Il avait là nombreuse clientèle, clients de choix, mais passagers, qui allaient bientôt porter leurs têtes sous le couteau de Jean Faroux, l'exécuteur de la haute justice, sans avoir pu régler leurs comptes avec leur créancier. Nous avons sous les yeux une délibération du Conseil général du district, du 1er fructidor an II, qui fait droit à une pétition de Philibert Vindry, réclamant les sommes à lui dues par différents rebelles condamnés ou fugitifs, et ordonne que le montant en sera pris sur le produit de la vente mobilière des débiteurs, au nombre desquels nous voyons figurer:

Chavassieu, avoué	12	livres
Bruyère, chanoine	24	id.
Punctis de Cindrieux, ex-conseiller	35	id.
Portier, procureur	6	id.
Jamier, ex-constituant et maire de Montbrison	37	id.
Lattard du Chevalard	63	id.
Goutorbe, notable	24	id.
Souchon, conseiller	18	id.
Duguet-Chantemerle, clerc d'avoué	12	id.

etc., etc., tous *tombés sous le glaive de la loi*, autrement dit guillotinés !

tenant la propriété de M. Rouffaux, cordier.

25. — Une maison du chapitre située rue de Moind, occupée par le sieur Malécot, ayant 12 pieds de face dans le bas, sur la rue, composée d'une boutique au rez de chaussée, d'une chambre au premier laquelle s'étend tant sur ladite boutique que sur la totalité de la boutique occupée par le sieur Vindry, et d'un grenier au-dessus de ladite chambre ; joignant à la rue de Moind de matin, à la maison du sieur Chassagneux de midi et soir, et à autre maison du ci-devant chapitre occupée par le sieur Vindry de soir et bise.

Ces deux maisons réunies, nos 24 et 25, furent adjugées, le 8 août 1791, à Philibert Vindry, perruquier à Montbrison, moyennant 5.400 livres.

Cette dernière maison appartient aujourd'hui aux héritiers Faure.

26. — Manque le bref de vente. Cette maison du chapitre occupée par le sieur Chassagneux, joignait de matin à la rue de Moind, de midi au jardin de la prébende des Manilliers, de midi à la maison occupée par le sieur Giraudier, de bise à la maison Malécot et à la prébende d'Arthaud Payan dont était titulaire M. Thiers, prêtre.

Adjudicataire inconnu. Cet immeuble appartient en ce moment à M. Damond-Tuyet.

27. — Maison du chapitre occupée par le sieur Giraudier, joignant de midi la maison de la prébende des Manilliers, de matin la rue de Moind, de bise la maison Chassagneux, de soir jardin de la prébende des Manilliers. Adjudicataire de la vente de 1791 inconnu. Cette maison appartient actuellement à la famille Montet.

28. — Maison, cour et jardin contigu, dépendant

de la prébende des Manilliers (1) dont était titulaire M. Nabonnand, curé d'Amions, occupée par le sieur Roux, boulanger, située rue de Moind; ladite maison, ayant 16 pieds de face sur la rue, est composée de deux pièces au rez de chaussée, de deux chambres au premier étage et de deux pièces servant de grenier au deuxième. Un jardin ayant un tiers de cartonnée.

Cette maison joignait de matin la rue de Moind; de soir jardin de la prébende des Manilliers; de bise la maison occupée par le sieur Giraudier, et de midi les remparts de la ville. Elle fut adjugée, le 23 mai 1791, au sieur Joseph Roux, boulanger à Montbrison, moyennant la somme de 5.075 livres. C'est aujourd'hui la maison Chaffanjon.

---

(1) Parlant des rapides fortunes au XIIIe siècle par les plus humbles serviteurs de l'église, Pierre Gras, dans des notes manuscrites, dit :

« Il y avait naturellement un clocher provisoire adapté à la construction inachevée de Notre-Dame. Le *Manillier* ou tireur de cordes, comme on disait encore au dernier siècle, devint la souche d'une des plus honorables et des plus riches familles bourgeoises de Montbrison, qui conserva le surnom professionnel de son auteur et put, deux siècles plus tard, se bâtir une chapelle dans l'église Notre-Dame, à l'instar des plus grands seigneurs. Dame Valentine Manillier était au XVe siècle veuve de Jean de Berri, châtelain de Montbrison, et Isabelle Manillier fut mariée avant 1450 à François Paparin ».

« Jacques Manillier, prêtre, a fondé cette prébende par testament le 1er novembre 1451.

« Le prébendier a une maison dans le quartier de Moind, près la porte de la ville, de plus un jardin contigu à ceux des prébendes Arthaud Payan, enfin un pré à Rigaud et un autre à Foris ». (F. Renon, *Chron. de N.-D*, p. 524).

Dans l'état des prébendes publié dans le *Bulletin de la Diana*, t. V, p. 346, M. l'abbé Prajoux indique que la prébende des Manilliers, dont le service se faisait dans la chapelle des Paparins, jouissait de 141 livres de revenu annuel et en donne le détail.

29. — Maison et jardin de la prébende d'Arthaud Payan (1) ou de Lamberton occupés par M. Thiers, prêtre et titulaire de ladite prébende; ladite maison avec jardin, composée d'une salle, d'une cuisine, d'un dépôt et d'un petit caveau au rez de chaussée; de trois chambres au premier étage et d'un grenier au-dessus; joignant à une maison du ci-devant chapitre occupée par le sieur Vindry, perruquier, et à la maison du sieur Chassagneux de matin; à la maison du sieur Giraudier et au jardin de la prébende des Manilliers de midi; au jardin d'autre prébende aussi appelée d'Arthaud Payan dont était titulaire M. Gontard, prêtre, de soir; et à l'entrée du cloître par la rue de Moind de bise.

Cet immeuble fut adjugé, le 10 juin 1771, au sieur Jean Deffont, marchand-fripier à Montbrison, moyennant 6.600 livres; il appartient actuellement à M. Morin.

30. — Une maison et un jardin dépendant de la deuxième prébende d'Arthaud Payan ou de Lam-

---

(1) Jean de Charbonnières étant doyen, le chanoine Arthaud Payan exerçait la judicature au pays de Forez. Par une clause de son testament daté de 1370, il a « institué et ordonné de tous ses biens immeubles qu'il a à Montbrison et des rentes qu'il a autour, desquels il n'a autrement ordonné et ordonnera, deux prébendes en l'église Notre-Dame de Montbrison, serviables à perpétuité, en cas que MM. du Chapitre veulent permettre icelles être servies en ladite église, sinon en son honneur à la Sauveté; desquelles deux prébendes une à Jean Payan son frère et l'autre à Jean, fils de Jean Dumond, son neveu ». (F. Renon, *Chron. N.-D.*, p. 92).

« Le prébendier du sieur Arthaud Payan, maître de chœur et juge de Forez, célèbre 4 fois la semaine à l'autel de Saint-Antoine des Manilliers. Il a une maison au cloître près de l'entrée par le quartier de Moind, au soir attenant au jardin d'une autre prébende dudit fondateur ». (*Ibid.*, p. 519). En 1791 MM. Thiers et Gontard étaient titulaires des deux prébendes.

berton dont est titulaire M. Gontard; à la suite du jardin est un dépôt ou hangar; ladite maison est composée d'une cuisine au rez de chaussée, d'une chambre au premier et d'un grenier au-dessus; joignant à un jardin d'autre prébende appelée d'Arthaud Payan ou de Lamberton dont est titulaire M. Thiers, prêtre, de matin; au jardin d'une prébende appelée des Manilliers, occupée et acquise par le sieur Roux, boulanger, de midi et matin; aux murs de ville de midi; au jardin du chapitre occupé par le sieur Chovot de soir, et à l'entrée du cloître par la rue de Moind de bise; ladite maison occupée par le sieur Picon père, charpentier.

Le 8 août 1791, cet immeuble fut adjugé à Marie-Anne Grozellier, veuve Despomeys, moyennant 2.325 livres. Sa surface est occupée aujourd'hui par les maisons qui appartiennent à MM. Chauve, pharmacien, Dubruc et Pressat-Hébrard.

31. — Un jardin avec une tour, occupé par le sieur Chovot, aubergiste. Ledit jardin appartenant au chapitre (1), contenant une cartonnée de mille pas carrés de trois pieds, joignant aux bâtiments et jardin de la prébende d'Arthaud Payan ou de Lamberton dont est titulaire le sieur Gontard de matin; aux murs de la ville de midi; aux bûcher et jardin du ci-devant chapitre occupés par M. Paulze, ci-devant chanoine, de soir; à une maison de la prébende *de Salvetate* dont est titulaire M. Morel, aussi

(1) Bien que désigné dans le bref de vente comme appartenant au chapitre, ce jardin faisait partie de la prébende de Jean Pizay, de Chandieu. Dans le pouillé de 1752 nous voyons que cette prébende possédait un jardin au cloître près de la maison d'un prébendier d'Arthaud Payan, et d'autre part qu'elle se limitait à la prébende *de Salvetate*. Elle était à la collation libre de messires de Cremeaux et d'Antragues.

de soir, et à l'entrée du cloître par la rue de Moind de bise.

Ce jardin fut vendu aux enchères le 8 août 1791 et adjugé à madame Marie-Anne Grozellier, épouse de M. André-François Martin Despomeys, ci-devant conseiller au siège de Montbrison, y demeurant, moyennant la somme de 2.550 livres.

L'emplacement de ce jardin est actuellement occupé par les maisons Bertholon-Pallandre, héritiers Faure, et par la rue Florimond-Robertet (autrefois rue des Quatre-Voisins).

32. — Une petite maison de la prébende *de Salvetate* (1), sise au cloître, composée d'un dépôt, d'une chambre et d'un grenier, occupée par M. Morel, titulaire de ladite prébende, joignant à un jardin du ci-devant chapitre occupé par le sieur Chovot de matin, à autre jardin du chapitre occupé par le sieur Paulze, ci-devant chanoine, de midi, à une maison d'autre prébende appelée *de Salvetate* dont est titulaire le sieur Bertholin de soir, et à la place du cloître, de bise.

Aujourd'hui maison Roche.

Elle avait été estimée 80 livres par les experts et

---

(1) Ponce de la Sauveté fut un des douze premiers chanoines nommés en 1224, lors de l'institution du Chapitre. Il fonda deux prébendes à la collation libre du doyen et du chapitre.

« Cette prébende a quelques petites maisons au cloître, auprès du jardin de la prébende de Jean de Chandieu et plusieurs redevances communes en divers lieux de Roche, de Saint-Marcellin à Peu-Marcel. Elle fournit aussi à chaque prébendier deux journalées de vigne à Rigaud, et à tous deux ensemble la moitié d'une dime à Planchaz, sur la paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreau ; de plus ils prélèvent sur l'autre demi-dîme que possède maître François Ducloux, chacun six bichets de beau froment, selon l'année, mesure secousse ». (Pouillé de 1752).

a été réunie, pour l'adjudication, à la maison suivante.

33. — Une maison d'autre prébende *de Salvetate* dont est titulaire M. Bertholin, prêtre, sise au cloître, composée d'un dépôt, d'une chambre et d'un grenier, joignant à une maison d'autre prébende aussi appelée *de Salvetate* dont est titulaire M. Morel, prêtre, de matin, aux maison et jardin du chapitre occupé par M. Paulze, ci-devant chanoine, de midi et soir, et à la place du cloître de bise.

Ces deux maisons ont été adjugées, en un seul lot, le 8 août 1891, à Louis Escoffier, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 2.100 livres.

Cette dernière maison fait aujourd'hui partie de l'immeuble Guichard.

34. — Une maison du chapitre occupée par M. Paulze (1), chanoine, ayant deux entrées, composée

---

(1) Paulze d'Yvoy. Blason : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois serres d'aigles d'azur* (P. Gras, *Armorial du Forez*).

A la mort du chanoine Puy, décédé le 11 mars 1761, M. Alexis Paulze entra dans le Chapitre ; il était alors âgé de 29 ans.

Le chanoine Paulze était titulaire de la prébende des Cussonnets, dont les fonds étaient situés sur la paroisse d'Estivareilles.

Le 7 septembre 1792, la municipalité de Montbrison délivrait, sur sa demande, au citoyen Alexis Paulze, prêtre, ci-devant chanoine du Chapitre, domicilié alternativement à Montbrison et dans sa famille au Pontempérat, un laissez-passer pour se rendre à Lyon. Il y arriva en pleine effervescence révolutionnaire ; des prêtres, des officiers furent massacrés devant ses yeux et fou de terreur il sollicita de la municipalité lyonnaise et obtint, le 10 septembre, un laissez-passer pour la Savoie.

Une fois en sûreté, l'esprit moins troublé, il réfléchit que

d'une cuisine, d'une salle de compagnie, d'une salle à manger où est un petit office et un buffet, d'un petit dépôt, d'un cabinet ou charnier, d'un petit évier au rez de chaussée ; de trois chambres avec chacune un cabinet ou garde-meubles et d'un cabinet ou petite chambre au premier étage ; une

---

sa fuite pourrait le faire considérer comme émigré et le 16 septembre il écrivit à la municipalité de Montbrison pour protester contre toute intention d'émigration, racontant naïvement toute son épouvante et manifestant le désir de revenir dans sa patrie aussitôt que les circonstances seraient favorables.

Il ne tarda pas à se mettre en route, mais exténué de fatigues, malade, après être resté trois semaines dans l'impossibilité de continuer son chemin, ainsi qu'il le fit constater par un certificat de médecin, il ne parvint à rentrer en France que le 25 novembre.

Malgré ce retour, la municipalité de Montbrison le dénonça comme émigré au directoire du district et aux administrateurs du département.

M. Paulze, informé, s'empressa de protester contre l'accusation dont il était l'objet et fournit toutes les explications qui pouvaient être favorables à sa défense.

Le 8 décembre 1792, le directoire du district tenant compte de la panique à laquelle avait obéi M. Paulze, de son âge et des circonstances qui avaient retardé son retour, accueillit favorablement sa pétition. Mais dans sa séance du 15 mars 1793, l'administration du directoire du département, appelée à ratifier cette décision, considéra, au contraire, qu'en quittant volontairement le territoire de la République le sieur Paulze avait contrevenu aux lois ; que le passeport délivré par la municipalité de Lyon avait été donné abusivement par les commissaires en contravention de la loi du 28 juillet 1792, déclara Paulze émigré et ordonna que ses biens, meubles et immeubles seraient séquestrés et vendus sans aucun délai.

Les scellés furent apposés, le 17 avril 1793, dans le domicile qu'il occupait au cloître, en présence des citoyens Hugues Barjon, administrateur du directoire du district, et Thomas Chabrériat, officier municipal, requis en conformité de la loi.

cave et un grenier à blé au-dessus ; un dépôt et une écurie sur lesquels est une fenière ; un hangar et un bûcher ; et enfin un jardin dans lequel est un puits. Joignant à la maison de la prébende *de Salvetate* dont est titulaire M. Bertholin, prêtre, de matin et de bise ; à autre maison de la prébende *de Salvetate* dont est titulaire M. Morel, prêtre, de bise ; à un jardin du chapitre occupé par le sieur Chovot, de matin ; aux murs de la ville de midi ; aux jardin et bâtiments du chapitre occupés par M. Reymond, ci-devant chanoine, de soir ; et à la place du cloître de bise.

Cette maison fut adjugée le 8 août 1791 à Romain-Gaspard Michel, curé de la paroisse de Saint-Laurent-la-Conche, moyennant la somme de 9.150 livres.

Elle appartient aujourd'hui à M. Guichard.

35. — Une maison du chapitre avec cour, jardin et une tour, occupés par M. Reymond (1), ci-devant

---

(1) Armand Chappuis de la Goutte, chanoine-chantre, étant décédé le 22 septembre 1768, M. Reymond de la Combe lui succéda dans la même dignité.

La famille Reymond était représentée à Montbrison dès le XIVe siècle. Elle s'est divisée en deux branches : Reymond du Bouchet et Reymond de la Goutte.

« Elle a fourni un chanoine comte de Lyon en 1335, des conseillers au bailliage et des chanoines au chapitre de Montbrison au XVIIIe siècle : l'un d'eux, Reymond de la Goutte, était très versé dans l'histoire de notre province, l'autre, Jean-Marie-Tristan Reymond, était chanoine-chantre, deuxième dignité du chapitre. Il est mort vers 1820 laissant le souvenir d'un homme de beaucoup d'esprit ». (A Broutin, *Notices historiques sur les familles nobles du Forez*).

Obligé de fournir au Directoire du district, comme tous les membres du chapitre, un état de ses revenus particuliers, il déclare le 30 octobre 1790 « qu'il est âgé d'environ 52 ans, qu'il a l'honneur d'être chanoine et chantre, seconde dignité du chapitre royal de Notre-Dame de Montbrison, qu'en cette qualité il possède la prébende de Boëty fondée

chanoine; ladite maison composée au rez de chaussée d'une salle de compagnie, d'une chambre à coucher, d'un cabinet à côté, d'une salle à manger, d'une cuisine, d'un évier, d'un bûcher, d'un caveau, d'une petite cuisine, d'une cave et d'un cabinet dans la cour servant de juchoir; au premier étage de sept chambres et deux cabinets et au-dessus de partie desdites chambres de deux greniers avec des galetas; joignant aux bâtiments et jardin occupés par M. Paulze, chanoine, de matin, aux murs de ville, de midi, aux bâtiments et jardin occupés par M. Sauvade, ci-devant chanoine, de soir, et à la place du cloître de bise.

Le 8 août 1791 elle fut adjugée à M. Claude-Henry Dupuy, moyennant la somme de 9.750 livres.

Elle est aujourd'hui occupée par la cure de la paroisse de Notre-Dame et appartient à la ville.

36. — Une maison du chapitre occupée par M. Sauvade (1), ci-devant chanoine, composée d'une

---

dans l'église de son chapitre, des biens patrimoniaux du premier chanoine et chantre de cette église de ce nom, qu'il en a été pourvu au mois d'octobre 1787 ».

Le chanoine Reymond de la Combe refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé et émigra pour échapper à la déportation ou à la mort.

La maison qu'avait occupé le chanoine Reymond fut acquise par la ville en 1826 pour servir de presbytère à la paroisse de Notre-Dame. Elle fut vendue par les mariés Guidan et Goyet moyennant la somme de 9.500 fr., acte reçu Me Désarnaud le 30 mai 1826.

(1) Sauvade, (le Perret, Saint-Cyr-les-Vignes, le Piney, Estaing, le Montceaux *(Salt-en-Donzy)*: *De sable à une montagne de six coupeaux d'où sort à dextre un lévrier d'argent, la tête contournée vers un soleil d'or mouvant du franc canton senestre, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (P. Gras. *Armorial du Forez*).

Le 29 mars 1786, le titre de chanoine sacristain avait été

salle, d'une petite cuisine, et d'un cabinet au rez de

---

conféré à noble Jean-François Reymond de Colonia, écuyer, pensionnaire du roi, protonotaire apostolique et docteur en théologie. Cette fonction étant devenue vacante par la démission du titulaire, M. Marc Sauvade fut, par promotion royale du 26 du mois d'août 1787, appelé à remplacer M. Reymond de Colonia.

Le nouveau chanoine était né en 1756 et était âgé de 31 ans. Il émigra, ne voulant pas prêter le serment constitutionnel exigé par la loi du 26 avril 1792.

Le 12 thermidor an II, le conseil général du district, se conformant à un arrêté du représentant du peuple Reverchon, mettait en réquisition les presses du citoyen Magnien, pour l'impression d'urgence de la loi sur le maximum et décidait que l'imprimerie serait établie dans la maison ayant appartenu au rebelle Sauvade, dit du Perret, située place du Temple (place du cloître), et qu'il serait, dès le lendemain, procédé à la vente, au profit de la nation, des meubles et effets mobiliers.

Cette maison étant encore occupée par une dame Sauvade, parente du chanoine, l'arrêté ajoutait que la femme Sauvade serait tenue de déguerpir de suite et autorisée à aller habiter dans la partie de la maison nationale ayant appartenu au rebelle de Meaux, appelée l'*Hermitage*, en payant le prix de location entre les mains du receveur des revenus nationaux.

La présence de femmes parentes ou domestiques dans les maisons sises à l'intérieur du cloître n'avait rien d'anormal. Les statuts et règlements remis, en 1238, par Guy IV aux chanoines de la collégiale ne contenaient aucune interdiction à cet égard ; il est dit seulement : « *Art. 1er.* Ce que nous voulons surtout, c'est que les chanoines et autres clercs n'aient point chez eux, ni ailleurs, de femmes suspectes qui puissent faire surgir contre eux quelque soupçon ».

Les maisons du cloître louées par le chapitre pouvaient être habitées par des femmes, ainsi que nous le constatons dans une répartition de l'impôt en 1790 et dans les brefs de vente de 1791. Les prêtres à résidence usaient donc d'un droit incontesté en co-habitant avec les membres de leur famille.

Un frère du chanoine Sauvade avait contracté mariage avec Mlle de la Pierre de Saint-Hilaire ; les époux ayant divorcé, M. Sauvade se remaria avec Mlle Souchon et sa 1re femme, de son côté, épousa un sieur Durand Monistrol de Saint-Bonnet-le-Château.

chaussée; de deux chambres et de trois cabinets au premier étage; un petit jardin, deux hangars, une cave et un bûcher au-dessus, grenier au-dessus du dépôt. Joignant à la maison et au jardin du chapitre occupés par M. Reymond de matin, aux murs de ville de midi, au parterre du doyenné de soir, et à la place du cloître de bise.

Cette maison fut adjugée le 8 août 1791 à André Vial, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 6.000 livres.

Cette maison appartient aujourd'hui à Mme Martin et l'emplacement des servitudes et du jardin est occupé par les maisons Crépet, Champ, Lhote et par la voie publique.

IVe GROUPE. — OUEST DE NOTRE-DAME, OU DU DOYENNÉ.

37. — La première maison de ce groupe était le *Doyenné*, l'habitation, en 1791, de M. Jean-Guy du Bessey de Contenson (1), trente-huitième et dernier

---

(1) Du Bessey, (Contenson, Villechaize, Praix, Malleval, XVIIe et XVIIIe s.): *d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq losanges d'azur.* (P. Gras, *Armorial du Forez*).

Jean-Guy du Bessey de Contenson, originaire de Roanne. né en 1725, docteur en Sorbonne et membre de la maison et société de Navarre, n'avait que 29 ans lorsqu'il fut appelé à la dignité de doyen. Son acte de réception est du 13 juin 1759.

Le 29 novembre 1789, l'Assemblée décrétait que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation et le 24 janvier 1790, M. Paulze, chanoine syndic du chapitre, fournissait au directoire du district l'inventaire du trésor de la collégiale, ainsi que l'état des biens, revenus et charges du chapitre.

Le 12 juillet 1790, un décret supprimait les chapitres, abbayes, prébendes, chapelles et bénéfices, et le 28 octobre de la même année les membres du chapitre de Notre-Dame étaient sommés de présenter un état de leurs revenus particuliers.

doyen du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, demeure spacieuse, confortable, bien en rapport

---

Un mois après, le 26 novembre, le clergé de la collégiale de Notre-Dame de Montbrison, extraordinairement assemblé par M. de Contenson, rédigeait et adressait au directoire du district un écrit dans lequel il sollicitait la liberté de fréquenter l'église, d'y célébrer les offices et d'y acquitter les fondations. Il se déclarait prêt à renoncer aux réunions capitulaires et à abandonner les titres et ornements distinctifs; mais il déclarait en même temps que, s'il cédait extérieurement à l'autorité séculière qui supprimait et détruisait, de cœur et d'esprit, il n'obéirait qu'à la voix du Souverain Pontife qui seul pouvait légitimer ces sortes de suppressions. Il terminait en affirmant que s'il restait soumis à la discipline de l'Eglise, il se montrerait également respectueux observateur des lois intéressant l'ordre civil, la nation et sa prospérité.

Le 27 décembre 1790, les administrateurs du directoire du district réunis en séance, considérèrent que cet écrit « quoique couvert du voile de l'obéissance n'en était pas moins marqué au coin de l'insubordination »; que le clergé de la collégiale, averti que le chapitre était dissous et les réunions interdites, avait commis une infraction à la loi et donné l'exemple de l'insoumission en se réunissant et en délibérant.

« En conséquence les administrateurs ont arrêté et délibéré que défenses seront faites et réitérées à tous les ecclésiastiques pourvus de canonicats, titres ou offices dans le ci-devant chapitre de Notre-Dame de cette ville de Montbrison, et à tous autres dans l'étendue de ce district, de se réunir dans ladite église de Notre-Dame, ni ailleurs, pour y faire l'office en commun, ni dans les salles capitulaires pour y délibérer, et de porter aucune décoration ni marque distinctive qu'ils avaient ci-devant, ni de prendre les titres de bénéfices dont ils étaient pourvus.

« Comme aussi, attendu que les maisons dont ils jouissaient comme ci-devant chanoines et qu'ils occupent encore actuellement font partie des biens déclarés par les décrets à la disposition de la nation, que leur occupation pourrait être un obstacle à la vente ou location d'icelles, il est enjoint tant aux ci-devant chanoines qu'aux autres prêtres et prébendiers attachés au ci-devant chapitre, de quitter, déguerpir et abandonner lesdites maisons, et ce dans la huitaine, à compter

avec la haute dignité qu'il exerçait et qui le mettait en relations fréquentes avec les pouvoirs judiciaires, administratifs, et les représentants des grandes familles de la province. En voici la description d'après les brefs de vente des biens nationaux :

Deux corps de bâtiments avec une cour, un parterre, un jardin et deux tours, appelés *doyenné*, situés au cloître et occupés par M. de Contenson, ci-devant doyen et chanoine.

Le premier bâtiment, qui est la maison d'habitation, est composé de deux entrées, d'une grande salle de compagnie, d'une chambre à coucher, de

---

de la notification qui leur sera faite de la présente délibération à la diligence de monsieur le procureur syndic du district etc. ».

Pendant les mois d'août, septembre et octobre, les maisons dont jouissait le chapitre furent vendues aux enchères et les chanoines, prêtres et prébendiers par qui elles étaient antérieurement occupées durent chercher dans les maisons particulières un nouveau domicile pour remplacer leurs anciennes habitations.

M. de Contenson avait inutilement épuisé ses forces et son énergie pour la défense du chapitre. Le 12 décembre 1791, âgé de 66 ans, il succombait sous le poids de son affliction et était inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse Sainte-Anne en présence de MM. Bruyère, ci-devant chanoine, Caquet, curé de Saint-Pierre, et Mathieu Chaine, vicaire de Sainte-Magdeleine.

Malgré la loi du 12 juillet 1790 et la délibération du directoire du district du 27 décembre de la même année, les chanoines et prébendiers non assermentés ayant continué à se réunir dans l'église Notre-Dame, à y célébrer l'office et à y exercer les fonctions curiales bien qu'elle ne fût ni paroisse, ni succursale, le conseil général de la commune arrêta, dans sa séance du 17 mars 1793, que le lendemain le procureur de la commune assisté de deux officiers municipaux ferait exécuter la fermeture de l'église de manière que toute entrée en fut interceptée pour l'avenir.

deux cabinets, d'un office, d'une petite cuisine où est un four, d'une grande cuisine, de deux autres cabinets, d'une autre cuisine, d'une salle à manger, d'un autre cabinet, d'un bûcher et d'un hangar au rez de chaussée ; et au premier étage, d'un vestibule, d'une grande chambre, de deux cabinets, d'une chambre, d'une autre chambre sur la petite cuisine, d'un autre cabinet, de deux autres chambres et d'un salon de compagnie, avec des greniers et des galetas au-dessus desdits appartements.

Le second bâtiment est composé d'une remise, de deux écuries, d'une fenière et de deux caves dont l'une est sous une des tours et l'autre sous les écuries d'une maison du chapitre dont jouissait M. Bruyère, ci-devant chanoine, au devant desquels bâtiments est une espèce de cour.

Joignant aux bâtiments et jardin du ci-devant chapitre occupés par M. Sauvade de matin; aux murs de ville de midi; à la rue de la Porcherie de soir; aux bâtiments et jardin qui étaient occupés par M. Bruyère, chanoine, de bise, soir et bise; et à la place du cloître de matin et bise.

Ces immeubles furent vendus le 8 août 1791 et adjugés à Jean Georges Sauvade du Perret, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 26.800 livres. La maison principale est aujourd'hui la propriété de M. Avril; sur les dépendances et partie du jardin ont été construites les maisons appartenant à MM. Vallier et Chalas; une autre partie a été absorbée par la voie publique.

38. — Nous avons constaté l'absence du bref de vente concernant la maison occupée en 1791 par le chanoine Bruyère, mais l'identification en est clairement indiquée par les confins du doyenné qui la joignait de bise, soir et bise et par ceux de l'autre maison contiguë qui était occupée par M.

le chanoine Dussieu. M. Bruyère (1) était titulaire

---

(1) Pierre Bruyère, né en 1744, avait été nommé chanoine de Notre-Dame de Montbrison le 1er février 1776. Il était titulaire de la prébende de Saint-Mathieu, à la collation de la famille de la Mure, et destinée surtout aux parents; il fut le premier étranger qui en jouit depuis sa fondation.

Le chanoine Bruyère fut exécuté à Feurs le 13 frimaire an II (3 décembre 1793).

Nous avons sous les yeux de nombreux documents relatifs aux circonstances qui ont précédé son arrestation et motivé sa condamnation; nous les résumons aussi brièvement que possible.

M. le chanoine Pierre Bruyère possédait à Montbrison, Grande-Rue, à l'angle de la Petite-Rue du District, une maison qu'il avait louée à Mme Marie-Thérèse-Augustine Gallien de Montpinoux, veuve de M. François Baillard de Saint-Méras, écuyer, seigneur de Mavis et du Besset. Disons que de ce mariage était née une fille, Marguerite, mariée le 4 avril 1769 à Durand-Antoine de Meaux, fils d'Etienne et de Marie-Louise du Perrier.

M. Bruyère obligé à la résidence habitait au cloître, mais après la vente aux enchères des maisons du chapitre comme biens nationaux, il était allé demeurer chez madame de Saint-Méras qui l'ayant accueilli à titre d'ami lui avait cédé, au deuxième étage, quelques pièces de son logement personnel.

Madame de Saint-Méras était alors âgée de 57 ans. A la suite d'une chûte il lui était resté une douloureuse infirmité; elle boitait, marchait avec la plus grande difficulté et chaque année, accompagnée de M. Bruyère, allait suivre un traitement à Aix en Savoie.

Le 7 juin 1792, la municipalité de Montbrison accordait, sur sa demande, à madame de Saint-Méras un laissez-passer pour Aix, et le même jour en délivrait un autre, pour la même destination, à M. Pierre Bruyère.

La loi obligeait les citoyens à se présenter tous les trois mois au bureau municipal et à apposer leur signature sur le registre spécial des certificats de résidence. A défaut de s'y conformer dénonciation était faite contre l'absent qu'on déclarait émigré et dont on confisquait les biens.

L'absence du chanoine Bruyère se prolongea par suite de circonstances imprévues et le 9 octobre 1792 la municipalité de Montbrison le dénonçait comme émigré.

de la prébende de Saint-Mathieu et nous trouvons rue Porcherie, en prolongement et au soir de son habitation, une maison dépendant de ladite prébende.

Dans un mémoire justificatif adressé dès son retour aux administrateurs du directoire du district de Montbrison il proteste contre cette injuste dénonciation et explique : qu'il a été retenu malgré lui par une maladie de madame de Saint-Méras qu'il avait accompagnée et qu'il ne pouvait abandonner ; par une maladie grave du citoyen Guyot, son neveu, messager à Montbrison, qui d'habitude lui amenait un cheval; par l'entrée de l'armée française en Savoie; par l'encombrement des chemins et l'interruption des postes.

Qu'il est enfin rentré non furtivement mais publiquement.

En conséquence il requiert que la dénonciation faite contre lui soit regardée comme nulle et non avenue.

Dans sa séance du 6 mars 1793, le directoire du district de Montbrison estima qu'il n'existait pas contre Pierre Bruyère de preuves suffisantes pour qu'il fût inscrit sur la liste des émigrés.

Mais le directoire de département de Rhône-et-Loire dans sa séance du 10 avril 1793 prit un arrêté dont voici les conclusions :

« Considérant que le sieur Pierre Bruyère ne peut argumenter en sa faveur d'aucune des exceptions portées par l'art. 6 de la loi du 8 avril 1792 relative aux émigrés;

« Que la proclamation du conseil exécutif provisoire en date du 5 septembre dernier porte que l'absence du territoire français pour cause de maladie, ou pour prendre les eaux minérales, ne dispense pas des peines portées contre les émigrés ;

« Ouï le procureur général syndic,

« Le directoire arrête :

« Que le sieur *Pierre Bruyère* est déclaré émigré ; qu'à la forme de l'art. 1er de la loi du 8 avril 1792 ses biens sont acquis au profit de la nation ; qu'en exécution de l'art. 7 de ladite loi la municipalité de Montbrison sera tenue d'envoyer l'état des biens dudit Pierre Bruyère au directoire du district de la même ville, qui transmettra ledit état au directoire du département pour être consigné, ainsi que les noms et prénoms dudit Bruyère, sur la liste qui sera imprimée à cet effet, et publiée et affichée partout où besoin sera.

La maison canoniale joignait de bise à la maison occupée par M. le chanoine Dussieu, de midi au doyenné, de matin à la place du cloître.

« Fait à Lyon, au directoire, dans la séance publique du 10 avril 1793, l'an II de la République Française.

Signé : BORDE, COUTURIER, GRANDCHAMP, MUGNET, A. SAUZÉAS.

Le 16 avril 1793, Hugues Barjon, administrateur du directoire du district, et Thomas Chabrériat, officier municipal requis, se transportèrent au domicile du citoyen Bruyère, sis au cloître, pour assister à l'apposition des scellés et à l'inventaire ordonné par l'arrêté ci-dessus.

Malgré les protestations de Mme de Saint-Méras qui réclamait comme lui appartenant tout le mobilier contenu dans les chambres qu'occupait Pierre Bruyère, il fut procédé à la description sommaire des meubles et effets. Outre les papiers et titres de créances, des assignats et du numéraire représentant une somme de 1855 livres 14 sols furent saisis, bien que Mme de Saint-Méras y eût mis également opposition en déclarant qu'étant perclue de ses jambes, elle avait chargé le sieur Bruyère de s'occuper de ses affaires et que les sommes confisquées étaient destinées à effectuer, en son nom, un remboursement au sieur Souchon.

On la renvoya à se pourvoir devant qui de droit et les 1855 livres 14 sols furent versées le 18 avril à la caisse du receveur du district.

Mis en état d'arrestation, l'ex-chanoine Bruyère incarcéré d'abord à la prison du Calvaire, puis à la Visitation de Sainte-Marie convertie en lieu de détention, fut transféré à Feurs.

Le 13 frimaire an II (3 décembre 1793), il était traduit devant la commission de justice populaire présidée par le citoyen Bonarme, assisté des citoyens Bouscarat, Tailhand, Dumont juges, Dubien accusateur public, et condamné à la peine de mort. Le même jour il était exécuté avec Guillaume Carton, prêtre du Puy de Dôme, et Jean-Marie Mollin, ex-vicaire à Feurs.

Dans la maison qu'occupait le chanoine Bruyère au cloître on remarque les armes des la Vernade et celles des Lévis-Couzan.

Louis de la Vernade, chanoine chantre, devint doyen du

L'habitation du chanoine Bruyère et la maison de la prébende de Saint-Mathieu sont actuellement la propriété de M. Gabriel Morel.

39. — Une maison du chapitre avec cour et petit jardin, occupée par M. Dussieu (1), ci-devant chanoine, composée au rez de chaussée d'une cuisine, d'une salle, d'un office et d'une cave ; au premier étage de quatre chambres, d'un vestibule, de deux

---

chapitre en 1480. Il succéda à Etienne Gon, 18me doyen, qui par esprit d'humilité lui cédait cette fonction et permutait avec lui. C'est Etienne Gon qui fit terminer le grand clocher de Notre-Dame ; on voit encore sur un des contreforts sud-ouest, sous la cinquième corniche, un blason que M. Vincent Durand lui attribue: il porte *un G accompagné de trois larmes.*

A son tour, Louis de la Vernade crut devoir céder la doyenné au fils de Jean II, Pierre de Bourbon, chanoine, qui n'exerça cette dignité que pendant une partie de l'année 1490. Il se désista et la Vernade rentra en fonctions. Redevenu doyen, il donna son consentement à la fondation du monastère des religieuses de Sainte-Claire, fondé en 1497 par Pierre d'Urfé et Antoinette de Beauveau sa seconde épouse. Il mourut en 1499.

Eustache de Lévis, chanoine et chantre de l'église collégiale de Montbrison, chanoine comte de Lyon en 1525 et prieur de Firminy, seigneur de Feugerolles, etc., fonda la chapelle de Saint-Eustache dans l'église Notre-Dame. Il testa le 4 janvier 1527 et élit sa sépulture dans sa chapelle de Montbrison. (P. Gras, *Revue forézienne*, année 1870, p. 203).

(1) Nous ne voyons figurer le chanoine Dussieux dans aucune des revendications et des protestations du chapitre. Il avait dû prêter le serment à la Constitution car nous le trouvons, dès le 6 août 1791, pourvu d'une cure se montant à 1200 livres, au moment où s'opérait la fixation du nouveau traitement réduit du doyen et des chanoines. La loi du 24 juillet 1790 établissait que lorsque les revenus des bénéfices excéderaient mille livres, les ci-devants bénéficiers auraient 1° mille livres ; 2° la moitié du surplus.

Le traitement fut fixé pour les chanoines de Notre-Dame à 1060 livres et seulement à 530 livres pour M. Dussieux, à raison de sa nouvelle fonction.

petits cabinets, d'une petite cuisine, de trois greniers et d'une jacobine ; ladite maison est en outre composée d'un petit dépôt servant de caveau, d'une galerie servant de hangar, d'un cabinet au bout de la galerie sous lequel est un dépôt ; d'une écurie et fenière au-dessus. Joignant à la place du cloître de matin, aux bâtiments, cour et jardin d'une maison du chapitre qui était occupée par M. Bruyère, chanoine, de midi, aux bâtiments et cour de M. Lambert de soir, midi et soir, et à une maison du chapitre occupée par M. Bourboulon (1) ci-devant chanoine, de bise.

---

(1) La famille Bourboulon, originaire d'Auvergne, s'était fixée à Montbrison au XVIIe siècle.

Son blason était : *d'azur à un bourg d'argent terrassé de sinople sommé d'un clocher dont la flèche est surmontée d'une boule chargée des lettres* LON. Armes parlantes, cachet de 1780. (P. Gras. *Armorial du Forez*).

C'est dans un acte du 6 mai 1781 que l'abbé Renon a trouvé enregistré pour la première fois, comme chanoine, Antoine Bourboulon, chapelain de Monseigneur le comte d'Artois, abbé de Pébrac, comte de Brioude, né le 30 mars 1732.

Le chanoine Bourboulon habitait l'ancienne maison où descendit François Ier lorsqu'il vint à Montbrison, le 23 avril 1536.

« Il y fut receu à la porte qui est dite de Saint-Jean où le poyle lui étant présenté par les consuls de ladite ville nommés depuis échevins, il fut conduit dessous, au bruit des acclamations du peuple, au beau cloistre de l'église collégiale de Nostre-Dame dudit lieu, en la première maison canoniale qui est en entrant (du côté du pont) et qui était lors occupée par messire Pierre Paparin, sacristain et chanoine de ladite église, duquel les armes paroissent en relief au-dessus de la porte de cette maison, laquelle fut prise pour le logis du roy, et les autres dudit cloistre pour la rayne Éléonor d'Autryche, et pour messieurs les Enfants de France qui tous, avec leur belle-mère accompagnèrent sa majesté en ce voyage de Forez.

. . . . . .

« Ce séjour que ce grand roy fit en ce dévot et agréable cloistre des chanoines de Montbrison fut marqué et descript par quatre vers françois conceus au style et à la façon de ce

Cette maison, vendue aux enchères le 8 mai 1791, fut acquise moyennant la somme de 8.540 livres par M. Claude-Marie Tissier, avoué au tribunal du district de Montbrison, en société avec M. Antoine Barban, avoué à Montbrison.

Cet immeuble appartient aujourd'hui à M. Augustin Manson.

40. — Manque le bref de vente. Cette maison appartenant au chapitre était occupée par M. le chanoine Bourboulon; les confins en sont définis par les indications qui précèdent et celles qui vont suivre. Elle joignait de matin à la place du cloître, de soir à l'immeuble Lambert, de midi aux bâtiments occupés par M. le chanoine Dussieu, de bise à une maison de la prébende des Brochély et au quai de la Porcherie.

Nous ignorons le nom de l'adjudicataire de 1791;

---

temps là, et mis en relief sur une plaque aposée au fond et sur le derrière de ladite maison canoniale où il fut logé, dont voicy la teneur:

« Le jour de saint Marc mil cinq cens trente six,
Fut le séjour du très chrétien François
Premier du nom, puissant roy des François,
Par seize jours en ce logis assis ».

(A. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 101 et suiv.).

Il ne reste aujourd'hui de ce monument commémoratif qu'un panneau remarquablement sculpté, offert en 1888 par M. l'abbé Gay à la société de la Diana; il figure actuellement dans son musée.

Les armes des Paparin se voient encore dans la cour de cette maison, au-dessus d'une porte donnant accès à un escalier tournant: *d'azur au chevron parti d'or et d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une rose d'or.*

La famille Bourboulon était alliée aux Duguet de Montbrison; elle a donné plusieurs générations de notaires. Le dernier membre de cette famille, avoué en cette ville, est décédé rue Neuve, en 1866.

de 1809 à 1840, cette maison a été possédée par Mme Rhode, puis acquise par M. Pierre Gay et englobée dans le vaste immeuble qu'il a fait construire et qui est aujourd'hui la propriété de M. Ferdinand Magaud, maître d'hôtel à Montbrison.

41 et 42. — Une maison de la prébende des Brochély, dont étaient titulaires MM. Lafont et Bouchet (1), sise au cloître près la porte du pont

---

(1) Nous avons sur M. Bouchet, prêtre, un des titulaires de la prébende des Brochely *(Brocheti)*, quelques renseignements biographiques assez curieux qu'on nous permettra de résumer.

Conformément au décret de la Constituante, tout évêque qui se refusait à prêter le serment de fidélité à la Constitution était privé de son évêché. M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, ayant préféré l'exil au serment, Adrien Lamourette, vicaire général à Arras, fut le candidat désigné pour le remplacer.

Les évêques comme les curés étant à la nomination des électeurs, l'archevêque dépossédé fit imprimer et répandre à profusion dans son ancien diocèse une brochure ayant pour titre : *Avertissement pastoral aux Electeurs du département de Rhône-et-Loire*, dans laquelle il rappelait ses droits imprescriptibles et l'illégitimité d'une élection opposée aux lois de l'Église.

Malgré cette protestation, Adrien Lamourette fut nommé le 8 février 1791 évêque constitutionnel du diocèse de Lyon et au mois d'avril entra en possession de son siège.

Dans l'intervalle, le 10 mars 1791, le Directoire du département avait pris contre l'écrit de M. de Marbeuf un arrêté de blâme qui fut envoyé aux différents curés de Montbrison avec invitation d'en faire lecture publique dans chaque paroisse à l'issue de la grand'messe. Seul, le curé de Saint-André se conforma à cette injonction, mais les autres curés n'y ayant pas satisfait, la municipalité de Montbrison, dans sa séance du 20 mars 1791, décida que trois membres de la municipalité seraient nommés pour aller faire cette lecture à l'issue de la grand'messe dans les paroisses de la Magdelaine, de Saint-Pierre et de Sainte-Anne. M. Bouchet, prêtre constitutionnel et municipal fut désigné pour y procéder à l'église Saint-Pierre.

Notre-Dame, composée d'une boutique et d'une cuisine au rez de chaussée, cave non voûtée ; de trois chambres au premier étage séparées par des planches; grenier, cour et latrines communs avec le puits entre M. Lafont et M. Bouchet. Joignant à la rivière de Vizézy, la rue publique entre deux dans l'étendue de trente pieds, à la rue du cloître d'orient dans la longueur de vingt-six pieds.

Elle avait été estimée 1400 livres par les experts et réunie, pour l'adjudication, à autre maison de la prébende des Brochély dont manque la description, également sise au cloître, entre la maison ci-dessus décrite de bise, et la maison occupée par M. Bourboulon, chanoine, de midi.

Le 25 mars, jour de Notre-Dame, les officiers municipaux, accompagnés d'un piquet de la garde nationale, se rendirent séparément dans chacune des églises indiquées. Lecture fut faite sans encombre à la Magdelaine et à Sainte-Anne, mais à Saint-Pierre se produisit l'incident suivant.

Depuis longtemps, M. Bouchet attendait et l'office ne commençait pas ; son impatience était grande lorsque M. le curé vint enfin annoncer que le vicaire qui devait dire la messe s'était trouvé mal et qu'on allait envoyer à la recherche d'un autre prêtre. M. Bouchet, ne pouvant remplir sa mission, revint à l'hôtel de ville et attendit de nouveau. Heureusement on finit par trouver pour dire l'office le père Espally, ex-cordelier ; le délégué de la municipalité, toujours accompagné de son piquet de gardes nationaux, reprit le chemin de l'église Saint-Pierre et put cette fois donner lecture de l'arrêté du Directoire.

Le 14 avril 1791, le conseil général de la commune de Montbrison, en signe de deuil de la mort de Mirabeau, se rendit solennellement avec toutes les autorités dans l'église de Notre-Dame pour assister à la célébration d'une messe. L'oraison funèbre fut prononcée par M. Bouchet, prêtre et municipal. (Reg. délib., f° 184).

Le 5 juillet 1791, M. Bouchet nommé par le corps électoral curé de Marcoux, ne pouvant, en cette qualité, remplir d'autres fonctions, opta pour la cure et donna sa démission de municipal. (Reg. des délib., f° 8).

Ces deux maisons ont été adjugées en un seul lot, le 23 mai 1791, à M. Jean Arthaud, teinturier, demeurant à Montbrison, moyennant la somme de 6.750 livres.

Une partie de la maison de M. l'abbé Pierre Gay a été construite sur leur emplacement. M. Ferdinand Magaud, maître d'hôtel, en est actuellement propriétaire.

LA MAISON CANONIALE DE JEAN-MARIE DE LA MURE.

Nous avons terminé notre excursion à travers le cloître de 1791 ; toutes les habitations ont été identifiées et notre tâche serait achevée s'il ne se soulevait une intéressante question à propos de la dernière maison canoniale que nous venons de décrire.

En publiant dans le *Roannais illustré*, n° du 8 juin 1888, l'inventaire du mobilier et des collections du chanoine Jean-Marie de la Mure, historiographe du Forez, M. François Vallas, secrétaire archiviste de l'Hôtel-Dieu de Roanne, avait émis l'espoir que grâce aux énonciations de cet inventaire on parviendrait à déterminer la place qu'occupait à Montbrison la maison du savant chanoine.

Dans la notice biographique placée en tête du Ier volume de *l'Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez,* M. de Chantelauze dit : « On s'est livré à diverses conjectures peu fondées sur le lieu où était situé, à Montbrison, la maison de Jean-Marie de la Mure. Elle ne pouvait être que dans le cloître de l'église de Notre-Dame, où la résidence était obligatoire pour les chanoines ; nous n'avons pu la découvrir, si toutefois elle existe encore.

Nous savons seulement que la Mure avait une habitation assez vaste par la description qu'il a faite de son cabinet d'étude occupant à lui seul un assez large espace ».

Ce n'était cependant pas faute de recherches si cette question restait toujours sans solution.

« Je ne vous tiens pas quitte si à votre prochain voyage vous ne découvrez l'habitation du vénérable de la Mure », écrivait, le 30 mars 1844, à Auguste Bernard, M. d'Assier aîné, ancien maire de Feurs.

Quelques jours après A. Bernard lui répondait : « Eh bien ! je crois avoir obtenu ce résultat. Dans la rapide excursion que je viens de faire à travers notre province, j'ai recueilli un renseignement qui me semble prouver que notre chroniqueur habitait la première maison canoniale, à droite, en entrant dans le cloître par le pont Notre-Dame. En effet on a trouvé dans les greniers de cette maison, qu'on reconstruit en ce moment, quatre portraits des membres de la famille des comtes de Forez, semblables à celui que j'ai acheté naguère à Paris et que je vous ai fait voir dans le temps ; ils ont été cédés à M. d'Allard, dans le musée duquel ils figurent aujourd'hui. Or, ces portraits proviennent, à n'en pas douter, du cabinet de de la Mure. S'ils ont été conservés jusqu'ici, c'est qu'ils faisaient probablement partie des boiseries adhérentes aux murs qui subsistèrent encore après la mort de notre historien et après la dilapidation des autres curiosités de son cabinet.

« Plus tard, une nouvelle distribution des appartements aura forcé d'enlever ces boiseries et on les aura déposées dans les combles de la maison, où ils auront été perdus de vue jusqu'à nos jours.

« En l'absence de tout autre renseignement, je ne dois pas négliger de vous signaler un fait qui n'est pas sans importance dans la question : c'est que cette maison paraît avoir été de tout temps l'habitation affectée au *secrétain* du chapitre. En effet Pierre Paparin portait ce titre lorsqu'il eut l'hon-

neur de recevoir chez lui, en 1536, le roi François Ier qui y resta pendant seize jours. En souvenir de ce séjour, on érigea sur l'escalier un petit monument dont j'ai parlé dans mon *Histoire du Forez* et qui subsiste encore en partie malgré les modifications qu'a subies le bâtiment depuis cette époque ».

Malgré l'autorité que pouvait avoir l'opinion d'Auguste Bernard, elle ne fut pas accueillie avec autant d'empressement par les érudits que par la population montbrisonnaise, qui l'accepta sans conteste; aussi voyons-nous, en 1847, M. l'abbé Renon dans sa *Chronique de Notre-Dame d'Espérance* s'abstenir de mentionner l'hypothèse de A. Bernard et déclarer « qu'il cherche inutilement la demeure du savant chanoine ».

En réalité, on restait dans la plus grande incertitude pour déterminer exactement où se trouvait l'habitation de Jean-Marie de la Mure. Le doute existerait encore si M. Vallas n'avait exhumé des archives de l'hospice de Roanne et publié l'inventaire complet et descriptif dressé les 5 juillet et 2 novembre 1675 par Me Royer, notaire à Montbrison, sur la réquisition, en la présence et sur les indications de Jean-Marie de la Mure.

Cet inventaire nous a fourni de précieuses indications ignorées des érudits que nous venons de citer, et c'est grâce à elles que nous pouvons indiquer avec une entière conviction la situation précise de la demeure de l'illustre historien du Forez. Disons, de suite, qu'elle confine, au midi, l'ancienne salle capitulaire, livrée en 1791 aux hasards des enchères et qui eut l'heureuse bonne fortune d'échapper à la destruction; c'est la maison qu'occupait le chanoine Audelin (n° 19 du plan) au moment de la séquestration des biens du clergé et de leur vente au profit de la nation.

Dans notre excursion à travers le cloître, nous avons fait connaître les dispositions intérieures et les confins de cette maison; ne les oublions pas et après nous être reporté également à la description des immeubles faisant face, en midi, voyons s'il y a concordance avec les renseignements fournis par la publication de M. Vallas.

L'inventaire dressé en 1675 par Me Royer, notaire royal, dans la maison canoniale de J.-M. de la Mure *où il fait son actuelle résidance, scize dans le cloistre de laditte esglize collégialle de Nostre-Dame de laditte ville*, nous indique que cette maison se composait *d'une chambre basse ayant sa veüe sur la cour, du costé de bize,* communiquant avec *une cuisine basse du costé de vent ;* que de cette cuisine on montait au premier étage *en la chambre au-dessus de laditte chambre basse ayant sa veüe sur trois lieux scavoir : sur la cour de laditte maison, sur le grand jardin du costé de vent et au cloistre du costé de soir.*

Une cuisine était contiguë et donnait accès au galetas ; Me Royer poursuit son inventaire et redescend *dans le cabinet dudict sieur de la Mure, au premier estage, ayant ses veües sur la cour et jardin de laditte maison du costé de matin et sur le cloistre de laditte esglize Nostre-Dame du costé de soir.*

Plus loin *le jardin et la cour* sont indiqués du *costé de matin*; et enfin l'inventaire se termine par la mention *du cellier estant au costé de la grande porte de laditte maison cannoniale, à main gauche en entrant.*

Il est dès maintenant absolument démontré que la première maison canoniale, à droite en pénétrant dans le cloître par le pont Notre-Dame, c'est-à-dire la troisième maison, puisque les deux premières dépendaient de la prébende des Brochely,

ne pouvait être l'habitation de de la Mure, comme l'a supposé Auguste Bernard.

En effet, cet immeuble acquis en 1840 par M. l'abbé Pierre Gay et dont il faisait démolir la façade en 1844, était l'ancienne maison Paparin qu'occupait en 1791 le chanoine Bourboulon (n° 40 du plan); cette demeure ne pouvait avoir ses jours *sur un grand jardin du costé du vent* puisqu'elle était limitée dans ce sens par la deuxième maison canoniale, celle du chanoine Dussieu (n° 39 du plan), ni se confiner à la place du cloître *du costé de soir*, puisqu'elle y joignait de matin.

Nous voyons, au contraire, que toutes les indications de l'inventaire de 1675 s'adaptent avec une grande précision aux vues et à l'orientation de la demeure du chanoine Audelin (n° 19 du plan).

De cet inventaire et des données du bref de vente, il ressort que cette dernière maison, dont les dépendances se prolongeaient au nord jusqu'à la grande salle de la Diana, avait ses vues, de bise, *sur une cour et sur un jardin*; qu'on avait également vue d'une chambre haute *sur trois lieux scavoir: sur la cour de laditte maison, sur le grand jardin du costé de vent et sur le cloistre du costé de soir.* Ce grand jardin dont il est question n'était autre que celui désigné dans le plan sous le n° 31, occupé par le sieur Chovot, et contenant une cartonnée ou mille pas carrés de trois pieds; il se prolongeait de la maison de la prébende *de Salvetate* au jardin de la prébende d'Arthaud Payan sur lequel la vue s'étendait également, et de la place du cloître aux murailles d'enceinte; la maison de de la Mure n'en était séparée, du côté de midi, que par l'ancien passage qui conduisait à la porte de clôture ouvrant sur la rue de Moind, aujourd'hui rue Populus.

Le cellier, dit le notaire royal, était *au costé de*

la grande porte de ladite maison canoniale, à main gauche en entrant. Il était donc contigu à la maison d'habitation et occupait l'emplacement de la construction relativement moderne élevée par M. Lebon. On s'explique ainsi que la cour et le jardin qui se trouvaient de bise, vus d'une chambre au midi, étaient au matin par rapport au cellier.

En résumé, la maison du savant chanoine était située à l'angle gauche de l'entrée du passage conduisant de la place du cloître à la rue de Moind (n° 19 du plan); c'était la maison occupée en 1791, aux derniers jours de l'existence du chapitre, par le chanoine Audelin; elle a été vendue le 8 août 1791 à Mlle Benoîte Bourboulon et est aujourd'hui la propriété de Messieurs Lebon et Hébert.

La maison du chanoine Jean-Marie de la Mure est là, il est inutile de la chercher ailleurs.

Contrat de louage d'un garde-malade, en 1628, pendant la peste. — Communication de M. H. Matagrin.

M. H. Matagrin donne lecture de l'acte suivant reçu par Me Ponthus, notaire royal et lieutenant de juge à Saint-Laurent de Chamousset.

Estably en personne sieur Odinet Masson, marchand de Saint-Laurent de Chamosset, lequel de son gré a déclairé et déclaire par ces presentes qu'il a promis et promect à Anthoine Gandolière, affaneur dudit Saint-Laurent, la somme de quatre vingts dix livres tournois, pour avoir servi feu honnête Jean, fils de sieur Charles Masson, son nepveu, de la maladie contagieuse, dont il auroit esté attainct et de laquelle il decedda vendredi au soir dernier, et pour servir aussi led. sieur Odinet Masson et aultres de sa mayson, s'il arrivait qu'ils fussent attainct de lad. malladie à présent régnant, tant et si longuement qu'ils seroient affligés d'icelle malladie, si led. Gandollière est en prospéritté et qu'il ne

soit attainct d'icelle. Ce que ledict Gandollière cy-présent et personnellement estably a dict avoir promis et promet, s'il plaît à Dieu le conserver et garantir de ladicte maladie ou autres, et bien servir ledict Masson et autres de sa maison, s'il arrivoit que Dieu voullut qu'ils fussent atteints d'icelle maladie. Laquelle somme de quatre vingt dix livres tournois ledit sieur Masson promet payer audict Gandolière ou aux siens dans un an prochain à compter d'aujourd'huy. Promet le dict sieur Masson de norrir et d'entretenir de norriture de bouche ledict Gandolière pendant et durant le temps qu'il lui servira lui et les siens et quarante jours après la malladie estant passée et assoupie, en un lieu particulier et séquestré honestement, sellon sa qualitté. Ainsi arresté par les parties, etc..... Faict en la parroisse de Saint-Laurent, au grand chemin proche la Bordelière, apprès midy, le neufviesme jour d'octobre mil six cent vingt huict, presents Pierre Dupuble, marchand de Longessaigne, et Jean André, marchand de Bruliolles, et Jean Bastion, cordonnier de Saint-Clément-les-Places, tesmoins, desquels les sieurs Masson, Puble et André ont signé, non ledict Gandolière et Bastion, de ce duement enquis suivant l'ordonnance.

Cimetière de la Croix de Sainte-Agathe, *à Savignieu. — Communication de M. T. Rochigneux. — Observations de M. Vincent Durand.*

M. Rochigneux s'exprime en ces termes :

J'ai eu l'occasion, il y a quelque temps, de faire sur le territoire de la commune de Savignieu, en la compagnie de MM. Brassart, Gabriel Morel et Boulin, une constatation me paraissant présenter un intérêt archéologique tout spécial : il s'agit de la découverte, loin de toute agglomération moderne de quelque importance, d'un cimetière antique enfermé dans une enceinte fortifiée ; son emplacement porte dans le pays le nom significatif de *cimetière de la Croix de Sainte-Agathe* ou seulement *fort de Sainte-Agathe*. Resté propriété communale jusqu'à la date de 1823, époque où il fut mis à l'enchère et

acheté par M. Régis de Meaux, ce lieu-dit fait aujourd'hui partie de la ferme de Bel-Air, située à 150 mètres en midi, et des domaines de Merlieu qui sont la propriété de notre éminent collègue, M. le vicomte de Meaux. Il porte les nos 314 et 334, section A dite de Vergnon, du plan cadastral de Savignieu.

Le cimetière de Sainte-Agathe occupe le point culminant et un des angles de direction d'un petit plateau qui domine le cours de l'Escotayet et une assez vaste étendue de plaine, à l'ouest, au nord et à l'est. Il présente une double pente en est et ouest et, dans son ensemble, affectait autrefois, si nous nous en référons aux données du plan cadastral, la forme d'un losange plus particulièrement allongé vers le levant avec une sorte de redan tourné vers le sud-est (1). La face orientale est aujourd'hui complètement bouleversée et l'on ne remarque sur son emplacement nul mouvement de terrain révélateur, mais le fossé nord remplacé par un chemin déjà ancien est assez apparent; celui d'ouest est aussi parfaitement reconnaissable, toutefois le glissement des terres d'amont et des nivellements intentionnels en auront bientôt fait disparaitre la trace. Quant au fossé du midi, presque intact ainsi que son prolongement sud-est, il offre l'aspect d'un petit vallon dont la coupe donne plus de 15 mètres d'écartement au sommet sur près de 5 mètres de profondeur, avec des talus assez rapides. Les dimensions extrêmes du terrain ainsi délimité sont

(1) D'après le parcellaire, deux amorces de chemins aujourd'hui supprimés traversaient cet emplacement dans le premier quart de ce siècle; l'état actuel des lieux ne nous permet pas de juger s'ils étaient le prolongement des anciennes entrées de la fortification ou simplement des servitudes établies insensiblement, depuis l'abandon du cimetière, en vue d'abréger certaines distances.

125 mètres de longueur environ sur 34 mètres de largeur.

D'après le fermier, M. Bouchet, la tradition d'ancien cimetière prêtée à ce lieu, était, avant la mise récente en culture, corroborée par l'existence de nombreuses cavités rectangulaires paraissant le résultat du creusement des anciennes fosses à inhumation et du tassement de leurs terres : comme preuve de ce dire, on voit actuellement sur le sol du cimetière des ossements humains que la charrue y ramène à chaque labour. Quant à l'appellation secondaire de *Croix* dite, nous ne savons pourquoi, de *Sainte-Agathe*, elle est justifiée par la présence, au point culminant du tertre, d'un socle carré en forme de pyramide tronquée aux angles rabattus, et d'un dé cubique à partie supérieure chanfreinée, qui portaient une croix de fer actuellement disparue : socle et dé gisent aujourd'hui renversés sur le massif de maçonnerie qui les portait jadis et sont menacés d'une dispersion et destruction prochaines.

J'estime, à défaut de tout document historique, qu'il convient de chercher dans la topographie des lieux, admirablement disposés pour une construction militaire, et aussi dans les conditions de voisinage, l'explication de l'établissement des défenses du *cimetière* ou *fort de Sainte-Agathe*. Autour de cette enceinte, en effet, mais plus particulièrement à l'est, sur une assez vaste étendue, les terres recèlent des substructions antiques et laissent voir épars à leur surface des blocs granitiques et basaltiques d'un petit appareil très régulier (1), des moëllons

(1) On y trouve pareillement en quantité de la menue pierre basaltique provenant vraisemblablement des buttes de Saint-Romain, Montbrison, ou du mont d'Isoure : nous ne nous expliquons point à quel usage ces matériaux auraient été affectés, si ce n'est à l'empierrement de quelque voie.

informes de calcaire tirés des affleurements de Merlieu, des cailloux de rivière entiers ou façonnés et équarris, des quartiers de béton de chaux, des tuiles à rebords en quantité, des briques en quart de cercle, des meules à bras, des fragments d'amphores, des poteries usuelles fines ou grossières, de pâte jaune, grise, noire ou rouge, avec ou sans engobe, et des verroteries. Une source abondante et intarissable, aujourd'hui ramenée vers le bord d'un chemin, servait à l'alimentation de cette ancienne station; la voie *Bolène*, très rapprochée, y conduisait de l'est par un chemin de raccord également déplacé, mais toujours fréquenté, qui passe, dans l'esprit des populations des alentours, pour avoir été l'ancien chemin de Feurs à Moind (1).

Ces conditions de voisinage immédiat et de proximité d'une station et d'une voie antiques, nous font conjecturer que la fortification a pu être établie à l'époque des grandes invasions barbares des IIIe et IVe siècles, pour servir de refuge aux habitants des environs et surtout pour défendre le passage de la voie *Bolène* et couvrir à distance les abords de Moind: son emplacement aurait, plus tard, été transformé en nécropole.

L'origine de cette nouvelle affectation ne peut, en l'absence de fouilles, être expliquée ni déterminée

---

(1) Le prolongement occidental de cette voie secondaire, dénommée par les riverains vieux chemin de Montbrison à Lyon, pourrait bien avoir été l'ancienne chaussée conduisant de la Bolène et de la *Croix de Sainte-Agathe* à la primitive agglomération montbrisonnaise, actuellement le faubourg de la Madeleine. Ce chemin modifié sur quelques points par suite de la création d'étangs, a son parcours jalonné d'antiquités romaines, notamment sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Savignieu où l'on vient de découvrir de la tuile à rebords, des tuyaux de chaleur et des monnaies impériales.

avec précision : nous présumons toutefois qu'elle doit être reportée à une époque antérieure à l'établissement du cimetière paroissial de Savignieu ; les inhumations auraient persisté ensuite, sans que nous puissions également en découvrir le motif, et elles s'y seraient même continuées jusqu'en des temps rapprochés de nous. Nous en avons pour témoignage la découverte récente, sur les lieux, d'un fragment de poterie d'un usage funéraire, appartenant à l'art du XVe au XVIe siècle, dont M. Brassart nous a fait remarquer l'analogie avec des produits céramiques presque similaires trouvés dans l'ancien cimetière de Saint-Germain-Laval et conservés dans notre musée.

D'après des renseignements communiqués obligeamment par MM. Élie et Gabriel Morel, le lieu dit de *Sainte-Agathe* était, il y a quelques trente ou quarante ans, l'objet d'une superstitieuse terreur; on y voyait, à la tombée de la nuit, danser des feux follets, et les enfants des fermiers des environs évitaient d'y passer dans la soirée tant leur esprit en était frappé d'épouvante. Ce phénomène était dû à la présence du phosphore s'exhalant des fosses à inhumations.

Nous appelons de tous nos vœux des fouilles qui très certainement amèneront des résultats fructueux. Qu'ils confirment ou modifient nos conjectures, ils seront, s'il n'y a pas eu violation des sépultures, précieux pour l'histoire de cette région.

M. Vincent Durand dit que les puissants fossés qui défendent le cimetière de Sainte-Agathe ne permettent pas de regarder celui-ci comme établi sur l'emplacement d'un camp de marche. D'autre part, sa forme irrégulière en losange est peu conforme aux habitudes romaines. Ce pourrait être un *oppidum* gaulois ou un château du haut moyen

âge, avec ceinture de palissades couronnant le fossé. Des fouilles seules peuvent en décider.

Le nom de Sainte-Agathe se retrouve appliqué, dès le XVIe siècle, à une croix qui s'élevait sur la voie Bolène, en un carrefour formé par la rencontre du chemin de Messillieu à Moind et d'où se détache un autre chemin tendant au Poulailler. Elle portait aussi le nom de Croix *Mialon* ou Croix *d'Ambrian* (1). Bien que distante d'environ deux kilomètres en midi du lieu décrit par M. Rochigneux, il ne serait pas impossible qu'elle en eût tiré son nom, comme située sur un chemin y conduisant : c'est un fait dont on pourrait citer en Forez d'assez nombreux exemples.

Quant au cimetière lui-même, c'est peut-être celui d'une *maladrerie de Sainte-Agathe*, dont l'emplacement n'a pas été déterminé jusqu'ici. L'existence de cette maladrerie est établie par une curieuse charte du mois de juin 1301, faisant partie du fonds des titres de Forez aux Archives nationales. Martin de Montrond, frère donné, c'est-à-dire serviteur volontaire de la maladrerie de Moind, s'était marié à la nommée Bonjour, infirme de la maladrerie de

---

(1) *Johannes Romio, de Brucheto,.. in territorio de* Ruphio, *prope crucem vocatam* Mialon *sive* d'Anbrion, *juxta iter tendens de Bolena versus les Sales ex sero* (13 mai 1441). (Terrier de Saint-Jean des Prés de Montbrison, signé *de Conchis*. Copie ancienne à la Diana, f° 379).

— *Honesta et vidua mulier Ysabella Romieua, du Bruchet, relicta deffuncti Andree Servel, parrochie Modonii, et Ludovicus Romieu ejus filius.... videlicet medietatem quinque jornalatarum vinee vel circa, de responsione Johannis Romieu du Bruchet facta terario Conchiis folio xx, sitam in teritorio appelato de* Ruphieu, *prope crucem vocatam* Myalon *seu* d'Ambrion *nunc vocatam* Sancte Aguete, *juxta iter tendens de Bollena apud les Sales ex sero, et juxta viollum tendentem de Modonio apud Meycilliacum ex vento.* (Terrier de Saint-Jean des Prés, signé Vende et autres, 1506 à 1522, f° 201. Copie authentique à la Diana).

Sainte-Agathe. La coutume voulait que le frère qui contractait mariage sortît de la maison et cessât d'avoir part à ses revenus. Moyennant le versement d'une somme de quatre livres de viennois, Martin de Montrond obtient dispense à cet effet et il est autorisé à continuer sa résidence dans la maladrerie de Moind et même à y recevoir sa femme, le plus secrètement possible, un jour et une nuit par semaine (1). Le site de la maladrerie de Moind, dont le patron était saint Lazare, près des eaux minérales, entre Moind et Montbrison, est parfaitement connu. Les termes de l'autorisation font voir clairement que la maladrerie de Sainte-Agathe était un établissement distinct, peut-être consacré aux lépreux du sexe féminin.

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) Archives nationales, P. 1402³, cote 1382. — Huillard-Bréholles, n° 1081. — Le texte original, obligeamment vérifié à ma demande par M. Alexandre Bruel, sous-chef de section aux archives nationales, porte : *(Quum) Martinus de Monte Rotundo, frater et donatus domus infirmarie Modoini, contraxerit matrimonium cum Bona Die, infirma domus infirmarie Sancte Agathe*, etc. Le mot *infirma* est certain. Toutefois, le mariage d'une femme atteinte d'un mal aussi justement redouté que la lèpre, avec un homme attaché, à la vérité, au service des lépreux, mais selon toute apparence non lépreux lui-même, parait une chose si extraordinaire, la dispense accordée semble si peu conforme aux conditions sévères d'isolement imposées à ces malheureux, que je serais disposé à regarder le mot *infirma* comme ayant ici le sens d'*infirmaria*. Dom Carpentier, dans ses additions à Ducange, signale une acception analogue donnée parfois au mot *leprosus* : Leprosi *etiam dicti, qui curam leprosorum agebant.*
(V. D.)

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM.:

Bletterie (abbé), curé de la Prugne (Allier): *Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France*, publiée sous la direction de M. Ernest Olivier. 5e année, janvier-février 1892.

Florus Julius (abbé Bletterie): Les monuments mégalithiques et celtiques du Bourbonnais (et du Forez).

Bréat fils, à Savignieu: Deux carreaux historiés trouvés dans un défoncement sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Savignieu. L'un représente, dans un cartouche central, un animal fantastique; l'autre est orné de trois figures circulaires ou cadrans disposés en diagonale: dans les autres angles, est la représentation d'un cavalier armé. Ces carreaux, fort curieux, proviennent vraisemblablement de la fabrique céramique de Curtieu-lès-Montbrison.

Dimensions, 0m 32 sur chaque face; épaisseur, 0m 03. — XIVe siècle?

Chabannes (comte H. de), son ouvrage: *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes.* Tome I. Dijon (Eugène Jobard), 1892, in-4°.

Chevalier (abbé): *Le bréviaire romain et sa dernière édition type.* (Extrait de l'*Université catholique*). Lyon, Emmanuel Vitte, 1891, in-8°.

Durand (Alban): Inventaire des archives particulière de la compagnie des conseillers au bailliage de Forez, dressé en 1727. (V. plus haut, p. 147 et 148). Copie ancienne, in-4°, papier.

Galle (Léon), ses deux notices: *A propos d'un pied du cheval de Henri IV (statue du fronton de l'Hôtel de Ville de Lyon), et où il est question du siège de Lyon, de Chinard et des fonds de chapeaux.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon (Mougin-Rusand), 1890, in-8°.

— *Notice sur une maison du XVIe siècle à Ecully.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon (Mougin-Rusand), 1892, in-8°.

Lachmann (Emile), trois de ses œuvres musicales: *Brunes et Blondes*, op. 176, polka hongroise transcrite pour harmonie par Sutter, conducteur *si* b. et 32 parties séparées. Paris, Evette et Schaeffer, s. d., in-4° oblong.

— Deux pièces faciles pour piano seul: n° 1, *Chanson du papa*, op. 183.

— — N° 2, *Gavotte de la poupée frisée*, op. 184. Paris, Parvy, s. d., in-4°.

La Bastie (Ernest de): Collections de photographies, lithographies, dessins au crayon et à la sépia, eaux-fortes, peintures représentant des vues pittoresques et monumentales de France, de divers pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie, rassemblées par M. Octave de la Bastie. Formats divers.

Ministère de l'Instruction publique: *Journal des savants.* Novembre-décembre 1891, janvier-février 1892.

— *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, publiées par M. René de Mas-Latrie. 1re partie. *Chronique d'Amadi.* Paris (imp. nat.), 1891, in-4°.

Morel (Gabriel): Fréminville (le chevalier de), *Antiquités de la Bretagne*, 2e, 3e et 4e parties *(Monuments du Morbihan).* Brest, Lefournier et Dépériers, 1828-1829, in-12.

Portier (Léon), son mémoire: *Documents en réponse aux attaques dirigées contre la société civile la Mine aux Mineurs de Rive de Gier.* Saint-Etienne (Urbain Balay), 1892, in-8°.

Ussel (comte d') : Foi et hommage au comte Jean II de Forez, représenté par son oncle et curateur Renaud de Forez, d'Agnès, fille et héritière de Boschard de Chantois, veuve de Bertrand de Lavieu, pour sa maison de Chantois, le mas de Chaséles, sa maison de Rechignieu, cens et rentes à Dancé acquis de Jean de Pierrelas (*de Petralata*), le mas de Clavelière avec cens et rentes acquis de l'abbé de la Chaise-Dieu, et, comme héritière et usufruitière de Bertrand de Lavieu, pour sa maison et château de Chalaing. — 29 avril 1366.

Copie moderne, in 4°, papier. — L'original est conservé dans le cabinet du comte d'Ussel.

Vial (E.), avocat à Lyon : Lot de pièces judiciaires, actes notariés, quittances et autres titres concernant les familles Flachère, Rondi, Gardiot, Chaptal, Jacquet, Tabourdel, de Saint-Germain-Laval ; Beynet, Chavaren, Valèzy, de Saint-Just-en-Bas ; Magny, de Saint-Julien d'Oddes ; Chazelles, d'Allieu ; Millière, Arnaud, de Bussy, etc., et plus spécialement les familles Coste, de Saint-Germain-Laval et Coupat, de l'Hôpital-sous-Rochefort.

45 pièces, parchemin et papier, de formats divers, du XVIe au XIXe siècle.

Echanges.

Académie delphinale. *Bulletin.* 3e série, tomes I à XX, et 4e série, tomes I à IV, 1865-1890, 24 vol.

Allotte de la Fuye (commandant) : Description du trésor de Sainte-Blandine. — Chapelle (abbé) : Rapport sur des fouilles archéologiques faites sur le territoire de la commune

de Pact (Isère). — Chevalier (abbé) : Notes sur un cartulaire des dauphins de Viennois. — Roman (Joseph) : L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; jetons banaux du Dauphiné ; jetons des dauphins et des dauphines ; méreaux et jetons ecclésiastiques du Dauphiné (avec figures).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Mémoires.* 4e série, tome III, année 1892.

— *Histoire de l'Académie et table des matières des quarante-deux premiers volumes* par M. Louis Pillet.

Académie d'Hippone : *Comptes-rendus des réunions.* Année 1891.

Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série, tome XVI, 1er fascicule, 1891.

Lambert (Gustave) : Histoire de Toulon (avec un plan de la ville et de ses environs à l'époque du siège de 1707).

Ministère de l'Instruction publique. *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1892.

— — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique,* par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis. Tome II, 2e livraison, année 1891.

— Comité des travaux historiques. *Bulletin archéologique.* N° 2, 1891.

— — Section des sciences économiques et sociales : *Bulletin.* N° 1, 1891.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique.* Tome XIX, année 1891.

Daux (Camille) : L'abbaye du Mas-Grenier aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Excursions et noces d'argent de la Société. — Fontenilles (Paul de) : L'ivoire du trésor de la cathédrale de Narbonne. — Pottier (Fernand) : Le coffret émaillé de Saint-Martin d'Aucamville.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et Mémoires*. Tome XXI, 1re partie, 1891.

Bézier (T.), Decombe et Espérandieu : Les milliaires de Rennes, trésor épigraphique découvert en 1890 dans la rue Rallier. — Rabillon (V.) : Les empereurs provinciaux des Gaules et les invasions de la fin du IIIe siècle.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin*. Tome X, n° 145, 2e trimestre 1891.

— *Mémoires*. Tome XXIV, année 1892.

Cuissard (Charles) : Théodulfe ou l'église d'Orléans au IXe siècle.

Société belfortaine d'émulation. *Revue d'Alsace*. 8e année, nouvelle série, tome VIII, année 1879.

— *Bulletin*. N° 11, 1892

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 22e année, n° 11, décembre 1891 et 23e année, nos 1 à 4. Janvier-avril 1892.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. *Annales*. Tome XXXIV, années 1878 à 1889.

Société de Borda. *Bulletin*. 16e et 17e années, octobre 1891 à mars 1892.

Abbé Meyran: Bastide de Cazères-sur-l'Adour (avec plan). — L'Aquitaine historique et monumentale. Sarbazan et Roquefort (nombreux plans et dessins).

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. *Bulletin*. 19e année, 1re livraison, janvier-février 1892.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*. 8e année, n° 6, novembre-décembre 1891, et 9e année, n° 1, janvier-février 1891.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 100e et 101e livraisons, janvier-avril 1892.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 3e et 4e trimestres 1891.

Société des études historiques. *Revue.* 4e série, tome IX, 57e année, 1891.

Auriac (Eugène d'): L'administration française au XVIIe siècle. *(Renferme des renseignements intéressants sur les mines et les fabriques d'armes de cette époque).*

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 10e année, n° 4, octobre-décembre 1891, et 5e année, n° 1, janvier-mars 1892.

Roman (Joseph) : Note sur un bronze émaillé trouvé au Poët (avec planche).

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin.* 11e année, nos 69 à 75, janvier-décembre 1891.

Chevalier (abbé Ulysse) : Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne.

Société historique de Compiègne : *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne.* II. *Almanach historique de* 1789.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXIX, 1er et 2e semestres 1891.

Fleury (Gabriel) : Les fortifications du Maine. La tour Orbrindelle et le mont Barbet (avec planches). — Toublet (abbé E.) : Les peintures murales de Poncé (1re partie). La paroisse et la seigneurie de Poncé (avec planches).

Société philomathique de Paris : *Bulletin.* 8e série, tome III, 1890-1891.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéolo-

gique. 10e année, novembre 1891 à février 1892, et 11e année, mars 1892.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Les peintures murales de la Diana.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LII, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1891.

Bulletin monumental. 6e série, tome VII, n° 1, 1891.

Courajod (Louis) : Les origines de l'art gothique 1er article). — Rivières (baron de) : Etudes campanaires (nouvelle série).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tome XXXIV, 6e livraison, décembre 1891, et tome XXXV, 1re à 4e livraisons, janvier-avril 1892.

Revue archéologique. 3e série, tome XVIII, novembre-décembre 1891, et tome XIX, janvier-février 1892.

Deloche : Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (suite). — Bapst (Germain) : Etude sur les mystères au moyen-âge.

Revue du Lyonnais. 52e année, 5e série, tome XII, nos 71 et 72, novembre-décembre 1891, et 53e année, 5e série, tome XIII, nos 73 à 75, janvier-mars 1892.

Chambeyron (A.) : La Sainte-Épine à Notre-Dame de Saint-Étienne, et une lettre du roi saint Louis (avec planche). — Poncet (dr.) : Trouvaille de Saint-Julien-sur-Bibost.

Revue épigraphique du Midi de la France. N. 64, octobre-décembre 1891.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Jean Lachard, curé de Saint-Clément-

les-Places (Rhône), reçu le 26 janvier 1892.

M. l'abbé Faure, curé-archiprêtre de Soleymieux, reçu le 10 mai 1892.

Membre correspondant.

M. Joseph-Toussaint Leblanc, officier d'académie, juge de paix à Saint-Laurent de Chamousset (Rhône), reçu le 9 janvier 1892.

Membres décédés.

M. Alexandre Chomer, négociant en soieries, place Bellecour, à Lyon, membre titulaire.

M. Gabriel Grenot, manufacturier, rue Beaulieu, à Roanne, membre titulaire.

M. de Chambrun d'Uxeloup de Rosemont, au château de la Girardière, Belleville-sur-Saône (Rhône), membre titulaire.

M. Augustin Chassaing, juge au Puy (Haute-Loire), membre correspondant.

Démissionnaire.

M. l'abbé Faury, vicaire à Amplepuis (Rhône), membre titulaire.

M. l'abbé Mathieu, vicaire à Villié-Morgon (Rhône), membre titulaire.

AVRIL — JUIN 1892

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 6.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1892

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

ACADÉMIE D'A... BIBLIOTHÈQUE Sciences, Agriculture, Arts & Belles-Lettres

AVRIL-JUIN 1892

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 1892

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. d'Avaize, abbé Bartholin, Boulin, E. Brassart, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, Choussy, abbé Claret, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Durel, Dusser, Gonnard, Guilhaume, Huguet, Jacquet, Jeannez, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, Maillon, abbé Marsanne, Matagrin, Miolane, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, frère Paulin, Peniguel, baron des Périchons, abbé Picard, Poidebard, comte de Poncins, Populus, abbé Reure, docteur Rey, abbé Rochette, Rochigneux, F. Rony, J. Rony, L. Rony, Rousselon, Alp. de Saint-Pulgent, Tardieu, Thevenet, Thevenin, Thiollier, abbé Vermorel, abbé Versanne.

M. P. Marraud, sous-préfet de Montbrison, MM.

de Boissieu, comte de Charpin-Feugerolles, J. Déchelette, Monery, abbé Relave, abbé Rousset, C.-P. Testenoire-Lafayette, R. Vidal, Wies-Perdrigeon ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président.

« La Diana, dit M. le Président, a vu mourir cette année six de ses membres, MM. Barban, Chassaing, Chomer, Grenot, Joulin et de Rosemont. Déjà dans les précédentes séances, elle a payé son tribut de regrets à MM. Barban, Joulin et de Rosemont, aujourd'hui elle déplore la perte de M. Grenot, l'homme de bien dont Roanne bénira la mémoire; de M. Chomer auquel le souci des affaires lyonnaises n'avait pas fait oublier la patrie forézienne; de M. Augustin Chassaing, l'un des hommes les plus érudits du Velay, l'un des plus éminents membres correspondants de la Diana.

Quatre sociétaires ont donné leur démission: MM. l'abbé Faury, le lieutenant Jannesson, l'abbé Mathieu, Joseph Tézenas du Montcel.

Six nouveaux membres titulaires ont été admis: MM. Maurice Desvernay, l'abbé Faure, de Fréminville, archiviste de la Loire, l'abbé Huguet, l'abbé Lachard, et l'abbé Reure.

Quatre nouveaux membres correspondants: MM. de la Chapelle d'Apchier, Dulier, Grillet, Leblanc.

Le nombre de nos sociétaires se trouve aujourd'hui le même que l'année dernière, au jour de l'Assemblée générale de 1891, soit: 273.

Nous n'avons pu donner encore à nos collègues les publications attendues par eux avec une légitime impatience. *L'Art roman à Charlieu* est une œuvre trop magistrale pour que le retard de son apparition

soit l'objet d'un légitime étonnement. Ceux qui vont le recevoir n'auront pas besoin d'examiner longuement son texte et ses planches pour en apprécier l'exceptionnelle valeur. Son principal auteur, M. Thiollier a obtenu récemment le titre de correspondant du ministère de l'instruction publique, nous applaudissons tous à une distinction si méritée.

Le tome X de nos *Mémoires* aurait pu paraître avant *L'Art roman*, mais son auteur, par une exquise délicatesse, a voulu laisser la première place à une œuvre qu'il jugeait supérieure à la sienne. Les lecteurs de ce Xe volume de notre *Recueil de Mémoires et Documents* apprécieront bientôt si la délicatesse de M. Testenoire n'est pas plus justifiée que sa modestie.

L'importance de notre *Bulletin* augmente d'année en année, mais il n'apparaît pas toujours à la date promise et ces retards entraînent souvent de notables inconvénients. Que nos *Mémoires* ou nos publications hors série n'arrivent pas toujours à l'heure dite, c'est une conséquence forcée du travail imposé à leurs auteurs ; mais le retard du bulletin, malgré la réelle valeur de celui-ci, n'a pas une excuse aussi sérieuse, et nous demandons à l'Assemblée de vouloir bien donner à notre comité de rédaction, l'autorisation de renvoyer au suivant bulletin la publication des manuscrits qui ne lui seraient pas remis prêts à l'impression, un mois au moins avant la date réglementaire de la distribution.

La réputation de notre Société est bonne. Nous en avons reçu et recevons encore des preuves intéressantes. Après la récompense décernée à la Diana lors de l'exposition de 1889, récompense dont un petit nombre de sociétés provinciales ont été honorées, nous avons obtenu de l'administration supérieure une subvention de 500 fr. Notre demande a

été présentée (grâce à l'intervention de notre éminent collègue, M. de Meaux) par M. de Lasteyrie, et soutenue par deux anciens amis de la Diana, MM. de Barthélemy et de Villefosse. Nous prions ces messieurs de trouver ici l'expression de notre reconnaissance pour les bons offices auxquels ils nous ont habitués et nous serons fort heureux si M. de Lasteyrie nous autorise à inscrire son nom auprès de ceux de MM. de Barthélemy et de Villefosse dans la liste des membres de la Diana.

Nos échanges avec les sociétés savantes des provinces voisines se multiplient et sont acceptés ou proposés en termes flatteurs pour nous. Depuis quelque temps, les sociétés entrées en relation avec nous sont les suivantes : Académie de Savoie, Académie Delphinale, Académie de Mâcon, Académie des antiquités de Stockolm, Société de l'Histoire de Paris, Société des Antiquaires du Centre, Société de l'Aveyron, Société des études historiques, Société Belfortaine, Société d'émulation d'Abbeville, Commission des Antiquités de la Côte d'Or, Académie de Dijon.

Nous devons remercier tout spécialement M. Perrin et M. le général Borson pour l'Académie de Savoie; M. Paul Fournier, l'auteur de l'excellent volume sur l'histoire du royaume d'Arles, pour l'Académie Delphinale ; M. le baron Lombard de Buffières pour l'Académie de Mâcon ; M. d'Arbaumont pour les sociétés de Dijon. M. l'archiviste de l'Aveyron a été pour nous d'une parfaite obligeance. Nous aurions désiré nouer des relations suivies avec le département de l'Ardèche, limitrophe du nôtre. Malheureusement, il ne possède pas de société similaire avec laquelle nous puissions échanger nos publications. Du moins avons-nous à nous applaudir des sympathies que nous avons rencontrées dans le savant et aimable archiviste de ce département.

Vous voyez, que je n'avais pas tort de vous parler de la bonne réputation de la Diana. Cette réputation, c'est votre œuvre; nous avons la certitude que, grâce à vous, elle ne fera que grandir.

Les dons offerts à la Société sont nombreux et nous regrettons de ne pouvoir mentionner chacun d'eux. Cependant il nous paraît indispensable de dire quelques mots sur ceux de M. de la Bastie, de M. le comte de Chabannes, de Madame veuve Barban.

M. de la Bastie a donné à la Diana une collection de manuscrits, de dessins, d'objets d'art provenant de la succession de son frère. Cette libéralité nous est précieuse autant par le souvenir de notre excellent confrère M. Octave de la Bastie que par la valeur des objets donnés à la Société. Nous adressons à M. Ernest de la Bastie un double remerciement.

M. le comte Henri de Chabannes commence une grande œuvre : l'histoire de sa maison. Il a publié et a bien voulu nous donner le tome I des *Preuves de l'histoire de la maison de Chabannes.* Ce recueil, formé de pièces authentiques puisées aux sources les plus sûres, copiées et imprimées avec le plus grand soin, n'est encore qu'à son début ; il comprendra plusieurs autres volumes, preuves et histoire, et constituera un ouvrage de première valeur, tiré à petit nombre, envié par beaucoup, possédé seulement par quelques-uns.

La Diana est infiniment heureuse d'avoir été jugée par M. de Chabannes digne de figurer au nombre de ces privilégiés. Elle l'en remercie et met à ses ordres tout ce qu'elle sait et tout ce qu'elle possède, pour aider, si elle a la bonne fortune de pouvoir le faire, à l'accomplissement d'une œuvre qui intéresse sur bien des points notre province et

qui, par l'importance de la maison qu'elle concerne, deviendra une fraction de l'histoire de France.

Madame veuve Barban nous a envoyé un lot très important des manuscrits de son mari. On y trouve la généalogie de la maison de Lavieu, de nombreuses recherches sur Anne Dauphine, sur son receveur, Etienne d'Entraigues, sur les officiers du comté de Forez, sur la valeur des monnaies, des denrées, des terres, etc., etc.

Ce don est une véritable mine de matériaux, un précieux recueil de travaux dignes d'être publiés.

Madame Barban voudra bien recevoir tous nos remerciements et compter sur le pieux souvenir qui accompagnera la mémoire de M. Barban dans l'emploi et la publication de ses œuvres.

Notre musée se garnit peu à peu, vous pouvez voir nos nouvelles vitrines enrichies du trésor de Chalain et de nombreux objets que M. Rochigneux y a artistement arrangés. Notre Société continue sa marche en avant. Espérons qu'elle saura de plus en plus se rendre utile et honorer notre cher Forez.

M. le trésorier va vous donner lecture des comptes de l'exercice 1891, du projet de budget additionnel pour 1892 et du budget primitif pour 1893 ».

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour l'année 1891. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir annexe n° I).

Budget additionnel de 1892 *et budget ordinaire de* 1893.

M. le Président présente ensuite le budget additionnel pour 1892 et le budget ordinaire pour 1893.

Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (V. annexes II et III).

Nomination d'un membre du Conseil d'administration.

Par suite du décès de M. Barban, le Conseil d'administration se trouve privé d'un membre pour l'arrondissement de Roanne. L'Assemblée est invitée à procéder par une élection à son remplacement.

Votants..... 44
Majorité absolue.. 23

Ont obtenu :

MM. J. Déchelette..... 39 voix
A. d'Avaize 3
E. Leriche 2

En conséquence, M. Joseph Déchelette est nommé membre du Conseil d'administration pour l'arrondissement de Roanne.

Excursion en 1892.

L'Assemblée décide que l'excursion aura lieu cette année, sur le versant est de Pierre-sur-Haute, à Essertines, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Coureau, Sauvain. Elle désigne pour commissaires chargés de la préparer MM. Maillon, Morel, L. Rony, Rochigneux, E. Brassart.

Peintures murales anciennes de l'église d'Ouches. — Communication de M. Jeannez.

M. Jeannez prend la parole en ces termes :

Lorsqu'au mois d'août 1891 furent commencés les travaux d'agrandissement de l'église d'Ouches, cet édifice se composait d'une salle rectangulaire en contre-bas du sol, ouvrant sur un clocher-chœur

par un arc plein cintre. La salle était insuffisante comme dimensions, le sanctuaire l'était bien davantage, en sorte que la seule combinaison possible, pour obtenir l'agrandissement demandé, comportait la désorientation de l'édifice, la transformation du petit sanctuaire en un porche d'entrée et la création d'une abside à l'extrémité de la salle-nef prolongée.

Mais quel style architectural convenait-il d'adopter pour cette reconstruction ?

La salle servant de nef était, sans doute possible, une bâtisse du XVIe siècle. Quant au clocher, par la forme cintrée et trapue de toutes ses baies, par l'épaisseur des murs, par la forme obtuse de la toiture en pyramide à quatre pans, il semblait appartenir à l'époque romane, à l'art du XIIe siècle. Mais ce n'était là qu'une induction trop vague, grâce à la pauvreté des données architectoniques.

L'histoire, de son côté, sans contredire à cette détermination, n'offrait pas de documents permettant de la préciser. Le château d'Ouches apparaissait bien au XIIe siècle comme une grange très considérable pouvant loger les 300 chevaux de l'ost du sire de Beaujeu Guichard II, et plus tard, au XIIIe siècle, comme un *castrum* sérieusement fortifié, assis au centre d'une motte fossoyée de 90 mètres de diamètre encore existante. Une telle importance pouvait sans doute légitimer à cette époque reculée l'existence d'une chapelle ou d'une église, de laquelle dépendait peut-être le clocher actuellement debout.

Mais ce problème d'âge et de style restait cependant forcément irrésolu, lorsque survint une très intéressante découverte qui leva tous les doutes.

Au cours des travaux préliminaires nécessités par le projet d'agrandissement, l'enlèvement d'anciens crépis superposés mettait au jour une curieuse peinture murale de 2^m 10 de hauteur sur 2^m 20 de

largeur qui recouvrait la base du mur du clocher à droite de la baie plein cintre par laquelle on accédait au sanctuaire. Cette décoration se prolongeait jusque sur les claveaux extradossés de cet arc avec retour sur l'intrados; elle était tout naturellement plus récente que la construction sur laquelle elle était appliquée; et comme c'est incontestablement, ainsi que nous le montrerons plus loin, une œuvre du milieu ou de la seconde moitié du XIIIe siècle, il en résultait que le clocher plus ancien appartenait à la fin de la période romane. Les inductions architectoniques et historiques se trouvaient donc confirmées et le style architectural roman devenait tout indiqué pour les restaurations ou reconstructions à accomplir.

L'œuvre peinte dont nous avons donné les dimensions, a la forme d'un rectangle surmonté d'un arc en tiers point. Elle est distribuée en deux scènes superposées, assises sur des frises horizontales d'ocre jaune entre deux bandes rouges.

En bas, c'est l'*Adoration des Mages,* composition de quatre figures polychromes de 0^m 85 de hauteur, s'enlevant sur un champ verdâtre. Deux des mages sont debout; le troisième est agenouillé devant une Vierge mère assise, vêtue d'une robe blanche et dont on ne distingue plus très nettement les redessinés sombres. Les trois rois portent la couronne sur de longs cheveux coupés carrément sur le front, et l'un d'eux reproduit exactement le portrait légendaire de saint Louis du vitrail de Poissy. Les robes sont courtes, laissant voir les chaussures pointues, vraies pigaches du XIIIe siècle. Et ces robes pourpres sont recouvertes de manteaux sans agrafes qui laissent libres les manches de la tunique et les gants à cornet.

Un *calvaire* occupe le compartiment supérieur. Le crucifié a les bras étendus horizontalement sur

des croisillons minces et allongés à la manière italienne et ses jambes sont violemment repliées comme au XIVe siècle. En bas, une Vierge debout a la tête appuyée sur la main gauche soutenue elle-même par le bras droit : attitude qui ne se rencontre que très rarement en iconographie. Enfin, détail curieux à noter, aux deux angles de la composition sont posés sur le sol deux chandeliers courts et arrondis qui n'ont rien de commun avec les chandeliers *à pieds d'araignes* à la mode dès le XIVe siècle. Ils ont cette forme basse, trapue, usitée durant la période carolingienne, depuis le IXe siècle, c'est-à-dire depuis l'époque où l'Église commence à placer des flambeaux sur ses autels.

Comme technique, ces peintures, justes de proportions et de mouvement, où les mains seules laissent à désirer, paraissent avoir été exécutées tout simplement à la chaux, sans encollage et sur enduit à peine humide, ainsi que le prouve la faible épaisseur de la couche colorée ; ce qui les distingue de la fresque véritable. Pas de vernis; rien du poli agathisé des peintures murales de Tournus, de Saint-Julien de Sennecy ou d'Anzy. Le dessin énergique et rapide est donné par des traits noirs ou bistres qui circonscrivent les teintes plates colorées, pâles et douces.

Ces observations concernent exclusivement la scène de l'adoration, car, pour les personnages du calvaire, il semble résulter d'un examen minutieux qu'ils furent dessinés au trait sur un enduit blanchâtre, en détrempe, passé après coup sur la peinture primitive dont les couleurs réapparaissent par places. L'âge nécessairement plus récent de ce second travail expliquerait alors l'attitude contortionnée du Christ, qui ne se rencontre guère avant le XIVe siècle.

Cette œuvre décorative est en assez médiocre état. Car sans parler de l'action de l'humidité et du temps, elle a subi lors de sa découverte et au cours des derniers travaux des chocs et des mutilations regrettables qui ne furent peut-être pas toutes involontaires !

Sa conservation reste toutefois possible. On s'en occupe. Elle sera entourée d'un cadre saillant avec feuillures pour recevoir un vitrage protecteur. Et quant à sa restauration, elle consistera strictement à raviver les traits sombres du dessin, sans toucher aux teintes qu'ils enserrent.

Mise ainsi à l'abri des chances les plus fréquentes de destruction, cette peinture murale restera comme une précieuse relique de l'église primitive d'Ouches et un intéressant témoin de l'état des arts dans notre pays de Roannais vers la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ordre d'arrestation en 1602 d'Honoré d'Urfé et de Gaspard de Genetines. — Communication de M. l'abbé Reure.

M. l'abbé Reure s'exprime ainsi :

Messieurs, le document dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture est curieux à plus d'un point de vue. On croit généralement que le traité de Vervins, la convention d'Angers et l'édit de Nantes marquent le terme de la Ligue, l'apaisement général des esprits, la fin de toutes les haines du côté des ligueurs, de toutes les poursuites du côté du pouvoir royal. Cependant, au commencement du XVIIe siècle, il restait encore bien des rancunes attardées, et l'ordre donné par le roi, en 1602, d'arrêter Honoré d'Urfé et Gaspard de Genetines, au-

trefois fougueux ligueurs, suffirait à le prouver.

Quant à l'intérêt forézien de cette pièce, je n'ai pas besoin d'y insister. On sait que la notice consacrée par Aug. Bernard à Honoré d'Urfé, dans son beau livre sur les d'Urfé, renferme fort peu de renseignements biographiques, en dehors de ceux qu'Honoré nous a donnés lui-même dans ses ouvrages. Comment Aug. Bernard, cet érudit si consciencieux et si chercheur, n'a-t-il pas eu l'idée d'interroger les belles archives de Châteaumorand, où il était presque certain d'avance de rencontrer des choses toutes nouvelles? Ou bien a-t-il essayé de le faire, et aurait-il été éconduit? Je le soupçonnerais, à l'espèce d'âpreté avec laquelle il parle de Diane de Châteaumorand, qu'il s'obstine à appeler Diane Le Long de Chenillac, comme si ce nom de Châteaumorand lui semblait trop grand pour celle qu'Honoré d'Urfé avait eu le malheur d'épouser. Quoiqu'il en soit, si Aug. Bernard eût voulu ou pu pénétrer dans les archives de Châteaumorand, il y aurait trouvé un grand nombre de pièces qui auraient élargi son travail, et qui, à bien des égards, l'auraient transformé. C'est parmi ces documents restés inconnus à Aug. Bernard, que je choisis celui que je vais communiquer à la Société de la Diana.

Anthoine Thomé, prévost général de nosseigneurs les mareschaulx de France au pays de Lyonnoys, Jehan de Chastillon, son lieutenant, Benoist Ranyne, lieutenant du sieur prévost des mareschaulx au pays de Fourestz, sçavoir faisons que, sur le commandement que nous a esté faict par monseigneur de la Guiche, gouverneur et lieutenant général par le roy en la ville de Lyon, pays de Lyonnoys, Fourestz et Beaujolloys, nous somes assemblez avec nos troppes et archers, et renduz à l'Hospital près de Roanne, la nuict du unziesme juillet mil six cens et deux; où, après avoir veu la commission de mon dict seigneur du dixiesme du dict

moys, et nous estoit Chasteaumorand cogneu fort bien fossoyé, et imprenable sans troppes et canons, le dict Thomé se seroit à l'heure mesmes achemyné à Roanne, aux fins de veoir s'il y pourroit employer les troppes estantz logées à Sainct Romain (1); mais luy ayant esté respondu par aulcuns cappitaines des dictes troppes, logés à Roanne au logys du lyon d'or, qu'ilz n'avoient aulcun commandement de leur chef, sans lequel ilz ne s'y pouvoient achemyner, le dict Thomé seroit avancé pour trouver les troppes conduittes par le cappitaine Gagemont, et les y employer. Et nos dictz Chastillon et Ranyne aurrions attendu à Sainct Germain Lespinasse, d'où, sur les neuf heures du soir, somes partys, et le dict Thomé trouvé à La Pacodière, et tous ensemble achemynez au dict lieu de Chasteaumorand, sans aulcunes aultres troppes, pour estre celles du dict Gagemont au delà la rivière de Loyre, esloignez du dict chasteau de plus de dix lieues. Et arrivez au dict lieu de Chasteaumorand, ne le pouvant approcher à cause du fossé, ny mesmes saisir la basse cour, nous somes renduz au lieu de Sainct Martin d'Estraulx, plus prochain village, et environ une heure après minuict, nous somes saisys des personnes de messire Jehan Grymaud, curé du dict lieu, et Me Mathieu Guerpillon, procureur d'office, aux fins d'estre présentz, et nous assister aux commandementz que nous entendrons faire au sieur d'Urfé, seigneur du dict lieu, et Gaspard de Genetines, sieur de la Thenodière, son lieutenant. Et advenu le jour du sabmedy treziesme du dict moys, nous somes allez au dict chasteau, proche du dict Sainct Martin d'ung demy quart de lieue : où, après avoir par plusieurs et dyverses foys appellé, et, pour estre encores matin nul respondant, avons faict donner troys chamades de trompettes, auxquelles plusieurs de la maison, esveillez, se sont mys aux fenestres, et entre aultres ung nomé Jehan Neyral, soy disant vallet de chambre de la dicte dame d'Urfé (2), auquel nous avons faict entendre que avons commandement et commission de monseigneur de la Guiche, gouverneur par le roy

(1) Saint-Romain-la-Motte près de Roanne.
(2) Diane de Châteaumorand.

en la ville de Lyon, pays de Lyonnoys, Fourestz et Beaujolloys, d'entrer dans le chasteau et y faire perquisition des choses contenues en la dicte commission. Lequel est rentré, et a faict venir en la dicte fenestre madame d'Urfé, à laquelle avons faict pareillement entendre, et laquelle a faict faire ouverture du chasteau, où nous somes entrez avec les dictz procureur et curé et nos greffiers, et faict perquisition. Ne trouvant dans icelluy les dicts d'Urfé et de Genetines, avons faict veoir l'original de la dicte commission à la dicte dame, laquelle dict que le dict sieur son mary est aux champs puys le jour d'hyer; le dict la Thenodière puys troys septmaines ou ung moys n'y a esté; et que, s'il eust pleu à monseigneur le gouverneur d'envoyer unes lectres ou faire entendre sa volonté, le dict sieur d'Urfé le fust allé trouver; que on ne doibt avoir aulcun ombrage de luy, qu'il est très affectionné serviteur du roy, et que dans le temps que luy sera préfixé, pourveu qu'il soit suffizance pour l'en advertir, il se rendra où il luy sera ordonné. Et parce que, par la commission, il est mandé de saisir les papiers, nous a la dicte dame conduict en deux cabinetz, où nous avons veu quelques lectres d'affaires particulières, de visites et de recommandations, tant au dict sieur d'Urfé que à la dicte dame, plusieurs livres imprimez; nous a en oultre la dicte dame ouvert deux boettes estantz en ung des dictz cabinetz, et dans lesquelles n'a esté trouvé que papiers de baulx à fermes, louages et quictances. Après laquelle exacte recherche tant de personnes que papiers, et n'ayant trouvé dans la dicte maison que bien peu de domestiques, nulz estrangers, nous avons laissé à la dicte dame coppie de la dicte commission, avec assignation, au pied, au dict sieur d'Urfé et de Genetines, dict la Thenodière, d'eulx rendre en l'estat mentionné en la dicte commission à Lyon dans lundy prochain. Laquelle dame a demandé plus long délay, pour estre son mary esloigné, et lequel luy a esté baillé à jeudy prochain, dix-huictiesme des présentz moys et an. Laquelle dame a dict qu'elle en advertira le dict sieur d'Urfé, son mary; et pour le dict de Genetines, qu'elle ne sçait où il est, toutesfoys s'en informera pour le luy faire sçavoir. Et a signé la dicte dame avec les dicts Grimaud et Guerpillon, ainsi que dessus. Expédié par nous, greffiers des dictz sieurs

prévostz, l'original de quoy est demeuré entre les mains du dict sieur Thomé. Le treziesme juillet an sus dit.

Signé : TRICAU et BOULHON.

Suit la teneur de l'ordre d'arrestation.

Le seigneur de la Guiche, chevalier des ordres du roy, conseiller en son conseil d'estat, cappitaine de cent homes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnoys, Fourestz et Beaujolloys.

Nous ordonnons au sieur Thomé, prévost général de nos seigneurs les mareschaulx de France en l'antier gouvernement de Lyonnoys, come aussi au sieur Ymbert, prévost de nos dictz seigneurs les mareschaulx en Fourestz et Beaujolloys, de se transporter avec leurs archers au lieu de Chasteaumorand et aultres lieux où besoing sera, pour y appréhender et saisir les personnes et papiers de monsieur d'Urfé, et du sieur de la Thenodière, son lieutenant; et après, le conduire seurement prisonnier en ceste ville, suyvant le commandement que Sa Majesté nous en a faict, et [au cas] où ils seroient reffuzantz d'ouvrir les lieulx où vous vous achemynerez, après que vous leur aurez commandé de la part de Sa dicte Majesté et de nous, nous vous permettons et enjoignons de les forcer, et faire en sorte que Sa dicte Majesté demeure hobéie; et, pour cest effect, vous appellerez et assemblerez les communes circonvoisines, auxquelles nous mandons très expressément vous y assister, sur peyne de désobéissance. Mandons aussi et ordonnons à tous justiciers, officiers, consulz, cappitaines des villes et villages, et à tous aultres subjectz de Sa Majesté en ce gouvernement, de vous y tenir la main, et donner toute aultre faveur et main forte, si besoing est. Faict à Lyon, ce dixiesme jour de juillet l'an mil six cens et deux. LA GUICHE. Au plus bas: Par mondict seigneur, RIGRYS; et scellé du cachet des armes du dict seigneur.

Teneur de l'assignation.

L'assignation est donnée au dict sieur d'Urfé, seigneur de Chasteaumorand, et de Genetines, dict la Thenodière, d'eulx rendre prisonniers à Lyon, à peyne de rébelion et de déshobéissance au roy, dans jeudy prochain dix-huictiesme

du présent moys de juillet mil six cens et deux. Et ce, parlant à Madame d'Urfé, dame de Chasteaumorand, dans le chasteau de Chasteaumorand. Le tout à la forme du procès-verbal y faict par nous prévost et lieutenant dessoubz signez, et en présence des tesmoingz en icelluy, et que y ont signez: THOMÉ, prévost; CHASTILLON, lieutenant général dudict sieur prévost général en Lyonnoys; RANYNE, lieutenant du sieur prévost en Fourestz.

Je ne sais quelle fut l'issue de cette affaire. Mais il est probable qu'Honoré d'Urfé n'eut aucune peine à écarter les soupçons qui pouvaient peser encore sur sa fidélité; à ce moment-là, il était beaucoup plus occupé de littérature que de politique. En fin de compte, Henri IV lui garda si peu rancune de ses anciens sentiments de ligueur, qu'il l'attacha à son service en qualité de gentilhomme de la chambre.

Je n'ajouterai qu'un mot. Aug. Bernard paraît croire qu'Honoré d'Urfé vécut très peu de temps avec Diane de Châteaumorand, et qu'il passa au moins les vingt dernières années de sa vie en Savoie, ou dans son château de Virieu en Valromey. Tout cela est inexact, et je n'aurai pas de peine à le prouver dans la notice que j'ai l'intention d'écrire sur Honoré d'Urfé. Il fit d'assez longs séjours à Paris auprès du roi, et vécut au moins douze ans avec Diane; de là cette conséquence, très intéressante pour nous, qu'une partie notable de l'*Astrée*, dont le premier livre parut en 1609, a été écrite à Châteaumorand. A partir de l'année 1613 environ, Honoré d'Urfé se fixa, en effet, en Valromey, et j'ai entre les mains l'inventaire de ses meubles, livres, manuscrits et papiers, fait au château de Virieu, quelques jours après sa mort. Mais il faisait encore de fréquents retours en Forez et à Châteaumorand, et il conserva toujours des rapports suivis avec son pays d'origine.

Origine du Lyonnais Roannais. — Communication de M. Vincent Durand.

La partie septentrionale du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Loire était jadis morcelée en lambeaux bizarrement enchevêtrés et appartenant respectivement au Forez, à la Bourgogne et au Lyonnais. Cette dernière province possédait ainsi plusieurs enclaves isolées entre elles et séparées du Lyonnais proprement dit par toute l'épaisseur du Beaujolais. La principale avait pour centre Charlieu avec tout ou partie d'une quinzaine de paroisses et, pour satellite, le petit territoire de Régny et Naconne enfermé en plein Beaujolais. L'autre groupe comprenait Changy, Ambierle et partie des paroisses de Sail-les-Bains, Vivans et Saint Bonnet des Cars.

Quelle est l'origine de cette extension singulière du Lyonnais dans le val de la Loire? Auguste Bernard, dans les *Éclaircissements* joints aux cartulaires de Savigny et d'Ainay et aussi dans l'*Histoire territoriale du Lyonnais*, œuvre posthume, a émis l'opinion que le canton dont il s'agit était un membre de l'ancien comté ecclésiastique de Lyon, tel qu'il se trouva constitué à la suite du célèbre traité de 1173 entre l'archevêque et l'église de Lyon et le comte de Forez. L'archevêque, dit-il, aurait gardé Ambierle et quelques paroisses voisines en vertu de l'article 3 du traité, portant qu'au nord d'Amions, sur la rive gauche de la Loire, chacune des parties conserverait ses possessions, sous la seule réserve que l'archevêque ne pourrait élever de fortifications dans les siennes. Quant à Charlieu et à son territoire, ils auraient appartenu de temps immémorial à l'église de Lyon ou du moins auraient passé dès le Xe siècle, avec le *pagus Tulveonensis* dont ils

dépendaient, du comté de Mâcon dans celui de Lyon : d'où l'on pourrait conclure qu'ils n'avaient été séparés matériellement du Lyonnais que par la formation plus récente de la seigneurie de Beaujolais (1).

Sans avoir jamais, que je sache, rétracté explicitement ces assertions, Auguste Bernard paraît les avoir graduellement abandonnées, car dans son *Addition à l'Histoire de Charlieu,* il admet l'existence, aux portes de cette ville, d'un domaine de la couronne jadis possédé par le roi Boson et qui, après avoir passé de ses successeurs rois de Bourgogne aux rois de France, aurait été le noyau de la châtellenie royale de Charlieu dont, avec M. de Sevelinges, il ne fait plus remonter l'annexion au Lyonnais qu'au XVe siècle (2). Enfin, dans son *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon,* un des derniers écrits sortis de sa plume, il propose une nouvelle et ingénieuse hypothèse, à savoir que le territoire dont devait par la suite se composer cette châtellenie faisait au XIIe siècle partie des domaines du vicomte de Mâcon (3).

Les recherches auxquelles j'ai eu l'occasion de me livrer pour écrire l'abrégé de l'histoire de Charlieu placé en tête du livre de M. Thiollier, l'*Art roman à Charlieu et en Brionnais*, m'ont conduit, sur ce point demeuré obscur de notre histoire provinciale, je ne dirai pas à des conclusions, mais à des

---

(1) *Cartul. de Savigny et d'Ainay* (1853), p. 1080. (Cf. *Lettre au sujet de la géographie de Charlieu*, dans la *Revue du Lyonnais*, t. XVI, 1858, p. 160). — *Histoire territoriale du Lyonnais*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. I, p. 182; t. III, p. 13 et 21. Cette histoire, composée vers 1847 ou 1848, fut reprise et retouchée par l'auteur en 1865.

(2) *Addit. à l'hist. de Charlieu* (1857), p. 6, 22, 43.

(3) *Revue Forézienne*, t. I, 1868, p. 154, 167 et suiv.

considérations que je demande la permission de vous exposer.

Tout d'abord, il convient de rappeler un fait qu'on perd trop souvent de vue, c'est qu'au moyen-âge, et plus spécialement du Xe au XIIe siècles, si les circonscriptions diocésaines, images des cités romaines du IVe siècle, avaient le caractère d'homogénéité et de fixité qu'elles présentent encore de nos jours, il n'en était pas de même des circonscriptions provinciales ; ou pour mieux dire, la province, dans le sens que l'antiquité donnait à ce mot et que les modernes lui ont restitué, existait plutôt comme appellation régionale et traditionnelle que comme véritable unité administrative. Le Forez, le Lyonnais, c'étaient les domaines immédiats du comte de Forez, des comtes de Lyon, et l'ensemble des fiefs relevant de leur suzeraineté. Mais à côté de ces domaines et de ces fiefs, d'autres seigneuries relevant d'autres suzerains ou même indépendantes pouvaient coexister. C'est ainsi, par exemple, que les châteaux célèbres d'Urfé et de Château-Morand, bien que situés en Forez, ont pourtant relevé du sire de Beaujeu, et que le Beaujolais lui-même, formé aux dépens des comtés primitifs de Lyon et de Mâcon, jouissait sous ses puissants seigneurs d'une véritable autonomie, sans être exempt non plus d'enclaves soumises à une autre domination.

Revenons au traité de 1173, invoqué par Auguste Bernard à l'appui du premier des systèmes par lesquels il a essayé d'expliquer la formation de ce que j'appellerai le Lyonnais-Roannais. J'observe que dans ce traité, aucune des possessions de l'archevêque situées au nord d'Amions, sur la rive gauche de la Loire, n'est nommément désignée: c'est par une pure conjecture qu'Auguste Bernard y fait figurer Ambierle. Incontestablement, ce lieu faisait

partie du comté primitif de Lyon: *pertinentem de comitatu Lucdunensi*, dit une charte de l'an 902 (1); mais rien ne prouve qu'il ait appartenu au XIIe siècle à l'archevêque. En fait, il était depuis 938 placé dans l'obédience de Cluny, dont on connaît les amples privilèges (2). Le prieur d'Ambierle était seigneur du lieu, avec toute justice. Mais il n'est pas d'indépendance véritable, si l'on ne dispose d'une force suffisante pour la faire respecter. Une charte de l'an 972 nous apprend qu'un seigneur nommé Hugues indemnisa l'abbaye de Cluny au sujet du château d'Ambierle, *pro emendatione castelli quod fuit ad Ambertam*, qu'il avait, l'emploi du temps passé permet de le croire, pris de force et ruiné (3). Plus tard, on voit le vicomte de Mâcon en possession de la garde d'Ambierle. Il s'y conduisait sans doute moins en gardien qu'en maître et en déprédateur, car, en 1169, à la demande du prieur Artaud et d'Étienne, abbé de Cluny, Louis VII prit le monastère sous sa protection spéciale, pour y rester à perpétuité, sans jamais pouvoir être remis entre les mains d'un autre seigneur (4). Il semble que le vicomte n'ait pas renoncé volontiers à ses prétentions sur Ambierle; à la fin pourtant, par accord passé à Ambierle même, le 1er septembre

---

(1) *Chartes de Cluny*, n° 78.

(2) La Mure, *Histoire du diocèse de Lyon*, p. 136, 295. — Cf. *Chartes de Cluny*, n° 499.

(3) *Chartes de Cluny*, n° 1321.

(4) *Ambertam cum omnibus appenditiis suis in manu et protectione nostra suscipimus, decernentes ut ecclesia et possessiones suæ universæ in perpetuum sub regio permaneant dominio et protectione, authoritate etiam regia prohibentes ne alicui hominum nostrorum aut alii unquam homini liceat eam aliquo modo ad aliam transferre potestatem* (Ménestrier, *Hist. consulaire de Lyon*, p. 399).

1180, avec Thibaud, abbé de Cluny, il abandonna à celui-ci, en réparation des maux nombreux qu'il avait causés à Cluny, non seulement la garde d'Ambierle, mais encore tout son fief du même lieu, ainsi qu'une foule d'autres droits dans les environs (1).

Je regarde la mise d'Ambierle sous la protection permanente et immédiate du roi de France comme l'origine de la circonscription territoriale qui fut plus tard le Lyonnais du val de la Loire. En effet, la garde royale ne détruisait pas les droits temporels des églises et monastères qui en obtenaient le bénéfice et qu'elle avait précisément pour objet de protéger, mais elle y superposait l'autorité plus immédiate du souverain exercée par des officiers qui, à leurs fonctions militaires, joignaient la connaissance des cas royaux. Elle impliquait pour les sénéchaux et baillis le droit de tenir leurs assises dans les lieux où elle s'étendait, faculté qui leur était refusée sur les terres de tout autre seigneur ecclésiastique ou laïque (2).

En vertu de l'ordonnance de Louis VII rendue, j'insiste sur ce point, du consentement et à la requête de l'abbé de Cluny, Ambierle et ses dépendances devinrent donc, si je puis m'exprimer ainsi, pays de protectorat. En autres termes, ils se trouvèrent placés dans la condition des provinces unies à la couronne, une telle union n'ayant d'autre conséquence que de supprimer un degré de l'échelle

---

(1) Aug. Bernard, *Les vicomtes de Mâcon*, dans la *Revue Forézienne*, t. I, p. 168.

(2) *Inhibentes ne predictas assisias teneant (senescalli et baillivi nostri) in terris, villis, locis prelatorum, baronum, vassalorum, et aliorum quorumcumque subjectorum nostrorum, aut in quibus nos justitiam, dominium, aut* gardiam *non habemus* (Ordonnance de Philippe-le-Bel, 1302).

féodale, en laissant subsister les droits des vassaux du grand feudataire dont le fief était éteint.

Une dizaine d'années après Ambierle, le prieuré de Charlieu entra pareillement dans la garde immédiate du roi, comme nous l'apprend une charte de Philippe-Auguste datée de la première année de son règne, c'est-à-dire de 1180 ou 1181 (1). Vers la même époque ou peu après, le roi acquit à Charlieu des droits de seigneurie directe. Ces droits furent-ils le prix de la protection accordée au monastère? Passèrent-ils des mains d'un baron du pays à celles du roi par achat ou par confiscation? C'est ce que je n'ai pas réussi à découvrir. Quoi qu'il en soit, le petit territoire sur lequel le roi, soit à titre de gardien, soit à titre de seigneur direct, venait d'étendre son domaine, et dont Ambierle et Charlieu marquaient à peu près les deux extrémités, paraît avoir été placé sous l'autorité supérieure du bailli de Bourges. Il était, en effet, trop peu important pour former un bailliage particulier. C'était une simple prévôté ou châtellenie. L'acquisition du comté de Mâcon par saint Louis, en 1238, le fit passer dans le ressort du bailli royal institué en cette ville.

C'est encore comme gardien et défenseur spécial que le roi de France paraît avoir établi sa supériorité immédiate à Briennon, autre membre de la châtellenie de Charlieu. Trois maisons religieuses y avaient des biens : le prieuré de Noailly qui avait un prieuré secondaire à Maltaverne, le prieuré de Marcigny qui possédait la plus grande partie du territoire, et à Briennon un château avec justice, enfin l'abbaye de la Bénisson-Dieu, construite à la limite extrême de la paroisse. Il est incontestable

---

(1) Aug. Bernard, *Addition à l'histoire de Charlieu*, p. 10.

que cette dernière dépendait autrefois du Brionnais: cela résulte de plusieurs titres, notamment d'un accord passé en 1279 entre Jean de Châteauvilain, seigneur de Semur, et l'abbaye de la Bénisson-Dieu (1), et de la cession faite par le même, l'an 1290, au prieuré de Marcigny de la haute justice sur les hommes du monastère à Briennon (2). Marcigny, fondé par les seigneurs de Semur, enrichi de leurs dons, gouverné à diverses reprises par des membres de leur famille, n'eut cependant pas toujours à se louer de leurs procédés. Au commencement du XIVe siècle, un différend s'éleva entre eux au sujet du château de Briennon. Le prieur de Marcigny invoqua l'autorité du roi et celui-ci fit mettre le château en sa main. Jean de Châteauvilain protesta contre cette saisie et, chose curieuse, trouva un appui dans les religieuses de Marcigny, qui reconnurent que leur prieuré était de la garde des seigneurs de Semur, nonobstant les prétentions contraires de leur prieur, qui s'était mis en la garde des rois de France (3). Un nouveau conflit éclata sous le gendre et successeur de Jean II de Châteauvilain, Guichard VI de Beaujeu. Celui-ci, au mépris de l'autorité du bailli de Mâcon et du gardiateur royal établi à Marcigny, entreprit violemment sur la justice du monastère. Une horrible exécution, celle d'un certain nombre de lépreux, 23 selon Courtépée, que ses gens firent brûler dans la léproserie de Marcigny, et divers autres excès attirèrent sur lui toute la sévérité du Parlement. Par arrêt du 31 mars 1325, il fut condamné à l'amende énorme de

---

(1) Huillard-Bréholles, n° 656. — Abbé Baché, *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*, p. 77.

(2) Huillard-Bréholles, n° 828.

(3) Huillard-Bréholles, n° 1436.

10 000 livres tournois, plus d'un demi-million de francs de nos jours, envers le roi, et à 500 livres tournois de dommages intérêts envers le monastère, sans préjudice d'autres réparations (1). Je ne doute pas que de cet évènement ne date la perte de ses droits de suzeraineté sur Briennon, et c'est alors aussi peut-être que la Noaille, Saint-Bonnet de Cray et Iguerande, où la transaction de 1279 déjà citée lui reconnaissait également suzeraineté, garde et ressort, furent démembrés du Brionnais et réunis à la châtellenie royale de Charlieu. Un demi-million n'a jamais été une somme aisée à rassembler, et je ne serais pas étonné que l'amende encourue par Guichard de Beaujeu ait été convertie en cession de partie de son domaine féodal.

J'ignore si l'abbaye de la Bénisson-Dieu eut à cette époque lieu de se plaindre elle-même des seigneurs de Sémur ; mais on voit, par les pièces d'un procès qu'elle eut alors avec le comte de Forez, qu'elle s'était mise aussi sous la protection du roi et en avait reçu un gardiateur. En 1340, les religieux s'appuyant probablement sur une charte de Louis VII, datée de 1140 et où, d'après la trop courte analyse de ce document donnée par le *Gallia Christiana*, ce prince prenait la qualité de fondateur de l'abbaye, et sur une autre charte de saint Louis, de l'an 1248, publiée par l'abbé Baché, soutenaient que leur monastère et tous ses membres étaient en la garde royale. L'abbé Baché remarque que, prise dans toute son étendue, cette prétention n'était pas fondée et, de fait, la plupart des possessions de la

(1) *Ibid.* n° 1768. — Courtépée, *Description générale du duché de Bourgogne*, éd. 1848, t. III, p. 128. — Pour la valeur de l'argent en 1325, voyez la note d'A. Barban, *Mémoires de la Diana*, t. VIII, p. 26.

Bénisson-Dieu restèrent sous l'autorité supérieure du comte de Forez. Mais du moins l'abbaye elle-même demeura-t-elle unie à la châtellenie de Charlieu, territoire de la couronne (1).

J'ai dit qu'une troisième maison religieuse, celle de Noailly, était possessionnée à Briennon. Elle vécut apparemment en bonne intelligence avec les sires de Semur et ne fit rien pour s'affranchir de leur mouvance, et voilà pourquoi la parcelle de Maltaverne, enclavée dans la paroisse de Briennon, est restée jusqu'à la Révolution dans la dépendance du bailliage de Semur, comme un dernier témoin de la domination des puissants barons de cette ville.

Il est curieux de trouver à Régny, cette autre petite enclave lyonnaise aujourd'hui comprise dans notre département, une tradition donnant au ressort direct qu'y avait le roi une origine analogue à celle que j'ai cru pouvoir lui assigner à Ambierle et à Charlieu. Les religieux du prieuré de Régny auraient cherché dans l'autorité royale un abri contre les vexations des sires de Beaujeu (2).

---

(1) L'abbé Baché, *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*, p. 12, 82, 84 et suivantes, 291.

(2) « Dans la paroisse de Régny... la justice appartient à l'ordre de Cluny. Cette terre est toute enclavée dans le Beaujolais ; cependant les appels sont relevés à Lyon et les impositions se paient à Roanne. On présume dans le pays, et feu M. Desvernay, juge du lieu, homme respectable, mort il y a 15 ans dans un âge très avancé, me l'a rapporté comme une tradition, que les princes de Beaujeu, peu religieux, vexoient les Bénédictins qui étoient à Régny et que ceux ci, ne pouvant avoir satisfaction à la cour de leurs seigneurs, parvinrent à être distraits de leur mouvance pour être mis sous celle du Roi. La crainte qu'on les traitât ensuite trop rigoureusement, eux et leurs gens et justiciables, dans la répartition des impôts du Beaujolois, a dû décider à réunir ce canton avec le Roannois quant à la partie

Les faits que je viens de vous exposer laissent entrevoir, si je ne me trompe, comment s'est formé le territoire de la châtellenie de Charlieu. Les seigneuries ecclésiastiques sur lesquelles s'est étendue la garde royale librement invoquée sont devenues territoire de la couronne. On voit moins bien comment les seigneurs laïques sont entrés dans sa mouvance immédiate. Il faudrait savoir à qui ils portaient originairement leur fief. Plusieurs sans doute étaient vassaux des monastères entrés en la garde du roi : la perte si regrettable des archives d'Ambierle, de Charlieu, de Marcigny, de la Bénisson-Dieu, nous prive à cet égard de grandes lumières. Des cessions plus ou moins volontaires ont dû à plusieurs reprises accroître aussi l'étendue du ressort du roi ; je dis de son ressort, car son domaine particulier, restreint à une censive et à la seigneurie directe d'un seul clocher, était assez peu important (1).

Je passe à la seconde partie de la question que je

---

des finances, attendu que Lyon étoit trop éloigné » (Brisson, *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolais*, 1770, p. 48).

(1) « *Châtellenie de Charlieu.* — Cette châtellenie comprend 18 paroisses : ...une seule est de la justice du roi ; toutes les autres sont de celles des seigneurs particuliers à qui elles appartiennent » (*Mémoire sur la généralité de Lyon*, par l'intendant d'Herbigny, 1698). — La paroisse dont il s'agit paraît être celle de Saint-Nizier-sous-Charlieu, laquelle pourtant n'était pas toute entière de la justice du roi; par contre, celle-ci comprenait partie d'un petit nombre d'autres paroisses.

On est surpris après cela de voir, par les registres judiciaires des deux derniers siècles, le châtelain royal de Charlieu connaître dans toute l'étendue de la châtellenie non seulement des cas réservés, mais encore des affaires ordinaires. Cette apparente contradiction semble devoir être expliquée par le droit de concours ou prévention, en vertu duquel certains juges royaux retenaient les causes qui étaient évoquées devant eux avant que le juge seigneurial fut saisi.

me suis proposé d'examiner avec vous. Comment et quand le territoire de la châtellenie de Charlieu, dans lequel il faut, je pense, renoncer définitivement, comme Aug. Bernard paraît y avoir renoncé le premier, à voir un bloc détaché de l'ancien comté ecclésiastique de Lyon, est-il devenu partie intégrale de la province moderne de Lyonnais? Grâce aux travaux de M. de Sevelinges et d'Aug. Bernard lui-même, ce point est beaucoup mieux éclairci, malgré de petites incertitudes de détail.

J'ai dit qu'après l'acquisition par saint Louis du comté de Mâcon en 1238, les terres de la couronne composant la châtellenie de Charlieu furent placées dans le ressort du bailli royal de Mâcon. Toutes les convenances se réunissaient pour motiver cette attribution : Charlieu, principal membre de la châtellenie, avait incontestablement fait partie du comté carolingien et continuait à dépendre du diocèse de Mâcon ; le roi d'ailleurs n'avait aucune possession plus rapprochée à laquelle il pût commodément le rattacher.

Cet état de choses dura jusqu'à la cession du comté de Mâcon par Charles V alors régent, à Jean, comte de Poitiers, son frère, en 1359. Charlieu, non compris dans cette donation, forma pendant quelque temps, avec Saint-Gengoux-le-Royal, un bailliage indépendant. Puis le comté de Mâcon ayant fait retour au domaine du roi, il repassa lui-même sous l'autorité du bailli royal de Mâcon.

Cependant les rois de France, continuant à étendre au midi leurs possessions, avaient définitivement joint à leur couronne un nouveau et magnifique fleuron, la ville de Lyon et son territoire. Chose digne de remarque : comme à Ambierle, comme à Charlieu, ils y apparaissent d'abord à titre de pacificateurs et de gardiens. C'est à la requête des

bourgeois que saint Louis, en 1270, intervient dans leurs différends avec l'archevêque et que Philippe-le-Hardi les prend, en 1271, sous sa protection et garde spéciale. Le premier magistrat royal institué à Lyon, porte le titre de gardiateur. Je n'ai pas à retracer ici l'histoire bien connue de l'annexion de Lyon à la France, annexion qui fut consommée en 1312 et suivie de la création en cette ville d'une sénéchaussée dont le chef cumula le titre de sénéchal avec celui de bailli de Mâcon. Cette union sur une même tête des deux offices prépara les habitants du territoire de Charlieu à recevoir de Lyon l'impulsion administrative et la décision en dernier ressort de leurs procès. Une seconde aliénation du comté de Mâcon consentie par Charles VII, en 1435, au profit du duc de Bourgogne, et de laquelle Charlieu fut encore excepté, devint, selon toute apparence, l'occasion de son annexion officielle au Lyonnais (1). Comme je l'ai déjà fait remarquer, cette partie du domaine royal, qui dans sa plus grande étendue, n'a jamais compris qu'une vingtaine de paroisses, était trop peu considérable pour former une unité indépendante. Entourée de tous côtés par les états des ducs de Bourgogne et de Bourbon, elle ne pouvait guère être rattachée qu'au Lyonnais.

Le retour du Mâconnais à la couronne en 1477 semble avoir laissé notre châtellenie dans sa nou-

---

(1) Peut-être même cette annexion, au moins sous certains rapports, remonte-t-elle un peu plus haut. Ce qui pourrait porter à le supposer est une enquête faite pour le duc de Bourgogne en 1444 et d'où il résulte que Charlieu avait cessé de contribuer aux tailles avec Mâcon depuis au moins 25 ans : or cette assertion mérite la plus grande confiance, car elle est peu favorable aux prétentions du duc, qui étaient précisément de faire contribuer de nouveau Charlieu avec Mâcon (V. De Sevelinges, *Histoire de Charlieu*, p. 163).

velle condition. Elle n'en changea pas non plus lors de la confiscation des domaines du duc de Bourbon. Alors assurément elle aurait pu être rattachée soit au Beaujolais, qui lui était limitrophe, soit au Forez, limitrophe aussi et auquel les convenances géographiques eussent dû la faire attribuer. A cette occasion peut-être elle acquit Changy, que nous savons avoir été jadis une enclave du Bourbonnais (1). Si elle continua à dépendre du Lyonnais, c'est sans doute que personne ne demanda qu'elle en fût distraite; c'est que Charlieu, ville de commerce et de transit, sur la route unissant le Rhône à la Loire, avait avec Lyon des rapports très actifs; c'est enfin qu'un changement de ressort eût porté atteinte à des habitudes prises et lésé certainement de nombreux intérêts. Ne voyons-nous pas nous-mêmes quelles difficultés multiples soulève toute rectification de frontières entre communes, cantons ou départements voisins? A ceux que pourrait étonner cette situation du Charluais, séparé du Lyonnais comme une île de la terre ferme, je rappellerai que dans notre France moderne, méthodiquement découpée en départements, des anomalies analogues ne sont pas sans exemple et que plusieurs communes, et même un canton tout entier, celui de Valréas (Vaucluse), sont enclavés dans le territoire d'un département autre que celui auquel ils appartiennent.

Bien que Charlieu et sa châtellenie soient ainsi restés jusqu'à la Révolution un membre du Lyonnais, toutefois les mêmes convenances géographiques que j'indiquais il y a un instant les firent comprendre, avec la partie septentrionale du Forez et une partie du Beaujolais, dans la circonscription

(1) Huillard-Bréholles, nos 3340 et 7703.

financière ou *élection* de Roanne ; et ainsi fut préparée leur annexion future au Forez redevenu sous le nom de département de la Loire une province indépendante, après avoir été momentanément absorbé avec le Lyonnais lui-même et le Beaujolais dans le grand département de Rhône-et-Loire. On sait en effet que les anciennes élections de Roanne, Montbrison, Saint-Etienne, Lyon et Villefranche servirent à peu près de cadre aux districts du même nom (1) dans lesquels fut divisé ce département éphémère et dont les trois premiers forment aujourd'hui celui de la Loire.

Ruines antiques découvertes à Saint-Paul d'Uzore. — Communication de M. Alphonse de Saint-Pulgent.

M. A. de Saint-Pulgent donne lecture de la note suivante :

En visitant cet hiver l'ancienne église de Saint-Paul d'Uzore, mon attention fut attirée par l'affleurement au niveau du sol et au sud de l'édifice d'une maçonnerie affectant la forme d'un segment de cercle. Notre zélé bibliothécaire, M. Rochigneux, fut frappé comme moi de cette particularité, et, trouvant là une nouvelle occasion de ne ménager ni son temps, ni sa peine, se mit à l'œuvre pour dégager la construction. Après une journée de travail nous nous trouvions en présence d'une abside en demi-cercle dépassé, d'un petit appareil romain

(1) Le département de Rhône-et-Loire fut divisé en réalité en six districts, la ville de Lyon et ses faubourgs de Vaise et de la Guillotière composant un district particulier, distinct de celui de la campagne de Lyon qui correspondait au reste de l'ancienne élection : ces deux districts furent réunis en un seul arrondissement par la loi du 28 pluviôse an VIII.

ANCIENNE ÉGLISE

DE SAINT-PAUL D'UZORE

et fouilles faites sur son emplacement

en mars 1892

Plan levé par M. PREYSSAT, conducteur

des Ponts et Chaussées

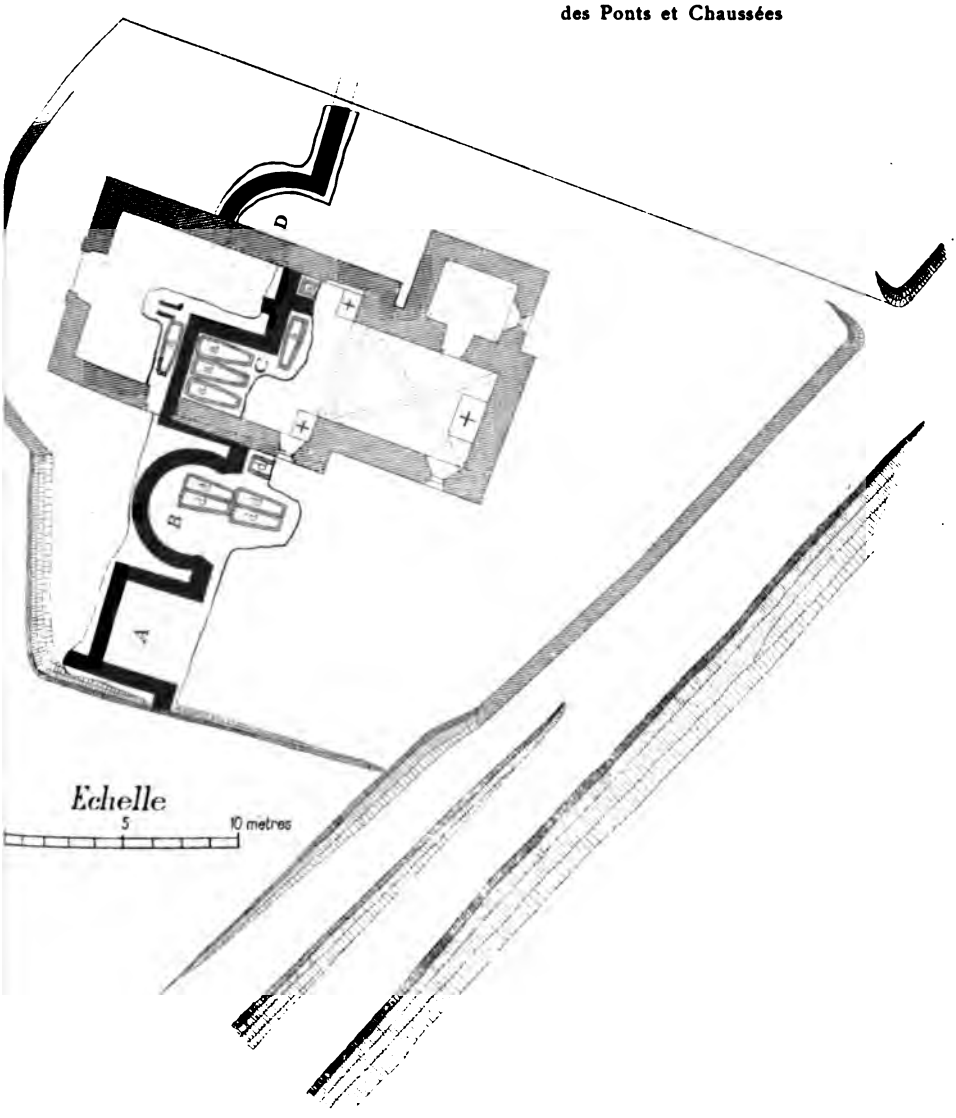

très régulier, et paraissant se relier de chaque côté par sa base à d'autres murs.

Le terrain où nous nous trouvions étant communal, il était impossible de continuer nos recherches sans l'autorisation du maire de Saint-Paul. Je n'ai nul besoin de vous dire que M. de la Plagne, notre aimable collègue, nous a donné toute facilité de poursuivre nos travaux; et, au bout d'une douzaine de jours, nous avions complètement mis à découvert ces restes de constructions dans l'étendue du terrain de la commune. Elles se prolongent au delà; mais les champs voisins étant ensemencés, il ne fallait point songer à demander à leur propriétaire l'autorisation d'y pénétrer.

Telles qu'elles se sont révélées à nous dans la partie explorée, les ruines se développent dans le cimetière et dans l'église abandonnés de Saint-Paul, sur une longueur totale de plus de 22 mètres, parallèlement au flanc de la montagne. Elles consistent, comme on peut en juger par le plan dressé pour nous, par M. Preyssat, avec un soin tout particulier, en deux compartiments rectangulaires A, C, alternant avec deux pièces semi-circulaires B, D, de rayons différents, le tout disposé avec une grande régularité sur une même ligne.

Les murs très bien construits et appareillés sont bâtis complètement en moellons basaltiques provenant du mont d'Uzore, mesurant en moyenne 0^m 15 de longueur sur 0^m 075 de hauteur et reliés par des joints saillants d'un bel effet décoratif. Les pierres d'angle toutefois sont presque exclusivement en granit lamellaire tiré des carrières de Maure, et leur longueur est portée à 0^m 22.

L'épaisseur des murs est de 0^m 45 et de 0^m 65.

Dans la pièce rectangulaire C située sous la nef de l'église nous avons trouvé, à près d'un mètre de

profondeur, une portion de pavement en *opus signinum*, de 0m 06 d'épaisseur. Le bourrelet qui le borde et dont on suit la trace sur toute l'étendue des parois latérales de la pièce indique l'emplacement d'une piscine. Cette aire a été défoncée au moyen-âge pour installer trois sarcophages de pierre. Près de l'angle nord-ouest de la même pièce se trouvent les restes d'un foyer.

D'autres pièces devaient être pavées en mosaïque, car nous en avons découvert quelques cubes dans la pièce B. Une quantité considérable de ces petits matériaux trouvés épars dans une vigne située un peu plus bas provient sans doute des mêmes salles, d'où on les avait extraits et rejetés au loin lors du creusement des fosses à sépultures. C'est en effet à l'établissement d'un cimetière chrétien en cet endroit qu'il faut attribuer l'absence presque totale de débris de l'époque antique au milieu des ruines. A peine avons-nous pu recueillir quelques rares fragments d'amphores, de sérias, de vases samiens.

Quelle pouvait être la destination de l'édifice dont les restes viennent de reparaître au jour? Il serait je crois prématuré d'émettre une opinion à cet égard; en l'état, plusieurs hypothèses peuvent être admises. Il y avait évidemment là un monument privé ou public d'une certaine importance, mais dont nous n'apercevons qu'une partie peut-être minime. Les travaux du canal du Forez, en 1888, ont mis à découvert à quelques mètres seulement en soir et au-dessus de l'emplacement de nos fouilles et sur une longue étendue de terrain, des portions de murailles épaisses, solides et bien appareillées, des indices de voûtes, des vestiges d'un foyer, des cubes de mosaïque, quelques spécimens de marbre statuaire, des quantités considérables de tuiles à rebords; et j'ai tout lieu de

croire que ces vestiges ont un rapport direct avec nos substructions. M. Peniguel, d'ailleurs, a fait lever fort exactement tous ces détails et a bien voulu nous en promettre le plan. Quand nous posséderons ce document précieux et que nous aurons, avec votre assentiment, poussé plus loin les fouilles commencées, il sera sans doute possible d'établir une corrélation entre ces divers éléments et d'arriver ainsi à une solution définitive. D'ici là je dois me borner à vous signaler sans commentaires ces découvertes originales.

L'ancienne paroisse et l'église de Saint-Paul d'Uzore. — Communication de M. Alphonse de Saint-Pulgent.

M. de Saint-Pulgent conserve la parole pour faire la communication suivante.

La découverte et l'exploration des ruines romaines ensevelies sous la vieille église de Saint-Paul d'Uzore ont été pour moi l'occasion d'étudier cet édifice et de faire quelques recherches sur la paroisse, supprimée depuis un siècle, dont il était le chef-lieu. Je me bornerai à donner sur l'une quelques renseignements sommaires et m'appesantirai davantage sur l'autre, dont la chute n'est qu'une question de temps. Il m'a paru intéressant, avant sa disparition complète, d'en conserver au moins le souvenir par un plan, des vues, et une description détaillée.

La paroisse et ses seigneurs. — La commune de St-Paul d'Uzore (1) réunie à celle de Chalain d'Uzore

(1) Le nom d'Uzore, anciennement Isoure, puis Uxore, étendu à toute la paroisse, semble ne s'être appliqué primitivement qu'à une portion de territoire, dont il est fait plusieurs fois

pour le spirituel, formait autrefois une paroisse indépendante, dont les limites et confins étaient les mêmes que ceux de la commune actuelle et dont la population, composée surtout de paysans, était pauvre et peu nombreuse (1).

La paroisse, au moins pour partie, semble avoir originairement dépendu de la châtellenie comtale de Marcilly; elle passa plus tard dans celle de Montbrison (2). Le prieur de Montverdun comptait à Saint-Paul un certain nombre de tenanciers et possédait de son côté sur eux un droit du juridiction réduit probablement à la basse justice et que deux chartes des années 1233 et 1258 disent, sans en préciser autrement l'étendue, être pareil à celui dont le prieur jouissait à la Bolène. Comme à la Bolène encore, les hommes du prieuré à Saint-Paul

---

mention dans le cartulaire de Savigny au Xe siècle sans indication de limites, mais que certains textes postérieurs (terrier du prieuré de Marcilly, 1477; terrier de la châtellenie de Marcilly, 1404; terrier de Chalain, 1524) peuvent permettre de déterminer à peu près exactement. Ce devait être la région comprise entre les étangs du Roi, le versant oriental du mont d'Uzore et le versant septentrional du contrefort désigné dans les anciens titres sous le nom de Puy du Poyet.

(1) Le Pouillé du diocèse de Lyon en 1743 donne le chiffre de 50 communiants, l'*Almanach de Lyon* pour 1760 celui de 80. L'abbé d'Expilly dans son *Dictionnaire géographique des Gaules* (en 1766) nous apprend que la paroisse comprenait 23 feux, et Duplessy en 1806 dit que la commune renfermait 119 habitants.

(2) Terrier *Granjon* de Bonlieu, 1488. Réponse de Mathieu Ruil *du Poyet* (aujourd'hui la Grange Brûlée) *parochie sancti Pauli d'Yzore, nunc vero mandamenti Montisbrisonis*. Il reconnaît devoir *tres rasos avene ad mensuram Marcilliaci castri, quia antiquo tempore erat de mandamento Marcilliaci castri*. Ce changement de ressort eut peut-être lieu en 1441, époque à laquelle le mandement de Montbrison fut augmenté de 50 feux. V. La Mure-Chantelauze, t. II, p. 182. (Communication de M. V. Durand)

ne devaient au comte, ni taille ni chevauchée (1).

Les seigneurs de Chalain d'Uzore, les Lévis, les Luzy-Pélissac, ont possédé la seigneurie de Saint-Paul et y avaient aussi des droits de justice (2).

La Révolution érigea la paroisse de Saint-Paul en commune dépendant du district de Montbrison. Ce fut même dans le presbytère, à défaut de mairie, que la nouvelle municipalité tint ses premières séances. Le premier maire fut M. Challaye.

De 1793 à 1794 la commune de Saint-Paul d'Uzore fut rattachée au district de Boën ; pendant la même période de temps, le mot *saint* fut naturellement retranché de sa dénomination.

La cure et les curés. — La nomination du curé de Saint-Paul appartint au prieur de Montverdun jusques au XVIIIe siècle, époque où ce prieuré ayant été réuni au séminaire Saint-Charles de Lyon, la collation appartint à ce dernier.

Les revenus du curé étaient forcément minimes dans une paroisse aussi modeste. Au XVIIIe siècle il avait la portion congrue (3) ; au siècle précédent, le revenu de la cure consistait en dix sestiers de blé, deux poinçons de vin, et un petit pré produisant deux chars de foin. Le curé jouissait en outre d'un jardin de 280 mètres carrés, contigu au presbytère (4).

---

(1) Huillard Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 166 et 359. — De Charpin Feugerolles, *Cartulaire des Francs Fiefs du Forez*, p. 61 et 153.

(2) *Almanachs du Lyonnais.*

(3) Pouillé du diocèse de Lyon, 1743-1789.

(4) La cure était située au centre du bourg sur la droite du chemin allant de Saint-Paul à Chalain d'Uzore. La maison, pourvue d'un puits encore existant, est occupée aujourd'hui

Cependant, malgré son peu d'importance, la paroisse paraît avoir eu, au moins à une certaine époque, un vicaire : j'ai en effet entre mains un titre du 11 septembre 1553, relatant la vente d'un pré de deux sétives situé dans la paroisse de Saint-Paul d'Uzore, passée par sieur Etienne Goutte, vicaire de Saint-Paul d'Uzore, au profit de Mre Louis Papon, chanoine à Montbrison.

La nomenclature des curés qui se sont succédé dans cette petite paroisse jusques à la Révolution aurait présenté un certain intérêt. Malheureusement, antérieurement au XVIIIe siècle, les documents permettant de dresser cette liste font défaut, et je n'ai pu relever que six noms : ceux de Mathieu Durieux en 1401 (1), de Jean Cassa en 1404 (2), de Simon Bodiment vers 1445, de Michel Ponson vers 1508 (3), de Durand Giraud dit Essanot, prêtre de Feurs, qui en 1524 construisit la chapelle de

---

par le ménage Vincent et ne présente aucune particularité.

Le curé avait aussi certaines charges à acquitter. Au XIIIe siècle, il devait payer à l'archevêque de Lyon 3 sols 13 d. ob. pour droits de parée, cens et *concens*; au XVe siècle, 16 sols pour droits de procuration, plus 4 livres pour droits de cire et d'encens. Or plusieurs paroisses qui ne semblent pas plus importantes (Andrézieu, Essertines, Saint-Cyprien) étaient moins imposées (Pouillés du diocèse de Lyon, publiés par Aug. Bernard). Ajoutons enfin que la paroisse de Saint-Paul était une de celles où les Cordeliers de Montbrison avaient le droit d'aller quêter des andouilles (Broutin, *Histoire des Couvents de Montbrison*, t. I, p. 216).

(1) Chaverondier, *Inventaire des archives de la Loire*, t. II, p. 220.

(2) Bibl. de Montbrison, copie du terrier *Reynaudi* de Marcilly, fo 224 verso.

(3) Bibl. de Montbrison, copie des terriers de *Conchis*, *du Puy* et *Vende* de la commanderie de Saint-Jean de Montbrison, fo 173 verso.

Sainte-Ursule dans l'église de Feurs (1), et, en 1662, de Claude Bernichon, dont je vous lirai dans un instant le portrait peu flatteur tracé par Mgr Camille de Neuville.

A partir de 1710 j'ai pu reconstituer la série des curés de Saint-Paul jusques à l'époque de la Révolution, grâce aux registres paroissiaux conservés au greffe du tribunal de Montbrison. Je la transcris ici.

Mres Doyat, de..... au mois de mars 1716.
Gabrion, d'avril 1716 au 9 avril 1744 (2).
Chazal, d'avril 1744 à novembre 1746.
Volsey, de novembre 1746 à fin novembre 1752.
Barou, de décembre 1752 à la fin de 1754.
Vanette, de fin 1754 à fin 1772.
Thevenon, de février 1773 à février 1779.
Coudour, de mars 1779 à avril 1783.
Dupuy, de mai 1783 au 13 mars 1784.

Du mois de mars au mois d'août 1784, la paroisse demeura sans pasteur. Les curés de Mornand et de Chalain et le R. P. Marc, capucin de Roanne, furent chargés de l'intérim.

Fétilleux, d'août 1784 au 5 septembre 1793 (3).

L'église. — De l'ancienne église de Saint-Paul il ne reste que les quatre murs de l'ensemble et la voûte du chœur. Encore celle-ci commence-t-elle à s'effondrer en certaines parties, et le mur méridional

---

(1) *Ibid.* — *Feurs*, par l'abbé Jean-François Duguet, curé de Feurs, p. 90.

(2) Mre Noël Gabrion était prébendier de la prébende des *Bônes*. Il mourut le 9 avril 1744 à l'âge de 70 ans et fut enterré à Saint-Paul.

(3) Mre Fétilleux mourut le 5 septembre 1793 et fut enterré à Saint-Paul.

de l'église a perdu son aplomb. Cet état de délabrement remonte à une époque déjà éloignée; car on lit dans *la France par cantons et par communes* par Ogier: « L'église qui était dédiée à saint Paul, est aujourd'hui abandonnée; on n'en a aucun soin; une partie de la toiture est déjà tombée, bientôt il sera impossible d'assurer sa conservation si l'on ne se hâte d'y faire quelques travaux de réparations ».

Et, plus anciennement encore, au XVIIe siècle, Mgr Camille de Neuville, lors de sa visite pastorale, signalait tout particulièrement le mauvais état de l'église dans le procès-verbal suivant conservé aux archives de l'archevêché de Lyon et dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Prajoux:

Visite pastorale de Monseigneur Camille de Neufville à Saint-Paul d'Isaure, le 21e de juin 1662.

Le Saint-Sacrement est tenu en cette église paroissiale dans un petit ciboire de cuivre enfermé dans un tabernacle assez chétif ; on porte le viatique aux malades dans un ciboire d'estain (1) ; les fonts baptismaux et saintes huiles sont mal et salement tenus ainsi que les ornements qui sont en lambeaux, déchirés et délabrés. Il y a un reliquaire de cuivre avec quelques reliques aussi négligé que le reste.

L'église est en très mauvais état, le chœur menace ruine estant entr'ouvert et fendu ; les autels sont en mauvais état étant négligés et comme à l'abandon.

La nef est découverte et il y pleut en plusieurs endroits.

Le nombre des communiants n'est que de soixante.

Le revenu de la cure consiste en dix sestiers de blé, deux poinçons de vin et un petit pré de deux charretées de foin.

---

(1) L'emploi de l'étain ou du cuivre pour les vases sacrés est une dérogation, en faveur des églises pauvres, à l'usage établi d'employer pour ceux-ci l'argent avec ou sans dorure. Cf. sur cette matière l'intéressante étude de M. Barraud dans le *Bulletin monumental*, 24e volume, 1858,

La nomination dépend de nous à cause de notre prieuré de Montverdun.

Messire Claude Bernichon est curé, homme très ignorant et très négligent et très incapable de la conduite des âmes, n'ayant pas même le sens commun et estant hébété et stupide ; c'est pourquoi, après l'avoir fait interroger, nous l'avons suspendu et interdit non seulement des fonctions curiales, mais encore de l'exercice de son ordre de prêtrise jusqu'à ce que autrement fut ordonné ; et à l'égard des réparations nécessaires au chœur et des ornements pour le service de ladite paroisse nous avons (1).....

Le procès-verbal se termine ainsi brusquement, nous laissant dans l'ignorance des mesures que l'archevêque comptait prendre pour la restauration de l'église.

Celle-ci, régulièrement orientée, est bâtie sur le versant oriental du mont d'Uzore, à 8 ou 10 mètres environ au-dessus du niveau de la plaine, sur le chemin conduisant du bourg de Saint-Paul à Chalain. Cette situation peut s'expliquer par ce fait qu'à cette hauteur on se trouvait sur un terrain parfaitement sain, et aussi par cette circonstance qu'on avait la faculté d'utiliser les fondations et les matériaux d'anciennes constructions romaines (2). Mais par suite de la pente assez rapide de la montagne et

---

(1) Une autre visite de l'église de Saint-Paul fut faite le 22 mai 1783, par Mre Jean-Antoine-François de Malvin de Montazet, vicaire général, aumônier du roi ; mais le procès-verbal n'en a pas été conservé aux archives de l'Archevêché.

(2) Une partie du mur méridional de l'église repose sur une muraille romaine. Mais la construction nouvelle n'ayant emprunté que les deux tiers environ de la largeur de l'ancienne, on a juxtaposé au mur romain, pour le consolider et donner au nouveau la largeur voulue, un autre mur dont l'épaisseur diminue à trois reprises depuis les fondations jusqu'au niveau supérieur du mur antique, qui se trouve ainsi appuyé sur toute sa longueur par une sorte de contrefort à triple ressaut.

sans doute aussi des travaux de culture, les terres glissaient et menaçaient d'obstruer complètement l'entrée principale de l'église. Aussi, à une époque qu'il n'est guère possible de préciser, s'est-on vu dans l'obligation d'élever, à 3m 50 en avant de la façade, une muraille en ligne brisée, haute de 3 mètres, pour retenir le terrain et faciliter l'accès de la grande porte. Par suite de cette particularité, l'église, vue de l'ouest, paraît absolument enterrée.

L'édifice, dont les parties les plus anciennes paraissent remonter à la fin du XIe siècle, est construit en pierres basaltiques, sauf aux angles où l'on a employé de gros blocs taillés, en granit de Maure et provenant de bâtisses romaines (1). L'aspect général en est très simple, c'est le type des églises rurales construites à peu de frais, et, sous ce rapport, on peut relever une ressemblance assez frappante avec la nef de l'ancienne église de Grézieu-le-Fromental, démolie en 1890.

Le plan comporte une seule nef rectangulaire et un chœur de même forme, mais dont l'axe est légèrement dévié vers le sud. Les murailles ne présentent ni saillies, ni contreforts.

La façade en soir est surmontée d'un campanile à ressauts multiples et percé de deux baies dont les cintres non extradossés reposent sur impostes et sur un trumeau central, sorte de dalle posée de

---

(1) Le granit de Maure, commune de Marcilly-le-Pavé, est facilement reconnaissable à ses larges cristaux d'un rose un peu sombre, qui prennent une teinte éclatante sous les rayons du soleil. Par suite du nombre assez considérable de ces pierres employées dans leur construction, les murs méridionaux et orientaux de l'église Saint-Paul, vers le matin et par un beau soleil, présentent à l'œil un cachet tout particulier. On voit sur plusieurs de ces pierres des trous destinés à recevoir des crampons de fer ou de bronze.

champ, aux angles abattus en chanfrein sauf à la base et au sommet. L'espace laissé vide entre les arcs des deux faces est rempli par des tuiles anciennes et modernes posées sans mortier. Ce campanile paraît avoir été construit ou tout au moins fortement remanié au XVIIe siècle.

Le portail principal primitif, dont on aperçoit encore les arrachements, était cintré. Au XVIe siècle il a été remplacé par un portail ogival, de 1^{m} 60 de largeur sur 3^{m} 50 de hauteur, orné d'un tore caréné d'un dessin très ferme. Ce portail, dont la simplicité n'est pas dépourvue de grâce, s'ouvre un peu à gauche de l'axe de la façade. A la retombée de l'archivolte du côté droit, on remarque un corbeau figurant une tête humaine.

Une deuxième porte, de l'époque romane, donne accès dans l'église par la façade méridionale. La forme en est très simple, mais les proportions en sont bonnes. Les claveaux du cintre surhaussé qui la couronne sont en pierre très bien taillée et parfaitement appareillée. Le tympan, ajouré à l'origine, a été postérieurement rempli par de la maçonnerie. Cette porte mesure 0^{m} 98 d'ouverture sur 3^{m} 15 de hauteur à la clef du cintre, et 2^{m} 75 au rebord inférieur du linteau.

Des *galinières* précédaient autrefois ces deux portes. L'une et l'autre avaient une toiture à double pente. Celle de la grande porte avait 5^{m} 15 de largeur sur façade, elle protégeait à droite et à gauche du portail, à deux mètres au-dessus du sol deux blasons dont les couleurs sont malheureusement trop altérées, pour qu'il soit possible de les reconstituer, mais qui nous ont paru, d'après ce qui en subsiste, appartenir à des personnages différents.

La galinière de la petite porte mesurait 3^{m} 38 sur

façade, et abritait aussi deux blasons peints, mais complètement frustes actuellement (1).

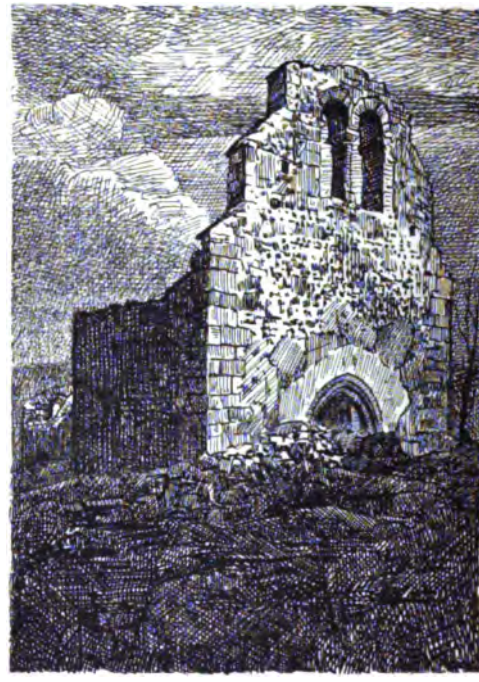

ÉGLISE DE SAINT-PAUL D'UZORE. — COTÉ OUEST.

Avant de quitter l'extérieur de l'église, mentionnons une litre de couleur sombre, large de 0m 35 centimètres, qui court à 2m 75 au-dessus du sol le long des murailles sud et est du chœur. Du côté oriental on distingue quelques ornements en diagonale et un écusson peint à cru sur le mur au des-

(1) Peut-être faudrait-il voir dans un de ces blasons celui des Lévis-Couzan seigneurs de la paroisse. Nous avons en effet découvert, au-dessus et hors de la portée de la main, un écusson ogival aux armes de cette famille, gravé à la pointe sur le crépi du mur et qui a peut-être servi de modèle à l'ouvrier chargé de la peinture du blason.

sus du crépi de la litre. Les couleurs en sont malheureusement très altérées ; on distingue seulement un fond de gueules et le sommet d'un chevron d'or.

ÉGLISE DE SAINT-PAUL D'UZORE. — COTÉ SUD.

L'écusson est ovale, surmonté d'une couronne de comte et paraît remonter au XVIIe siècle (1).

Pénétrons a l'intérieur. La nef de l'église est un rectangle irrégulier mesurant 9^{m} 20 de longueur du côté du nord et 8^{m} 90 du côté du midi. Sa largeur est de 5^{m} 45 au fond, et 5^{m} 80 à l'entrée du chœur. Elle n'était pas voûtée, mais simplement couverte par un plafond horizontal ou même, à l'origine, par une charpente apparente.

Une tribune occupant toute la largeur de l'église

(1) Les Luzy, seigneurs de Saint-Paul, portaient de *gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*. Le blason en question serait-il le leur ? et faut-il voir dans la différence de couleur du chevron une erreur du peintre ? Je me borne à poser la question. Un autre blason, ogival, mais qui n'est chargé d'aucune pièce héraldique, est aussi gravé sur une pierre d'appareil au haut du mur sud, vers l'angle sud-est de la nef.

avait été établie, sans doute à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, au-dessus du grand portail. Elle reposait sur des pièces de bois engagées dans les murs latéraux et on devait y accéder par un escalier appliqué à la muraille septentrionale de l'édifice.

Au-dessus de cette tribune et vers l'angle nord-ouest de l'église, se trouvaient les fonts baptismaux. Leur emplacement paraît du moins déterminé par l'existence d'une peinture murale en bistre, datant de la fin du XVIIe siècle, et représentant aux deux tiers de grandeur naturelle le baptême de Jésus-Christ.

La nef ne recevait primitivement le jour que du côté du midi, par deux petites fenêtres qui ne sont par la partie la moins curieuse du monument. Percées en forme de meurtrières dans la partie supérieure du mur, à droite et à gauche de la petite porte, ces ouvertures ont leur archivolte en plein cintre monolithe à l'extérieur et formée à l'intérieur de claveaux de granit extradossés; elles mesurent extérieurement 0^{m} 14 de largeur seulement sur 0^{m} 65 de hauteur et présentent à l'intérieur un ébrasement de 0^{m} 60. Elles n'avaient point de vitrages. Les exemples de ces dispositions sont assez rares dans notre région (1).

A une époque relativement moderne, on ajouta du même côté une troisième ouverture plus grande. Cette fenêtre, malencontreusement percée près de l'angle sud-est de la nef et bâtie en retraite sur le mur, est d'un assez mauvais goût. C'est une ogive dont les claveaux sont mal taillés et non moins mal assemblés, et dont le profil extérieur forme deux cavets à peine accusés.

---

(1) L'église de Clépé possède des fenêtres semblables, murées aujourd'hui et placées de même à une grande hauteur.

Le chœur, rectangulaire aussi, mesure 5m 45 de profondeur sur 3m 60 de largeur. Il est éclairé près de l'angle sud-est par une jolie fenêtre cintrée, à ébrasement extérieur creusé en cavet très prononcé (1).

La voûte, en partie effondrée, est bâtie en petites briques (0m 22 de longueur sur 0m 11 de largeur et 0m 03 d'épaisseur) avec écoinçons et clefs des reins en pierre. Elle repose sur des arcs d'ogive au profil en carène à arête mousse qui retombent eux-mêmes, au fond du chœur, sur des consoles en pierre d'un travail assez grossier, figurant des têtes humaines, et, à hauteur de l'arc triomphal, sur deux sortes d'impostes en pierre portant en saillie des blasons écartelés, sans émaux ni figures (2).

L'arc triomphal actuel est à angles rabattus. Il a remplacé un ancien arc roman, dont une partie des matériaux est visible dans la maçonnerie qui le surmonte. Celle-ci est construite d'ailleurs d'une manière déplorable et sans nul souci des lois de la statique.

Coupe de l'arc doubleau, profil et style des moulures et de la voûte, forme de la fenêtre latérale, tout se réunit pour accuser la fin du XVIe siècle ; mais les travaux exécutés à cette époque durent se borner à la réfection des parties, qui viennent d'être indiquées. Le gros œuvre du chœur est ancien et

---

(1) Cette ouverture a dû remplacer une ancienne fenêtre romane dont nous avons retrouvé dans le cimetière le cintre monolithe. C'est un gros bloc de granit ébrasé à l'intérieur et dont la face extérieure porte plusieurs rainures taillées au ciseau, se dirigeant du centre à la circonférence, et destinées à simuler les joints de plusieurs claveaux.

(2) Ces écussons étaient peut-être destinés à recevoir les armes peintes des Lévis-Cousan, qui portaient écartelé de Lévis et de Damas.

contemporain probablement de la nef. C'est ce qu'il est facile de reconnaître en examinant à l'extérieur cette partie de l'édifice ; les gros matériaux antiques y apparaissent dans les soubassements et dans les angles, employés de la même manière que dans la nef, et ils ne semblent pas avoir été remaniés. La forme rectangulaire du chevet ne saurait être un argument contre son attribution à l'époque romane : bien qu'assez rare en Forez, on sait que cette forme se retrouve dans des églises fort anciennes.

La paroisse était peu importante et pauvre ; une reconstruction entièrement nouvelle était une grosse affaire de temps et d'argent ; et l'on a dû, à l'époque où des réparations s'imposaient, utiliser en grande partie les anciens murs et les fondations primitives.

Une porte basse pratiquée dans la muraille nord du chœur conduit à la sacristie. C'est une petite pièce rectangulaire, peu élevée, mesurant 2m 70 sur 2m 15. Elle était voûtée d'arêtes en pierre, comme on pouvait s'en rendre compte il y a quelques années encore avant l'effondrement de la toiture, et recevait le jour en orient par une fenêtre cintrée à ébrasement concave. On aperçoit sur ses murs des traces de peinture où le rouge domine.

L'église elle-même était intérieurement décorée de peintures faites et refaites à plusieurs époques. D'après certains vestiges encore visibles sur quelques claveaux de l'arc de l'ancien chœur, celui-ci et la nef ont dû primitivement porter des peintures rouges, jaunes et noires, imitant des pierres d'appareil. Puis, vers la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, elles furent remplacées par des nouvelles, à en juger par des restes de chutes de fleurs et de feuillages de laurier qui ornent la nef, l'arc triomphal et le retour intérieur du grand portail. Enfin, peut-être au commencement du XVIIIe siècle, des

peintures à couleurs vives, semées de fleurs et de feuillages, remplacèrent définitivement les ornementations antérieures.

Deux grandes figures étaient peintes sur le mur du chevet à droite et à gauche du maître-autel. Malheureusement, on ne peut déterminer les saints ainsi représentés, car seule la partie inférieure de leurs vêtements, d'une teinte bleue foncée, a résisté aux ravages du temps. J'ai déjà signalé la peinture qui surmontait probablement les fonts baptismaux.

Une armoire ou crédence, destinée à recevoir des objets du culte et fermée par une grille, était percée dans le mur méridional du chœur.

Le sol de l'église était carrelé. Des fouilles nous ont même permis de constater, par l'existence de deux couches de béton distinctes, qu'il y avait eu deux carrelages faits à époques différentes. Les briques employées étaient des carreaux en terre rouge d'une assez mauvaise fabrication, carrés et de grandeurs inégales (1). Le chœur était peut-être pavé en carreaux d'une autre forme ; car les fouilles qui y ont été exécutées ont mis à jour une brique hexagone semblable à celles du chœur de Chalain.

L'autel majeur de l'église était adossé à la muraille orientale du chœur. Sa belle table à rebords, en granit, gît à terre. Elle mesure 1m 66 de longueur sur 1m 06 de largeur et 0m 19 d'épaisseur. L'encadrement supérieur se compose d'une plate-bande extérieure et de trois baguettes juxtaposées à section triangulaire et de faible saillie.

---

(1) Les plus grands, encore en place sur une certaine étendue le long des murs latéraux de lanef, mesurent 0m 31 de côté sur 0m 04 d'épaisseur ; les plus petits 0m 23 de côté sur 0m 03 d'épaisseur.

Une autre table du même genre, à triple baguette, mais de dimensions moindres (1m 40 sur 0m 91), a été découverte à 0m 18 centimètres sous le seuil actuel de la porte latérale (1).

Deux autelets, sans cachet aucun, étaient appliqués au mur oriental de la nef, de part et d'autre de l'arc triomphal.

La cloche de l'église, qui devait être fort petite, si on en juge par les dimensions du campanile, aurait été, d'après la tradition, transportée après la Révolution à Montverdun et de là en l'église de Chalain d'Uzore où elle devait servir de timbre à l'horloge. Mais une visite au clocher de cette église nous a permis de constater que, si la cloche de Saint-Paul y a jamais été placée, elle n'y est plus.

Le cimetière de la paroisse s'étendait autour de l'église, mais principalement au sud. Les fouilles qui y ont été pratiquées ont mis à jour huit à dix tombes en dalles brutes d'une ou plusieurs pièces, sans couvercles. L'une d'elles avait en guise de dalle de fond un lit de tuiles à rebords renversées et alternées. La longeur de ces tombes varie de 1m 80 à 1m 90. Nous n'y avons trouvé que quelques rares fragments de vases rouge-orange en terre fine, des débris de poterie noire grossière, trois bagues de cuivre, de la tuile à rebords (2).

Le plus grand nombre des cercueils étaient en bois ; nous avons en effet trouvé une quantité con-

---

(1) Sur les tables d'autels à rebords consulter la notice de M. V. Durand dans le *Congrès archéologique de France,* LIIe session.

(2) La disposition et la forme de ces tombes (*d d d* du plan) offrent une analogie frappante avec celles des tombes découvertes dans le cimetière de Saint-Clément à Montverdun et signalées par M. V. Durand (*Bulletin de la Diana,* t. III, p. 106).

sidérable de clous ayant servi à en assujettir les planches.

L'intérieur de l'église renfermait aussi des sépultures, dont trois, remontant à une époque assez reculée, méritent une mention spéciale. Ce sont des sarcophages monolithes en grès, orientés (1), semblables à ceux trouvés en 1885 dans le cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun, et enfouis à 1m 40 dans le sol. Ils sont de forme quadrangulaire extérieurement et intérieurement, présentent un rétrécissement notable aux pieds, et leurs parois latérales sont évasées. Un seul a pu être retiré intact. Les parois en sont taillées à la broche en arêtes de poisson et il présente les dimensions suivantes: longueur 1m 97; largeur à la tête 0m 73; aux pieds 0m 36; le tout extérieurement; creux à la tête 0m 44; aux pieds 0m 28; épaisseur des parois 0m 075. Ce sont sensiblement les mêmes dimensions que celles des sarcophages de Saint-Clément et de Saint-Germain-Laval (2). Les couvercles ont disparu; un cercueil pourtant possédait encore un fragment du sien; c'est un bloc monolithe bombé qui le recouvrait sur le tiers de sa longueur. Une seule de ces sépultures renfermait des ossements intacts. Nous avons trouvé aussi des débris de poterie grossière en assez grand nombre, et quelques lambeaux d'étoffe de couleur grise.

Des anciens objets du culte il n'est rien resté. Je dois cependant signaler deux découvertes qui s'y rapportent certainement. Au devant de l'église, nous avons trouvé à une faible profondeur, sous terre, un fragment de petite statuette en terre cuite, représen-

(1) *a a a* du plan.

(2) *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 96 et 106.

tant la partie inférieure d'un vêtement. Le travail en est assez élégant, et la disposition des draperies accuse le XVIe siècle.

Du mur de l'ancien jardin curial, où ils faisaient corps avec la maçonnerie, nous avons extrait deux tronçons d'une statuette de saint en grès oolithique du Jura, mesurant en hauteur totale 0^m 365. La tête et les bras manquent ; il est difficile de mettre un nom sur le personnage figuré. Son bras droit supporte un livre ouvert et sa main gauche devait être appuyée sur un instrument, épée ou crosse, dont la partie inférieure se perd dans les plis du vêtement. Le travail de cette sculpture, qui paraît remonter au XVe siècle, est assez bon.

Ogier, dans l'ouvrage précédemment cité, parle des ruines d'un autre monument religieux qui aurait existé dans la paroisse de Saint-Paul d'Uzore.

« Ce sont celles, dit-il, d'une ancienne chapelle d'un fort joli style byzantin; elle a encore son campanile et l'intérieur était couvert de fresques ».

Je ne sais où l'auteur a puisé ce renseignement. Il y avait bien autrefois sur la crête du mont d'Uzore, entre la paroisse de Saint-Paul et celle de Chalain, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dont la présence, dit-on, protégeait contre la grêle le domaine des Ronzières situé non loin de là dans la plaine. Cet édifice est actuellement rasé jusqu'aux fondations, mais il subsistait encore au commencement du siècle et, d'après les indications que j'ai pu recueillir dans le pays, il n'aurait rien eu de byzantin et se serait composé simplement de deux pièces rectangulaires. Je crois donc que le signalement d'Ogier ne peut se rapporter à ce petit monument; et comme, près du village de Saint-Paul, on ne trouve point d'autres vestiges d'édifice religieux, on peut admettre, jusqu'à plus ample

informé, qu'il y a eu de sa part erreur et qu'il a fait deux monuments d'un seul.

Je ne puis terminer cette monographie sans remercier M. Rochigneux de son concours empressé aussi bien dans l'étude de l'église de Saint-Paul que dans la recherche des substructions antiques. Son activité et sa science, qui n'ont d'égales que sa modestie, m'ont évité beaucoup de travail et de temps perdu et, si les notes que je vous ai lues ont su présenter pour vous quelque intérêt, c'est en grande partie à votre bibliothécaire que je suis redevable de cette bonne fortune.

Vase antique trouvé à Villars. — Communication de M. P. Tardieu.

M. P. Tardieu dépose sur le bureau un fragment assez considérable d'un vase antique en terre rouge, du genre dit Samien, en forme d'écuelle mesurant dans son intégrité 0m 164 de diamètre sur 0m 065 de hauteur. Il a été trouvé en novembre 1891 à un mètre de profondeur, dans l'argile, près d'une source, au territoire de Bois-Monzil, commune de Villars, dans un terrain appartenant à Mlle Dupuy de Chambray, sur la rive gauche du ruisseau de Bioteau, à 30 mètres en nord de la ligne du chemin de fer.

Ce vase ne présente pas, soit par sa forme, soit par son état de conservation, un grand intérêt archéologique; mais il a paru nécessaire, au point de vue de l'histoire locale, de conserver le souvenir précis de sa découverte.

Découverte d'antiquités gallo-romaines à Goincel, commune de Poncins. — Communication de M. Noël Thiollier.

M. Noël Thiollier envoie la note suivante:

Dans le courant du mois de novembre dernier,

M. Beauverie, l'artiste bien connu de la Diana, avait trouvé chez un habitant de Goincel, commune

BRONZE ANTIQUE TROUVÉ A GOINCEL.

de Poncins, un bronze représentant un petit animal qui paraît avoir porté un personnage sur son dos et dont il a bien voulu nous offrir le croquis ci-dessus (1). Cet objet provenait d'une terre voisine où l'on remarquait des fragments de poteries. M. Beauverie nous fit part de sa découverte, et le 24 avril dernier nous nous rendions à Goincel et faisions ouvrir une tranchée dans l'endroit indiqué.

(1) Cet animal, que le dessin fait connaître mieux que toute description, est en bronze fondu. Il ressemble à un lion ou à une panthère : c'est probablement à un Bacchus enfant qu'il devait servir de monture.

L'emplacement dépend de la propriété Mercier et est situé à 35 mètres environ du chemin de Goincel à Charmillange. Tous les objets découverts étaient à une profondeur variant de 0m 25 à 1 mètre.

Les fouilles ont mis à jour:

1° Un grand nombre de poteries, dont une partie de style gaulois, sans qu'on puisse affirmer qu'elles remontent à l'époque de l'indépendance. Ce sont des ustensiles de ménage, ollas, plats, terrines ornés de dessins en losange et en carré, fragments de vases à engobes coloriés, et beaucoup d'amphores dont plusieurs ressemblent comme terre à celles d'Essalois. L'argile contient en effet des traces de basalte; ce fait indique, comme nous l'a fait remarquer M. Vincent Durand, que nos ancêtres faisaient venir leurs vins de l'étranger et probablement d'Italie. Sur le col d'une de ces amphores se trouve l'estampille du potier avec les lettres ESEX ;

2° Une monnaie gauloise au type éduo-ségusiave, semblable à celles qu'on trouve en si grand nombre à Essalois ;

3° Quatre clous à large tête et d'environ 0m 10 de longueur;

4° Enfin, une très grande quantité d'ossements d'animaux, surtout de porcs et de sangliers, parmi lesquels nous signalerons quatre superbes défenses.

Tous ces objets étaient accumulés sur un espace de 5 à 6 mètres carrés, en dehors duquel les fouilles n'amenèrent plus aucune découverte. Aussi avons-nous cru tout d'abord être en présence d'une sépulture. Cependant le grand nombre d'ossements d'animaux et ladiversité des débris de poterie, dont presqu'aucun ne se ressemble, rend plus admissible l'hypothèse d'une voirie ou d'une dépendance d'habitation ; mais l'état des récoltes nous a empêchés de pousser nos recherches

plus loin, ce que nous espérons pouvoir faire une fois les moissons levées.

A une petite distance, au N.-E., au lieu de la Sciolet, on a découvert, il y a cinq ans, douze haches en bronze pesant chacune un kilogramme environ et vendues à un ferblantier de Feurs qui les a lui-même revendues à Lyon.

Ajoutons qu'on est là tout près d'une voie romaine qui, partant de Feurs, passe à Naconne pour traverser la plaine et gagner Clermont par les montagnes du Forez.

Note sur les fouilles pratiquées en mars 1890, à Montbrison, dans la rue du Collège, en vue de l'agrandissement du bâtiment servant de réfectoire au petit séminaire. — Communication de M. l'abbé Sachet.

M. l'abbé Sachet, supérieur du petit séminaire, veut bien adresser à la Société la note suivante :

En creusant le sol de la rue du Collège, du nord

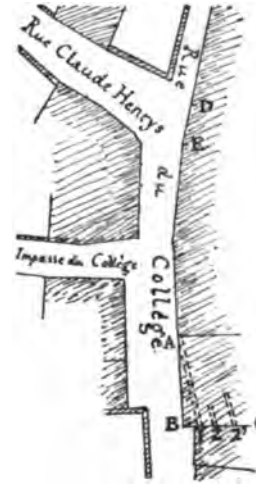

au midi, dans la direction A B, pour édifier la nou-

velle façade du réfectoire, nous avons rencontré quatre pavés superposés, tous en cailloux roulés et dans un parfait état de conservation ; le premier à 0m 35 environ du sol actuel, les deux suivants chacun à une distance de 0m 50 à 0m 60, et le dernier beaucoup plus bas, à 2m 50 du niveau moderne. Dans toute cette épaisseur, nous n'avons traversé que des remblais (1).

Après le quatrième et dernier pavé, s'est trouvée une nouvelle couche de terre rapportée, au milieu de laquelle nous avons remarqué le carreau reproduit ci-dessous, que je me fais un plaisir d'offrir à la

Société de la Diana, c'est le seul débris de quelque intérêt que nous ayons recueilli : il mesure 0m 165 sur 0m 082, sur une épaisseur de 0m 02, est en terre cuite vernissée et accuse le XIVe siècle.

Au-dessous de tout cet amas de décombres, nous

(1) La superposition de ces pavés résulte de l'exhaussement progressif, à une époque rapprochée de nous sans doute, de la chaussée conduisant à la petite porte du château et à l'entrée du couvent des Ursulines.

T. R.

avons rencontré une couche de terre rouge d'épaisseur inégale (0m 40 à 0m 50) et de même nature que celle trouvée en creusant les fondations de l'église Saint-Pierre, puis un lit de gravier peu épais et enfin une terre glaise fort dure, sur laquelle nous avons fondé à une profondeur moyenne de 3m 20.

Du côté du midi et au niveau de l'immeuble Palley nous avons dû atteindre 3m 70; nous étions alors sur un lit de cailloux de rivière et l'eau venait (1).

En pratiquant cette tranchée, nous nous sommes heurtés, à 1m 20 de profondeur, aux fondations d'un mur A Y déjà ancien et large d'environ 1m 10 qui, partant de l'angle A, allait s'infléchissant vers l'est et traversait notre tranchée en diagonale, pour aller se perdre sous l'immeuble Palley (2). Nous l'avons en effet retrouvé sur notre ligne B C, en creusant les fondations du mur méridional, au point

---

(1) Cette circonstance tient, croyons-nous, au voisinage immédiat du *béal comtal* qui alimentait autrefois les fossés du château et coule encore en souterrain sous les bâtiments du séminaire situés à l'aspect du sud-est et notamment sous le réfectoire. Le reste des bâtiments du séminaire, autrefois couvent des Ursulines, est édifié, on le sait, sur le sol de la première enceinte du château: une partie du mur de façade ouest est même bâtie sur un ouvrage saillant de l'ancien rempart. Avant les dernières réparations du séminaire en 1889, on remarquait en effet, à la naissance des degrés de la montée dite du *Château*, de D à E, un tronçon de muraille du moyen-âge, en matériaux appareillés, aujourd'hui dissimulés sous un enduit, qui étaient identiques à ceux employés dans le revêtement de la tour de la porte de la *Barrière*, adjacente au presbytère de Saint-Pierre.

T. R.

(2) Au point Y les ouvriers ont remarqué, engagé dans la muraille A Y, un claveau taillé indiquant la naissance d'une voûte ogivale.

T. R.

Y à 0m 50 en arrière de la façade Palley ; il descendait à la profondeur que nous avons atteinte nous-mêmes.

Les fouilles du mur méridional B C n'ont rien mis à découvert si ce n'est la base de deux murs Z Z', épais de 0m 60, à peu près perpendiculaires à celui-ci et situés l'un à 2m 58 et l'autre à environ 5m 58 de l'ancienne façade. Ces murs pourraient bien être parallèles à celui dont nous avons retrouvé les substructions A Y, mais le peu de largeur de nos fouilles ne nous a pas permis de déterminer d'une manière précise leur direction.

Visite pastorale de Mgr Camille de Neuville à l'église de Montverdun. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

M. l'abbé Prajoux envoie l'extrait suivant d'une visite pastorale faite à Montverdun, le 21 juin 1662, par l'archevêque de Lyon. Ce document renferme d'intéressants détails sur les reliques de saint Porcaire et fait connaître dans quelles circonstances Mgr Camille de Neuville ordonna l'exécution de la magnifique châsse qui les renferme aujoud'hui.

A Montverdun il y a un prieuré de l'ordre de saint Benoît dépendant de la collation de l'abbé de la Chaise-Dieu, qui est un prieuré conventuel et dont nous sommes pourveu en commende; mais parce qu'il y a aussi une paroisse et un curé, nous nous sommes transportés audit lieu pour en faire la visite.

Il n'y a qu'une seule église qui sert pour le prieuré et pour la paroisse.

Par un traité que nous avons fait avec les religieux de la Chaise-Dieu, tous les religieux dudit prieuré ont été transférés à la Chaise-Dieu, à la réserve d'un seul.

Autrefois, lorsqu'il y avait des religieux, on faisoit les

fonctions curiales à l'autel de saint Pierre, au milieu presque de l'église, mais comme il n'y a plus de conventualité, on se sert du grand autel pour les fonctions paroissiales.

Nous y avons trouvé le Saint Sacrement sous un tabernacle de bois peint sur ledit grand autel ; le ciboire où il repose est d'argent, mais fort petit; il y a aussi un soleil d'argent.

Les saintes huiles nous ont été montrées dans un coffret d'estain fort propre ; l'eau pour les baptesmes est aussy tenue nettement et les saints fonds ferment à clef.

Il n'y a aucune confrérie dans l'église.

Le luminaire n'a rien d'asseuré et consiste tout au casuel : il y a un luminier qui recueille les offrandes ; la lampe qui brusle devant le Saint Sacrement est entretenue à nos dépens.

Outre le grand autel, il y en a quatre : il est vray que celuy de saint Blaise qui est à main gauche du chœur est profané ; les autres sont dédiés, l'un à Notre-Dame, qui est à main droite du chœur ; plus bas, de mesme costé, est celuy de sainte Anne et le troisième est l'ancien autel de la paroisse dédié à saint Pierre ; il n'y a nulle fondation ni aux uns, ni aux autres.

Nous estant enquis des ornemens, nous avons trouvé deux calices d'argent, une croix et une custode pour les malades, d'argent aussi. Il y a aussi quelques chandeliers; mais pour le linge, chasubles et paremens, il y en a fort peu qui puisse servir, le reste estant usé et déchiré.

Le toit du chœur, celuy de la chapelle Saint-Blaise et de partie de la nef joignant, est en mauvais état et a besoin de réparations et le dedans d'être reblanchi.

Le cimetière est clos. Il n'y a aucune maison curiale, et le curé loge dans la maison de l'ancien sacristain par notre concession.

Le nombre des communiants est d'environ 300. La cure est de notre nomination à cause de notre prieuré ; le revenu de la cure est de 400 livres environ et de 8 asnées de vin, 4 sestiers de seigle, 20 escus d'argent, une vigne près du chasteau, de sept œuvrées, un pré et quelques petites terres ; le prieur est

chargé d'y tenir un prestre pour acquitter les fondations et services et doit la première messe (1).

Messire Dalin, prestre du diocèse du Puy, est pourvu depuis huit mois sur notre nomination en qualité de prieur, et institution en qualité d'archevêque. Les registres curiaux sont en bon estat.

Au derrière du grand autel, nous avons trouvé dans une grande pierre carrée, couverte d'une autre grande pierre fermant à clef de deux costés, une relique fort considérable, c'est de saint Prochaire, ancien abbé de Saint-Honorat, qui fut martyrisé à Marcilly : ses ossements sont en cette pierre que nous avons fait ouvrir et trouvé revestue au-dedans d'une châsse de bois vermoulu où sont les reliques avec la lance dont ce saint fut blessé et qui fust teinte de son sang. (2) Nous avons vénéré la relique et donné ordre qu'on fist une châsse nouvelle pour exposer lesdites reliques sur le grand autel et avons pour en faire la translation commis le sieur archiprestre et le curé dudit lieu.

Et pour ce qu'il y a aussi d'autres reliques d'autres saints en cette église, tenant en des coffrets reliquaires, nous avons ordonné aux paroissiens de faire faire une autre châsse qui en mesme temps sera exposée sur ledit autel et les

---

(1) Voici quelles étaient les prébendes dont le service se faisait dans l'église de Montverdun, en 1760.

La prébende dite de Saint-Antoine : le revenu en était si minime qu'elle n'avait pas de prébendier et que depuis dix ans on en faisait plus le service.

La prébende des Coiffet appelée aussi quelquefois prébende de Notre-Dame et de Saint-Michel: le nominateur en était Mre Pierre Coiffet et le prébendier Pierre Vaurette ; il jouissait de 60 livres de revenu. (Renseignements donnés obligeamment par M. A. Ferras).

(2) Nous ignorons pour quelles raisons Monseigneur Malvin de Montazet ordonna en 1783 « que les reliques de saint Porchaire ne seraient plus exposées à la vénération des fidéles ». (Décision prise en suite de la visite pastorale faite à l'église de Montverdun, le 21 mai 1783, par messire Antoine-François de Malvin de Montazet, vicaire général de Lyon. Archives de l'archevêché de Lyon. *Extraordinaire*, 1783-1785).

reliques encloses dedans; pour la translation desquelles nous avons délégué les mesmes commissaires, et afin qu'elle se fasse avec le plus de respect et de solennité qu'il sera possible, nous avons ordonné aux circonvoisins d'assister à ladite translation des unes et des autres reliques.

Et pour les réparations des toits cy-dessus avons donné prix fait à 180 livres sur les lieux.

Et donné ordre à Mre Portier, notre aulmosnier, de faire faire deux ornements complets pour le service de l'église incessamment et un ciboire d'argent pour ladite paroisse. *(Archives de l'archevêché de Lyon).*

Contrats de prise d'habit et de profession religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château. — Communication de M. l'abbé Langlois.

M. l'abbé Langlois, archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château envoie la note suivante:

Les contrats de prise d'habit et de profession religieuse indiqués ci-après et tous signés Rony, notaire royal, sont conservés dans l'étude de Me Bruel, notaire à Saint-Bonnet-le-Château. Ils fournissent un utile supplément d'informations à l'histoire du monastère des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château (1).

Le 22 octobre 1705. — Profession de sœur Louise de l'Annonciation Musnier, fille à sieur Nicolas Musnier, marchand drapier à Lyon, et à dame Élisabeth Verchère.

Mme du Saint-Esprit de Fournier, supérieure.

Le 15 juin 1706. — Profession de sœur Claudine de la Présentation Simond, fille de défunt Justinien Simond, procureur au bailliage et sénéchaussée de Forez à Montbrison, et de Sibille Nachard.

Mme du Saint-Esprit de Fournier, supérieure.

---

(1) V. *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château,* t. II, p. 412.

Le 24 octobre 1706. — Prise d'habit de demoiselles Jeanne et Magdeleine de Valprivas, filles de défunt Claude-Amédée Vert du Verdier, écuyer, seigneur de Valprivas, et de dame Anne de Lapierre de Saint-Hilaire. Jeanne était âgée de 18 ans et Magdeleine de 17 ans. Présents: Mres Pierre Dubesset, docteur en théologie, ancien curé; noble François de Lapierre de Saint-Hilaire, etc.

Le 29 décembre 1706. — Prise d'habit de Marie de Saint-Louis Vessière, fille de honnête Jean Vessière, laboureur à Boisset, et de Blanche Navéonis, en qualité de sœur laie.

Le 23 janvier 1709. — Profession de sœur Marie de Saint-Louis Vessière.

Le 3 février 1709. — Prise d'habit de Catherine Genet, sous le nom de sœur Catherine-Marie-Dorothée Genet. Fille de sieur Vincent Genet, procureur au bailliage et sénéchaussée de Forez et secrétaire de la ville de Montbrison, et de Gabrielle Janier.

Anne-Marie de Sainte-Agathe Verchère, supérieure.

Le 15 septembre 1709. — Prise d'habit de demoiselle Louise Verchère sous le nom de Sainte-Reine. Elle était fille de sieur Vital Verchère, marchand de Lyon, et de Fleurie Charmolat.

Anne-Marie de Sainte-Agathe Verchère, supérieure.

Le 17 septembre 1709. — Prise d'habit de demoiselle Marie Mosnier sous le nom de sœur Sainte-Marie Mosnier. Elle était fille de sieur Jean Mosnier, commissaire à terrier, résidant à Boisset, et de Benoîte Fayolle.

Le 15 juillet 1711. — Profession de sœur Catherine-Marie-Dorothée Genet.

Le 12 septembre 1711. — Profession de Jeanne de Saint-Alexis de Valprivas. Sa sœur Madeleine était décédée pendant son noviciat.

Le 18 septembre 1711. — Profession de Louise de Sainte-Reine Verchère.

Le 22 septembre 1711. — Profession de sœur Sainte-Marie Mosnier.

Dame Marguerite de Saint-Michel de Grézolle, supérieure.

Le 29 décembre 1711. — Prise d'habit de demoiselle Anne Théoleyre, fille de défunt Me Jean Théolère, notaire royal de cette ville, et d'Antoinette Ollier, sous le nom de sœur du Saint-Sacrement.

Le 8 juin 1712. — Prise d'habit de demoiselle Marie-Antoinette Ribeyron, fille de défunt Me André Ribeyron, notaire royal et châtelain de Tiranges, et d'Antoinette, David, sous le nom de sœur Antoinette de Jésus-Maria. En présence de Mres Laurent de Tiranges, chevalier, seigneur du dit lieu, de noble Reymond Boyer de Montorcier, de Mre Michel Ribeyron, prêtre, sociétaire de Tiranges, de Mre Pierre Daurelle, curé dudit Tiranges.

Marguerite de Saint-Michel de Grézolle, supérieure.

Le 22 août 1713. — Prise d'habit de demoiselle Fleurie Musnier, fille de défunt Nicolas Musnier, de Lyon, et de vivante Élisabeth Verchère, procédant du conseil de Laurent Verchère de Lamure, son cousin, sous le nom de sœur de l'Enfant-Jésus.

Marguerite de Saint-Michel de Grézolle, supérieure.

Le 17 janvier 1714. — Profession de dame Anne Théoleyre du Saint-Sacrement.

Le 26 avril 1714. — Prise d'habit de demoiselle Louise Coste, fille de sieur Jean-François Coste, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Saint-Germain-Laval, et de Marie-Aymare-Pierrette Rajat, sous le nom de sœur Louise-Marie des Anges.

Le 26 juin 1714. — Prise d'habit de demoiselle Claudine-Marie du Rozier, fille de défunt Claude-François du Rozier, écuyer, de Saint-Germain-Laval, et de vivante dame Marie-Claudine Grozellier, sous le nom de sœur Claudine-Marie de Sainte-Colombe.

Le 18 décembre 1714. — Profession de sœur Antoinette de Jésus-Maria Ribeyron.

Le 15 juillet 1715. — Prise d'habit de demoiselle Marguerite Boyer, fille à noble Reymond Boyer, sieur de Montorcier, conseiller du roi, magistrat aux bailliage, domaine et sénéchaussée de Forez et subdélégué de Monseigneur l'Intendant en l'élection de Montbrison, y résidant, et de dame Marie

Chassain, sous le nom de Marguerite-Toussainte-Marie de Jésus crucifié. La cérémonie était présidée par Mre Laurent Boyer, docteur en théologie, curé et archiprêtre de la ville de Saint-Etienne, son oncle. Présent Mre Jean-Baptiste de Fougerolles, docteur en théologie, curé de Saint-Bonnet-le-Château.

Dame Marguerite de Saint-Michel de Grézolle, supérieure.

Le 1er septembre 1715. — Profession de dame Fleurie Musnier, sœur de l'Enfant-Jésus.

Le 4 juin 1716. — Prise d'habit de demoiselle Marie Corbeau, fille de sieur François Corbeau, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de cette ville, bourgeois de Paris, et de dame Louise Cadorie, sous le nom de sœur Marie-Claudine de Saint-Michel Corbeau.

Dignitaires présentes : Marie-Anne du Saint-Esprit de Fournier, supérieure; Françoise de Sainte-Luce Poyet, assistante ; Toussainte de la Nativité Verchère, zélatrice ; Magdeleine des Saints-Anges de Beauvoir et Justine de Sainte-Rose d'Apinac, dépositaires.

Le 16 juin 1716. — Prise d'habit de sœur Marie de Sainte-Claire Boissieu l'aînée, et de sœur Claudine-Marie du Sauveur Boissieu la cadette, filles de sieur Jean-Marie Boissieu, docteur en médecine à Saint-Germain-Laval, et de Marguerite Jacquet.

Le 29 juillet 1716. — Profession de dame Claudine-Marie de Sainte-Colombe du Rozier.

Le 30 décembre 1716. — Profession de dame Catherine Bouchetal de Saint-Joseph, âgée de 23 ans, fille de sieur Benoit Bouchetal, maître pharmacien de cette ville, et de dame Françoise Giraud.

Le 25 mai 1717. — Prise d'habit de demoiselle Françoise Ribeyron, fille de défunt André Ribeyron, notaire royal et châtelain de Tiranges, et d'Antoinette David, sous le nom de sœur Marie-Françoise de Saint-Augustin Ribeyron.

Dame Marie-Anne du Saint-Esprit de Fournier, supérieure.

Le 20 juillet 1717. — Profession de sœur Marguerite-Marie-Toussainte de Jésus crucifié Boyer, entre les mains de Mre Laurent Boyer, docteur en théologie, archiprêtre et curé de

Saint-Etienne, délégué par Mre Michel Dupuy, vicaire général, en présence de Mre Charles Papon, chanoine de Notre-Dame de Montbrison ; de Mre Antoine Battorel, prêtre de l'oratoire, de noble Pierre Boyer, de noble Christophe Boyer, de Mre Noël Chassain, conseiller du roi, etc.

Rony, notaire royal.

Le 13 juin 1718. — Profession de sœur Marie-Claudine de Saint-Michel Corbeau, en présence de Mre Jean-Marie Coiffier, bachelier en Sorbonne, chanoine, infirmier de l'église de Notre-Dame de l'Isle-Barbe, de Mre Thomas Perrin, chanoine honoraire de la dite abbaye de l'Isle-Barbe, de Claude-François Corbeau, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de cette ville.

Le 10 août 1718. — Profession de sœur Marie de Sainte-Claire Boissieu, et de sœur Marie du Sauveur Boissieu.

Le 9 octobre 1718. — Prise d'habit de demoiselle Claudine Bouchetal, fille de sieur Benoit Bouchetal, maître pharmacien de Rosiers, et de dame Claudine Giraud, sous le nom de sœur Claudine des Vierges, en présence de noble André Bouchetal, docteur médecin et de Mre Pierre Giraud, conseiller et procureur du roi.

Dubesset de Fougerolles, curé.

Le 13 juin 1719. — Profession de dame Marie-Françoise de Saint-Augustin Ribeyron.

Le 7 août 1719. — Prise d'habit de sœur Marie de Sainte-Hélène du Soleillant de Martinières, fille de défunt Jacques de Martinières de Renaison, écuyer, et de dame Françoise Tissier du Soleillant, procédant, où besoin serait, du conseil de dame Renée de Martinières de Renaison, veuve de noble Guillaume Chaulce, conseiller du roi, lieutenant en la châtellenie royale de Saint-Bonnet, et encore de Mres Gilbert et Jacques de Martinières de Renaison, ses frères, ici présents.

Dame Marie-Anne du Saint-Esprit de Fournier, supérieure.

Le 9 septembre 1720. — Prise d'habit de sœur Marie-Angélique de Saint-Bernard Ribeyron, fille de défunt André Ribeyron, notaire royal et châtelain de Tiranges, et d'Antoinette David.

Le 17 septembre 1720. — Prise d'habit de demoiselle Thérèse Corbeau, fille de défunt Mre François Corbeau, conseiller du

roi, receveur au grenier à sel de cette ville, et de vivante Louise Cadorie, sous le nom de sœur Thérèse de Tous-les-Saints Corbeau.

Le 13 octobre 1720. — Profession de dame Claudine Bouchetal des Vierges.

Le 21 décembre 1721. — Prise d'habit de sœur Catherine Gonnet, de Pérignieu, sous le nom de Sainte-Geneviève.

Le 23 décembre 1721. — Profession de sœur Marie de Sainte-Hélène du Soleillant de Martinières.

Le 29 octobre 1722. — Profession de sœur Angélique de Saint-Bernard Ribeyron.

Le 25 novembre 1722. — Prise d'habit de sœur Françoise de Sainte-Claire Paulléan, fille de défunt Jean-Pierre Paulléan, maitre perruquier à Lyon, et de vivante Lucrèce Chevalier, reçue par dame Françoise de Sainte-Luce Poyet, supérieure, Marianne du Saint-Esprit de Fournier, assistante, Jeanne de Saint-Alexis de Valprivas, zélatrice, Marie de Sainte-Marie Mosnier et Catherine de l'Assomption Boyer, dépositaires, en présence de Jean Dubesset de Fougerolles, curé.

Le 23 mai 1723. — Profession de sœur Thérèse de Tous-les-Saints Corbeau.

Le 4 janvier 1724. — Profession de sœur Catherine de Sainte-Geneviève Gonnet.

Le 3 juillet 1727. — Prise d'habit de demoiselle Marianne Meaudre, fille de défunts sieur Jacques Meaudre, bourgeois de Saint-Germain-Laval, et de Marie Larderet, procédant de l'autorité de Mre Samuel Meaudre, son oncle, avocat au parlement, juge, capitaine châtelain de ladite ville de Saint-Germain, sous le nom de sœur Marianne de Sainte-Luce, Meaudre.

Le 23 septembre 1727. — Prise d'habit de demoiselle Marianne Verchère de la Bastie, fille de noble Jean-Baptiste-Marie Verchère, conseiller du roi, capitaine châtelain, juge royal et lieutenant général de police de la ville de Saint-Bonnet, et de défunte Marianne Desplasses, sous le nom de sœur Marianne de Sainte-Rose Verchère, en présence de Mre Laurent Verchère de Lamure, prêtre sociétaire, de noble Reymond Boyer de Montorcier, de noble Pierre Moissonnier, procureur du roi, etc.

Le 19 mars 1728. — Prise d'habit de demoiselle Marie Verchère de la Bastie, fille de noble Jean-Baptiste-Marie Verchère de la Bastie et de défunte dame Marianne Desplasses, sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation Verchère, par les mains de Mre Jean Dubesset de Fougerolles, docteur en théologie, ancien curé.

Le 29 juillet 1728. — Prise d'habit de demoiselle Françoise de Saint-Clément, procédant de l'autorité de Me Michel Rage, avocat au parlement, résidant à Saint-Anthême, fondé de procuration de haut et puissant seigneur Mre Louis-Anne de Saint-Martin d'Aglier, comte de Rivarols, seigneur d'Écotay et autres places, résidant à Montbrison, sous le nom de sœur Françoise-Magdeleine de Sainte-Ursule de Saint-Clément.

Le 15 février 1729. — Profession de sœur Françoise Fraisse, de Saint-Jean, sœur laie.

Le 5 juillet 1729. — Profession de sœur Marianne de Sainte-Luce Meaudre.

Le 7 juin 1730. — Profession de sœur Marie de l'Incarnation Verchère.

Le 11 juin 1732. — Prise d'habit de Marie-Françoise Chatelle, sœur de Sainte-Marthe, fille de sieur Barthélemy Chatelle, maître pharmacien de Roche-en-Reynier (Velay), et de défunte Marie Charet.

Le 10 janvier 1736. — Profession de Marie-Françoise Chatelle, sœur de Sainte-Marthe.

Voici un exemple des actes rédigés à l'occasion des prises d'habit. Il fait connaître les conditions ordinaires de l'admission des postulantes.

Prise d'habit de sœur Marie de Sainte-Hélène du Soleillant de Martinières. — Du 7 août 1719.

En présence du notaire royal à Saint-Bonnet-le-Chatel, etc. demoiselle Marie du Soleillant de Martinières, fille de défunt Jacques de Martinières de Renaison, escuyer et de dame Françoise Tissier du Soleillant, procédant, où besoin serait, de l'avis et conseil de dame Renée de Martinières de Renaison, veuve de noble Guillaume Chaulce, conseiller du roy, lieutenant en la chastelenie royale de Saint-Bonnet, et

encore de messires Gilbert et Jacques de Martinières de Renaison, escuyers, ses frères, tous icy présents, a très humblement remontré à dames Marianne du Saint-Esprit de Fournier, supérieure, Françoise de Sainte-Luce Payet, assistante, Toussainte de la Nativité Verchère, zélatrice, Justine de Sainte-Rose d'Apinac et Magdeleine des Anges de Beauvoir, dépositaires, religieuses ursulines du monastère de Saint-Bonnet, qu'ayant demeuré leur pensionnaire et aux prétendantes plus de trois mois, où elle a été si édifiée de leurs instructions, piété et dévotion dans leurs exercices et prières, qu'elle a pris la résolution de pratiquer comme elles les mêmes exercices et prières et le dessein de se consacrer à Dieu pour finir ses jours dans leur maison en qualité de sœur de chœur s'il est de leur plaisir de la vouloir recevoir, lui donner l'habit et l'entrée au noviciat, qu'elle leur a plusieurs fois demandé, pour, après les deux années d'iceluy, y faire sa profession de religieuse. Promettant de garder comme elles les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, suivant la règle de Saint-Augustin et constitution de Sainte-Ursule, sous perpétuelle clôture ; étant âgée de vingt ans. A quoi ladite dame supérieure accompagnée des officiaires susnommées a dit qu'elle a informé toutes les autres religieuses de ses bons desseins dans le chapitre qu'elles ont tenu à cet effet, lesquelles étant bien contentes de sa vocation y ont donné leurs voix et consentement. C'est pourquoi, en conséquence du pouvoir qu'elles ont de messire Dupuy, vicaire général de Monseigneur l'archevesque de Lion pour la conduite des religieuses de son diocèse, datté du 14e mars 1719, elles ont agréablement consenti que ladite demoiselle du Soleillant soit receue à la prise d'habit de religieuse pour faire son noviciat de deux années dans leur monastère, pour après, au cas qu'elle persévère dans sa vocation et saintes intentions, y faire sa profession religieuse en qualité de sœur de chœur. Laquelle prise d'habit a été présentement faite dans l'église de leur monastère, en présence et du consentement tant de la communauté des dames religieuses que de ses frères et sœur, avec les cérémonies accoutumées, par messire Jean Dubesset de Fougeroles, docteur en théologie, curé de cette ville, commis par ledit messire Dupuy, et a été nommée sœur Marie

de Sainte-Hélène de Renaison. Et afin qu'elle ne soit pas à charge dans leur maison, ladite dame veuve Chaulce promet et s'oblige de donner gratuitement auxdites dames religieuses, par forme d'aumosne doctale, la somme de trois mils livres d'une part, plus trente livres pour leur confesseur, plus de lui fournir l'habit et linges accoutumés donner, jusques à la somme de cent livres, plus deux cents livres pour la pension des deux années du noviciat, plus de payer aux médecins, pharmaciens et chirurgiens les ordonnances, visites, remèdes et penssages qu'elle pourra avoir de besoin pendant le temps du noviciat seulement, et enfin de leur fournir expédition tant du présent contrat que de celui qui sera passé lors de sa profession religieuse, ou de leur en rembourser le coust. En déduction de tout ce dessus, ladite dame de Renaison a présentement payé trois cens livres à compte de l'aumosne doctale, plus cent livres pour la première année du noviciat, plus leur a délivré l'habit et linges accoutumés donner, et enfin quinze livres à messire André Faure, confesseur desdites dames, et le surplus elle s'oblige de le payer auxdites dames la veille du jour que ladite sœur Marie de Sainte-Hélène fera sa profession religieuse. Convenu qu'au cas que ladite profession fût retardée d'autre part que de celle desdites dames religieuses, ladite dame Chaulce payera la pension de ladite sœur pendant le temps du retardement, et que si elle voulait sortir volontairement dudit noviciat, ou bien qu'elle vînt à mourir durant ledit temps, les sommes et les linges que lesdites dames se trouveront avoir receues leur appartiendront en propre, à la charge de payer les frais d'enterrement et de faire dire les messes suivant leur usage.

Ainsi accordé, passé et rédigé dans la sacristie de ladite église, avant midi, le septième du mois d'aoust mil sept cens dix-neuf, en présence de noble Reymond Boyer de Montorcier, conseiller du roy, magistrat au bailliage, domaine et sénéchaussée de Forest, père temporel desdites dames, messire Philippe de Larochemacé et Guillaume Vial, prêtres sociétaires dudit Saint-Bonnet, et noble André Bouchetal, docteur en médecine, demeurant tous audit Saint-Bonnet, qui ont signé avec les parties.

Suivent les signatures,

RONY, notaire royal.

Contrôlé et insignué à Saint-Bonnet, le 16 aoust 1719. Receu pour le tout vingt une livres douze sols. — RONY (1).

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) Outre les sommes portées dans ce contrat, les prises d'habit subséquentes portent toujours : *soixante livres pour être employées à l'ornement et embellissement de leur église.*

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1891.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget.	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4800 »	5040 »	4890 »	150 »
2. Cotisations à 15 fr.	1300 »	1380 »	1380 »	» »
3. Subvention de la ville de Montbrison.	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	14 »	14 »	» »
Total.....	6310 »	6634 »	6484 »	150 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés....	500 »	407 10	407 10	» »
3. Entretien de la salle	100 »	100 »	100 »	» »
4. Chauffage.....	120 »	98 60	98 60	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impression des *Mémoires* et du *Bulletin*.	3000 »	1296 50	1296 50	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	300 »	330 40	330 40	» »
8. Fouilles et moulages.....	200 »	2 »	2 »	» »
9. Frais d'encaissement.....	120 »	115 05	115 05	» »
10. Achat de jetons ...	350 »	10 50	10 50	» »
11. Imprévu.....	300 »	109 60	109 60	» »
Total.....	6310 »	3789 75	3789 75	» »

BALANCE.

Recettes.....	6.484 »
Dépenses.....	3.789 75
Excédant de recettes.....	2.694 25

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1890..	1869 05	1869 05	1869 05	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	360 »	330 »	150 »	180 »
3. Subvention de la Société française d'archéologie.....	100 »	100 »	100 »	» »
Total.....	2329 05	2299 05	2119 05	180 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Entretien de la salle.	150 »	106 55	106 55	» »
2. Achat d'antiquités trouvées à Chalain d'Uzore	1100 »	1100 »	1100 »	» »
3. Achat de vitrines...	408 »	408 »	408 »	» »
4. Imprévu.....	300 »	» »	» »	
Total.....	1958 »	1614 55	1614 55	» »

BALANCE.

Recettes	2.119 05
Dépenses.....	1.614 55
Excédant de recettes.....	504 50

Résultat général de l'exercice 1891.

Recettes du budget ordinaire.....	6.484 »	8.603 05
Recettes du budget additionel.....	2.119 05	
Dépenses du budget ordinaire.....	3.789 75	5.404 30
Dépenses du budget additionnel....	1.614 55	
Excédant de recettes à reporter au budget additionnel de 1892.....		3.198 75

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1892.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1891....	3.198 75
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées..	330 »
3. Subvention de l'État.....	500 »
Total.....	4.028 75

Dépenses.

1. Frais d'impression.....	3.000 »
2. Aménagement d'un cabinet d'archives.....	500 »
3. Achats de jetons.....	230 05
4. Imprévu.....	298 70
Total.....	4.028 75

BALANCE.

Recettes.....	4.028 75
Dépenses.....	4.028 75
Excédant	0.000 00

ANNEXE N° III.

Budget primitif de 1893.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4.800
2. id. à 15 francs.....	1.200
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200
4. Vente de publications éditées par la Société...	10
Total.....	6.210

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire.....	1.200
2. Frais de bureau et port d'imprimés.....	500
3. Entretien de la salle.....	100
4. Chauffage.....	120
5. Indemnité au concierge.....	120
6. Impressions diverses.....	3.000
7. Achats de livres, abonnements, reliures.....	300
8. Fouilles et moulages.....	200
9. Frais d'encaissement.....	120
10. Achat de jetons.....	350
11. Imprévu.....	200
Total.....	6.210

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par :

Madame A. Barban, les manuscrits importants (notes sur fiches, mise au net et pièces justificatives) des travaux préparés par M. André Barban, sur Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, comtesse de Forez, et sur la famille de Lavieu.

— *Comptes d'un receveur de la prévôté de Montbrison en* 1430. *Recettes du comté de Forez au commencement du* XV*e siècle. Comptes de Jean Fornier, prévôt de Montbrison et de Savignieu* 1429-1430. Roanne (Chorgnon et Bardiot), 1891, in-8°.

MM. Condamin (le chanoine James), ses œuvres musicales : *Agram, gavotte pour piano.* Lyon, Janin et ses fils, s. d., in-4°.

— *Ave Maria, solo pour ténor, avec accompagnement d'orgue et de violon.* Lyon, Janin et ses fils, s. d., in-4°.

Guillemot (Antoine): Léopold Niepce, *Le grand prieuré d'Auvergne (ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem).* Lyon, Henry Georg, 1883, in-8°.

Langlois (Ch.-V.) et Stein (H.), *Manuel de bibliographie historique. Les archives de l'histoire de France.* Fascicule II. Paris, Alphonse Picard, 1892, in-8°.

Ce fascicule donne, p. 355, 459, 533 *et* 534, *l'inventaire sommaire des collections d'archives communales, hospitalières et privées qui existent dans notre département.*

Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville du

Puy, son ouvrage : *Le feu au Puy. Etude historique sur l'organisation des secours contre l'incendie.* Le Puy, (Marchessou fils), 1892, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Mars-avril 1892.

Paulin (frère), directeur des écoles chrétiennes des frères de Montbrison, son ouvrage : *De l'influence de l'électricité sur la végétation,* 2e édition. Montbrison, E. Brassart, 1892, in-8°.

Peloux de Saint-Romain (vicomte du) : Jambage mouluré de porte ou de cheminée, en terre cuite, trouvé dans les démolitions d'une ancienne maison lui appartenant, rue du Palais de Justice, à Montbrison.

Dimensions, 0m 25 sur 0m 17 ; hauteur du jambage 0m 50. — XVe ou XVIe siècle.

— Portion de panneau de coffre en bois sculpté orné de médaillons, trouvée dans la cave de sa maison rue de la Madeleine, à Montbrison. Les deux médaillons du centre encadrent des figures humaines, les deux extrêmes, deux écussons, l'un incomplet, chargé d'un sautoir, et l'autre, des initiales I. B. (famille Brun, de Montbrison ?)

Longueur 0m 85 ; hauteur 0m 21. — XVIe siècle.

Sachet (abbé), supérieur du petit séminaire de Montbrison : carreau émaillé trouvé dans les fondations du nouveau réfectoire. V. page 275.

— *Petit séminaire de Montbrison* (depuis les agrandissements de 1890). Plan cavalier, lithographie. Paris, imp. française, s. d. (1892), format gr. in-4°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Vase funéraire en terre grise orné de trois zônes saillantes, trouvé

récemment au centre des substructions d'un curieux édifice antique ayant lui-même servi de nécropole, au lieu dit la Brûlée, à Saint-Paul d'Isoure.

Diamètre 0m 61, hauteur actuelle, 0m 37.

Echanges.

Académie Delphinale. *Bulletin.* 4e série, tome V, année 1891.

Devaux (abbé A.) : Essai sur la langue vulgaire du Haut-Dauphiné. *Important travail dans lequel sont cités à titre comparatif, les patois anciens de diverses localités du département de la Loire, notamment Saint-Bonnet-le-Château.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon. *Mémoires.* 3e série, tomes I à X. Années 1871-1887, et 4e série, tomes I et II, années 1888-1891.

Chabœuf (Henri) : Jean de la Huerta, Antoine le Moiturier et le tombeau de Jean-sans-Peur. — Fréminville (J. de) : Les Ecorcheurs en Bourgogne (1435-1445).

Académie d'Hippone. *Bulletin.* N° 24, années 1888-1890.

Escard (dr). Etude sur le pays du Souf.

— *Compte-rendu des réunions.* Année 1892.

Académie d'histoire et des antiquités de Stockolm (Suède): *Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad.* 1885-1889.

(A signaler divers articles sur les tombeaux, bijoux, vases, monnaies, objets et monuments anciens de la Scandinavie).

— *Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademiens handlingar. Trettionde Delen.* 1885.

Montelius (Oscar) : Résumé sur la chronologie de l'âge du bronze spécialement dans la Scandinavie.

Commission des antiquités du département de la Côte d'Or. *Mémoires.* Tomes IX, X et XI. Années 1873-1888.

Dumay (Gabriel) : Epigraphie bourguignonne. Eglise et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Garnier (Joseph) : Les deux premiers hôtels de ville de Dijon. — Baudot (Henry) : Les sépultures gallo-romaines de Charnay. — Marlot (Hippolyte) : Notice sur les pierres à bassin du Morvan.

— — *Table de la* 1re *série et des dix premiers volumes.* 1832-1884.

Ministère de l'Instruction publique : Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique.* N° 3. Année 1891.

Lebègue : Notice sur les fouilles de Martres-Tolosanes (avec figures). — Villefosse (Antoine Héron de) : Note sur une statue de Mercure découverte à Lezoux (Puy de Dôme), par le docteur Plicque.

— — *Bulletin historique et philologique.* N° 4. Année 1891.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* N° 2. Année 1891.

Musée Guimet : *Introduction au catalogue du musée. Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés*, par L. de Milloué.

— *Annales.* Tome XIX, *Le Lalista Vistara*, et tome XX, *textes taoïstes* traduits des originaux chinois et commentés par C. de Harlez.

— *Revue de l'histoire des religions.* 12e année, tome XXIV, n° 3, novembre-décembre 1891.

Smithsonian institution : *Annuel report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations expenditures and condition of the institution for the year anding june* 30, 1889, to july 1890.

Montelius (Oscar) : The àge of bronze in Egypt (figures). — Wilson (Thomas) : Report on the department of prehistoric anthropology in the u. s. national museum 1889 (figures). — Thomson (William) : Te pito te henua, or easter Island (figures)

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 146. 3e et 4e trimestres 1891.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 23e année, nos 5 et 6, mai-juin 1891.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Bulletin.* 2e série, tome XI, 3e et 4e livraisons. Juillet-décembre 1891.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 19e année, 2e livraison. Mars-avril 1892.

Société d'émulation d'Abbeville. *Bulletin.* Année 1891, n° 4, et année 1892, n° 1.

— *Mémoires.* Tome XVIII, 4e série, tome II, 1re partie, 1892.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 9e année, n° 2. Mars-avril 1892.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1er trimestre 1892.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires.* XVIIIe volume. Année 1891.

(Ces mémoires renferment notamment des comptes-rendus détaillés de découvertes de tumulus, d'objets, de substructions gallo-romaines et de sépultures mérovingiennes, ainsi qu'un savant article de M. G. Vallois, sur l'état des personnes sous l'ancien régime).

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin.* XIIe volume, 1re et 2e livraisons. Janvier-mars 1892.

Bordage (Edmond) : La période paléolithique dans le bassin de la Charente, *(très intéressant article lu au congrès des sociétés savantes en 1891).* — Lièvre : Les mansions romaines en Saintonge *(Analyse).*

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* XIe année, 2e série, n° 2, avril 1892.

Société Éduenne. *Mémoires*. Nouvelle série, tome XIX. Année 1891.

Bulliot (J.-G.) et Thiollier (Félix) : La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen (suite). — Virey (Jean) : L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon (suite).

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. *Mémoires*. Années 1886-1890.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 11e année. Avril-mai 1892.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Les peintures murales de la Diana (suite et fin).

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LIII, 1re et 2e livraisons. Janvier-avril 1892.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. Tome XXXV, 5e et 6e livraisons. Mai-juin 1892.

Revue archéologique. 3e série, tome XIX. Mars-avril 1892.

Deloche : Etudes sur quelques anneaux et cachets de l'époque mérovingienne (suite). — Mauss (C.): L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch (Emmaüs, en Palestine) avec une étude sur le stade au temps de saint Luc et de Flavius Josèphe (avec nombreux dessins).

Revue du Lyonnais. 53e année, 5e série, tome XIII, nos 76 et 77. Avril-mai 1892.

Gabut (F.) : Archéologie romaine. Aqueduc de Fontanières. — Mollière (H.) : Note sur la population primitive de Lugdunum, et sa prétendue destruction totale sous Septime Sévère.— Vachez (A.) : Les livres de raison dans le Lyonnais.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 65. Janvier-mars 1892.

Acquisitions.

Trésor de vaisselle et bijoux antiques découverts en 1888 à la Pierre-Murée, à Chalain d'Isoure. V. Bulletin, tome V, pages 77 à 81.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Faure, curé-archiprêtre à Soleymieux, reçu le 10 mai 1892.

M. le comte Robert de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'école des Chartes, membre de l'Institut, secrétaire du Comité des travaux historiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris, reçu le 24 mai 1892.

M. le F. Paulin, directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, à Montbrison, reçu le 24 mai 1892.

Membres décédés.

M. Bonnassieux, statuaire, 11, rue Saint-Simon, à Paris, membre titulaire.

M. Dulac (James), architecte-expert, à Montbrison, membre titulaire.

JUILLET — SEPTEMBRE 1892.

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 7.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi 7 novembre 1892, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1892

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'administration se réunira le lundi 7 novembre 1892, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

JUILLET — SEPTEMBRE 1892.

BULLETIN DE LA DIANA

ACADÉMIE
BIBLIOTHÈQUE

I.

Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à cinq heures.

Sont présents : MM. Boulin, Boiron, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brun, J. Déchelette, V. Durand, Dusser, de Fréminville, Granger, Huguet, Jacquet, Jamot, Lachmann, O. Lafay, Maillon, Miolane, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon.

Allocution de M. le Président.

M. le Président ouvre la séance en ces termes :

« M. Bonnassieux, membre de l'Académie des Beaux-Arts et vice-président d'honneur de la Diana, est mort récemment à Paris. Son nom appartient

à l'art et à la France, mais le Forez, dont il était l'un des plus illustres enfants, et la Diana, qu'il honorait de sa sympathie, ont le droit de le considérer comme un des leurs et le devoir de consacrer à sa mémoire un hommage spécial. M. Bonnassieux était un véritable artiste, surtout un artiste chrétien; il laisse après lui beaucoup de belles œuvres, mais il est permis de dire que ses Vierges demeureront un de ses principaux titres de gloire. Si Montbrison expose sur ses promenades la statue de notre grand et cher poète forézien, Laprade, Feurs possède une Vierge mère dont le charme et la sévère distinction sont appréciés des artistes aussi bien que des croyants. Bonnassieux demeurera une des plus réelles illustrations de notre province et ceux qui l'ont approché n'oublieront pas la bonté attachante, la modestie sincère, l'ardent amour du beau qui faisaient de lui l'homme le meilleur en même temps que l'artiste le plus distingué qu'on pût rencontrer.

« *L'Art roman à Charlieu* vient de paraître ; il était attendu avec impatience, son mérite justifie la vivacité de cette attente. Les gravures, le texte, l'impression nous paraissent excellents. Sans entrer dans des détails que le lecteur saura apprécier mieux que tout autre, il nous paraît indispensable de constater le progrès constant du talent de M. Thiollier. Avec ses gravures vraiment étonnantes par leur lumière, leur perspective et l'art de leur disposition ; avec ses textes dont la plupart n'ont qu'un défaut, celui d'être placés en préface des gravures comme des œuvres secondaires, tandis qu'ils sont en réalité des travaux de premier ordre ; avec son impression élégante et sérieuse à la fois, *L'Art roman* n'a pas besoin d'être recommandé, son succès est acquis d'avance, et la Diana n'a qu'à remercier ses auteurs et son imprimeur ».

Le traité de 1173 entre le comte de Forez et l'église de Lyon. — Le château de Reculion. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Je désire vous soumettre un petit problème de géographie forézienne que soulève le traité de 1173 entre le comte de Forez et l'église de Lyon.

Ce traité a été publié plusieurs fois (1). Je ne crois donc pas nécessaire d'en lire le texte, et me contenterai de vous en rappeler les dispositions générales.

Les deux parties, voulant établir entre elles une paix durable, conviennent de ce qui suit. A l'archevêque et à l'église de Lyon le comte cède tous les biens qu'il possède et les hommages qui lui sont adressés à Lyon même et au delà du Rhône, de Vienne à Bourgoin et de Bourgoin à Anthon, au confluent du Rhône et de l'Ain, ne se réservant dans cette région que les héritages qui lui pourraient échoir par droit de parenté. Sur la rive gauche de la Saône, il leur abandonne la suzeraineté du château de Péroges, de Birieu et de Montanay, en face de l'embouchure de l'Azergues. De son côté, l'église cède au comte, sous la réserve de certains revenus et de la suzeraineté de quelques châteaux,

---

(1) La Mure, *Histoire du diocèse de Lyon*, p. 308; *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. III, p. 28; — Ménestrier, *Histoire consulaire de Lyon*, preuves, p, 37 : il a purement et simplement reproduit le texte de la Mure; — Aug. Bernard, *Histoire du Forez*, t. I, preuves, p. 4 ; — Monfalcon, *Lugdunensis historiæ monumenta*, p. 393.

J'ai suivi dans mes citations une copie très soignée d'Aug. Bernard, d'après l'original des archives nationales (P. 14001, cote 845), laquelle fait partie de son *Cartulaire général de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, à la bibliothèque de la Diana.

l'universalité de ce qu'elle possède sur la rive gauche de la Loire, au midi d'une ligne menée d'Amions à Urfé, puis à Cervière, et de là à Thiers. Au nord de cette ligne, chaque partie conserve ses possessions, l'église s'interdisant néanmoins de construire ou d'acquérir des places fortes en Roannais. Cet échange opéré entre leurs possessions les plus lointaines, les parties règlent leur frontière dans la région comprise entre le Rhône et la Saône d'une part et la Loire de l'autre. C'est là que le traité de 1173 a laissé dans notre géographie politique les traces les plus durables et qu'ainsi il mérite d'être considéré comme le véritable acte de naissance du Lyonnais et du Forez et, par suite, du département actuel de la Loire. En effet et sauf quelques modifications de détail introduites dans le cours des siècles, la ligne de démarcation qu'il institue entre les possessions et les zônes d'influence respectives du comte et de l'église correspond assez exactement à celle qui, jusqu'à la Révolution, a séparé le Forez du Lyonnais. Ainsi, du nord au sud, la limite, depuis les frontières beaujolaises, n'a pas cessé de partir de Villechenève pour aboutir à Sorbiers. De même, de l'est à l'ouest, la ligne séparative passait par un point situé entre Saint-Jean-Bonnefonts et Rochetaillée, pour atteindre le Rhône à Chavanay qui, attribué à l'église en 1173, devint forézien par la suite. La plus importante rectification de frontière se produisit à l'extrémité occidentale de la même ligne. L'église s'était réservée par le traité une étroite bande de territoire comprenant Saint-Jean-Bonnefonts, Villars, Saint-Genès-l'Erm, Saint-Victor, et aboutissant à la Loire. Il semble qu'elle ait voulu ainsi avoir un pied sur ce fleuve, de même que le comte continuait à en avoir un sur le Rhône par Maleval et la grande route, *strata*, venant de Forez par la croix de

Montviol, route dont il retint la police. C'est sans doute pour éviter réciproquement que leurs communications ne fussent interceptées, que les parties contractantes neutralisèrent alors la région comprise entre la Tour-en-Jarez et Saint-Priest d'une part, et Saint-Chamond de l'autre, en stipulant qu'il ne pourrait y être élevé de fortifications. Cette langue de terrain, pénétrant comme un coin dans les possessions du comte, devait revenir et revint en effet au Forez.

Au traité de 1173 se rattache une question de géographie locale qui est jusqu'à présent restée sans solution.

Un article de ce document est ainsi conçu : *Citra Ligerim vero concesserunt (archiepiscopus et ecclesia) a Balbiniaco et Poliaco usque ad Vetulam Canevam, que infra terminos comitis est, quidquid juris habebant in mandamento Donziaci usque ad mandamentum Chamosseti, et a mandamento* Reculionis *usque ad mandamentum Sancti Simphoriani : ita quod Maringe et Mais remanerent infra terminos comitis.* C'est la version de l'original des archives nationales (P. 1400[1], cote 845). Une bulle confirmative du traité de 1173 par le pape Alexandre III, en date du 1er avril 1174, aux archives du Rhône (G. 125, n° 6), donne la variante, *in mandamento Reculionis.* La même bulle a été imprimée dans les preuves de l'*Histoire du diocèse de Lyon* par La Mure, p. 308, et dans celles de son *Histoire des ducs de Bourbon*, t. III, p. 28; on y lit respectivement, *a mandamento* et *in mandamento ;* mais, de plus, au mot *Reculionis* est substitué celui de *Curnilionis*, leçon suivie par tous les autres éditeurs et qui est certainement fautive. En effet, le texte de La Mure dérive, ainsi qu'il l'annonce lui-même, d'une copie insérée au *Livre des compo-*

sitions du comté de Forez, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Saint-Etienne : or ce dernier porte très distinctement *a mandamento Reculionis*, comme l'original des archives nationales.

Où était situé ce lieu fort de *Reculio* (cette qualité résulte de son titre de chef-lieu de mandement (1)?

Si l'on se reporte au texte ci-dessus, on voit que le mandement de Donzy, dans la terre du comte, y est mis en regard de celui de Chamousset, dans la terre de l'église, et que le mandement de *Reculio* est mis en regard de celui de Saint-Symphorien. Et comme il est expliqué à cette occasion que la limite doit être établie de manière à laisser Mays et Maringe au comte, il semble que ces deux localités soient comprises entre Donzy et *Reculio*. On voit de plus, par un autre passage du traité, que Mays était lui-même chef-lieu de mandement : *Et Greziacum et Argenteriam usque ad* mandamentum *de Mais*. Le même titre est attribué à Châtelus : *Castellutium et Fontanesium, cum* mandamentis *suis, sunt infra terminos comitis.... Castrum Rivirie et mandamentum, et quidquid continetur usque ad* mandamentum *Castellucii, infra terminos ecclesie habetur*. Ces indications combinées paraissent resserrer le site de *Reculio* dans un canton assez étroit, entre Mays et son mandement au N., Saint-Symphorien et son mandement à l'E., Châtelus et son mandement au S.

Ce point admis, toutes les vraisemblances me semblent se réunir pour placer *Reculio* à la Tour, autrefois la *Tour-Saint-Romain*, à un kilomètre en-

---

(1) Le *mandement* était la circonscription territoriale dont les habitants fournissaient la garnison d'une place forte, où ils étaient tenus de se rendre dès qu'ils y étaient *mandés*, ordinairement à cor et à cri.

viron en soir de Chazelles-sur-Lyon, sur la route conduisant à Saint-Galmier. Il existait autrefois en ce lieu une tour commandant le chemin, sans doute ancienne voie romaine, de Feurs au Pont-Français et de là à Vienne (1) et, à côté de cette tour, une église, Saint-Romain-le-Vieux, *Sanctus Romanus Vetulus*, *Sanctus Romanus Vetus*, qui paraît avoir été la paroisse primitive de Chazelles. L'église de Saint-Romain-le-Vieux figure en 1184 dans la liste des possessions de l'Ile-Barbe confirmées à cette abbaye par le pape Lucius III (2); elle figure encore, concurremment avec la commanderie de Chazelles, *Hospitale de Chasaleto*, dans le pouillé du XIIIe siècle publié par Aug. Bernard (3); elle disparaît des pouillés suivants, soit qu'elle ait été détruite, soit que le titre paroissial ait été transporté à Chazelles. Quant au donjon voisin, qui portait sans doute ombrage aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il paraît avoir été abandonné de bonne heure.

On trouve à cet égard de curieux détails dans une charte du 7 mars 1267 (1268 n. st.), qui fait partie du *Livre des compositions du comté de Forez*, f° 12 (4). Cet acte est un accord entre Renaud, comte de Forez, et Robert de Montrognon, grand-prieur d'Auvergne, sur les droits de justice appartenant à la maison de Chazelles entre le château de Saint-Galmier et celui de Saint-Symphorien, d'une

---

(1) V. M.-C. Guigue, *Les voies anciennes déterminées par les hôpitaux du moyen-âge*, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 345, et le terrier *Beauvoir* de Chazelles, 1546-1547 (Archives du Rhône, H. 2438), f°s 196 et 384.

(2) Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. I, p. 117.

(3) *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 913.

(4) L'original est en déficit aux archives nationales. V. Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 463.

part, et ceux de Mays, de Bellegarde et de Châtelus, de l'autre, c'est-à-dire précisément dans la région où les termes du traité de 1173 nous conduisent à circonscrire nos recherches. Le comte réserve à ses officiers de Saint-Galmier l'exécution des sentences capitales prononcées par ceux du précepteur de Chazelles, mais il renonce à avoir des fourches patibulaires ou tout autre signe de juridiction dans la paroisse de Chazelles et Saint-Romain-le Vieux, *in perrochia de Chasaleto et Sancti Romain Veteris*. La tour voisine de l'église de Saint-Romain ne pourra être par lui réparée et il n'y pourra mettre garnison que du consentement des Hospiliers : *Item est actum quod turris que est apud Sanctum Romanum Veterem, videlicet illa que non est in ecclesia (quia ipsa de ecclesia ad dictum Hospitale pertinet) maneat in futurum sine edificio meliori, et quod nos dictus comes ipsam edificare, seu reedificare, non possimus, construere, seu cooperire, vel munitionem aliquam ponere, vel alicuivis nostrum credere vel tradere, qui aliquis de superius expressis poneret aliquid vel faceret in turri predicta, nisi de voluntate Hospitalis predicti vel ad commodum ejus ; et si forte aliquis alius dictam turrim reedificare vellet, nos dictus comes debemus hoc defendere tanquam bonus gardator Hospitalis predicti. Item actum est quod si dicta turris quoquomodo destrueretur, vel ad dissolutionem deveniret, quod solum remaneret Hospitali predicto.*

Il résulte de tout ceci que le comte de Forez possédait anciennement, au lieu dont il s'agit, une forteresse, consistant peut-être en une tour unique, mais qui, placée à cheval sur la route, en un point dominant les vallées de l'Anzieu au nord et de la Coise au midi, avait une valeur stratégique sérieuse ; trop rapprochée d'ailleurs de Saint-Symphorien pour qu'il soit probable qu'une autre place forte possé-

dant un mandement distinct existât entre deux. Le lieu où s'élevait cette forteresse devait avoir un nom particulier, car celui de la Tour n'est qu'une appellation commune applicable à un donjon quelconque, et celui de Saint-Romain indique simplement le patron de l'église voisine. Rien n'empêche d'admettre que ce nom primitif fût *Reculio*, ou plutôt *Reculion*. Il sera tombé en désuétude, comme la vieille tour en ruines, et le vocable de l'église du village aura seul subsisté, pour disparaître lui-même avec celle-ci (1).

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) Le département de la Loire renferme, à ma connaissance, deux autres lieux dont le nom rappelle celui de Reculion.

Le premier est le hameau de *Reculon*, commune de la Chamba, près d'un col remarquable traversé jadis par le chemin de Noirétable à Ambert, et aujourd'hui par un chemin d'intérêt commun.

Le second est un territoire au bord de la Loire, commune de Saint-Victor. Terrier *Conchon* de Saint-Victor, 1456, copie à la Diana, f° 58 ; réponse de J. Ramier : *Item quasdam rippas et montagia... sitas in radio de Costa Plana, incipiendo in pede dicti radii a Petra Agulhon usque ad montagia dicti respondentis nuncupata de* Reculons *a parte maritimum fluvium Ligeris* (sic), *sub annuo et perpetuo censu*, etc. — Cf., f° 57.

II.

Congrès de la Sorbonne en 1893.

M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la circulaire suivante:

Paris, le 12 août 1892.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur la proposition de la Commission centrale du Comité des travaux historiques et scientifiques, j'ai décidé que le 31e Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrirait à la Sorbonne le mardi 4 avril 1893.

L'expérience faite depuis 1887 n'a pas répondu à mon attente et les renseignements que j'ai recueillis m'ont amené à rétablir, pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, la date abandonnée des vacances de Pâques. Je souhaite très vivement que cette mesure corresponde aux désirs du plus grand nombre et qu'elle provoque de la part des membres de votre Société un mouvement toujours plus accentué de recherches et de travaux.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Président, le programme des questions soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1893. Comme le précédent, ce programme a été dressé surtout par le Comité des Travaux historiques et scientifiques. Un grand nombre de questions d'un intérêt constant y ont été maintenues cette année encore. Je regrette que les sociétés savantes n'aient pas répondu à l'appel qui leur avait été fait et ne soient pas devenues davantage les collaboratrices du Comité pour la rédaction du programme. Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler ce point à toute votre attention et de vous prier d'insister auprès des membres de votre Société afin que l'année prochaine ils prennent en séance du Congrès l'initiative des questions qu'il leur paraitrait utile d'insérer au programme.

Je tiens également à ce que la prescription renouvelée

des anciennes traditions et relative à l'envoi préalable des manuscrits soit rigoureusement appliquée. L'ouverture du Congrès ayant lieu le 4 avril, il est indispensable que le manuscrit complet des communications proposées par vos délégués soit adressé au Ministère de l'Instruction publique, Direction du Secrétariat, 1er Bureau, avant le 1er février 1893, date extrême.

Je ne saurais trop appuyer sur la nécessité de cette communication préalable. Elle permet aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature sont groupées autant que possible dans une même séance, et de se préparer à prendre part à la discussion, s'il y a lieu.

Les résultats obtenus au dernier Congrès me paraissent justifier cette décision qui nous conduira, j'en ai le ferme espoir, à faire de la réunion annuelle des Sociétés savantes un Congrès de plus en plus fécond et de plus en plus profitable à la science.

Vous ne vous refuserez certainement pas, Monsieur le Président, à me prêter pour l'exécution de ces instructions votre habituel et bienveillant concours.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Voici les questions du programme qui se rapportent plus particulièrement à l'ordre d'études dont s'occupe la Société :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

3° Histoire des anciennes foires et marchés.

4° Anciens livres de raison et de compte. — Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVIIe siècle.

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de la France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les documents contenus dans les archives notariales des villes maritimes, dans les archives des chambres de commerce ou dans d'autres dépôts.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaitre les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, trem-

blements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

18° Dresser des listes aussi complètes et aussi exactes que possible des principaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et militaire : baillis, vicomtes, sénéchaux, viguiers, capitaines, châtelains, etc.

19° Etudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge.

Signaler les monuments existants et consulter, pour l'antiquité, les travaux d'Artaud et de Loriquet sur les célèbres mosaïques de Lyon et de Reims. Pour le moyen âge, se reporter à ceux d'Émeric David, de Viollet-le-Duc, de Müntz, les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, etc.

Étudier la technique particulière de la dalle funéraire conservée à l'abbaye de Saint-Denis et connue sous le nom de tombeau de Frédégonde.

Mentionner, comme dérivant de la mosaïque proprement dite, les pierres sépulcrales, les inscriptions et bas-reliefs dont le champ est ou a été semé de verroteries ; de cette sorte sont le couvercle du sarcophage de Boethius, évêque de Vénasque à la fin du VI° siècle, les inscriptions et graffite un peu postérieurs trouvés par le R. P. de la Croix dans l'hypogée de Poitiers, la sculpture du jubé de Bourges.

Compléter le travail par une étude sur les mosaïques de l'Afrique romaine : les pavés d'édifices profanes ou religieux et les tombes du type de Tabarca.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires

pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Signaler, comme l'a fait dans son *Traité des superstitions* l'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyance aux phylactères; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des roches ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale des livres de superstitions populaires; clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de la Saint-Jean.

Paroles de l'Évangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Azarael et autres de même sorte.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfévrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfévrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, [illegible] dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'h[illegible] découvrir où ils ont été fabriqués et, en les [illegible]

uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux élé[illegible] costume de nos pères. Mais à côté des [illegible]de, que l'on observait partout plus ou [illegible]eaucoup de provinces des usages [illegible] les modes. Ce sont ces particu-la[illegible]ère étudi[illegible] jusqu'ici, sauf pour l[illegible]e nous, [illegible] intéressant d'en [illegible] moyen âge.

15° Étudier, dans les *Acta Sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

16° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVIIIe siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

2° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III.

3° Étudier, dans une commune urbaine ou rurale, l'organisation et le mouvement des finances locales depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.

SECTION DES SCIENCES

23° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

25° Préciser, surtout par la considération des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

26° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos populations actuelles.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus

intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

4° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités, depuis les temps historiques.

6° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc, ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc. de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

7° Limites des suffixes ethniques les plus caractéristiques. Cartes des noms de lieux en *ac*, en *az* et *oz*, en *on*, etc.

8° Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur

du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée de France depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

15° Rechercher les traces des plus anciennes populations dans les différentes régions de la France, et particulièrement en Bretagne.

III.

Excursion archéologique à Montbrison, Essertines, Châteauneuf, Saint-Bonnet-le-Courreau et Sauvain.

Le 19 juillet 1892

Commissaires : MM. Maillon, Morel, Rochigneux, L. Rony, E. Brassart.

Questionnaire.

MONTBRISON.

Beauregard.— Antiquités romaines, voie pavée. — Ancien fief, en indiquer les différents possesseurs.

Estiallet, la Blanchisserie. — Etablissements industriels anciens, moulins, biefs les actionnant ; déterminer à quelle époque ils ont été établis. — Quelle créance faut-il donner à la tradition qui place au territoire de *l'Escholle* une maison d'éducation ?

Pierre-à-Chaux. — Fabrique de porcelaine, aujourd'hui disparue ; donner la date de sa construction.

La Tuilière. — Fief et château, noms des possesseurs depuis l'origine. — Au *Bois de la Dame* dolmen détruit ; hache de silex polie, en provenant, dans la collection Huguet ;

connait-on d'autres antiquités du même genre trouvées en cet endroit ? — *Puy de Moulou.* Peut-on attribuer à un temple les diverses substructions romaines qui y ont été mises au jour ? — *Bernigo*, maison de la fin du XVIe siècle, vastes caves ayant, dit-on, servi d'atelier à de faux monnayeurs, sous Louis XIV.

Vauberet. — Fief et château de la fin du XVIe siècle, bien conservé. Chapelle et ses peintures. — Retrouver les possesseurs des blasons figurés sur les cheminées et sur la porte de la cour. D'après la tradition, le moulin voisin aurait servi à la fabrication de la poudre qui aurait été emmagasinée dans les grandes caves existant sous le château.

Territoire du *Pic des Chiens,* de *Bréasson.* Peut-on regarder comme un monument de l'époque dite préhistorique la pierre levée qui fait limite entre Montbrison et Essertines ? Peut-on citer des antiquités romaines trouvées dans ce quartier ? Pourrait-on fournir des détails sur une découverte faite vers 1837 d'un sarcophage en plomb et de monnaies ?

ESSERTINES.

Décrire les vieux chemins, la plupart pavés, qui sillonnent cette commune et dont quelques-uns relient les deux rives du Vizézy ; quel en est l'âge ?

Fontperdrix. — Existe-t-il une légende sur le *siège de Saint-Martin ?*

La Guilanche. — Fief et château, son origine et ses possesseurs.

Pic d'Hérieu. — A quelle époque appartiennent les poteries trouvées sur son sommet ? — *Châtelard d'Hérieu.*

Château et chapelle d'Essertines-Basses. — A quelle époque peut-on faire remonter l'origine de ce château ? Indiquer ses possesseurs, la date de son abandon, de sa destruction ? Quelles particularités présentent son plan et sa construction ? Chapelle dédiée à Saint-Etienne ; pélerinage encore fréquenté de nos jours contre la sécheresse. Fontaine de Saint-Etienne. Croix des *Argnats.* Indiquer les traditions qui s'y rattachent.

Essertines-Hautes. — Église dédiée à Notre-Dame. Signaler les particularités de sa construction et de son mobilier. —

Retracer l'histoire du prieuré supprimé vers 1480 et réuni à Chandieu.

CHATELNEUF.

Château des comtes de Forez. — Son origine. Peut-on juger par les restes actuels de sa forme et de son plan, en s'aidant de la vue donnée par Guillaume Revel ?

Ancienne église. — Chœur roman du XIIe siècle ; nefs datées de 1514 et construites par Jean Basset. Les Basset, architectes foréziens. Peut-on citer d'autres églises de la région bâties par eux ou qui, par analogie, pourraient leur être attribuées ?

Mont Simioure. — Peut-on donner des renseignements précis sur la découverte de silex taillés faite, dit-on, à son sommet ? — N'existe-t-il pas sur le versant est une coulée de lave qui paraît avoir été utilisée dans l'antiquité pour la confection de meules à bras ? — Déterminer l'emplacement des fourches de la justice de Châtelneuf ; décrire les vieux chemins pavés qui contournent les flancs de la montagne et permettent d'accéder à son sommet.

SAINT-BONNET-LE-COUREAU.

Pramol. — Signaler les divers débris sculptés provenant d'une ancienne maison de plaisance des Girard de Vaugirard, aujourd'hui démolie.

Église. — Partie ancienne datée de 1501. Déterminer à quelle époque remontent les arcades aveugles du premier étage du clocher et qui paraissent avoir été replacées dans la construction. Cloche à inscription curieuse, en vers français.

Vieille maison du XVIIe siècle dans le bourg. — Piédestal de croix du XVIe siècle. — Fontaine de saint Barthélemy, but de pèlerinage les lundis de Pâques et de Pentecôte.

Coureau. — Chapelle dédiée à saint Roch, sainte Geneviève et sainte Barbe. Quelle est l'époque de sa construction ? — Prieuré, en indiquer l'origine et l'emplacement ; de quel ordre relevait-il ? Donner la liste des prieurs. — Montagne du *champ de la Claye* donnée, dit-on, par Anne Dauphine à divers habitants de Saint-Bonnet. Les titres de cette donation existent-ils encore ?

Sommets de *Glisieux*, de *Pierre-Basane*, de *Gourgon*. — Vallée de *Chorsin*, ermitage converti aujourd'hui en scierie, sources d'eaux minérales.

Châteaux du *Roure*, de *Trécisses*, de *Grandris*; signaler ce qu'il en reste, leur âge et les particularités de leur construction.

Déterminer les possessions de l'abbaye de la Bénisson-Dieu dans cette partie de la montagne.

Ponts de *la Val* ou de *la Pierre*, de *Subertas*, *Tabolin*, du *Diable*, de *Vaux*, date de leur construction. Chemins auxquels ils donnaient passage.

SAUVAIN.

Chemin *Romieu* de Chalmazel au Puy-en-Velay, décrire son parcours.

Enceinte du bourg peut-être en palissades ; remarquable porte d'entrée servant de corps de garde. Quel est l'âge de cette fortification ?

Eglise. — Chœur roman du XIIe siècle. Nefs du commencement du XVIe s. En signaler les particularités architectoniques.

Foires de Sauvain octroyées en 1360.

Fief de *Renat*, ses possesseurs, son origine. — Fief de *Montherboux*; indiquer l'emplacement du château, aujourd'hui détruit.

Pierre-sur-Haute, la montagne la plus élevée du département de la Loire (1639 mètres), est citée sous ce nom, seulement depuis la fin du XVIIe siècle ; elle s'appelait, au XVe siècle, la *chal de Colonyin (Coleigne)* ; donner les différents noms qu'elle a pu porter à d'autres époques.

Les *Jasseries*, industrie pastorale du moyen âge. Coutumes qui les régissaient.

IV.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM.

Bertrand (Alfred), conservateur du musée dépar-

temental de l'Allier, à Moulins : 1° fac-simile en bois, de deux poignards en fer trouvés au fond d'un puits gallo-romain de 25m 70 de profondeur, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : longueur 0m 20 et 0m 29 ;

2° Statuette de Jupiter, face antérieure. H. 0m 145 ;

3° Statuette de Jupiter face postérieure. H. 0m 17 ;

4° 5° et 6° Groupe de deux personnages. H. 0m 11 0m 12 et 0m 15 ;

7° Edicule à Vénus. H. 0m 18 ;

8° Tête grotesque (fragment). H. 0m 06 ;

9° Edicule (fragment) ; dans un encadrement rectangulaire, figure de femme et d'Apollon ; dans le tympan, personnage nu. H. 0m 13 ;

10° Guerrier (fragment). H. 0m 095 ;

11° Buste de rieur chauve. H. 0m 105 ;

12° Femme demi-nue tenant une lyre. H. 0m 135 ;

13° L'Abondance, statuette, face antérieure. H. 0m 155 ;

14° id. id. face postérieure. H. 0m 115 ;

15° Camillus assistant le grand prêtre dans les cérémonies. H. 0m 105 ;

16° Cheval harnaché (fragment), 0m 18 ;

17° et 18° Chevaux sellés (fragment). H. 0m 06 et 0m 095 ;

19° Personnage nu, face postérieure. H. 0m 21 ;

20° Minerve (fragment). H. 0m 13 ;

21° Buste de personnage grotesque en capuchon. H. 0m 12 ;

22° Buste de femme drapée. H. 0m 17 ;

23° Buste de femme (Minerve ?) vu de dos. H. 0m 085 ;

24° Oiseau. H. 0m 055 ;

25° et 26° Deux fragments de bracelets ébauchés,

en schiste houillier de Bert (Allier), avec deux noyaux de détachement du centre de ces bracelets : diamètre maximum 0m 08 ;

27° Tasse à boire en forme de coquille, diamètre 0m 10 ;

Les numéros précédents sont des moulages d'objets trouvés récemment dans une officine de potiers gallo-romains à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

28° Moulage d'un buste d'homme trouvé dans une officine de potiers modeleurs gallo-romains à Bourbon-l'Archambault (Allier). H. 0m 10.

Chassain de la Plasse (Raoul), sa notice : *Le prieuré et l'église de Riorges.* (Extrait du *Roannais illustré*). Roanne (Chorgnon et Bardiot), 1892, in-4°.

Fréminville (de), sa notice : *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire. Conseil général. Session d'août* 1892. Saint-Etienne (Ménard), 1892, in-12.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants.* Mai-juin 1892.

Perrot (Georges) : Les fouilles de Schlimann à Mycènes.

Ploton (Claudius), sa notice : *Souvenir stéphanois. Une visite à l'asile de nuit.* Juin 1892. Saint-Etienne (Urbain Balay), 1892, in-12.

Prajoux (abbé Joseph), son ouvrage : *Etude historique sur le Beaujolais. Notes et documents sur Saint-Cyr de Favières et l'Hôpital.* Roanne (Chorgnon et Bardiot), 1892, in-8°.

Rony (Joseph) : Jambage mouluré de cheminée ou de fenêtre, en terre cuite, trouvé dans les démolitions de sa maison, n° 7 de la rue de la Madeleine, à Montbrison.

Hauteur 0m 65 ; épaisseurs 0m 155-0m 25.

Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France*, LVIe *session. Séances générales tenues à Evreux, Le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort l'Amaury en* 1889. Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8°.

Vachez (A). *De l'indemnité des députés aux Etats-généraux*. Lyon (Alexandre Rey), 1892, in-8°.

Échanges

Académie de Nîmes. *Mémoires*. VIIe série, tome XIII, année 1890.

Jeanjean (Adrien) : L'âge du bronze dans les Cévennes.

Académie d'Hippone. *Bulletin*. Année 1892.

Académie d'histoire et d'antiquités de Stockolm (Suède). *Kongl. witterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad. Nittonde argangen*. 1890.

Comité de l'art chrétien (diocèse de Nîmes). *Bulletin*. Tome IV, n°s 24 à 27. Années 1887-1889.

Contestin (G.) : Essai sur la sépulture.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique*. Année 1892, n° 1.

Berthelé (Joseph) : Anciens fondeurs de cloches de divers ses provinces. — Espérandieu : Carreaux vernissés découverts aux Châtelliers près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), avec planches.

Musée Guimet. *Annales*. Tome XXI. *Le Zend-Avesta*. Traduction nouvelle avec commentaire historique et philologique, par James Darmesteter. 1er volume. *La liturgie (Yasna et Vespered)*.

— *Bibliothèque d'études*. Tome 1er. *Le Rig-Veda et les origines de la mythologie indo-européenne*, par Paul Reynaud, 1re partie.

— *Revue de l'histoire des religions.* XIIIe année, tome XXV, n°s 1 et 2, janvier-avril 1892.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Bulletin.* Tome X, n° 147, 1er semestre de 1892.

Pérot (Francis) : Découverte d'un atelier de fabrication de bracelets en schiste, de l'époque du bronze.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 23e année, n°s 7 et 8, juillet-août 1892.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales,* 2e série, tome XII, 1re livraison, janvier-mars 1892.

Société de Borda. *Bulletin.* 17e année, avril-juin 1892.

L'Aquitaine historique et monumentale Sarbazan et Roquefort. — Les bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan (*figures de chapiteaux curieux*).

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 19e année, 3 et 4e livraisons, mai-août 1892.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 9e année, n° 3, mai-juin 1892.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 102e livraison, juillet 1892.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin,* XIIe volume, 4e livraison, juillet 1892.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 2e année, 2e série, n° 3, juillet 1892.

— Guillaume (l'abbé Paul) : *Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun en* 1790-1791. Gap, (Jouglard), 1892, in 8°.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. *Mémoires*. Année 1891.

Chevalier (abbé Ulysse) : *Chartularium prioratus Beatæ Mariæ de Paredo Monachorum* (Paray-le-Monial).

Abonnements.

Ancien Forez (l') Revue historique et archéologique. 11e année : juin-juillet 1892.

Révérend du Mesnil (Edmond) : Le notariat en Forez avant la Révolution : liste de noms de notaires.

Bulletin monumental. 6e série, tome VII, nos 2 et 3. 1891-1892.

Bibliographie. Soixante et un dessins de Ravier, héliogravés sous la direction de M. F. Thiollier ; l'œuvre de Pierre Bossan, architecte par M. Félix Thiollier.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LIII, 3e livraison, mai-juin 1892.

Teilhard de Chardin (E.). Le commencement de l'année à Clermont et à Montferrand.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXXVI, 1re et 2e livraisons, juillet-août 1892.

Revue archéologique. 3e série, tome XIX, mai-juin 1892.

Lafaye (Georges) : Mosaïque de Saint-Romain-en-Gal (Rhône). — Rozières (Raoul) : L'architecture dite gothique doit-elle être ainsi dénommée ?

Revue du Lyonnais. 53e année, 5e série, tome XIII, nos 77 et 78, mai-juin 1892.

Vachez (A.). Le livre de raison d'un paysan du Lyonnais au XVIIIe siècle.

Revue épigraphique du Midi de la France. No 66, avril-juin 1892.

Hirschfeld : La police de sûreté dans l'empire romain.

Acquisitions.

Chéruel (A.). *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV.* Tomes I et II. Paris, Dezobry, E. Madeleine et Cie, s. d. (1853), 2 vol. in-8°.

Fustel de Coulanges : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La Gaule romaine,* revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian. Paris, Hachette et Cie, 1889, in-8°.

— — *L'invasion germanique et la fin de l'Empire,* revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian. Paris, Hachette et Cie, 1891, in-8°.

— — *La monarchie franque.* Paris, Hachette et Cie, 1888, in-8°.

— — *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne.* Paris, Hachette et Cie, 1889, in-8°.

— — *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne,* ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian. Paris, Hachette et Cie, 1892, in-8°.

— *Recherches sur quelques problèmes d'histoire :* 1° *Le colonat romain ;* 2° *du régime des terres en Germanie ;* 3° *de la marche germanique ;* 4° *l'organisation judiciaire dans le royaume des Francs.* Paris, Hachette et Cie, 1885, in-8°.

— *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire,* revues et complétées d'après les notes de l'auteur, par Camille Jullian : *La propriété chez les Grecs. — Les Archontes. — La fin du druidisme. — Les titres romains chez les Francs. — Sur les lois*

barbares. — Les articles de Kiersy. Paris. Hachette et Cie, 1892, in-8°.

Lehuërou (J. M.). *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement des Mérovingiens.* Paris, Joubert, 1843, in-8°.

— *Histoire des institutions Carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens.* Paris, Joubert, 1843, in-8°.

Luchaire (Achille). *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (987-1180). Tomes I et II. Paris, Alphonse Picard, 1891, 2 vol. in-8°.

— *Etudes sur les actes de Louis VII.* Paris, Alphonse Picard, 1885, in-4°.

— *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne* (1081-1137), *avec une introduction historique.* Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8°.

— *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs.* Paris, Hachette et Cie, 1890, in-8°.

Petit (Ernest). *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives.* Tomes I à IV. Paris, A. Picard, 1885-1891, 4 vol. in-8°.

Steyert (André). *Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes.* 1re 2e et 3e livraisons. Lyon, Louis Brun, 1892, 3 fasc. in-4°.

V.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Cabanes (Clément), procureur de la République, à Montbrison, reçu le 18 juillet 1892.

M. Antoine d'Aubigneu à Moulins (Allier), reçu le 30 septembre 1882.

Démissionnaires.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, au château de Léran (Ariège), membre titulaire.

M. Lucien Bégule, peintre-verrier, montée de Chonlans, à Lyon, membre correspondant.

M. Gabriel Salanville, 8, rue des Saints-Pères, à Paris, membre titulaire.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1892

BULLETIN

DE

LA DIANA

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

TOME VI. — N° 8.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi 7 février 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1892

Le *Bulletin de la Diana* paraît les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, en fascicules qui ne comprennent pas habituellement plus de deux feuilles d'impression.

MM. les auteurs sont priés d'envoyer au Secrétaire les communications destinées au prochain *Bulletin* avant les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Le Conseil d'Administration de la Diana tient chaque trimestre, au siège de la Société, une séance ordinaire, dont le jour est indiqué d'avance par le *Bulletin*.

Cette séance est suivie, dans l'après-midi, d'une réunion publique où sont invités tous les Membres de la Diana.

MM. les Membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés de faire connaître au plus tôt leur nouvelle adresse à M. le bibliothécaire de la Diana, à Montbrison, afin que les convocations et publications leur parviennent exactement.

Le Conseil d'administration se réunira le mardi 7 février 1893, à 9 heures du matin.

A 2 heures, séance publique.

BULLETIN

de

LA DIANA

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME SIXIÈME

1891 et 1892

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE E. BRASSART

1891 et 1892

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1892

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 7 novembre 1892.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents: MM. de Boissieu, A. Brassart, E. Brassart, Cabanes, J. Déchelette, V. Durand, Gonnard, Guilhaume, A. Huguet, Lachmann, Lafay, Maillon, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, frère Paulin, baron des Périchons, abbé Picard, Poidebard, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, A. Roux, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent.

MM. le comte de Charpin-Feugerolles, Jeannez, Leriche, C.-P. Testenoire-Lafayette ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de M. le Président.

M. le Président annonce la mort de M. Miolane, membre titulaire, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Le tome X des *Mémoires*, contenant l'*Histoire de l'abbaye de Valbenoîte* par M. Testenoire-Lafayette, va bientôt paraître, les membres de la Diana le recevront au commencement de l'année prochaine. Son auteur ajoutera ainsi un nouveau titre à ceux qu'il s'est acquis depuis si longtemps à la reconnaissance et à la respectueuse affection de la Société.

A cette occasion, M. le Président consulte l'assemblée sur un point délicat et intéressant. La Diana aurait à publier de bons travaux, que ses ressources limitées ne lui permettent souvent pas d'éditer sans de trop longs retards. Cette observation s'applique tout particulièrement à cette heure aux manuscrits de M. Barban, que des engagements déjà pris renverraient à l'année 1895, au très grand regret et dommage des amis de l'auteur et des érudits foréziens, si l'on attendait, pour les faire paraître, les publications régulières de la Société. Ne pourrait-on éditer, sous les auspices de la Diana, grâce à une souscription dont le chiffre serait peu élevé, certains de ces travaux attendus avec une légitime impatience? L'*Histoire de la maison de Lavieu,* dont le manuscrit, dans la pensée de M. Barban, était prêt à l'impression, ne serait-elle pas bien choisie pour le début de cette utile série?

L'assemblée accueille avec faveur l'idée émise par M. le Président qui prie ses collègues de vouloir bien l'examiner avec soin avant la prochaine réunion trimestrielle. Nombre de membres présents se font

dès maintenant inscrire parmi les futurs souscripteurs à l'*Histoire de la maison de Lavieu.*

Don.

M. Cabanes, procureur de la République à Montbrison, fait hommage à la Société de divers documents relatifs au procès Ravachol. Ce sont un portrait photographique et un autographe de l'accusé, une photographie de la salle des assises pendant le procès, enfin un autographe de l'ermite Brunel assassiné par Ravachol.

M. le Président remercie M. Cabanes et lui dit que la Société gardera le souvenir du courage et de l'intelligence montrés par la magistrature à l'occasion de cette grande affaire.

M. Vincent Durand fait remarquer combien il serait intéressant de posséder des renseignements analogues sur les autres causes célèbres qui ont été jugées à Montbrison, sur les procès surtout où les accusés cherchaient à établir une corrélation entre leurs actes et des mouvements d'opinion que l'histoire sera appelée à enregistrer.

Notice sur l'église et la paroisse de la Ricamarie. — Communication de M. Charles Guilhaume.

M. Charles Guilhaume donne lecture du mémoire suivant :

« Parmi nos communes déshéritées, dont le nom paraît n'éveiller aucun souvenir dans l'esprit de l'historien ou du chercheur, soit parce que leur autonomie municipale est trop récente, soit parce que leur importance a une origine exclusivement industrielle, il en est une qui peut, sans contredit, occuper le premier rang: je veux parler de la Ricamarie.

Je n'ai pas l'intention de combler aujourd'hui complètement cette lacune ; seulement, un hasard heureux m'ayant fait découvrir le mémoire même du maçon qui construisit l'humble chapelle dont l'érection détermina la création de la paroisse d'abord, puis, plus tard, celle de la commune actuelle, il m'a paru utile, en publiant ce modeste document, d'esquisser à grands traits les circonstances qui accompagnèrent cette fondation.

Perdu au milieu de bois immenses, privé de voies de communication, ignoré, presque sans nom, le pauvre hameau de la Ricamarie dépendait, pour le spirituel, au commencement du XVIIIe siècle, de la paroisse de Saint-Etienne.

Sa population ne se composait alors que de misérables forgerons, serruriers pour le plupart ; mais son territoire possédait de nombreuses maisons de campagne, dont quelques unes subsistent encore, et qui appartenaient à de riches familles stéphanoises. Une de ces familles, les Récamier, fuyant la terrible peste qui désola Saint-Etienne en 1628, y aurait même fait un très long séjour et donné ainsi, d'après une opinion populaire, parfaitement acceptée par nos vieux chroniqueurs, son nom au village (1).

---

(1) Je ne saurais, à propos de cette étymologie, passer sous silence les réflexions d'un annotateur du manuscrit de l'abbé Thiollière (*Histoire de la ville et de l'église paroissiale de Saint-Etienne en Forez*, anno *1710*).

« Sans vouloir infirmer, dit le commentateur anonyme, l'opinion de l'auteur sur l'étymologie de la Ricamarie, on pourrait conjecturer que ce nom a une origine italienne, soit qu'il vienne de *Rica mina* ou *Rica minera*, mine abondante, telle qu'a dû être la fameuse *Carrière brûlée*, en supposant que les Capponi de Feugerolles, issus de Florence et venus en France avec Marie de Médicis, aient fait

Quoiqu'il en soit, l'éloignement, était grand et l'hiver, les neiges, le mauvais état des chemins apportaient de brusques ruptures dans les relations avec la ville, surtout en ce qui concernait l'assistance aux offices paroissiaux et la fréquentation des catéchismes.

Trois pieuses personnes, dont les noms resteront à jamais célèbres dans les annales de la charité stéphanoise, Mlle Gabrielle de la Veuhe et les sœurs Thiollière, s'émurent de cet abandon spirituel et, dès l'année 1708, résolurent d'y mettre fin en édifiant une chapelle, qui formerait une annexe de la Grand'Église et serait pourvue d'un service religieux régulier.

L'entreprise n'était point aussi facile qu'on pourrait le supposer. Le clergé paroissial de Saint-Etienne avait alors une organisation toute particulière, et formait une société fermée, très jalouse de ses privilèges et surtout de ses intérêts. Il était, dès lors, à craindre que quelques membres ne vissent d'un très mauvais œil cette distraction d'une par-

---

exploiter cette mine, soit que, sans forcer l'étymologie, on la fasse venir du nom de quelque fermière aisée, appelée Marie ou *Rica Maria*.

« Au reste, le patois de Saint-Etienne, qui est le même que celui de la Ricamarie, offre une nomenclature de mots qui paraissent dériver de l'italien; tels sont les suivants: Tesson (Taisson) de *tesso*, blaireau, et maraire de *mara*, pioche ».

J'avoue humblement n'être que fort peu touché par ces subtilités linguistiques et me contenter pleinement de l'étymologie fixée par la tradition. En effet il parait bien plus naturel que suivant la désinence *ière*, si spéciale aux environs de Saint-Etienne, la Ricamarie se soit d'abord appelée *la Récamière*, puis *la Ricamière*, et enfin par une corruption à laquelle, peut-être, la dédicace de l'église ne fut pas étrangère, *la Ricamarie*.

celle assez importante et ne consentissent que difficilement à subir le préjudice causé par la perte de casuel qui devait en résulter (1).

Ce fut là, principalement, l'œuvre du curé Boyer, le digne successeur de Guy Colombet. Son tact et son autorité surent applanir les difficultés naissantes, tandis que son propre exemple prêchait et imposait le désintéressement.

L'effroyable hiver de 1709, dont les navrants détails nous ont été tranmis par l'abbé Chauve (2), vint ralentir, sans les arrêter, les progrès de l'entreprise. Mais, d'autre part, sa nécessité, son urgence même, n'en devinrent que plus manifestes, n même temps que l'ardente charité des dames patronesses puisait dans ces évènements douloureux un nouvel aliment. Dès la cessation des rigueurs du froid et des tristes fléaux qui en avaient été la suite, les pieuses fondatrices « se donnèrent, suivant l'expression de l'abbé Thiollière, de grands mouvements (3) », secondées d'ailleurs par les habi-

---

(1) Les craintes des prêtres sociétaires de Saint-Étienne n'étaient que trop fondées et la création de diverses annexes fut, en effet, le prélude de la dislocation de cette belle paroisse qui ne comprenait pas moins de 40 000 âmes et qui, suivant le dicton populaire cité par Descreux, comptait parmi les trois plus importantes du royaume : Saint-Eustache de Paris, Saint-Nizier de Lyon et Saint-Étienne de Forez.

On put du reste voir par la suite, à propos de Notre-Dame, simple succursale, créée en 1669, et érigée seulement en paroisse distincte le 26 février 1754, comment ces mésintelligences, longtemps comprimées, éclatèrent et necessitèrent enfin l'intervention personnelle et directe de Mgr Camille de Villeroy, dont la visite du 28 septembre 1718 n'eut pas d'autre objet.

(2) *Annales de Saint-Étienne*, par M. E. Ch. (l'abbé Étienne Chauve), mss. *anno* 1709.

(3) Mss. Thiollière, *anno* 1710.

tants du petit hameau, qui consentaient, pour leur part, à d'assez lourds sacrifices.

Tous ces efforts aboutirent enfin. Me Annet Blachon, conseiller du roi, maire perpétuel, juge civil, criminel et de police de la ville de Saint-Etienne et marquisat de Saint-Priest (1), avait déjà, par acte du 22 octobre 1708, donné l'emplacement de la future église, comprenant environ une métérée de terrain. Les travaux furent commencés en 1710, et le 21 décembre 1711, jour de la fête de saint Thomas, la première messe était célébrée dans la nouvelle chapelle paroissiale, dédiée à Marie sous le vocable de la Nativité de la Sainte Vierge.

Quoiqu'en disent les trois chroniqueurs stéphanois qui enregistrent, avec très peu de détails, cette date d'inauguration, l'église n'était point complètement terminée, ainsi que le prouve le mémoire du sieur Claude Denis, l'entrepreneur, qui mentionne encore des travaux rudimentaires à la date du 15 juin 1712. C'est vers cette époque que dut être produit le document dont j'ai l'honneur de vous donner aujourd'hui communication, et la balance établie à la fin de cette pièce, montre que le brave maçon n'avait guère reçu jusqu'à ce jour, comme à compte, que la moitié du montant total de sa note.

Voici, in extenso, ce mémoire :

Mémoire de ce que Claude Denis a fait à la chapelle de la ricamarit par l'ordre des dame Tiolère et des abitant :

plus yliat de toisse de muraillie 116 toisse à 35 la toisse monte	203l	»
plus pour le couver plus yliat 84 toisse à 35 la toisse, monte le couver.	147	»
monte les muraillie et le couver le tout fait 200 toisse à 35 la toisse monte	350	»

(1) La Tour-Varan : *Armorial et généalogies*, p. 411.

Mémoire des journées que Claude Denis a fait outre le prifait plus une journez pour sortit le portal que Monsieur Moulaint a donnez . . .	1[l]	»
plus pour faire les anchant (1) de la chapelle plus yliat 10 journez a 20 sol	10	»
plus pour avoir fournis les ustis (2) au taillieur de piere	2	»
plus pour semoullier (3) les anchant out cherché les pierre des vitrot 6 journez d'ouvrier à 16 .	4	16
plus pour coupez les bois de ché monsieur la Veuie deux journies douvrier a 16	1	12
plus deux journez de maneuvre a 12.	1	4
plus pour semouillier les muraillie dut chemaint ou un autre androit deux journez de manœuvre à 12	1	4
plus pour faire les deut porte de la chapelle . .	5	»
plus pour faire le planches dut ceur	4	»
plus pour faire le marchit pied du ceur out faire les chassit dut devent doteil	3	»
plus du 15me joint 1712 plus deut journez douvrier plus pour coupez les bois dut lambrier (4) à 20.	2	»
monte les journez que jay fourny outre le prifait la somme	35	16
plus pour avoir rejointée les muraillie det la chapelle et platrit et blanchit 100 toisse à 15 la toisse monte	75	»
plus jay receut des dame Tiollière dargent du 20me cetembre plus receut	20	»
plus dut 27me dudit.	30	»
plus pour une maneuvre balliez	2	15
plus pour des massont	3	5
[Report]	56	»

(1) Les angles en pierre de taille.
(2) Les outils.
(3) Smiller, tailler sommairement la pierre.
(4) Le lambris.

[A reporter] . .	56l	»
plus dut 4me octobre 1711 balliez	6	»
dut 11me octobre balliez	20	»
dut 18me octobre balliez	15	»
dut 25me octobre balliez	20	»
balliez opetimeistre.	23	»
plus dut 21me novembre	20	»
plus pour une maneuvre	5	»
plus dut 29me novembre	20	»
balliez aut petimestre	2	14
dut 9me decembre balliez	10	»
pour une maneuvre balliez	3	5
le 22 décembre 1711 aut petimestre	20	»
balliez au petimestre pour un massont . . .	14	»
balliez	12	»
monte	247	19 (*sic*).

Jay receux 247l 19s.

Le compte monte 460l.

« Dans tout le district qui est assigné à la Ricamarie, dit l'abbé Thiollière, on compte environ quatre cents communians. Depuis que cette chapelle est construite, les habitans de cet endroit y ont toujours été servis par un prêtre de la paroisse de Saint-Etienne qui va dire la messe fêtes et dimanches, faire le prône ou bien le cathéchisme pour l'instruction des enfants et chanter les vêpres; s'il y a des malades, c'est au même prêtre à y aller porter les sacremens, pendant le cours de la semaine. »

« Les habitans de cet endroit s'obligèrent, dès le commencement, à fournir la somme de cent cinquante livres pour la rétribution du prêtre qui les sert; quant au casuel, il peut bien valoir autan quand il est économé avec attention (1). »

(1) Mss. Thiollière, *anno* 1710.

Le service qui ne laissait pas que d'être pénible se faisait, à l'origine, par semaine et à tour de rôle ; mais à une époque que je ne puis préciser, un vicaire fut désigné pour demeurer à la Ricamarie à poste fixe.

Le manuscrit de Beneyton nous fait connaître exactement les dimensions de la chapelle. « Elle a, dit-il, 40 piés de longueur, 29 de largeur, c'est à dire 25 piés dans œuvre. Le clocher est derrière le maître autel (1), il a douze piés de chaque coté et contient une cave: au rez de chaussée est la sacristie, au-dessus une chambre pour le vicaire et le clocher par dessus (2). »

C'est dans cette chambre, vraie cellule de moine ou d'ascète, dont la description du vieux chroniqueur nous donne une idée suffisante, qu'habita un homme dont l'horizon devait singulièrement s'agrandir.

Figure étrange, bien digne de cette époque tourmentée et curieuse, que celle de cet abbé Siauve que la Révolution vint trouver obscur vicaire de cette humble chapelle et qu'elle entraîna aussitôt dans son tourbillon !

Tour à tour prêtre, pédagogue, commissaire des guerres, bureaucrate, député (3), économiste, philosophe sectaire, archéologue, agronome, écrivain polyglotte, son talent souple et fertile sut se prêter à toutes les transformations ; il sut apporter dans les questions les plus diverses une compétence aussi incontestable qu'un remarquable esprit de saga-

---

(1) Ou mieux derrière l'abside.

(2) *Abrégé de l'histoire chronologique de la ville de Saint-Étienne de Furan en Forez*, par Beneyton, mss. p. 108.

(3) Siauve avait été élu en germinal an VI (mars 1798) député au Conseil des Cinq-cents ; mais son élection fut annulée par le décret du 22 floréal suivant (11 mai 1798).

cité, qui en font même, à certains égards, un précurseur. Telle de ses idées, en effet, comme par exemple son *Projet d'établissement d'une société ambulante de Technographie* (1) a été reprise officiellement de nos jours, sous une apparence toute moderne.

A une époque où le militarisme absorbait tout, et la littérature et les arts, on voit Siauve parcourir l'Europe non seulement en soldat, mais en observateur et en savant, et de quelque esprit que l'on juge ce transfuge du sacerdoce, on ne peut s'empêcher d'admirer une carrière si courte et pourtant si remplie, qui commence à l'armée des Alpes pour se terminer, non sans gloire, à la funeste campagne de 1812 (2).

Je ne quitterai pas ce vieux clocher de la Ricamarie, aujourd'hui disparu dans les transformations successives de l'église, sans parler d'un autre fait qui n'était déjà guère connu que par la tradition orale des contemporains, et dont le souvenir menace, par conséquent, de se perdre bientôt. Pendant

---

(1) Paris, fructidor an VII, in 8°.

(2) Tous les biographes de Siauve sont d'accord pour le représenter comme une victime de ses propres talents, « Napoléon n'aimant pas qu'on joignit des théories à une épée ».

Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. II, p. 408, n'a point laissé échapper cette occasion d'épancher sa bile de soldat littérateur mécontent, et dans une diatribe aussi amère que violente, il critique l'organisation des bureaux de la guerre « où, dit-il, on ne trouverait pas un employé apte à rédiger *littérairement* un travail comportant deux feuilles d'impression » et où règne « cette déplorable idée que le talent doit être proportionné à la grosseur des épaulettes ou à l'importance de la broderie. »

Il y aurait heureusement beaucoup à réviser aujourd'hui dans ce jugement.

la période révolutionnaire, les habitants de la petite paroisse résolurent de regarnir à peu de frais leur clocher, probablement dépouillé de ses cloches. Sur des indications fournies paraît-il, par des mendiants nomades, ils organisèrent une expédition nocturne vers Bouthéon, et là, après avoir soigneusement tamponné avec leurs vêtements le battant de la cloche de l'église du lieu, ils la chargèrent sur un char qu'ils avaient amené avec eux et l'installèrent triomphalement dans leur clocher, où elle est encore (1).

Le 28 septembre 1800, le vicariat annexe de la Ricamarie fut définitivement érigé en cure par Mgr Claude-François-Marie Primat, évêque métropolitain de Lyon (2). Le vicaire Dormand qui avait remplacé l'abbé Siauve et occupait le poste, au moins nominalement, depuis le 1er mai 1792, fut *de plano* promu à la nouvelle cure, qu'il ne conserva du reste que jusqu'à l'avènement de Mgr le cardinal Fesch au siège archiépiscopal de Lyon.

---

(1) L'inscription, qui figurait sur le listel de cette cloche et que je comptais reproduire ici, a été depuis peu complètement tronquée. Le burin vandale n'a épargné de la légende que le nom du parrain Mre Gilbert de Gadagne d'Hostun et la date 1700. On ne peut vraiment laisser passer sans la blâmer cette mutilation aussi barbare qu'inutile, quelque pure d'ailleurs que puisse avoir été l'intention qui l'a dictée.

(2) L'évêque constitutionnel Primat ne figure point dans la chronologie régulière des évêques et archevêques de Lyon, qui donne pour successeur à Mgr Yves Alexandre de Marbœuf, émigré en 1790, Mgr Joseph Fesch, oncle de Napoléon 1er, promu le 2 janvier 1803. L'évêque Primat avait été élu en 1795, par une assemblée de prêtres constitutionnels réunis dans la cathédrale de Paris et succédait au fameux Lamourette guillotiné le 4 janvier 1794. (V. *Pouillé du diocèse de Lyon en 1743 avec les changements survenus jusqu'en 1789*, et Morel de Voleine et H. de Charpin, *Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon*).

Voici, d'après les registres de catholicité dont je dois la communication à l'aimable et si obligeant pasteur actuel, M. l'abbé Deville, la liste des curés jusqu'à nos jours.

Dormand, du 1er mai 1792 à mars 1803.
Jouve, du 21 mars 1803 au 11 février 1827.
Réocreux, du 12 mars 1827 au 9 avril 1827.
Treillard, du 16 avril 1827 au 22 mars 1830.
Deville, du 12 avril 1830 au 16 août 1842.
Raverot, du 16 août 1842 au 23 janvier 1856.
Chalaye, du 28 janvier 1856 au 1er janvier 1870.
Daval, de janvier 1870 à juillet 1878.
Gagnaire, du 8 décembre 1878 à juillet 1882.
Deville, juillet 1882.

La section civile de la Ricamarie fut officiellement constituée en commune distincte et indépendante en 1843. De 1869 à 1870 eut lieu la restauration complète de l'église qui, à raison du rapide et prodigieux développement de la population, était loin d'être en rapport avec les besoins de la paroisse.

C'est ce remaniement général et les agrandissements qu'a nécessité l'édifice actuel, qui ont complèment absorbé la vieille chapelle, dont aucun vestige ne subsiste aujourd'hui ».

Note sur les travaux exécutés dans la chapelle du petit séminaire de Montbrison pendant les mois de septembre et d'octobre 1892. — Le tombeau des Chappuis. — Communication de M. l'abbé Sachet.

M. l'abbé Sachet prend la parole en ces termes :

« Le 5 septembre 1892, ont été entrepris les travaux d'agrandissement de la chapelle du petit séminaire, agrandissement qui consistait à utiliser la petite

cour humide qui lui servait d'atrium, en avançant de 6 mètres la façade, jusqu'à l'alignement du cloître de la cour d'honneur.

Les fouilles de la nouvelle façade n'ont amené aucune découverte importante.

Il nous a fallu cependant, contre notre attente et bien que l'on fût très près de la butte volcanique dont un contrefort fait saillie jusque dans la chapelle, descendre à 3 mètres pour fonder. Encore n'avons-nous pas rencontré le solide du côté du midi.

En pratiquant cette tranchée, nous avons traversé deux pavés successifs, l'un qui s'étendait sur toute la surface de la cour, à 0m 40 de profondeur, c'est l'ancien niveau de la chapelle, au temps des Ursulines, l'autre qui régnait seulement le long de la rue Saint-Aubrin à 0m 50 au-dessous du premier.

Arrivés à la profondeur de 3 mètres, nous avons rencontré deux marches de 1m 20 de longueur, reste d'un escalier descendant de l'est à l'ouest, et sur lesquelles nous avons fondé.

Enfin nos fouilles se sont heurtées à un mur de 0m 80 d'épaisseur, en épais moellons de montagne, mur qui courait parallèlement à la rue Saint-Aubrin, à 6 mètres d'elle, et dont nous n'avons pas atteint la base.

Dans tout le déblai, nous n'avons rencontré d'intéressant que trois jetons de compte du XVIe siècle, aux armes de France et de la ville de Paris. Nous nous faisons un plaisir de les offrir à la Diana.

La démolition de l'ancienne façade nous a révélé l'existence de deux œils de bœuf en brique, placés à droite et à gauche de la rosace et à 0m 80 au-dessous d'elle.

Un peu plus bas, du côté de la rue Saint-Aubrin,

la pioche des démolisseurs a mis à découvert une *biche*, vide hélas ! sans doute plaisanterie amère de quelque maçon de l'époque.

Au bas de ce mur, en avant du seuil, étaient abouchés, en guise de dalles, les socles des deux petites colonnes qui ornaient autrefois la porte de la chapelle et qui se trouvent aujourd'hui, croyons-nous, dans la galerie est du cloître.

La réfection du plancher a amené des découvertes plus intéressantes.

C'est d'abord l'ancien sol situé à 0m 60 plus bas que la mosaïque du chœur, c'est-à-dire, comme nous l'indiquions tout-à-l'heure, à 0m 40 au-dessous du plancher.

Les peintures du soubassement se voyaient encore tout le long et jusque sur les dés de pierre servant de base aux colonnes de la tribune. Il n'y a donc pas de doute à cet égard.

Ce niveau, qui est évidemment le niveau primitif, fut maintenu à l'ouverture du collège en 1808. Le docteur Rey qui a été élève du collège avant de l'être du séminaire, l'a connu, et il m'avait signalé l'existence de la pierre tombale dont je vais vous entretenir.

Ce fut en 1824, au moment où le diocèse prit la direction de la maison, que fut établi au-dessus du sol humide le plancher que je viens de remplacer moi-même par un carrelage et un parquet.

Ce sont là des détails de minime importance pour tout autre que pour nous, mais ce qui intéressera, j'en suis sûr, tous les membres de la Diana, c'est la découverte du tombeau des Chappuis, fondateurs de ce couvent des Ursulines dont nous occupons les bâtiments.

Ce tombeau était situé devant le chœur, à 0m 65

du sanctuaire et à peu près à égale distance des deux murs.

Il était recouvert par une pierre tombale de 2 mètres de long sur 0m 96 de large, très simple et, pour cela sans doute, dans un assez bon état de conservation ; tout autour, un filet poussé en creux; en haut, un blason parti : au 1er, *de... à la fasce de... à deux roses de... en chef et une étoile de... en pointe ;* au 2me, *de... au chevron de... accompagné de trois... de... soutenus par trois croissants de...* (1).

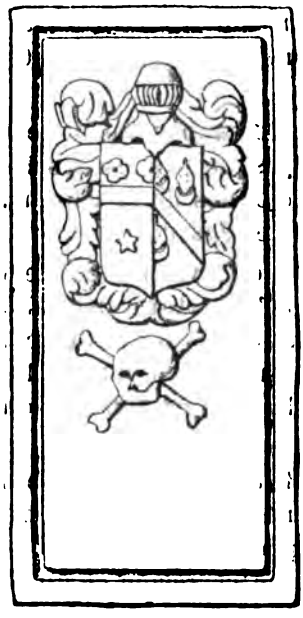

Au-dessous de ce blason, une tête de mort posée sur deux os en sautoir.

---

(1) Le premier parti donne les armes des Chappuis de Foris. Quant au second, nous n'avons pu faire l'attribution de celles qui y sont figurées, car une des pièces est difficile

Tous ces ornements sont sculptés avec un relief d'au moins 0m 05, mais il n'y a ni inscription ni date.

Au bas de cette pierre tombale gisait une autre pierre de 1m 22 de long sur 1m 14 de large, armée de deux boucles en fer pour la soulever.

Au-dessous, un escalier de cinq marches donnant accès au tombeau par une ouverture de 0m 80.

Le *vas* des Chappuis a la forme rectangulaire et mesure à l'intérieur 2m 15 × 1m 75. La hauteur des murailles est de 1m 20; elles sont recouvertes d'une voûte en maçonnerie dont la flèche est de 0m 50.

A gauche en entrant, c'est-à-dire du côté de l'évangile, nous avons trouvé des planches et des ossements disposés par couches sur une hauteur d'un mètre environ et pouvant représenter les restes de cinq ou six corps.

A droite, une planche ou deux avec quelques ossements, et par dessus, un cercueil en bois de sapin non blanchi, mesurant 1m 81 × 0m 43. Les planches latérales sont infléchies à la hauteur des épaules par un coup de scie, comme cela se pratique encore dans certaines campagnes. La planche de dessus présente la même inflexion à partir de ce point.

Le couvercle était dressé contre la muraille, soit que le cercueil ait été visité en 1824, lors de l'exhaussement du sol, soit qu'il ait été laissé

à déterminer. Elles offrent cependant certaines ressemblances avec les armes des Reymond du Bouchet, dont on connaît une alliance avec les Chappuis au commencement du XVIIe siècle : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois coquerelles de... (et par erreur quelquefois de trois larmes), au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

découvert le jour de l'inhumation ; il n'avait certainement pas glissé tout seul, le cercueil présentant la forme d'une caisse carrée et reposant d'aplomb sur le sol.

Les ossements affaissés contre la planche de dessous dessinaient parfaitement la forme du corps, un corps de 1m 70, dont les pieds sont tournés du côté de l'autel.

Seul le crâne et la mâchoire s'étaient séparés de la première vertèbre et avaient versé sur la droite en se séparant.

Les os du thorax et les phalanges des pieds et des mains étaient presque fusés, les gros os des jambes et des bras étaient intacts.

A la hauteur des mains croisées sur la poitrine, s'étalait une basane qui avait autrefois recouvert un volume in-32, peut-être le livre de la règle.

Çà et là des restes d'étoffes, de la toile, des cheveux.

Que pouvaient être tous ces ossements ? Rien dans le caveau n'a pu nous l'indiquer ; mais nous apprenons par Broutin (1) que le caveau construit au milieu de la chapelle du couvent et destiné à la famille de la fondatrice s'ouvrit cinq fois :

Le 16 mars 1631, pour Marie Chappuis la fondatrice, morte à 21 ans, après 18 mois seulement de profession ;

Vers 1700, pour Mlle Chappuis de Foris ;

Le 19 août 1772, pour Mme Marie Guigou des Granges, née Chappuis de Villette, décédée à Montbrison à l'âge de 85 ans ;

Le 24 juillet 1777, pour dame Jeanne-Marie de

---

(1) *Histoire des couvents de Montbrison*, p. 92 et 188.

Foris, âgée de 37 ans, femme de M. de la Pierre de Saint-Hilaire;

Enfin, en 1788, pour dame Marie-Joseph d'Inguimbert de Pramiral, âgée de 67 ans, supérieure des Ursulines depuis 10 ans.

Cette supérieure n'était point une Chappuis, et M. Broutin estime que cette famille, représentée alors par une jeune fille, était dans un état voisin de l'indigence qui ne lui permit pas de réclamer le privilège de son tombeau : d'autant plus qu'en échange de ce privilège les Ursulines lui offraient un asile et lui donnaient, ce qui valait encore mieux, l'instruction gratuite.

On peut donc supposer que lorsque les religieuses descendirent le corps de leur supérieure dans le caveau, elles poussèrent à gauche tous les ossements des Chappuis, pour installer à droite les restes de cette dernière.

Ainsi s'explique l'amoncellement dont nous avons parlé plus haut, et le cercueil isolé qui lui fait face.

Quant au nombre de corps ainsi enterrés, il nous semble difficile de le limiter à quatre. Comment admettre d'ailleurs qu'aucun membre de cette famille ne mourut entre 1631 et 1700? Il nous semble peu probable que le vas des Chappuis, fermé si prématurément sur le corps de la fondatrice, ne se soit rouvert que près d'un siècle plus tard. Il est plus naturel d'admettre que M. Broutin n'a connu qu'une partie de la liste des sépultures; peut-être retrouverait-on l'autre dans le fonds des Ursulines, aux archives départementales.

Quoiqu'il en soit de leur provenance et de leur quantité, nous avons cru devoir respecter ces restes, et sans nous permettre autre chose qu'une visite et une prière, nous avons fait reposer la pierre d'entrée à sa même place.

Elle est aujourd'hui sous le chemin carrelé, devant l'appui de communion, sensiblement en face de la nouvelle porte que nous avons fait pratiquer.

Quant à la pierre tombale, il nous a paru pour le moins inutile de l'enfouir de nouveau sous ce dallage où elle eût été à jamais oubliée. Nous l'avons donc fait retirer et elle se dresse aujourd'hui à l'entrée de la chapelle, au fond du corridor qui y conduit : elle est surmontée des armes des Chappuis que nous avions ramassées déjà dans les décombres ».

La comtesse Ascuraa, première femme de Guy III, comte de Forez. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

« On sait que le comte Guy III de Forez avait épousé en premières noces une femme nommée l'*Ascuraa*, dont la famille n'a pas été déterminée jusqu'à présent et qui lui donna une fille appelée par la Mure, Éléonore, j'ignore sur la foi de quel document (1).

Dans des circonstances restées inconnues, Guy III se sépara de cette femme et, elle vivante, épousa en secondes noces Alix de Suilly, dont il eut Guy IV son successeur. Ce second mariage occasionna plus tard de grands démêlés entre le comte Guy V, fils de Guy IV, et Guillaume de Baffie, fils et héritier de cette Éléonore à laquelle, faute de connaître avec certitude son prénom, je laisserai celui que la Mure a cru pouvoir lui donner. Guillaume de Baffie revendiquait les biens que l'Ascuraa avait

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. I, p. 201.

apportés en dot à Guy III et prétendait même au comté de Forez, dont sa mère, disait-il, était la seule héritière née en légitime mariage. Cette querelle aboutit en 1244 à une transaction aux termes de laquelle Guillaume de Baffie, assisté d'autre Guillaume de Baffie son père, se désista de ses prétentions sur le comté de Forez, moyennant la restitution ou l'abandon d'un certain nombre de châteaux et seigneuries, et moyennant encore une constitution de 250 livres de viennois de revenu annuel, à asseoir sur d'autres terres et châteaux à dire d'arbitres (1).

Un article de cette transaction mérite d'être examiné de près. Il y est dit que si Dauphine, fille de Josserand de Saint-Bonnet, vient à mourir sans enfants, le comte Guy V aidera Guillaume de Baffie à entrer en possession de la terre de Saint-Bonnet, et qu'en échange de ses bons offices, celui-ci lui abandonnera le château d'Aurec (2). Cette Dauphine n'est autre que la nièce et héritière bien connue de Robert, seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, laquelle eut cinq maris et de nombreux enfants parmi lesquels on distingue Sibylle de Bâgé, mariée à Amédée V, comte de Savoie, un des ancêtres du roi Humbert d'Italie (3). La clause du traité de 1244

---

(1) V. les chartes de 1242 (1241 v. st.) et 1244 publiées par Chaverondier, *Appendice à l'Inventaire des titres du comté de Forez* par *Jacques Luillier*, p. 488 et 489, et Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 242.

(2) Aurec faisait en effet partie des biens de Dauphine de Saint-Bonnet. V. Gras, *Les sires de Couzan*, dans la *Revue Forézienne*, t. I, p. 252.

(3) Sur Dauphine de Saint-Bonnet, voir l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château* par MM. les abbés Langlois et Condamin, qui ont publié, t. I, p. 423, le testament de cette dame, pièce d'un haut intérêt historique. — Cf. Chaverondier, *Inventaire des archives de la Loire*, t. II, p. 91.

qui prévoyait sa mort sans postérité demeura donc sans effet. Mais à quel titre Guillaume de Baffie élevait-il des prétentions sur son héritage ? Ses droits ne pouvaient venir du côté paternel : aucun droit dans cette ligne n'était ouvert pour lui, puisque son père, partie à la charte, vivait encore ; ils venaient donc du côté de sa mère Éléonore dont les propres devaient consister en partie, sinon uniquement, dans les biens apportés en dot à Guy III par l'Ascuraa, biens dont Guillaume de Baffie réclamait précisément la restitution. En sorte qu'on est amené à conclure que l'Ascuraa elle-même était une fille de la maison de Saint-Bonnet : c'était sans doute une grand'tante de Dauphine ».

M. le comte de Poncins dit que M. Vincent Durand paraît douter que la fille de l'Ascuraa se soit véritablement appelée Éléonore ; cependant La Mure ne peut avoir inventé ce prénom : il a dû nécessairement le prendre quelque part.

M. Vincent Durand répond que Baluze, écrivant en 1708, dit formellement que le prénom de la fille issue du mariage de Guy III avec l'Ascuraa (qu'il appelle *Asiurane*) est resté inconnu (1). D'autre part, Guillaume de Baffie le Jeune épousa *Éléonore* de Tournon (2). Tout porte à croire que La Mure, mal informé de la maison de cette femme et confondant le fils avec le père, a pris cette Éléonore pour la

---

(1) « De ce mariage de Guy III [de Forez] et d'Asiurane il ne provint qu'une fille *dont on ne sçait pas le nom*, mariée à Guillaume de Baffie » (*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 103).

(2) Archives de la Loire, B. 1850, f° 96. (Copie communiquée par M. Aug. Chaverondier). Publication du testament de dame Héliénor *de Turnone, relicte domini G. quondam domini de Baffia junioris.*

fille de Forez mariée à Guillaume de Baffie le Vieux, avec qui, dit-il, elle vivait encore en 1254 (1), ce qui semble faire toucher l'erreur au doigt, car la femme de Guillaume de Baffie le Vieux était morte au moment du traité de 1244 et même, selon toute apparence, au moment d'une transaction plus ancienne de mars 1242 (1241 v. st.), contenant soumission des parties à l'arbitrage de saint Louis (2).

Découverte de l'emplacement d'une officine de potiers gallo-romains à Chantegrelet, commune de Savignieu. — Communication de MM. Huguet et Rochigneux.

M. Rochigneux, au nom de M. Huguet et au sien, fait l'exposé suivant.

« On vient de découvrir sur le territoire de la commune de Savignieu, à environ cent cinquante mètres en nord-est de l'étang de ce nom, l'emplacement, au lieu dit *Chantegrelet*, d'un atelier de potiers de l'époque gallo-romaine. Les terres qui en recèlent les vestiges ont une superficie de plus de deux hectares partagée entre plusieurs propriétaires et sont situées sur un relief assez développé de la plaine où l'on jouit d'un air fort salubre et d'une vue agréable et étendue; elles portent le numéro 159, section C, et les nos 167 et 169 section F, du plan cadastral.

Cette officine s'est révélée d'abord au cours d'un premier minage exécuté par le sieur Roux, il

---

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. I, p. 202.

(2) Trésor des Chartes, J. 270. *Forez*, I. — Huillard-Bréholles, no 222 C. — Chaverondier, *Appendice* à l'inventaire de Jacques Luillier, p. 488.

y a plusieurs années (1), et surtout l'hiver dernier lors des défoncements entrepris par les sieurs Martin Brunel et Donjon son gendre dans une parcelle du n° 169 leur appartenant. Ces deux agriculteurs, intrigués dès le début de leur travaux par l'abondance insolite des débris anciens rejetés des tranchées, voulurent bien nous prévenir de leurs trouvailles et mirent ensuite, nous nous faisons un devoir et un plaisir de le signaler, la plus grande complaisance à faciliter nos recherches.

Voici quels sont les résultats de nos fouilles sommaires. Nous avons constaté que la couche végétale dissimulant les restes antiques présentait des épaisseurs très inégales et variant de 0m 40 à 1m 30 ; quant à la couche archéologique, de puissance également fort variable, elle comprenait outre de rares matériaux de construction, granit, calcaire et blocs de chaux, des amas d'argile tamisée, de sable pur, des monceaux de fragments de tuiles à rebords, de poteries paraissant brisées surtout par le tassement des terres, des rebuts de fabrication, de la cendre de four ; on y a rencontré aussi des portions de meules à bras, des moules en argile, des outils de potier (2), et sur des scories, des traces assez considérables de poudre de manganèse, etc., etc.

Ces témoignages d'industrie et l'absence de preuves certaines d'incendie font conjecturer que l'éta-

---

(1) Nous apprenons au dernier moment qu'à cette époque les ouvriers avaient rencontré, dans cet endroit, des fondations de murs et trois foyers, ce que confirme partiellement l'aspect actuel des lieux, couverts de cendre et de débris céramiques sur trois points surtout.

(2) Nous signalerons notamment un superbe polissoir en silex.

blissement a dû être abandonné pour quelque cause majeure, ou renversé en pleine exploitation à une époque que rien toutefois ne peut nous permettre de préciser.

Tous les genres de poterie plus ou moins grossière, grise ou rouge, se rencontrent à Chantegrelet ; les pièces plus nombreuses et d'un usage commun sont des amphores, des vases des genres *seria*, *dolium*, des lagènes, des urnes, des patères, des jarres, des réchauds trépieds, des plateaux, des assiettes, et surtout par des cruches, pichets ou vases à liquides, de modèles très divers, mais généralement de facture élégante. On devait même fabriquer à Chantegrelet de la vaisselle sigillée: nous en avons pour preuves un pain de terre grossière non cuite et pétrie dans un moule à reliefs, des fragments notables de grands bols très-ornés, mais dépourvus d'engobe (1) ainsi que des coupes et assiettes décorées à la barbotine (2). En revanche, les vases à couverture bronzée ou plombifère y étaient rarissimes, nous n'en avons trouvé que quelques spécimens, ils portaient des ornements encreux.

Dans le voisinage immédiat de ces amas de poteries, nous avons recueilli plusieurs grandes ampoules de verre et des urnes en terre grise, le tout brisé, qui renfermaient des cendres et des ossements humains; un de ces vases au moins avait été originairement placé dans un coffre de bois

---

(1) L'un porte la marque du fabricant de moules EVTRIV.

(2) Plusieurs fonds de petits vases, ayant servi à obtenir des empreintes, étaient estampillés CVBEIIIO, avec un point dans l'O (*Cubellii officina*). La même marque figure sur des vases aux musées d'Annecy et de Vienne. V. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, p. 91, n° 1079.

dont le terrain adjacent avait conservé l'empreinte et même quelques vestiges.

L'officine était desservie autrefois par le chemin, plus ou moins dévié aujourd'hui, qui conduisait de la voie *Bolène* à Bicêtre, par la *Croix de Sainte-Agathe;* nous avons des présomptions qu'un autre chemin devait en outre relier cet établissement à des groupes d'habitations échelonnées dans la direction du nord-est.

Des constatations trop superficielles ne nous permettent pas encore de formuler une opinion sur l'importance plus ou moins grande de la fabrique de poteries de Chantegrelet; nous estimons toutefois, en présence de découvertes incessantes, que la population de nos régions était jadis assez dense pour que les produits de cette industrie, même supposés considérables, aient pu trouver chez nous un écoulement facile et rémunérateur ».

Découverte d'objets antiques en bronze dans la commune de Bard. — Communication de M. E. Brassart.

M. E. Brassart dépose sur le bureau deux patères ou casseroles en bronze de l'époque romaine et fournit les explications suivantes;

« Les deux objets que j'ai l'honneur de vous communiquer ont été trouvés à la porte de Montbrison, il y a une dizaine de jours, dans un pré où le propriétaire, M. Duchez, fait creuser un bassin de natation. Ils gisaient à 1m 50 de profondeur dans une couche de débris noirâtres, en compagnie de rares fragments de tuiles à rebords et de poteries grossières. Le lieu précis de la découverte se trouve sur la commune de Bard, entre le chemin d'intérêt commun n° 1 et la rivière du Vizézy, à 100 mètres environ en amont de l'embouchure du ruisseau de la Tui-

PATÈRES EN BRONZE DÉCOUVERTES DANS LA COMMUNE DE BARD.

lière qui forme limite avec Montbrison; il porte les numéros 1 et 3, section A, du plan cadastral et fait partie du territoire appelé le *Grand Pré*.

Ces deux casseroles, fortement avariées, ont des dimensions presque identiques; elles diffèrent surtout par l'ornementation de leurs queues. La plus petite mesure extérieurement, dans ses plus grandes dimensions, en hauteur 0m 205 et en largeur 0m 124; sur le manche est ciselé en bas-relief un personnage imberbe, nu, la main droite appuyée sur un autel et tenant de la main gauche une houlette (*pedum*); au-dessus de la tête une flûte de Pan; au fond, un arbre, dont les branches sont chargées de fruits, est gravé en creux. Le trou de suspension a été percé grossièrement après coup à l'aide d'un poinçon. L'autre patère, dont les dimensions sont en hauteur 0m 210 et en largeur 0m 127, a son manche décoré de divers objets en relief difficiles à déterminer: on reconnaît sûrement un caducée et un bélier. Le trou de suspension est trilobé.

L'exécution des deux patères est soignée, mais l'ornementation a peu de valeur artistique; elle offre la plus grande analogie avec celle de certaines casseroles ou patères provenant de la trouvaille de Chalain d'Uzore (1). Cette ressemblance nous permet de leur assigner la même époque de fabrication, le milieu du IIIe siècle ».

Table d'autel à rebords à Saint-Denys-sur-Coise. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand fait la communication suivante :

« J'ai eu l'honneur de soumettre au Congrès archéo-

(1) *Bulletin de la Diana*, t. V, p. 77 et suiv.

logique tenu à Montbrison en 1885 une notice sur quelques tables d'autel à rebords encore existantes en Forez (1). Depuis lors, plusieurs autres tables d'autel du même genre sont venues s'ajouter à celles que j'avais décrites. Ces petits monuments peuvent se diviser en deux classes, ceux où le cadre saillant est rectangulaire et ceux où il affecte une disposition cruciforme.

Je dois à l'amitié d'un savant ecclésiastique du diocèse de Moulins, M. l'abbé Flachard, curé de Barrais-Bussoles, de pouvoir vous signaler une nouvelle table d'autel qui doit prendre une place intermédiaire dans la série, son cadre participant à la fois de la forme du rectangle et de celle de la croix.

Cette table (2) sert aujourd'hui de soubassement à une croix en fonte de fer, au milieu d'un pont sur la Coise, à peu de distance du bourg de Saint-Denys,

---

(1) *Congrès archéologique de France*, LIIe session, p. 137.

(2) M. Thevenet, agent-voyer d'arrondissement à Montbrison, a très obligeamment fait établir sur ma demande un dessin coté de cette table d'autel. Le cadre fait saillie de 0m 013 sur le fond; il se compose d'une platebande bordée intérieurement d'une moulure à section triangulaire. Une rainure de 0m 55 de longueur sur 0m 36 de largeur et 0m 045 de profondeur, creusée selon toute apparence à l'époque moderne, part du milieu de l'un des grands côtés et dépasse le centre de la table, faisant disparaître ainsi un des appendices saillants du cadre, qui dans cette partie est restitué au pointillé sur le dessin. Le socle en pierre de la croix est encastré au fond de cette rainure. Trois des bords de la table portent une moulure peu refouillée; le quatrième est simplement chanfreiné : il devait correspondre à la face postérieure de l'autel, à moins qu'il n'ait été retaillé lors de l'adaptation de la pierre à son usage actuel.

On n'aperçoit à la surface de la table aucun vestige de croix de consécration, et l'on ne peut se prononcer sur l'existence ancienne en son milieu d'un *loculus* ou d'un encastrement destiné à recevoir une pierre sacrée.

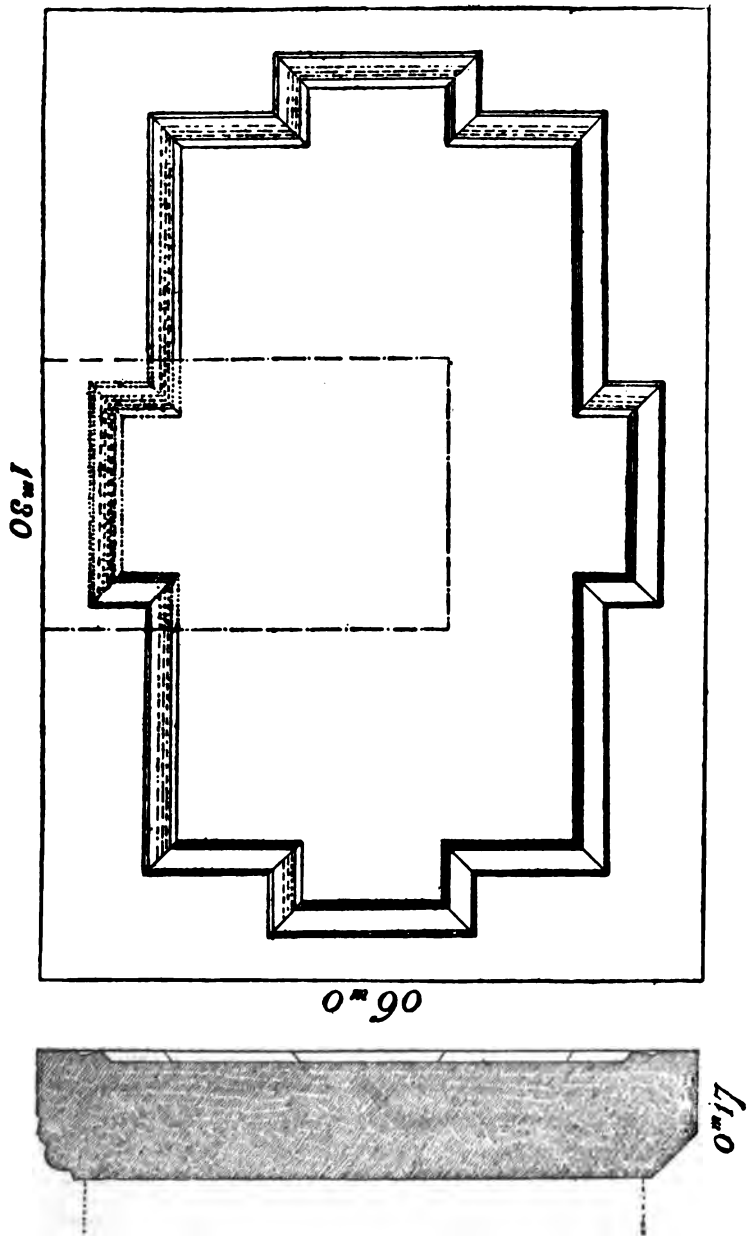

Coupe selon le petit axe.

et provient probablement de l'ancienne église de cette paroisse, démolie vers 1840. Elle est en grès houiller et mesure 1m 30 de longueur sur 0m 90 de largeur et 0m 17 d'épaisseur ; c'est à peu près la grandeur de la table d'autel à rebords si malencontreusement encastrée dans le pavé de l'église de Chalain d'Uzore.

Ces faibles dimensions ne doivent pas surprendre, si l'on se rappelle qu'à l'origine et jusqu'au Xe siècle, l'autel n'admit pas de chandeliers, qui manquent encore parfois dans les siècles suivants. Il n'était fait que pour recevoir le calice, la patène et quelquefois le missel, souvent tenu par un prêtre ou clerc assistant, et la croix elle-même n'y prend place qu'assez tard (1) ».

Passage de Charles VII à Montbrison en 1434. — Communication de M. Vincent Durand.

« La bibliothèque de la Diana, dit M. Vincent Durand, possède un exemplaire fort précieux de l'*Almanach du Lyonnais* pour 1760 ; cet exemplaire a appartenu à Cochard, qui l'a enrichi d'annotations manuscrites du plus haut intérêt. On y trouve, fo 383, cette indication empruntée probablement à un titre des archives du chapitre de Lyon :

« Sentence rendue le 10 décembre 1448 par Pierre Buer, licencié en lois, lieutenant de noble et puissant homme Théodore des comtes de Valpergue, conseiller, chambellan du roi, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, ensuite des lettres du roi Charles datées *de Montbrison, le 2 juillet 1434*, sur la requête de Pierre Goyanchon et Jean Robert, demeurants à la Goyanche, paroisse de Turins, à qui on vouloit faire faire le guet et garde au château de Socieu (Soucieu,

(1) Voir le savant mémoire de Mgr Barbier de Montault sur l'*Appareil de lumières de la cathédrale de Tours. Congrès archéologique de France*, XLIXe session, p. 385.

Rhône), quoi qu'ils disent qu'ils y sont tenus à Turins, n'étant tenus que de faire porter audit chastel chescun une cloye par les trois premiers lundis de chacun mois de may, et aussi aller à cor et cri suivre la bannière et justice dud. lieu, quand le cas y échéait. Par ce jugement furent condamnés, d'après enquête, à faire à leur tour le guet et garde au château de Socieu et déclaré qu'ils avoient obtenus mal à propos des défenses. Cette sentence fut confirmée par arrêt du Parlement de Paris, du 6 septembre 1449 ».

Le passage de Charles VII à Montbrison en juillet 1434 n'a été signalé par aucun de ses historiens et est resté inconnu de nos propres chroniqueurs. Selon M. de Beaucourt, l'homme le mieux renseigné sur le règne de ce prince, celui-ci était à Lyon le 26 juin et le 1er juillet 1434 ; il était à Aigueperse les 8 et 12 juillet (1). Cet itinéraire explique sa présence en Forez à une date intermédiaire ».

Dépouillement des archives de la Diana. — Communication de M. Vincent Durand.

Sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire donne communication à la Société du projet qu'il a préparé pour le dépouillement méthodique des archives de la Diana, qui seront prochainement transportées dans le nouveau local aménagé pour elles dans les bâtiments du musée (2).

La séance est levée.

Le Président,
Cte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère BRASSART.

---

(1) Lettre à M. le comte de Poncins, août 1892.

(2) Voir ci-après, p. 364, le texte complet de ce projet.

II.

Instruction pour le dépouillement préparatoire des archives de la Diana (1).

OBJET DE L'OPÉRATION.

La Diana possède une quantité considérable de pièces d'archives venues un peu de partout et dont la consistance est mal connue. Ce que l'on se propose aujourd'hui n'est pas d'en rédiger un inventaire analytique et détaillé, mais de se rendre un compte sommaire de la composition du dépôt et de préparer la formation des fonds dans lesquels il devra se subdiviser méthodiquement.

A cet effet, des fiches d'un modèle uniforme ont été établies. C'est sur ces fiches que se fera le classement définitif, les pièces elles-mêmes devant en général conserver jusqu'alors la place qu'elles occupent provisoirement sur les rayons.

Il importe que toutes les personnes qui voudront bien collaborer à ce dépouillement suivent rigoureusement la même méthode. C'est pour assurer ce résultat qu'est rédigée la présente instruction, dans laquelle on suivra l'ordre même des rubriques des fiches.

Ces rubriques sont : 1° le numéro ; 2° la date ; 3° le lieu ; 4° l'intitulé ; 5° l'objet ; 6° la condition ; 7° l'origine.

---

(1) Cette instruction était destinée à rester d'ordre intérieur. Le bureau de la Diana a pensé qu'il était utile de la publier dans le *Bulletin*.

I. — LE NUMÉRO.

Un numéro définitif ne pourra être donné aux pièces qu'à la fin de l'opération. Provisoirement, M. le bibliothécaire attribuera une lettre de l'alphabet à chaque lot ou dossier. Cette lettre, suivie d'un numéro d'ordre, sera inscrite au crayon sur chaque pièce et reproduite, aussi au crayon, à l'angle droit supérieur de la fiche correspondante, et les pièces resteront enliassées selon l'ordre de ces numéros provisoires.

II. — LA DATE.

La date des pièces sera exprimée dans l'ordre suivant, en commençant *toujours* par l'indication de l'année :

1°, le millésime;

2°, le jour de la semaine, s'il est exprimé;

3°, le jour du mois.

Il est des pièces dans lesquelles une ou plusieurs de ces notes chronologiques font défaut; dans d'autres, elles sont complétées ou remplacées soit par l'indication d'une fête ou d'un dimanche particulier de l'année, désigné fréquemment par les premiers mots de l'introït de la messe, soit par une allusion à un évènement passé ou futur.

En règle générale, les dates doivent être reproduites telles qu'elles sont fournies par les pièces, en les distinguant soigneusement des additions et corrections nécessaires en certains cas, comme il sera expliqué dans un instant, pour les compléter ou pour les ramener au comput moderne.

Ainsi, par exemple, quand le millésime sera omis ou emporté par une déchirure, mais pourra néanmoins être déterminé, il sera restitué entre crochets

sur la fiche. Pareillement, quand la date sera donnée par rapport à un dimanche ou à une fête, on ajoutera entre parenthèses sur la fiche le quantième du mois, en s'aidant des tableaux insérés dans l'*Art de vérifier les dates* et de l'ancien calendrier du diocèse. Les restitutions douteuses seront indiquées par un point d'interrogation.

Quant aux corrections, la plus fréquente et la plus importante à la fois est celle qui touche le millésime. Le commencement de l'année a varié selon les temps, et il est nécessaire de rappeler sommairement ici les diverses manières de le compter qui ont été en usage dans la contrée de la France à laquelle nous appartenons.

1° *Année du règne.* — Sous les deux premières races, les chartes sont ordinairement datées de l'avènement des rois de France ou de Bourgogne alors régnants. La détermination du point de départ des années du règne est souvent épineuse (1): nous n'avons pas à nous en occuper ici, car, malheureusement, les archives de la Diana ne possèdent pas de documents originaux remontant à cette époque.

2° *Année de la Nativité.* — Un certain nombre de documents des IXe et Xe siècles sont aussi datés par les années de Notre-Seigneur. Bien qu'ils portent fréquemment la mention, *anno Dominicæ Incarnationis*, ce qui, à la rigueur, devrait s'entendre d'une année commençant à l'Annonciation, on s'accorde à admettre que l'année de J.-C. employée

(1) Pour la discussion des années de ces rois à l'époque carlovingienne, voir les savantes *Etudes sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny, aux IXe et Xe siècles*, par M. Alex. Bruel. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XLI, et tirage à part.

dans les titres de cette époque part, comme la nôtre, du 1er janvier, ou plutôt de Noël, auquel cas son commencement est *en avance* d'une semaine entière sur celui adopté aujourd'hui.

L'année de la Nativité, qui fut en usage à Rome et que l'on retrouve en Dauphiné au XIVe siècle, paraît avoir été abandonnée chez nous de bonne heure et, à une époque qu'il est difficile de préciser avec exactitude, mais dès le XIe siècle, ce semble, et jusqu'en 1567, deux autres systèmes de comput prévalurent, auxquels se rapportent la presque totalité des pièces d'archives conservées à la Diana.

3° *Année de l'Annonciation.* — Le premier, que l'on appelle quelquefois comput *florentin*, consiste à prendre pour premier jour de l'année la fête de l'Annonciation, 25 mars. Dans ce comput, le changement de millésime est *en retard* de trois mois moins sept jours. Par exemple, le 23 février 1387 correspond au 23 février 1388 selon notre manière actuelle de compter. Du reste, l'Annonciation étant une fête fixe, la correction à faire n'offre aucune difficulté : il suffit d'ajouter une unité au millésime, du 1er janvier au 24 mars inclus.

Il est à remarquer seulement que la fête de l'Annonciation n'étant jamais très éloignée de celle de Pâques, qui est mobile, il peut arriver que certains jours fériés dont la position dépend de cette dernière manquent dans une année commençant au 25 mars. Par exemple, il n'y a pas eu de dimanche des Rameaux dans l'année de l'Annonciation 1309. En effet, en 1309, ce dimanche tomba le 23 mars, alors qu'on comptait encore 1308, et l'année suivante il tomba le 12 avril, alors qu'on comptait déjà 1310. En revanche et par une conséquence nécessaire, certaines fêtes peuvent se rencontrer en double : ainsi l'année florentine 1325 a eu deux jours de

Pâques, car en 1325 cette fête tomba le 7 avril et en 1326 elle tomba le 23 mars, avant qu'on eût changé de millésime. Il pourrait donc y avoir incertitude sur une date qui, se taisant sur le quantième du mois, viserait seulement l'année et une fête ou dimanche appartenant à la série pascale, du jeudi de la seconde semaine de carême au mardi de Pâques inclus, le premier ne pouvant tomber plus tard que le 25 et le second plus tôt que le 24 mars.

Le style florentin paraît avoir été suivi, sauf de rares exceptions, par la cour de Forez et les notaires assermentés devant elle, et l'usage s'en prolongea chez nous jusqu'au milieu du XVIe siècle (1).

---

(1) « Annus Domini, more curie romane, mutatur in die Nativitatis Domini; more autem gallico, in die Pasche; *more comitatus Forisii.., in die Annuntiationis dominice XXV marcii.* » (Bréviaire de Jean Vernin. 1417. *Roannais illustré*, V^e série, p. 70. — Cf. Chaverondier, *Invent. des arch. dép.*, t. II, pp. 350, 364, 365, 377 ; textes très probants sur l'usage de la cour de Forez au XIVe siècle.

Voici quelques exemples de dates données d'après le style florentin: 1220, 28 mars : *Anno Incarnati Verbi M° CC° XX°, in vigilia Pasche, V° Kalendas aprilis (Cartul. des francs-fiefs de Forez*, n° 91) ; — 1317, 29 mars, 16 et 20 avril : *Anno 1317, vigesima nona martii... Eodem anno, die decima sexta, post Pascha... Anno eodem, die mercurii ante festum B. Georgii* (*Cartul. de Saint-Sauveur*, append., n°s 27, 28, 29) ; — 1330, 3 avril, *anno sumpto ab Annunciacione* (Huillard-Bréholles, n° 1919) ; — 1343, mardi octave de l'Annonciation (1er avril) (*Ibid.*, n° 2328) ; — 1376, mercredi 2 avril : *Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo sexto, die mercurii ante Ramospalmarum, que fuit secunda mensis aprilis* (La Mure-Chantel., III, p. 167) ; — 1398, lundi 25 mars : *Die lune, in festo Annunciacionis beate Marie Virginis, anno Domini millesimo CCC° nonagesimo octavo* (Archives de Chalain d'Uzore. Terrier *Savaterii*, pour Margaronne *Pheluchi*, veuve de Jean Philippe, de Chosieu) ; — 1413, jeudi 13 avril (Arch. de la Diana. Terrier *Mayenson* de Chamberanges, f° 96) ; — 1439, 1er avril : *Die prima mensis aprilis, anno Domini millesimo quatercentesimo tricesimo nono ab Incarnacione Domini nostri Jesu Xpi sumpto* (Arch. de

C'était aussi le style du Velay, de l'Auvergne (1), et le plus usité en Dauphiné jusqu'à la fin du XIIIe siècle (2). Il est parfois annoncé dans les chartes par les expressions, *anno ab Incarnatione Domini sumpto*; le plus souvent pourtant, son emploi n'est indiqué par aucune formule spéciale.

4° *Année pascale.* — Cette année, qui *retarde* également d'environ trois mois sur la nôtre, commence à Pâques, et comme cette fête est mobile, il en résulte que le premier jour de l'année peut occuper, comme Pâques lui-même, trente-cinq positions différentes, du 22 mars au 25 avril inclus. Il en résulte aussi que certaines années peuvent compter deux mois de mars ou d'avril, et qu'en revanche, certains quantièmes de l'un ou l'autre de ces mois peuvent manquer dans une année donnée.

Par exemple, l'année 1326, qui a commencé le jour de Pâques 23 mars, ne s'est terminée que le 11 avril 1327, veille de Pâques. Elle a eu par consé-

---

la Diana. Terrier *Donneti* de la cure de Feurs, f° 3 v°); — 1468 (1467 v. st.), 23 mars et 1468, 31 mars: *Die jovis XXIIIta marcii M° IIIIc LXVII... Die jovis ultima marcii M° IIII c LXVIII° a festo Annunciacionis Dominice sumpto* (Archives de la Diana. Audiencier de Couzan, f°s 48 v° et 51 v°); — 1514, 15 avril (Arch. de la Diana, fonds de Genetines. Terrier *Pagani* et *Bordillon*, f° 2); — 1536, 4 avril (Cabinet de M. le vicomte de Meaux. Saint-Just-en-Chevalet. Abénevis pour Guill. Mathé); — 1563, « prins à l'Incarnation de N.-S. J.-C. », 13 juin (De Boissieu, *Généalogie de la maison de Saint-Chamond*, p. 231); etc., etc.

(1) Aug. Chassaing, *Calendrier de l'église du Puy en Velay au moyen-âge*, p. 17. Il semble néanmoins qu'il y ait une exception à faire en ce qui touche le style suivi par la sénéchaussée royale d'Auvergne: ce devait être le style pascal.

(2) *Art de vérifier les dates.* Dissertations préliminaires. — L'abbé Ulysse Chevalier, *Inventaire des titres des dauphins de Viennois.* Introduction.

quent deux 23, deux 24,... deux 31 mars. Et comme l'année commencée le 12 avril 1327 s'est elle-même terminée le 2 avril 1328, veille de Pâques, il en résulte qu'il n'y a pas eu de 3, de 4,... de 11 avril 1327. Une pièce datée de l'un de ces jours serait donc ou une pièce fausse, ou une pièce mal datée, ou datée d'une autre année que l'année pascale.

D'autre part, l'existence de deux jours de même dénomination conduit aux conséquences en apparence les plus bizarres. Par exemple, on peut trouver, sous le même millésime de 1326, un titre du 31 mars mentionnant comme vivant un personnage qu'un autre document non moins digne de foi ferait mourir le 23 du même mois, cette dernière date appartenant en réalité à l'année 1327.

La connaissance du jour de la semaine jointe à celle du quantième permet de distinguer avec certitude entre les mois de même nom que peut renfermer une année pascale : à défaut de cette double note chronologique ou d'autres circonstances extrinsèques, il peut arriver qu'il soit difficile de déterminer le millésime vrai. Heureusement, ce cas est rare.

En résumé, du 1er janvier au 21 mars inclus, il faut augmenter d'une unité le millésime de l'année pascale pour le ramener à l'usage moderne ; — du 22 mars au 25 avril inclus, le millésime vrai dépend du jour où tombe la fête de Pâques, jour que les calendriers perpétuels insérés dans l'*Art de vérifier les dates* et autres ouvrages spéciaux permettent de trouver facilement ; — du 26 avril à la fin de l'année, il n'y a aucun changement à apporter au millésime fourni par les titres.

On est parfois averti de l'emploi de l'année pascale par les expressions, *anno in Paschate Domini sumpto, anno a Paschate sumpto, more gallicano.*

Ces expressions ne souffrent pas d'équivoque. On ne peut accorder la même confiance à la simple mention, *ante Pascha*, ou *post Pascha*, qui accompagne un assez grand nombre de dates. C'est un indice de l'emploi du comput pascal, mais indice peu sûr, car cette mention figure aussi dans des dates comptées à partir de l'Annonciation, quoique ces dates soient complètes par elles-mêmes. Réciproquement, il est telle année pascale qui est dite *ab Incarnatione Domini*. Dans l'un et l'autre cas, le rédacteur a employé une formule courante, sans se rendre un compte exact de sa signification.

Malgré son incommodité manifeste, le comput pascal a été fort employé au moyen-âge. On en trouve quelques exemples en Forez sous les comtes de la seconde race. Il a été suivi par la cour de France, le Parlement de Paris, la cour du bailli royal de Mâcon, la cour de l'official de Lyon et aussi, ce semble, la cour de l'official de Vienne, dans la Bourgogne et en Bourbonnais.

L'accession des ducs de ce dernier pays au comté de Forez ayant naturellement laissé subsister les habitudes de la chancellerie privée de ces princes, les actes émanés de leur cabinet et, en particulier, les provisions des officiers de Forez furent généralement datés selon le style pascal. Le même style s'introduisit dans les comptes de leurs receveurs et prévôts (1). Ainsi, sous les comtes de la troisième race, tandis que l'année de l'Annonciation continuait à être suivie dans les cours de Forez et dans les usages civils, l'année pascale fut suivie de préfé-

---

(1) Voir les textes très probants allégués par Barban : *Observations sur les divers commencements de l'année du IXe au XVIe siècle*, mss. de la bibliothèque de la Diana.

rence dans les actes du pouvoir central et ceux s'adressant directement à lui (1).

---

(1) L'exemple le plus ancien que nous soyons en état de citer de l'emploi du comput pascal dans la région est tiré de la charte n° 139 de Savigny relative à Saint-Pierre d'Aveize, 9 avril 974 (973 v. st.), ainsi datée : *Mense aprili, feria quinta in cœna Domini, anno ab incarnatione Domini nongentesimo septuagesimo tertio, regnante Conrado rege.*

Autres exemples du même style : 1213 (1212 v. st.), 13 et 30 mars : *Anno Incarnutionis Domini millesimo CC° XII°, III° idus marcii... Anno eodem, III° Kalendas aprilis* (M.-C. Guigue, *Cartul. lyonnais*, n° 118) ; — 1283 (1282 v. st.), avril avant Pâques : *Anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, mense aprilis, ante Pascha* (Huillard-Bréholles, n° 726 A) ; — 1295 (1294 v. st.), 28 mars et 1295, mai : *Die lune post dominicam Ramorum Palmarum, anno Domini M° CC° nonagesimo quarto,... et... anno Domini M° CC° nonagesimo quinto, mense maii* (*Grand cartul. d'Ainay*, t. II, append., n° 29) ; — 1310 (1309 v. st.), samedi avant les Rameaux (*Invent. des arch. de la Loire*, t. II, p. 94) ; — 1324, 12 avril, [*quantum ad*] *tilum (stilum) curie Forensis*, et 1323 (v. st.), *quantum ad tilum curie regie* (*Ibid.*, p. 350) ; — 1377 (1376 v. st.), 25 mars : *Die mercurii sancta que fuit XXV^a die mensis marcii, anno sumpto in Paschate Domini M° CCC° LXX° sexto* (Arch. de la Diana. Terrier de la rente de Thorigny, f° 1) ; — 1398 (1397 v. st.), vendredi-saint 5 avril (Huillard-Bréholles, n° 4142) ; — 1405 (1404 v. st.), lundi 6 avril (*Ibid.*, n° 4585) ; — 1431 (1430 v. st.), samedi-saint 31 mars : *Die sabbati ante meridiem, ultima marcii, vigilia Pasche anno Domini M° CCCC XXX* (*Chron.* de Benoît Maillard, moine de Savigny, p. 199) ; — 1432 (1431 v. st.), samedi-saint 19 avril (Huillard-Bréholles, n° 5412) ; — 1453, vendredi 20 avril : *Die veneris vicesima mensis aprilis, anno Domini revoluto currere incepto millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio a Paschate sumpto, more gallicano* (Cabinet de M. le comte de Poncins. Procès entre Louis de Lavieu, seigneur de Poncins, et les habitants de Goincel, f° 80) ; — 1457 (1456 v. st.), vendredi-saint 15 avril (Huillard-Bréholles, n° 6048) ; — 1476 (1475 v. st.), 3 avril et 1476, 19 avril (La Mure-Chantel., III, p. 209 et 210) ; — 1497 (1496 v. st.), 25 mars et 1497, 26 mars : *Anno, M° CCCC nonagesimo sexto fuit festum Annunciationis beate Marie Virginis sabbati vigilia Pasche. Anno Domini M° CCC° nonagesimo septimo, in crastinum Annunciationis beate Marie Virginis, fuit*

Quand il y a doute sur le comput employé dans un titre, il faut donc examiner l'époque, le lieu, la nature de l'acte; quelle qualité prend le notaire qui l'a reçu; au nom de quel dignitaire ecclésiastique ou séculier il est intitulé: il y a présomption que le style suivi est celui de sa cour.

Lorsque la discussion d'un millésime aura conduit à reconnaître qu'il n'est pas d'accord avec le comput actuel, le millésime rectifié devra être donné *le premier*, et suivi, entre parenthèses, du millésime fourni par la pièce, avec la mention *vieux style*, ou par abréviation, *v. st.* Par exemple, un document

---

*festum Pasche XXVII*a (corr. *XXVI* a) *die marcii, et habuimus litteram dominicalem A* (*Chron.* de B. Maillard, p. 181 et 182); — 1507 (1506 v. st.), 22 et 26 mars (Bibl. nat. Fonds Gaignères, 654. Extrait de reg. de Bourbonnais, VII, f° 403. Lettres de retenue de conseiller au pays de Forez pour J. de Jaligny); — 1531 (1530 v. st.), 31 mars (*Bibl. auct.* Quittance par Léonarde de Quincié à P. de la Farge, chanoine de Saint-Just de Lyon, du prix d'un transport du 28 décembre 1530); etc., etc.

Dans certains documents dus à plusieurs rédacteurs, on peut rencontrer l'année de l'Annonciation employée concurrement avec l'année pascale. Un terrier d'Ambierle des XIV° et XV° siècles, aux archives de la Diana, en fournit un exemple. Les dates de 1394, mercredi 25 mars (t. I, f° 110) et de 1403, dimanche 1er avril (*Ibid.* f° 21) y sont données d'après le style florentin; celle de 1422 (1421, v. st.) jeudi 26 mars (*Ibid.* f° 90), suppose le comput pascal.

Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici la convenance de n'employer qu'avec précaution les dates assignées aux chartes foréziennes des mois de mars et d'avril par les auteurs de l'inventaire des *Titres de la maison ducale de Bourbon,* ouvrage d'ailleurs si recomandable : il est probable qu'un certain nombre ont été rajeunies à tort d'une année, parce qu'on s'est trompé sur la véritable date du changement de millésime. La même remarque s'applique à plusieurs titres des mêmes mois analysés dans le précieux *Inventaire* d'Aug. Chaverondier: cet érudit paraît avoir cru quelque temps à l'emploi général du comput pascal en Forez.

daté du 3 mars 1487 sera indiqué ainsi, *1488 (1487 v. st.), 3 mars* (1).

Le commencement de l'année a été fixé au 1er janvier par édit de Charles IX en 1564, mais cet édit ne reçut sa pleine exécution qu'en 1567. Les dates postérieures à cette époque ne requièrent aucune correction particulière.

III. LE LIEU.

C'est celui où l'acte a été passé. En cas de doute sur son identité, il faut avoir soin de le transcrire sous la forme même où il se présente dans la pièce.

IV. — L'INTITULÉ.

Par *intitulé*, on n'entend point ici le titre ou la cote d'inventaire qui peut figurer en tête ou au dos d'une pièce, mais l'indication du personnage ecclésiastique ou laïque dont le nom est inscrit au début d'un acte rédigé en forme publique et dont le sceau lui imprime l'authenticité.

Il est utile de relever ce nom, 1° parce que c'est, comme il a été dit, une indication du comput employé; 2° parce que la mention du bailli, juge, official, etc., en fonction peut servir à contrôler, à restituer même au besoin la date de la pièce.

---

(1) Il serait plus logique sans doute d'écrire : *1487 (1488 nouveau style), 3 mars,* en mettant entre parenthèses le millésime corrigé, et c'est sous cette forme que certains auteurs présentent les anciennes dates. Mais il est si commode, pour le classement des fiches et des pièces par ordre chronologique, de mettre en vedette le millésime vrai, qu'il nous a paru préférable de le faire passer le premier, en le dégageant de toute notation parasite, comme Huillard-Bréholles l'a fait dans ses *Titres de la maison ducale de Bourbon.*

V. — L'OBJET.

Sous cette rubrique doit être placée l'indication très brève de la nature et du contenu de la pièce, suivie des noms et qualité du notaire recevant, s'il s'agit d'un acte notarié.

VI. — LA CONDITION.

C'est l'état matériel de la pièce. — Est-ce un original ou une copie ? Est-ce un rouleau, et de quelles dimensions ? un registre, et de quel format, de combien de feuillets et comment recouvert ? Est-elle en parchemin on en papier ? A-t-elle subi de notables altérations ? Est-elle scellée, ou l'a-t-elle été ?

VII. — L'ORIGINE.

C'est la mention du dépôt d'où la pièce est sortie, quand il est connu avec exactitude, le nom du donateur ou du vendeur de qui la Diana la tient.

Telles sont les indications sommaires à porter sur les fiches. Il peut arriver qu'une ou plusieurs restent en blanc. Il peut arriver aussi que l'espace réservé pour l'une d'elles se trouve insuffisant ; la suite de l'article sera alors inscrite au dos de la fiche, lequel habituellement doit rester blanc.

RÈGLES PARTICULIÈRES A CERTAINES PIÈCES.

Les vidimus. — On appelle ainsi des copies anciennes de pièces, datées et authentiquées du jour et de l'année où elles ont été faites. Beaucoup de chartes importantes ne sont connues que par des *vidimus* de date postérieure.

Les indications de la fiche d'un *vidimus* doivent toujours viser la pièce originale. A l'article, *condition*, on ajoutera : *Vidimus du...* (date), *intitulé au nom de...* (dignitaire rappelé en tête). — N... *notaire*

de... (indication de la qualité prise par le notaire).

Si le *vidimus* s'applique, comme cela arrive quelquefois, à plusieurs documents copiés les uns à la suite des autres, il y a lieu d'en faire l'objet d'autant de cartes distinctes sous le même numéro provisoire, en faisant suivre ce numéro des lettres, *a, b, c,* etc.

Les registres. — Les registres doivent être datés par leurs dates extrêmes.

La recherche de ces dates est parfois laborieuse, notamment dans les terriers, où souvent les réponses ne se succèdent pas dans l'ordre chronologique. Dans ce cas, on peut se contenter d'indiquer les millésimes extrêmes : il sera cependant toujours mieux de donner les dates complètes.

Ces terriers seigneuriaux forment un des fonds les plus riches de la Diana. Pour chacun d'eux il convient d'indiquer sommairement la seigneurie ou rente noble à laquelle il se rapporte, le nom du propriétaire de la rente, les paroisses où elle prend et le nom du ou des notaires.

Les pièces connexes. — En règle générale et comme il a été dit en commençant, on ne devra, dans le travail de dépouillement préparatoire qu'il s'agit d'exécuter, toucher qu'avec une extrême prudence à l'ordre matériel des pièces que l'on trouvera enliassées ensemble, renfermées dans un même sac ou une même chemise, ou encore retenues les unes aux autres par une ficelle passée dans des trous du papier ou du parchemin et nouée ensuite, car ce sont autant de présomptions d'une communauté d'origine et d'un rapprochement intentionel. Les déplacements de pièces devront donc être réservés pour le classement définitif. Si cependant il paraît utile de retirer une ou plusieurs pièces

d'un dossier, on les remplacera par une fiche de papier blanc portant le numéro de cette pièce et la lettre alphabétique du dossier, carton, etc. où on l'aura fait passer.

Les fiches des pièces, même réunies par un lien matériel, devront être établies comme s'il s'agissait de pièces isolées, toutes les fois que chaque document aura son existence propre et ne dépendra pas immédiatement de ceux auxquels ou le trouvera joint.

Mais on pourra inventorier *en bloc*, au moyen d'une même fiche et sous leurs dates extrêmes, les documents qui font moralement partie d'un tout unique et bien défini. On indiquera alors sommairement la composition de l'article et le nombre des pièces qui le composent. Le cas le plus fréquent est celui des pièces de procédure, souvent en grand nombre, relatives à une seule et même affaire. Il faut toutefois distinguer soigneusement dans ces pièces celles qui ont été rédigées à l'occasion du procès lui-même de celles introduites accidentellement dans le dossier. C'est ainsi qu'on trouve souvent en original on en expédition, dans des liasses de procédures, des titres de diverse nature, donations, contrats, testaments, etc., communiqués par les parties à leur avocat ou procureur et que, le procès fini, on a négligé de retirer du dossier. Ils doivent faire l'objet de fiches à part. Même observation pour les copies de pièces originales signifiées de partie à partie et qui doivent être traitées comme des *vidimus*. Des textes fort importants ne nous ont pas été conservés d'autre manière. Il est donc nécessaire d'examiner avec soin toutes les pièces d'une procédure, sans se laisser rebuter par leur écriture souvent mauvaise et minutée à l'excès, pour voir si elle ne renferme

pas de copie de pièces dignes d'une fiche spéciale.

En cela, comme en tout, l'intérêt historique des pièces est à prendre en considération. On réunira sans inconvénient dans un seul article, même en en élargissant un peu le cadre, des pièces connexes de minime importance ; on n'hésitera pas à établir une fiche spéciale pour tout document ayant quelque valeur et, dans le doute, il vaudra toujours mieux pécher par excès que par défaut.

Les pièces réunies dans un article collectif devront généralement être disposées, si elles ne le sont déjà, dans un ordre rigoureusement chronologique.

Selon une règle observée dans les archives publiques, tout registre formera un article séparé.

Les pièces hors cadre. — Il peut arriver que le dépouillement des archives de la Diana fasse rencontrer des papiers n'ayant pas le caractère de pièces d'archives, mais bien plutôt celui de travaux personnels, littéraires ou d'érudition. — Les papiers de ce genre doivent être mis à part sous le nom de leurs auteurs, pour être classés parmi les manuscrits de la bibliothèque.

Approuvé,
Le Président de la Diana,
Cte de Poncins.

III.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Cabanes (Clément), procureur de la République à Montbrison : Vue de la salle des Assises de la Loire, à Montbrison, le 22 juin 1892, pendant les débats de l'affaire Ravachol.

Photographie signée Berthon, pet. in-f° (0m 36 × 0m 265).

— Ravachol conduit devant la cour d'assises de la Loire, le 22 juin 1892.

Photographie signée Berthon, in-12 (0m 165 × 0m 105).

— Brouillon d'une lettre écrite par Ravachol à son frère, retrouvé dans la cellule qu'il occupait à la maison d'arrêt de Montbrison.

Feuille double datée du 3 juillet 1892 et non signée (0m 21 × 0m 135) et feuille simple non datée ni signée (0m 145 × 0m 10).

— Note écrite de la main de l'ermite Brunel, retrouvée dans ses papiers à Notre-Dame de Grâce, lors du transport de justice qui suivit l'assassinat commis par Ravachol le 18 juin 1891.

Feuille simple non datée ni signée (0m 14 × 0m 08).

Chevalier (abbé Ulysse), ses œuvres : *Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, ordre de Citeaux, publié d'après le manuscrit des archives nationales.* Grenoble, F. Allier père et fils, 1889, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Léoncel, au diocèse de Die, ordre de Citeaux, publié d'après les documents originaux conservés aux archives de la préfecture de la Drôme*, 1re livraison. Montélimart, (Bourron), 1869, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne.* IXe-XIIe *siècles.* Lyon, Scheuring, 1869, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier et chronique de Saint-Pierre du Puy.* — *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial et visites de l'ordre de Cluny.* Paris, Alphonse Picard, 1891, in-8°.

(A signaler notamment les procès-verbaux de visites aux prieurés d'Ambierle, Charlieu, Pouilly, Pommiers, Sail de Cousan).

— Codex diplomaticus ordinis sancti Rufi Valentiæ *publié d'après les chartes originales conservées aux archives départementales de la Drôme et divers recueils manuscrits.* Valence, Jules Céas et fils, 1891, in-8°.

— *Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais, président de la Chambre des Comptes et historien du Dauphiné, publiée et annotée par l'abbé U. Ch...* Grenoble, Xavier Drevet, 1872, in-8°.

— *Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne suivie d'un appendice de chartes et chronique inédite des évêques de Valence et de Die.* Valence, (Jules Céas et Cie), 1891, in-8°.

Compte (Gustave), de Clermont-Ferrand : Bouillet (J.-B) : *Histoire des communautés des Arts et métiers de l'Auvergne accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789.* Clermont-Ferrand, (Paul Hubler), 1857, in-8°.

— — *Statistique monumentale du département du Puy de Dôme*, 2e édition. Clermont-Ferrand, (Pérol), 1846, in-8°.

Courtaux (Théodore), sa notice : *Généalogie de la famille Mignot de Bussy et de ses alliances. (Beaujolais, Lyonnais, Forez et Bresse), d'après les documents conservés dans les dépôts publics.* (Extrait de *l'Historiographe. Recueil de notices historiques sur les familles et de biographies.* Paris, (D. Jouaust), 1892, in-12.

Grellet de la Deyte (Emmanuel), sa notice : *Discours prononcé le 31 juillet 1892 à la distribution solennelle des prix de l'école libre des frères de Paulhaguet.* Le Puy, (Prades-Freydier), 1892, in-8°.

Héron de Villefosse (Antoine), ses notices : *Statuette en bronze de Dionysos appartenant au Musée du Louvre* (Extrait du *Bulletin des Musées*, février-mars 1892). Paris, Ernest Leroux, 1892, in-8°.

— *Un nouveau fragment des* Acta fratrum Arvalium. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Paris, imp. nat., 1892, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants.* Juillet-octobre 1892.

Perrot (Georges) : Les fouilles de Schliemann à Mycènes.

Relave (abbé) : *Recueil des édits, déclarations et arrêts rendus en faveur des curez, vicaires perpétuels, vicaires amovibles et autres bénéficiers concernant les dimes grosses, vertes, menues, novales, prémices et champarts.* Lyon, François Barbier, 1697, in-4°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Fragments d'une statuette de saint extraits d'une muraille du jardin de l'ancien presbytère de Saint-Paul d'Uzore. V. *Bulletin de la Diana*, tome VI, p. 270.

Calcaire oolithique du Jura. — Hauteur actuelle, 0m 365. — XVe ou XVIe siècle.

Thevenin (Claude): *Arrêté des consuls de la République concernant les opérations à faire pour parvenir à une meilleure répartition de la contribution foncière et instruction y relative, approuvée par le ministre des finances, en vertu de l'autorisation des consuls* (12 brumaire an XI). Paris, imp. de la république, nivose an XI, in-4°.

— *Réponse pour le citoyen Jacques-Marie Durand, conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Montbrison, la citoyenne Emmanuele-Angélique Dupuy Desronzières, son épouse, et le citoyen Maurice-Marie Franchet, notaire public, curateur de cette dernière, demeurans à Montbrison, ayans compte et appellans de jugement rendu au tribunal civil de la Loire, contre le citoyen Blaise-Abraham Bourg, juge audit tribunal, rendant compte et intimé, au mémoire de ce dernier ayant pour épigraphe :* Mentitas est iniquitas sibi (*signé* Franchet). Montbrison, (imp. du département de la Loire), an VII, in-4°.

— Parlement de Paris, Tournelle criminelle : *Accusation d'assassinat prémédité entre Pierre Barou, menuisier, Benoît Barou, cabaretier à Chazelles, le sieur Mosnier, curé de Chazelles-sur-l'Advieu en Forez, ce dernier appellant d'un décret de prise de corps décerné contre lui par les officiers du bailliage de Montbrison et Monsieur le Procureur général intimé. — Arrêt* (du 28 septembre 1785) *en faveur de Benoît Barou et du sieur Mosnier, curé de Chazelles-sur-Lavieu.* N° 4, tome XXI, année 1786, de la *Gazette des Tribunaux.*

— Lettre autographe de M. Duding, ancien chevalier de l'ordre de Malte, au curé de Saint-Bonnet-le-Coureau pour l'engager à exhorter ses

paroissiens à acquitter leurs dettes envers leurs créanciers..... (12 juin 1813). Pet. in-4°.

Vachez (A.), son ouvrage : *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Louis Brun et Aug. Côte, sans date (1892), in-8°.

Échanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, nos 1 à 10, janvier-décembre 1891.

— *Mémoires.* 2e série, 4e fascicule. *Saint-Amable, sa vie, son église, son culte*, par L.-Bernet-Rollande.

Académie d'Hippone : *Bulletin.* 1891-1892.

Ministère de l'Instruction publique. Congrès des sociétés savantes. *Discours prononcé à la séance générale du congrès, le samedi* 11 *juin* 1892, *par M. Janssen, membre de l'Institut et M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Paris, imp. nat., 1892, in-8°.

— Comité des travaux historiques. *Bulletin historique et philologique.* N° 1, année 1892.

Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions*, 13e année, tome XV, n° 3, et tome XVI, n° 1, mai-août 1892.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. *Bulletin et Mémoires.* Tome XXI, année 1892.

Bellevue (vicomte X. de): La chapelle du Binio et sa croix processionnelle (avec planches).

Société archéologique et historique de la Charente.

Le cimetière d'Herpes. Fouilles et collection Ph. Delamain.

(Ce compte-rendu de fouilles très intéressantes est accompagné d'un magnifique album de planches).

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin.* 2e série, tome XVe, 2e livraison, 1892.

Noguier (L.) : Chronique archéologique.

Société bibliographique. *Bulletin.* 23e année, 9e et 10e livraisons, septembre-novembre 1892 .

Société de Borda. *Bulletin.* 17e année, juillet-septembre 1892.

Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XII, 2e et 3e livraisons, avril-septembre 1892.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France. *Bulletin.* 19e année, 5e livraison, septembre-octobre 1892.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome II, n° 8, 1892.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 9e année, n° 4, juillet-août 1892.

Société des Antiquaires de France. *Bulletin.* 1890. — *Mémoires.* 6e série, tome Ier, 1890.

Blanchet (Adrien) : Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 103e livraison, octobre 1892.

Société de secours des amis des sciences. *Compte*

rendu des 31e *et* 32e *exercices. Séance publique et annuelle tenue le* 9 *juin* 1892.

Société d'études historiques des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 11e année, 2e série, n° 4, octobre 1892.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique.* Tome XXXI, 1er semestre 1892.

Lafillée (H.) : Les peintures murales de Poncé (avec figures).

Abonnements

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 11e année, août-novembre 1892.

Barbier de Montault (Mgr) : Un fer à hosties du XIIe siècle, de Saint-Marcel d'Urfé. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Le notariat en Forez (suite). — Varax (Paul de) : La maison d'Arod, généalogie.

Bulletin monumental. 6e série, tome VII, n° 4, 1891-1892.

Anthyme Saint-Paul : Périgueux et Angers. — Rupin (Ernest) : L'œuvre de Limoges (avec planches).

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LIII, 4e et 5e livraisons, juillet-octobre 1892.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XXXVI, septembre-novembre 1892.

Revue archéologique. 3e série, tome X, juillet-octobre 1892.

Deloche (M.) : Études sur quelques anneaux et cachets de l'époque mérovingienne (suite). — Male (Emile) : Les chapiteaux romans du musée de Toulouse et l'école toulousaine du XIIIe siècle (figures).

Revue du Lyonnais. 53e année, 5e série, tome XIV, nos 79 à 82, juillet-octobre 1892.

Maubou (comte Jules de) : Épisodes du siège de Lyon en 1793. *(Cette notice renferme la généalogie de la famille forézienne Chappuis de la Goutte et ses diverses branches, ainsi que la biographie de Pierre Chappuis de Maubou, né à Montbrison le 21 janvier 1748, et exécuté à Lyon le 24 octobre 1793).*

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 67, juillet-septembre 1892.

IV.

Mouvement du personnel

Membres titulaires

M. l'abbé Jacques Rey, curé de Pomeys (Rhône), reçu le 7 novembre 1892.

M. l'abbé Sachet, supérieur du petit séminaire de Montbrison, reçu le 7 novembre 1892.

Membre décédé

M. Miolane, négociant à Montbrison, membre titulaire.

Démissionnaires

M. de Mercoyrol de Beaulieu, capitaine d'infanterie, à Nîmes, membre titulaire.

M. Jean-Claude Coiffet, négociant à Leignieu, membre titulaire.

M. le docteur Charles Rolland, rue des Bourassières, à Roanne, membre titulaire.

M. Paul de Vangel, au château de Villon, à Saint-Cyr de Favières, membre titulaire.

TABLE

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des Auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

ACHALME. Notes extraites du registre de catholicité, pour l'année 1723, de la paroisse de Saint-Rambert-sur-Loire, 52.

Amplepuis (Rhône). Sceau du bourg, 117, 148.

Archives de la Diana. Instruction pour le dépouillement préparatoire, 364.

Ascuraa, première femme de Guy III comte de Forez, 352.

Assemblées générales, 41, 221. — V. *Séances trimestrielles*.

Bard. Découverte d'objets antiques en bronze au territoire du *Grand Pré*, 358.

Bazourges, commune de Boisset-Saint-Priest, 110.

BOIRON (Jean-Baptiste). Cloches de Châteauneuf et de Saint-Maurice-sur-Dargoire, 114. — Nouvelles découvertes au territoire de *Combe-Plaine*, commune de Rive de Gier, 120.

Bois-Monzil, commune de Villars, 271.

Boisset-Saint-Priest. Souterrain à Bazourges, 110.

Bouteresse (la), commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, étymologie de ce nom, 23.

BRASSART (Eleuthère). Inscription campanaire de Saint-Sau-

veur-en-Rue, 108. — Sceau du bourg d'Amplepuis, 117. — Deux médailles de la colonie de Lyon antérieures à l'érection de l'autel d'Auguste, 121. — Réponse aux observations de M. de Marsy au sujet du sceau d'Amplepuis, 150. — Découverte d'objets antiques en bronze dans la commune de Bard, 358.

Budgets, 46, 95, 226, 292.

Bussy. Armoiries de la famille Arnaud, 112.

Caze (famille de), 16, 17.

Chantegrelet, commune de Savignieu, territoire, 355.

Charlieu. Le cloître de l'abbaye, 55.

Châteaumorand, commune de Sail-lès-Chateaumorand, château, 233.

Châteauneuf. Inscription campanaire, 114.

Châtelneuf. Questionnaire de l'excursion du 19 juillet 1892, 322.

Chazelles-sur-Lyon. La Tour-Saint-Romain, Saint-Romain-le-Vieux, le château de Reculion, 306.

Cimens, commune de Saint-Étienne-le-Molard, 2.

Combe-Plaine, commune de Rive de Gier, 120.

Comptes du trésorier, 44, 93, 94, 226, 290, 291.

Congrès de la Sorbonne. Programme pour 1891, 4. — Programme pour 1892, 146. — Programme pour 1893, 310.

Cousan, commune de Sail-sous-Cousan. Classement du château, 2.

Croix de Sainte-Agathe (cimetière de la), commune de Savignieu, 206.

Dalier (famille), 21.

DÉCHELETTE (Joseph). Prix-fait pour la construction d'une chapelle à Saint-Martin d'Estréaux, 74.

Dons faits à la Société par Madame Barban, 226, 293. — MM. Bertrand (Alfred), 323. — Bernard (Mgr), 96. — Bletterie (l'abbé), 213. — Boucher, 138. — Boudet (Mar-

cellin), 32, 138. — Bouvier (A.), 96. — Bréat, 213. — Broc de Seganges (G. du), 32. — Cabanes (C.), 335, 379. Chabannes (le comte H. de), 213. — Chaize, 138. — Chassain de la Plasse (R.), 325. — Chassaing (Augustin), 138. — Chevalier (l'abbé Ulysse), 2, 213, 379. — Chevrolat (l'abbé), 139. — Compte (G.), 380. — Condamin (le chanoine J.), 96, 293. — Conseil général de la Loire, 96. — Courtaux (T.), 381. — Déchelette (J.), 32. — Durand (Alban), 147, 213. — Durand (Vincent), 32. — Fabre (le docteur P.), 2, 32. — Fontanès (L. de), 33. — Fréminville (de), 325. — Galle (Léon), 214. — Gouilloud (le R. P.), 139. — Grellet de la Deyte (Emmanuel), 381. — Guillemot (Antoine), 33, 293. — Héron de Villefosse, 381. — Huguet (A.), 96, 139. — La Bastie (Ernest de), 214. — Lachmann (E.), 33, 214. — Langlois, 139, 293. — Lascombe (A.), 98, 293. — Leriche (E.), 33. — Matagrin (H.), 18, 33, 107. — Ministère de l'Instruction publique, 34, 98, 139, 214, 294, 325, 381. — Morel (G.), 214. — Neubourg (le comte J. de), 2, 34. — Ollagnier (le chanoine), 34. — Paulin (le frère), 99, 294. — Peloux de Saint-Romain (le vicomte du), 294. — Peurière (le chanoine), 139. — Ploton (C.), 325. — Portier (Léon), 215. — Prajoux (l'abbé), 39, 325. — Quin-Rochette, 99. — Requin (l'abbé), 34. — Relave (l'abbé), 381. — Reure (l'abbé), 140. — Révérend du Mesnil, 99. — Rony (J.), 325. — Rony (L.), 99. — Rosemont (le comte A. de), 100. — Sachet (l'abbé), 294. — Saint-Pulgent (Madame Léon de), 140. — Saint-Pulgent (Alphonse de), 294, 381. — Société d'Agriculture du Gard, 100. — Société française d'Archéologie, 326. — Stein, 139, 293. — Testenoire-Lafayette (C.-P.), 2, 35, 140. — Thiollier (Félix), 100. — Thiollier (Lucien), 100. — Travers (E.), 35. — Teilhard, 140. — Thevenin (C.), 382. — Ussel (le comte d'), 215. — Vachez, 141, 326, 383. — Vazelhes (le baron de), 100. — Vial (E.), 215.

DURAND (Vincent) Le *Chirat-Gros* commune de Saint-Laurent-en-Solore, 28. — *De l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule* par l'abbé Duchesne. — Feurs a-t-il jamais été un évêché? 47. — Observations sur la recherche des limites des cités gauloises, 77. — Origine de la paroisse de Graix, 86. — Inscription campanaire de Saint-Sauveur-

en-Rue, 108. — Les armoiries de la famille Arnaud de Bussy, 112. — Observations au sujet du sceau d'Amplepuis, 152. — Le cimetière de la Croix de Sainte-Agathe, 211. — Origine du Lyonnais-Roannais, 237. — Le traité de 1173 entre le comte de Forez et l'Église de Lyon. — Le château de Reculion, 303. — La comtesse Ascuraa, première femme de Guy III, comte de Forez, 352. — Table d'autel à rebords à Saint-Denys-sur-Coise, 359. — Passage de Charles VII à Montbrison en 1434, 362. — Instruction pour le dépouillement préparatoire des archives de la Diana, 364.

Essertines-en-Châtelneuf. Questionnaire de l'excursion du 19 juillet 1892, 321.

Estampilles sur des poteries antiques, 357.

Excursions archéologiques : à Saint-Etienne et Bourg-Argental, 47 ; — à Essertines, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Coureau, Sauvain, 227, 320.

Feurs, 47.

Genetines (Gaspard de), 231.

Goincel, commune de Poncins, 271.

GONNARD (Henri). Jean-Baptiste Smits, peintre Montbrisonnais, 14.

Graix. Origine de la paroisse, 86.

GUILHAUME (Charles). Notice sur l'église et la paroisse de la Ricamarie, 335.

Guillet (famille), 51.

Guy III, comte de Forez, 352.

HUGUET (A.) La Diana, 127. — Procès-verbal de visite du château de Montbrison en 1671, 128. — Le cloitre de Montbrison en 1791. — La maison canoniale de Jean-Marie de la Mure, 152. — Découverte de l'emplacement

d'une officine de potiers gallo-romains, à Chantegrelet, commune de Savignieu, 355.

Inscriptions antiques : estampilles de potiers, 357.

Inscriptions : d'un chapiteau du cloitre de Charlieu, 61 ; — d'une cloche à Saint-Sauveur-en-Rue, 109 ; — des cloches de Châteauneuf et de Saint-Maurice-sur-Dargoire, 114.

Jas. Assises de la seigneurie en 1691, 22.

JEANNEZ. La colonnade romane de l'abbaye de Charlieu, et le jeu du cerceau dans les cloitres bénédictins, 55. — Peintures murales anciennes de l'églises d'Ouches, 227.

JOULIN (Paul). Concession de banc dans l'église de Saint-Martin à Saint-Romain-le-Puy. — Un artiste peintre habitant Montbrison au milieu du XVIIe siècle, 16.

Jourcey, commune de Chambœuf, couvent, 51.

LANGLOIS (abbé). Contrats de prise d'habit et de profession religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château, 280.

Lyonnais-Roannais (le). Son origine, 237.

MARSY (comte de). Le sceau d'Amplepuis, 148.

MATAGRIN (Henri). Pouillé manuscrit du diocèse de Lyon, 18. — La peste à Montrotier en 1631, 18. — Procès-verbal de location du banc de carême à Saint-Laurent de Chamousset, 20. — Assises de la seigneurie de Jas en 1691, 22. — Réception d'une religieuse de chœur au couvent de Notre-Dame de Jourcey, 51. — Législation ancienne sur les enfants trouvés, 107. — Contrat de louage d'un garde-malade, en 1628, pendant la peste, 205.

Médaille d'argent décernée à la Diana à l'exposition de 1889, 44.

Montbrison. La Commanderie de Saint-Jean des Prés, 3. —

Jean-Baptiste Smits, peintre, 14. — François Rusio ou Rouzio, peintre, 16. — Visite pastorale, en 1662, aux églises de Saint-Pierre, Saint-André et la Madeleine, 81. — Peintures anciennes de la maison Latour-Durand, 122. — La Diana, 127. — Procès-verbal de visite du château en 1671, 128. — Le cloitre de Notre-Dame en 1791, 152. — La maison canoniale de J.-M de la Mure, 200. — Fouilles pratiquées en 1890 dans la rue du Collège, 274. — Questionnaire de l'excursion du 19 juillet 1892, 320. — Travaux exécutés dans la chapelle du petit séminaire pendant les mois de septembre et d'octobre 1892, 345. — Le tombeau des Chappuis, 347. — Patères ou casseroles antiques en bronze trouvées sur la commune de Bard, près de la Tuilière, 358. — Passage de Charles VII en 1434, 362.

Montrotier (Rhône). La peste en 1631, 18.

Montverdun. Visite pastorale de Mgr Camille de Neuville en 1662, 277.

Mouvement de la bibliothèque et du musée, 32, 96, 138, 213, 293, 323, 379.

Mouvement du personnel, 39, 103, 143, 219, 299, 330, 386.

NEUBOURG (comte J. de). Hache polie trouvée à Saint-Etienne-le-Molard, 2.

NICOLAS (Elisée). Souterrains découverts à Bazourges, commune de Boisset-Saint-Priest, 110.

Nomination du Bureau et du Conseil d'administration, 44. — Nomination d'un membre du Conseil d'administration, 227.

Ouches. Peintures murales anciennes dans l'église, 227.

PEYRON (abbé). Étymologie du nom de la Bouteresse, 23.

POIDEBARD (William), Question à propos d'un passage de la *Monographie de la Commanderie de Montbrison* par le lieutenant Jannesson, 3.

PONCINS (comte Léon de). Exposé de la situation de la Société, au 12 mai 1891, 42. — Allocution à la séance du 6 octobre 1891, 105. — Allocution à la séance du 26 janvier 1892, 145. — Exposé de la situation de la Société au 26 mai 1892, 222. — Mort de M. Bonnassieux, vice-président d'honneur, 301. — Allocution à la séance du 7 novembre 1892, 334. — Observation au sujet du nom de la comtesse Ascuraa, 354.

Poncins. Découverte d'antiquités gallo-romaines à Goincel, 271; — de haches en bronze à la Sciolet, 274.

PORTIER (Léon). Concession de banc dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Romain-le-Puy. — Un artiste peintre habitant Montbrison au milieu du XVIIe siècle, 16.

PRAJOUX (l'abbé). Visite pastorale de Monseigneur Camille de Neuville, en 1662, aux églises de Saint-André, Saint-Pierre et la Madeleine de Montbrison, 81. — Visite pastorale de Mgr Camille de Neuville à l'église de Montverdun, 277.

Reculion (château de), commune de Chazelles-sur-Lyon, 306.

REURE (abbé). Ordre d'arrestation, en 1602, d'Honoré d'Urfé et de Gaspard de Genetines, 231.

Ricamarie. Notice sur l'église et la paroisse, 335.

Rive de Gier. Découvertes au territoire de *Combe-Plaine*, 120.

ROCHETTE (abbé). Registre de fondations de messes et de prébendes dans l'église de Saint-Georges-Hauteville, 66.

ROCHIGNEUX (Thomas). Les pics basaltiques du Forez, leurs antiquités et leurs traditions, 24. — Inscription campanaire de Saint-Sauveur-en-Rue, 108. — Peintures anciennes découvertes dans la maison Latour-Durand, annexe de la Diana, 122. — Le cimetière de la Croix de Sainte-Agathe, à Savignieu, 206. — Notes à propos des fouilles exécutées en 1890, à Montbrison dans la rue du Collège, 275, 276. — Découverte de l'emplacement d'une officine de potiers gallo-romains à Chantegrelet, commune de Savignieu, 355.

ROSEMONT (comte de). Les constructions cyclopéennes du midi de la France, 55.

Rouzio ou Rusio (François), peintre à Montbrison au milieu du XVIIe siècle, 16.

SACHET (abbé). Note sur les fouilles pratiquées en mars 1890 à Montbrison, dans la rue du Collège, en vue de l'agrandissement du bâtiment servant de réfectoire au petit séminaire, 274. — Note sur les travaux exécutés dans la chapelle du petit séminaire de Montbrison pendant les mois de septembre et d'octobre 1892. — Le tombeau des Chappuis, 345.

Saint-Bonnet-le-Château. Contrats de prise d'habit et de profession religieuse au couvent des Ursulines, 280.

Saint-Bonnet-le-Coureau. Questionnaire de l'excursion du 19 juillet 1892, 322.

Saint-Denys-sur-Coise. Table d'autel à rebords, 359.

Sainte-Agathe-la-Bouteresse, 23.

Sainte-Agathe (la croix de), commune de Savignieu, 206.

Saint-Étienne-le-Molard, 2.

Saint-Georges-Hauteville. Fondation de messes et de prébendes dans l'église, 66.

Saint-Laurent de Chamousset (Rhône). Location du banc de carême en 1721, 20. — Registre d'écrou de la prison, 107. — La peste de 1628, 205.

Saint-Laurent-en-Solore. Le *Chirat-Gros*, 28.

Saint-Martin d'Estréaux. Construction d'une chapelle, 74.

Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône). Inscription campanaire, 115.

Saint-Paul d'Uzore. Ruines antiques, 250. — L'ancienne paroisse et l'église, 253.

SAINT-PULGENT (Alphonse de). Ruines antiques découvertes à Saint-Paul d'Uzore, 250. — L'ancienne paroisse et l'église de Saint-Paul d'Uzore, 253.

Saint-Rambert-sur-Loire, 52.

Saint-Romain-le-Puy. Concession de banc dans l'église Saint-Martin, 16.

Saint-Romain-le-Vieux, commune de Chazelles-sur-Lyon, ancienne paroisse, 307.

Saint-Sauveur-en-Rue. Inscription campanaire, 108. — Vœu de la société pour la conservation de l'église, 110.

Sauvain. Questionnaire de l'excursion du 19 juillet 1892, 323.

Savignieu. Le cimetière de la *Croix de Sainte-Agathe*, 206. — Officine de potiers gallo-romains à *Chantegrelet*, 355.

Sciolet (la), commune de Poncins, 274.

Séances trimestrielles : 1891, 29 janvier, 1. — 12 mai (assemblée générale), 41. — 6 octobre, 105. — 1892, 26 janvier, 145. — 24 mai (assemblée générale), 241. — 18 juillet, 301. — 7 novembre, 333.

Smits (Jean-Baptiste), peintre montbrisonnais, 14.

TARDIEU (P.). Vase antique trouvé à Villars, 271.

THIOLLIER (Félix). Proposition à la Société d'émettre un vœu pour la conservation de l'église de Saint-Sauveur-en-Rue, 110.

THIOLLIER (Noël). Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Goincel, commune de Poncins, 271.

Tour-Saint-Romain (la), commune de Chazelles-sur-Lyon, 307.

Urfé (Honoré d'), 231.

Villars. Vase antique trouvé à Bois-Monzil, 271.

PLANCHES HORS TEXTE.

Souterrains de Bazourges commune de Boisset-Saint-Priest. — *Dessin de M. É. Nicolas, héliographie de M. P. Roustan*, 110.

Sceau du bourg d'Amplepuis. — *Cliché de M. E. Brassart*, 117.

Peintures anciennes de la maison Latour-Durand, annexe

de la Diana. — *Dessin de M. T. Rochigneux, héliographie de M. P. Roustan*, 123.

Plan du cloître Notre-Dame en 1791. — *Dessin de M. J. Dulac, héliographie de M. P. Roustan*, 152.

Plan de l'ancienne église de Saint-Paul d'Uzore et fouilles faites sur son emplacement en mars 1892. — *Dessin de M. Preyssat, héliographie de M. P. Roustan*, 250.

Carte du traité de 1173, entre le comte de Forez et l'église de Lyon, *dressée par M. Vincent Durand*, 303.

Patères ou casseroles antiques en bronze découvertes sur la commune de Bard. — *Cliché de M. E. Brassart*, 358.

GRAVURES DANS LE TEXTE.

Inscriptions sur un chapiteau du cloître de Charlieu, 61.

Armoiries de la famille Arnaud de Bussy. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 113.

Petite lampe en bronze trouvée à Combe-Plaine, commune de Rive de Gier. — *Dessin de M. G. Trévoux*, 120.

Église de Saint-Paul d'Uzore ; côté ouest. — *Dessin de M. Félix Thiollier*, 262.

Église de Saint-Paul d'Uzore ; côté ouest. — *Dessin de M. Félix Thiollier*, 263.

Bronze antique trouvé à Goincel. — *Dessin de M. Beauverie*, 272.

Plan des fouilles pratiquées en mars 1890, à Montbrison dans la rue du collège, 274.

Carreau vernissé trouvé dans les fouilles de la rue du collège, 275.

Pierre tombale des Chappuis, au petit séminaire de Montbrison, 348.

Table d'autel à rebords à Saint-Denys-sur-Coise. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 361.

22

122

:611
/11D5
6
91-92

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305
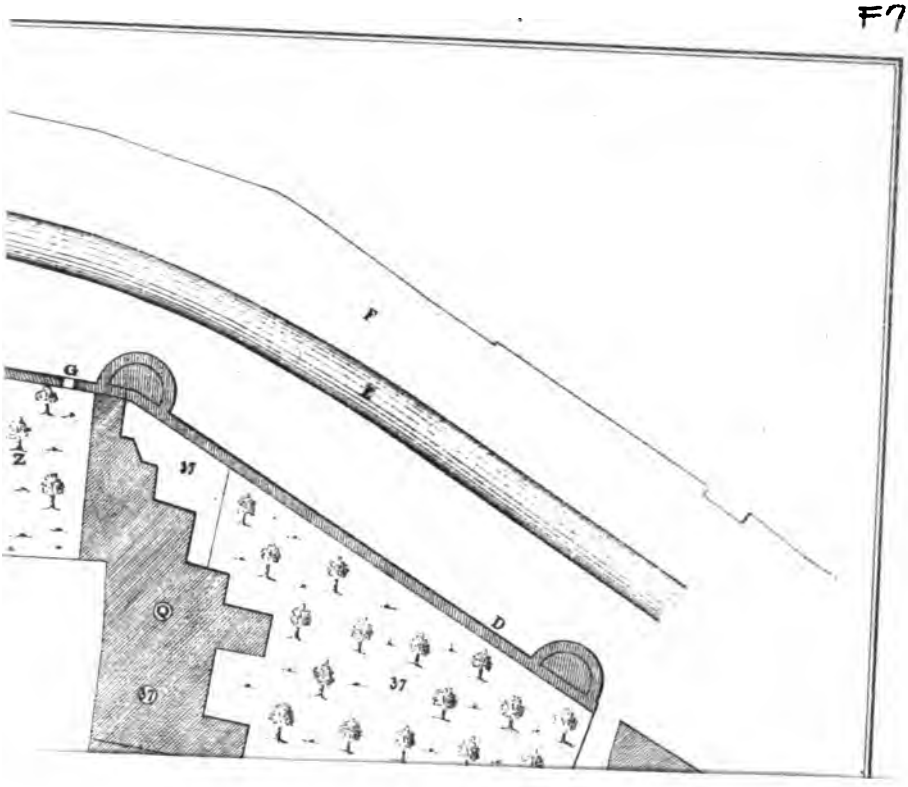
DC611
F711D5
V.6